

D'ARCHEOLOGIE

MODERNE

REVUE

ET

D'ARCHEOLOGIE

GENERALE



R

A

M

A

G

E

Revue d'
Archéologie
Moderne et d'
Archéologie
Générale

1983

N° 2

DIRECTEUR DE LA REVUE : Philippe BRUNEAU

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Pierre-Yves BALUT

*Centre d'archéologie moderne et contemporaine de
l'Université de Paris-Sorbonne, Institut d'Art et
d'Archéologie, 3, rue Michelet - 75006 PARIS*

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Philippe BRUNEAU. — Le Calvaire de Pontchâteau.....	11
W. -Chr. van DIJK. — État actuel du culte à Saint Antoine de Padoue dans les églises paroissiales de Paris.....	43
Philippe ARTRU. — Les bâtiments de l'Union chrétienne de jeunes gens de Paris : la dynamique des organes directeurs	59
Hervé CABEZAS. — Les cinémas parisiens : distribution spatio- temporelle.....	81
Bernard POTEAU. — L'Hôtel d'Albret dans le Marais : restitution archéologique des étapes de l'occupation industrielle et bourgeoise au XIXe et au XXe siècle.....	105
Isabelle de FLEURAC. — Sur les affiches de l'élection présidentielle de mai 1981.....	119
Philippe BRUNEAU. — Archéologie moderne et ethnologie française.....	125
Pierre VAISSE. — Winckelmann aujourd'hui.....	135
Philippe BRUNEAU. — Le vêtement.....	139
Pierre-Yves BALUT. — La méthode et les opérations de l'archéologie : séries et ensembles.....	175
Pierre-Yves BALUT. — Du patrimoine.....	207
L'Archéologie moderne à l'Université de Paris-Sorbonne.....	239
Résumés des articles des tomes I et II.....	I

ÉDITORIAL

Voici le numéro 2 de *RAMAGE* : c'est là pour nous un pas décisif puisqu'est ainsi justifiée l'audace d'avoir inscrit le chiffre 1 sur le fascicule précédent ; à deux on fait déjà une collection ! C'est un volume légèrement plus épais, enrichi de résumés des articles et un peu différent aussi par le choix des auteurs : alors qu'au sommaire de 1982 se lisaient certains noms fort connus, quatre des collaborateurs de 1983 présentent ici leur premier article issu d'un mémoire de maîtrise préparé sous ma direction.

Stratégiquement, en effet, une des raisons d'être de *RAMAGE* est de donner publicité à des travaux universitaires, maîtrises ou thèses de IIIe cycle, qui restent généralement inédits, ne sont souvent d'ailleurs pas publiables en leur intégralité, mais méritent de ne pas sombrer dans l'oubli. Un article de dix ou douze pages permet d'en résumer les positions essentielles ou d'en présenter un aspect particulièrement utile, et joue aussi le rôle de signalisation bibliographique : les mémoires sont déposés au Centre d'archéologie moderne de notre Université et peuvent y être consultés avec l'accord de l'auteur. La liste, qu'on trouvera à la fin du volume, des maîtrises et DEA s'allonge, en effet, régulièrement : l'enseignement d'archéologie moderne et contemporaine que nous avons créé en 1978 commence à porter ses fruits au plan de la recherche. De sa progression je signale en passant une autre manifestation : dans l'actuel tohu-bohu qui est pour les uns une réforme de l'Université et pour les autres sa ruine, mais où personnellement je ne parviens à ressentir que le vent soufflant d'un vaste désert épistémologique, nous avons gagné la reconnaissance officielle ; l'archéologie moderne et contemporaine est l'enseignement 40024 des universités françaises, juste avant l'archéologie industrielle.

Pour le reste, le n° 2 est dans la ligne du n° 1 : d'une part, des contributions d'archéologie moderne et contemporaine, dont deux sur le catholicisme, ce qui est une de nos orientations principales, et d'autres qui présentent une certaine valeur exemplaire, telles celles de Ph. Artru où l'on voit comment l'équipement technique modifie autant l'usage qu'il le sert, d'H. Cabezaz où la recherche archéologique se concentre sur la distribution des ouvrages selon les trois coordonnées sociologiques, de B. Poteau où sont transposés à du non enfoui des modes d'investigation habituels à la fouille. De l'autre, des études d'intérêt plus général : faut-il rappeler que la réflexion théorique, la problématique et la discussion critique — vu qu'y répugnent généralement les revues sérieuses — définissent bien autant le «créneau» de *RAMAGE* que la construction d'une érudition en archéologie moderne et contemporaine ? Ce qui m'amène à revenir sur le premier numéro.

Archéologie moderne et archéologie générale.

Il n'a pas donné lieu aux seuls ramages des ses auteurs, mais aussi à ceux de certains lecteurs, auxquels je crois d'autant plus devoir répondre que ce que l'un m'a dit, d'autres l'ont sûrement *in petto* pensé. Bien entendu, dans la saine tradition universitaire de la version latine où l'on châtie le contresens sans jamais récompenser les difficultés habilement surmontées, on a plutôt cherché des erreurs ou des banalités que tâché à repérer les nouveautés. Ainsi, plusieurs collègues ont chaudement approuvé que nous n'assimilions pas fouille et archéologie, mais en laissant entendre que c'était là défoncer une porte béante : pourtant l'équation de l'une et de l'autre continue d'être posée en 1982 (cf. la référence indiquée ci-dessous p. 201, n. 11) et surtout notre développement avait pour principal propos, plus neuf, plus fructueux et plus vitalement adapté à la situation propre de l'archéologie moderne, d'abord de refuser que l'enfouissement soit tenu pour la condition nécessaire et suffisante de l'archéologicit , ensuite de montrer ce qui, dans la fouille, est dissociable de l'exhumation et donc transposable à des situations archéologiques autres que d'enfouissement. On nous a fait crédit aussi de jolies naïvetés : quelqu'un s'est imaginé que nous avions perdu de vue ce qui est développé plus bas (pp. 197-200) sous le nom de «congruence» ; pour la raison que nous avons insisté sur l'autre côté, moins couramment reconnu, du problème archéologique et que, d'un mot galvaudé mais pour nous très précis, nous nommons «pertinence».

Passons sur les émotions des chatouilleux qu'a choqués le rapprochement d'«archéo» et de «moderne» : c'est trop cultiver le jardin des racines grecques et je doute que ces étymologistes, à entendre dire qu'une guerre meurtrière a fait des hécatombes, aient aussitôt en tête qu'on y a tué cent bœufs. En fait, l'archéologie moderne et contemporaine est généralement bien accueillie, sinon des historiens du moderne et du contemporain qui ne se sont pas encore manifestés, du moins des archéologues de l'antiquité qui, dès l'origine, se sont montrés très favorablement intéressés comme en témoigne la liste des conférences, indiquée en fin de volume, que les uns ou les autres nous ont invités à donner sur le sujet.

C'est l'archéologie générale qui passe plus mal, et je m'y attendais. Étendre l'archéologie au récent n'est qu'une demi-audace car on reste encore fidèle au sacrosaint principe universitaire de la périodisation et, plus généralement, comme je le développe pp. 128-131 à propos de l'ethnologie française, du découpage de l'humanité selon les frontières sociologiques du temps, du lieu et, à l'occasion, du milieu. Nous avons pourtant expliqué qu'inévitablement une science qui s'applique à toutes les périodes n'est plus, par le fait même, liée à aucune. Mais surtout notre archéologie moderne et contemporaine ne se réduit absolument pas à la prise en charge de nouveaux matériels encore négligés ou sporadiquement étudiés selon le hasard des curiosités de chacun ; elle n'est pas, pour nous, définissable par son seul objet. C'est la façon de s'y prendre et l'optique où l'on se place qui nous importent au premier chef. Aussi, pas possessifs le moins du monde, ne sommes-nous pas gênés que d'autres traitent à leur façon du même matériel que nous. L'enjeu n'est pas pour nous dans les choses, mais dans la façon d'en traiter (d'où, en réponse aux questions «à quoi a-t-on affaire ?» et «quoi en faire ?», la place que nous accordons aux notices problématiques

et à l'analyse des procédures) et c'est même une des raisons principales que nous avons de nous placer sous la bannière de l'archéologie : en effet, si nous rompons avec la restriction à l'ancien et à l'enfoui que notre définition élargie inclut d'ailleurs, nous faisons nôtres le souci très stratigraphique d'observer les associations et l'intégralité des séquences chronologiques et le but de saisir par l'investigation des ouvrages les divers aspects d'une civilisation. Dans cette optique, l'archéologie moderne et contemporaine ne peut qu'être indissociable (et ni plus ni moins que l'archéologie antique ou médiévale que *RAMAGE* néglige non pour des raisons scientifiques mais parce qu'elles abondent en périodiques spécialisés) de l'archéologie générale, même si le mot déplaît à ceux qui croient qu'il n'est de science que du particulier.

Quant à notre définition de l'archéologie, une recension, qui nous a d'ailleurs paru plutôt favorable, l'a jugée «*trop restrictive*» pour la raison que «les créations du travail humain ne sont plus depuis longtemps les seuls objets de l'archéologie, et l'analyse du processus de ces créations n'est pas le seul angle d'étude»¹. Disons d'abord que nous ne pensons pas qu'une position soit mauvaise parce que d'autres l'ont depuis longtemps abandonnée et que nous sommes peu soucieux d'être à la mode. Mais surtout nous croyons ladite restriction épistémologiquement indispensable. Les sciences de la nature ont depuis longtemps compris et appliqué le principe : la médecine n'a pas hésité à distinguer la cardiologie et l'hématologie bien que le sang transite par le cœur, et je ne vois pas non plus que ceux qu'intéresse la structure moléculaire de l'eau se laissent entraîner à analyser les bactéries que pourtant elle contient ; c'est que l'eau courante (en tous les sens du terme) n'a pas de réalité scientifique. Tout étant mêlé dans la réalité concrète, une même chose sollicite forcément des curiosités fort diverses, mais un domaine scientifique ne se constitue jamais que par une déconstruction qui de ce concret fait, étymologiquement, du discret. Ayant matériellement affaire à tout, l'archéologie peut se faire la sociologie de l'ancien (ce à quoi la recherche pré- et proto- historique ne peut que la pousser) comme l'ethnologie peut se faire celle du confiné ; tout le monde finit par s'occuper de tout. L'extension ne nous semble avoir d'autre effet qu'accroître une confusion scientifique dont les actuels progrès expliquent ceux de son antidote, la pluridiscipline. C'est, au contraire, à notre avis, dans une restriction consécutive à la déconstruction du concret qu'une science a chance de trouver cohérence. Bien entendu, le principe de cette déconstruction n'est pas unique ; pour notre part nous avons choisi, parce que nous apparaissant comme le plus probable fondement des sciences humaines de demain, de le trouver dans la distinction des capacités rationnelles de l'homme et de charger l'archéologie de celle d'entre elles à laquelle sa propre histoire la prédestine le mieux, la capacité à fabriquer.

Gloire au terrain, haro sur les idées !

Au fond, si l'archéologie moderne reçoit bon accueil, c'est qu'on y parle de quelque chose : un cimetière, un chemin de croix, un ascenseur à bateaux, voilà du solide ! Tandis que sous l'étiquette de l'archéologie générale, on ne prévoit que de la théorie, ce qui est pour plus d'un ne parler de rien. Symptôme intéressant : deux adversaires déclarés de l'archéologie générale m'ont beaucoup félicité de ma noctice

sur le portrait qui en relève pourtant expressément ; c'est sans doute que j'avais parlé de quelque chose !

Le milieu archéologique, en général, estime autant l'action sur le terrain, le pragmatisme et les faits qu'il se défie des idées ; il faut d'ailleurs reconnaître qu'il y a de quoi, échaudé qu'il a été, ces dernières décennies, par une ribambelle de songe-creux. C'est, en tout cas, cette attitude qu'illustre la moralité de la parabole de Kent V. Flannery dont chacun, dans *Archéologia* de mai 1983, a lu la traduction française par P. Courbin : on y voit, aux prises avec un arriviste des années 70 et un « philosophe » des années 60, un Vétéran qui, toute sa vie, a sué sang et eau sur le terrain et qui est évidemment le héros de la fable.

Celle-ci nous met trop au cœur d'un des drames actuels de l'archéologie pour que je néglige de dire ce que, mis à part l'arriviste qui ne nous intéresse pas, nous en pensons. Nous souscrivons aussi, comme le Vétéran, à l'anthropologie, mais à condition d'entendre par là des sciences humaines sérieuses et non l'agrégat hétéroclite de toutes les spécialités anciennes ou nouvelles qui, d'une façon ou de l'autre, s'intéressent à l'homme ; de même, nous adhérons à la notion de culture mais, ici aussi, si ce n'est pas un mot passe-partout dont le contenu n'est pas strictement défini comme il l'est, dans la théorie de la médiation, par son éclatement en quatre plans de rationalité et par la dialectique de la nature, de l'instance et de la performance. Ensuite, nous récusons, comme dans la fable, tous ces modèles en nombre indéfini, construits pour l'occasion, « comportementaux », et qui tentent de systématiser des performances, nécessairement idiomatiques et par conséquent irréductibles les unes aux autres : pas question que les poubelles d'un Boeing 747 fournissent concrètement le modèle d'étude d'un dépotoir néolithique ! Mais nous ne pensons pas que des « faits » puissent être scientifiquement énoncés sans référence à des modèles, non pas classant des performances mais décrivant les processus instanciels qui mettent tout homme à même de les poser (cf. ci-dessous p. 142), y compris celui de l'idiomatisme.

Aussi n'acceptons-nous pas l'antinomie simplette à laquelle est trop souvent ramenée la relation de la pratique et de la théorie. Nous ne croyons sûrement pas aux mérites d'une spéculation coupée de la pratique à théoriser, formaliste et plus encline à limiter la complexité des choses qu'à l'expliquer, et il est sain que les praticiens raillent les élucubrations des philosophes. Mais nous ne croyons pas davantage à la valeur intrinsèque de l'action sur le terrain et au prix de la sueur. Nous-mêmes en avons beaucoup dépensée non seulement à gratter la terre mais à la parcourir : il ne nous est jamais apparu qu'on en tire quoi que ce soit à défaut d'un appareil conceptuel adapté. Il est vrai qu'implicitement chacun en est armé, mais cela ne suffit pas. Si notre Revue fait place à l'exposé des procédures, ce n'est sûrement pas pour le plaisir puéril de dire en théorie ce que d'autres souvent font déjà dans la pratique, mais parce qu'à le dire on dissipe mieux des confusions trop répandues (c'est le cas de restauration, restitution et reconstitution), qu'on transmue en méthode systématique ce qui n'est souvent qu'heureux mais hasardeux errements (voyez plus loin en quel déséquilibre tombe souvent l'articulation nécessaire des séries et des ensembles) et qu'on a chance de mieux pousser utilement aux conséquences extrêmes des démarches dommageablement incomplètes (comme l'illustre pp. 189-195 le tableau des « opérations de relève »). Le tout, en ce qui nous concerne, sans le moindre modernisme de principe : nous tenons au contraire que l'archéologie du XIXe siècle, avec moins de

prétention, a souvent été plus lucide que la nôtre.

La parabole traduite par P. Courbin, en somme, confirme cette grande vérité : beaucoup d'archéologues ont peur des idées. Comme, d'ailleurs, une bonne partie de l'Université et c'est même de quoi la seule utile réforme serait de la guérir.

Archives et archéologie.

Quand je déplore que l'Université ait la terreur des idées, j'entends celles qui pourraient sortir de son propre sein. Elle raffolle au contraire des idées venues d'ailleurs. D'où une révérence extrême pour les «textes».

Certains lecteurs ont compris que nous sommes hostiles aux archives. Évidemment pas, et je prends même un très vif plaisir personnel à flirter régulièrement avec les «archives» littéraires, papyrologiques et épigraphiques de l'Antiquité. Mais nous voulions exprimer sur deux points fondamentaux notre désaccord avec les us actuels. D'abord, nous ne croyons pas que l'information verbale, et en particulier écrite, ait réponse à toutes les questions : l'étude d'un enclos funéraire auvergnat était, l'an passé une première illustration du contraire dans la mesure où, normalement, les archives des cimetières non seulement ne sont pas accessibles sans l'autorisation de la famille, souvent quasi introuvable, mais ne concernent que les inhumations à l'exclusion de ce qui intéresse l'aménagement, architectural, sculptural ou autre, de la tombe. Ensuite, et plus gravement, nous contestons que l'archive soit seule habilitée à fournir la problématique à laquelle l'archéologie n'aurait, pour sa part, qu'à chercher solution.

Tout cela pour souhaiter que les historiens de profession soient plus soucieux de l'archéologie. Un éminent correspondant m'a affirmé qu'ils le sont plus que nous le pensons. Ceux de l'Antiquité très certainement, mais j'en doute bien plus pour ceux des périodes récentes. Faut-il citer l'historien fort estimable qui, il y a quelques années, traitant de maisons ouvrières du XXe arrondissement dont il indiquait précisément les adresses, en dissertait à grands renforts d'archives sans sembler s'être avisé que ces maisons étaient encore debout et qu'il aurait pu, comme nous, les visiter ? Et que dire de la façon dont est traitée l'illustration dans *l'Histoire*, magazine au demeurant très sérieux : des images, apparemment choisies selon la commodité de l'éditeur, illustrent d'autant plus manifestement une histoire faite sans elles que la légende en est généralement un extrait de l'article, sans même, le plus souvent, ces repères élémentaires que sont l'auteur, la date, etc.

Une science sans langage scientifique ?

Quelques chicanes aussi sur les mots : définitions *ex cathedra*, verbalisme, néologismes ..., On a jugé péremptoire la formule «la restauration est ceci et la restitution est cela». Il eût sans doute été plus habile de dire : nous sommes fondés à distinguer trois opérations archéologiques logiquement différentes ; or, nous disposons de trois termes d'acception fluctuante ; donnons à chaque opération celui des trois noms qui, dans l'usage courant, semble lui être le moins mal adapté. Mais ces utiles précautions n'auraient rien changé au fond de l'affaire : il ne s'agit évidemment

pas de donner le sens d'un mot, mais de distinguer des concepts et de les nommer de la façon la moins ambiguë possible.

Il est quand même étrange qu'on n'ait jamais tant parlé de langage qu'aujourd'hui et qu'on profite si peu des acquis les moins douteux de la linguistique contemporaine ! Puisque tout le monde s'accorde à reconnaître la polysémie des mots, il en faut tirer les conséquences. D'un côté, puisqu'un mot est apte à désigner, selon les aléas de chaque langue, tout un vrac hétéroclite, il ne saurait nous livrer la clé des choses ; c'est pourquoi, ayant l'an passé si fermement dénoncé l'empire du verbe nous ne sommes pas suspects de vouloir comprendre une opération archéologique en définissant un mot, à la façon des gens qui, colloquant sur l'espace, le symbole ou le désert, croient avoir aperçu des rapports entre les choses alors qu'ils n'ont fait, somme toute, en épuisant les effets de sens du mot, que prendre acte de sa polysémie. Mais, d'un autre côté, on ne peut penser sans mots et c'est bien pourquoi, selon la langue dont on use, ils orientent l'analyse (par exemple, Freud n'aurait peut-être pas si aisément rapproché le *lapsus linguae*, l'oubli, le fait d'accidentellement mal entendre et celui d'égarer provisoirement quelque chose si tout cela, comme lui-même l'observe², ne se disait en allemand avec des verbes qui ont en commun le même préfixe *ver*) ; or, maintenant que la vieille figure rhétorique de la catachrèse est reconnue comme un des principes fondamentaux du langage (l'oreille n'est pas plus abusivement celle d'un écrou que celle du loup) et puisque tout mot est à même de désigner des choses sans rapport (par exemple, pas de lien visible entre la salade qu'on grignote à la vinaigrette et celle qu'on se mettait sur le crâne), aucune science ne peut se dispenser d'efforts pour réduire la polysémie. Faute de quoi on se noie dans de faux problèmes : ainsi que d'embarras inutiles parce qu'en français «peinture» désigne à la fois une technique qui n'est pas forcément imagière (d'où la peinture de Mondrian ou la peinture en bâtiment) et une industrie imagière qui n'utilise pas forcément le pinceau et des couleurs fluides (d'où la fréquente annexion de la mosaïque par les historiens de la peinture antique selon la définition de Plinie *lapide pingere*) !

L'archéologie ne saurait échapper à l'obligation scientifique de réduire la polysémie spontanée des mots et de se doter d'un vocabulaire propre, ce qui, pour l'heure, lui fait presque entièrement défaut. Cela passe, d'abord, par des définitions plus précises de mots usuels qui ne paraissent tomber péremptoirement *ex cathedra* que parce qu'on oublie que l'arbitraire personnel de chaque locuteur le rend maître d'entendre les mots à sa guise (c'est notre droit d'employer *homo faber* pour désigner le technicien contemporain en tout homme de l'*homo sapiens*, et non son prédécesseur préhistorique comme l'a compris un de nos lecteurs par un malentendu redoutable). A charge seulement pour lui d'énoncer la définition et, par la suite, de s'y tenir fermement. C'est à défaut de cela qu'on tombe dans le verbalisme, et non lorsqu'on exploite, en toute clarté de cause, non par gratuité du jeu mais par grâce du français, la parenté sonore de *pose* et *pause*, ou de *réplique* et *relique*, etc. pour rapprocher des concepts apparentés mais distincts.

L'établissement, urgent, d'un vocabulaire propre de l'archéologie passe aussi, en second lieu, par le recours à des néologismes. Bien que les nôtres soient généralement de bon aloi et que nous nous abstenions des monstres à la mode comme «corréler», la chose est mal vue dans un milieu où l'on défend volontiers que des mots anciens

suffisent à des pensers nouveaux (ce qui, je l'accorde, vaut mieux quand même qu'habiller de mots nouveaux des pensers anciens). Mais fait-on la médecine d'aujourd'hui avec le vocabulaire de Monsieur Purgon ?

Polémique et ignorance.

Naturellement, quelque sujet qu'on aborde, on ne pénètre jamais en terrain vierge et d'autres en ont toujours déjà parlé. Alors, si l'on dit carrément qu'on est en désaccord avec quelqu'un, on est aussitôt taxé de polémique, activité dont Lessing a jadis célébré les mérites mais qui est très mal vue dans l'Université où l'on dirait toujours qu'en contestant l'idée, on agresse la personne. Si, au contraire, persuadé de l'éloquence de certains silences, soucieux de ne pas entrer avec un collègue qu'on ne connaît que de nom dans des disputes que n'atténue pas le baume de l'amitié, on omet de le citer, le lecteur crie à l'ignorance dans la conviction érudite qu'il n'est pas de propos crédibles sans préalable exhibition de la bibliographie antérieure. Ainsi, vous ne citez pas Baudrillard ? ni Leroi-Gourhan ? Faut-il dire que *Système des objets* ne nous satisfait pas pour diverses raisons : certes, nous applaudissons au propos de reconnaître l'autonomie de la technique, mais, outre des assertions ponctuellement erronées, l'appareil conceptuel nous paraît insuffisant (par exemple, face à une linguistique qui distingue des traits pertinents et des sèmes, des phonèmes et des mots, etc., on peut parier que les uniques «technèmes»; d'ailleurs non définis, ne nous avanceront pas beaucoup), parfois inacceptable (la distinction de l'essentiel et de l'inessentiel d'un produit ne vaut pas mieux que, plus haut, la catachrèse) et marqué par l'infusion du verbal dans la technique ; au demeurant, en dépit du titre, le livre n'est pas un effort vers une Artistique générale déperiodisée, mais une étude historique sur la situation actuelle et l'évolution récente, ce qui explique son succès, m'a-t-on dit, auprès des professionnels de la publicité. Quant à Leroi-Gourhan, nous n'avons pas jugé opportun de le citer en raison d'un désaccord fondamental : en adeptes de la théorie de la médiation, nous ne croyons pas à une classification *a priori* des produits selon des besoins supposés universaux ou selon des fonctions préexistant à la technique dont seule elles procèdent, pas plus que nous ne croyons à une pensée antérieure aux mots dont elle ne ferait que se vêtir. Il est piquant qu'une telle conception rencontre grand crédit chez les savants (cf. p. 128) et qu'elle soit en des circonstances moins sérieuses le principe de notre amusement : comme on me le faisait récemment observer³, un des ressorts comiques d'*Astérix* est d'imaginer des besoins et de construire dans la technique antique des ustensiles que seule notre technique moderne nous met respectivement à même d'éprouver et de produire.

Dogmatisme ou suite dans les idées ?

«Votre revue a une ligne directrice», disent les bienveillants ; «vous ne croyez qu'à votre système», disent d'autres lecteurs plus agacés. Certaines des personnes qui s'intéressent à nos vues ont même, à ce qu'il m'est revenu, parlé de dogmatisme, voire d'impérialisme ou de fascisme intellectuel !!! C'est là confondre cohérence scientifique

et tolérance démocratique. Respecter socialement l'opinion des autres est une chose et avoir soi-même de la suite dans les idées en est une autre. La façon dont chacun découpe le monde exclut les autres découpages comme je le dis plus loin à propos de l'ethnologie française, et l'adhésion à certains principes entraîne nécessairement certaines conséquences ; la recherche scientifique, à mes yeux, ne saurait être une sorte de salade mixte où l'on fait entrer tout ce qu'on a sous la main, quitte, sous prétexte d'amabilité ou d'actualité, à vouloir concilier l'inconciliable. Si nous paraissions, quant à nous, dogmatiques, c'est sans doute que nous n'allons pas chercher ailleurs ce qui nous manque, mais que nous tirons tout notre appareil conceptuel d'une seule et même théorie du culturel où l'archéologie n'est qu'une partie.

La cohérence intellectuelle, le refus de croire que chacun puisse apporter sa pierre à un édifice dont le plan général aurait reçu l'approbation de tous n'impliquent ni la mésentente personnelle, ni le désir de dominer les autres; ni même le désaccord sur des points particuliers. Notre critique n'est jamais de celles qui consistent à prendre le contre-pied des prédécesseurs (comme de nier l'histoire au nom d'un structuralisme simpliste), car nous sommes convaincus qu'ils ont toujours raison en quelque chose et que la théorie nouvelle doit et retenir leurs vérités et rendre compte de leurs erreurs.

Certes quand je vois tel ou tel défendant des opinions dont j'ai déjà pour mon compte éprouvé la faiblesse, je ne puis tenir pour équivalents tous les points de vue. Mais il n'en faut tirer nulle vanité : n'ai-je pas moi-même écrit jadis à propos des débats théoriques sur l'archéologie que «ceux qui entrent dans la mêlée ont tout intérêt à la modestie : qui sait aujourd'hui s'il fera demain figure d'habile homme ou de ridicule ?»⁴. A suivre fermement son idée, chacun fait sans doute un pari sur l'avenir, mais le pire parti scientifique est de monter dans tous les cochers par sociabilité ou peur de rater celui qui triomphera demain.

Ramage et plumage.

Aussi continuerons-nous, décidément, à chanter nos ramages dans le même ton. En revanche, le plumage de la Revue n'est pas immuable et nous ne nous sentons pas prisonniers des couleurs du premier numéro. A ce propos, si certains ont bien aimé la couverture, d'autres l'ont jugée très laide et surtout bien voyante pour une revue sérieuse. «Et puis, pourquoi cette main ?» — «Comment ? mais c'est la main de l'*homo faber* !» — «Et pourquoi en deux couleurs ?» — «C'est le fabriquant et le fabriqué !».

A vrai dire, Ph. Renaud qui a dessiné la couverture n'y avait rien mis de tout cela. Ce qui, soit dit en passant, montre qu'il n'est pas difficile de faire foisonner les signes !

Ph. Br.

1. *Nouvelles de l'archéologie*, 12 (été 83), p. 82.
2. S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, chap. 2.
3. S. Brissaud, mémoire de maîtrise sur *L'Antiquité dans Alix et dans Astérix* (1983).
4. *Bull. de corr. hellén.*, 100 (1976), p. 130.

LE CALVAIRE DE PONTCHATEAU

La note que je consacre au Calvaire de Pontchâteau et l'article suivant ouvrent une série d'études sur l'archéologie du catholicisme français au XIX^e et au XX^e siècle. Il ne s'agit pas de promouvoir une «archéologie religieuse») qui formerait un domaine autonome, à la façon dont cela s'est malencontreusement fait pour l'archéologie industrielle. Mais il se trouve simplement (sans que ce recours leur soit nécessaire puisqu'ils existent sans cela) que croyance, culte, institution ecclésiastique mettent souvent en œuvre la technique : par définition — j'entends naturellement la nôtre ! — l'intervention de l'archéologie est alors requise.

L'examen de ces images de toutes sortes, de ces vases sacrés et ornements sacerdotaux, de ces lieux de rassemblement des fidèles, etc. présente un double intérêt. D'une part, il peut révéler des croyances ou des cultes, soit encore inconnus de nous faute d'informations textuelles, soit même passés inaperçus des usagers, lesquels, n'étant pas, en tant qu'hommes, confinés au seul plan de la conscience, peuvent ne s'être pas avisés de ce qui s'est pourtant opéré de leur fait ; et, en tout cas, il permet d'en apprécier la diffusion. D'autre part, il peut servir à expliquer des croyances et cultes connus par ailleurs dans la mesure où l'équipement technique ne conditionne pas moins l'ensemble du culturel que le langage ou l'institution sociale, bien que ce soit là que l'on cherche le plus volontiers les explications.

La place qu'a tenue le catholicisme dans la France du XIX^e siècle et l'ampleur de son équipement technique justifient pleinement le propos d'en faire l'archéologie et il m'a semblé que le Calvaire de Pontchâteau offrait à une première monographie une matière intéressante. Personnellement, de surcroît, prônant l'unité d'une archéologie déperiodisée, il m'amusa d'examiner un sanctuaire catholique de la France moderne après avoir si souvent étudié des sanctuaires païens de la Grèce antique.

INTRODUCTION

Présentation.

Le Calvaire de Pontchâteau est un grand sanctuaire de plein air qui s'étend à l'Ouest de la ville de ce nom, en Loire-Atlantique, de part et d'autre de la route conduisant à La Baule. Les lignes qui suivent, avec l'accompagnement des fig. 1 à 9, permettront au lecteur, faute d'une visite, de s'en faire quelque idée :

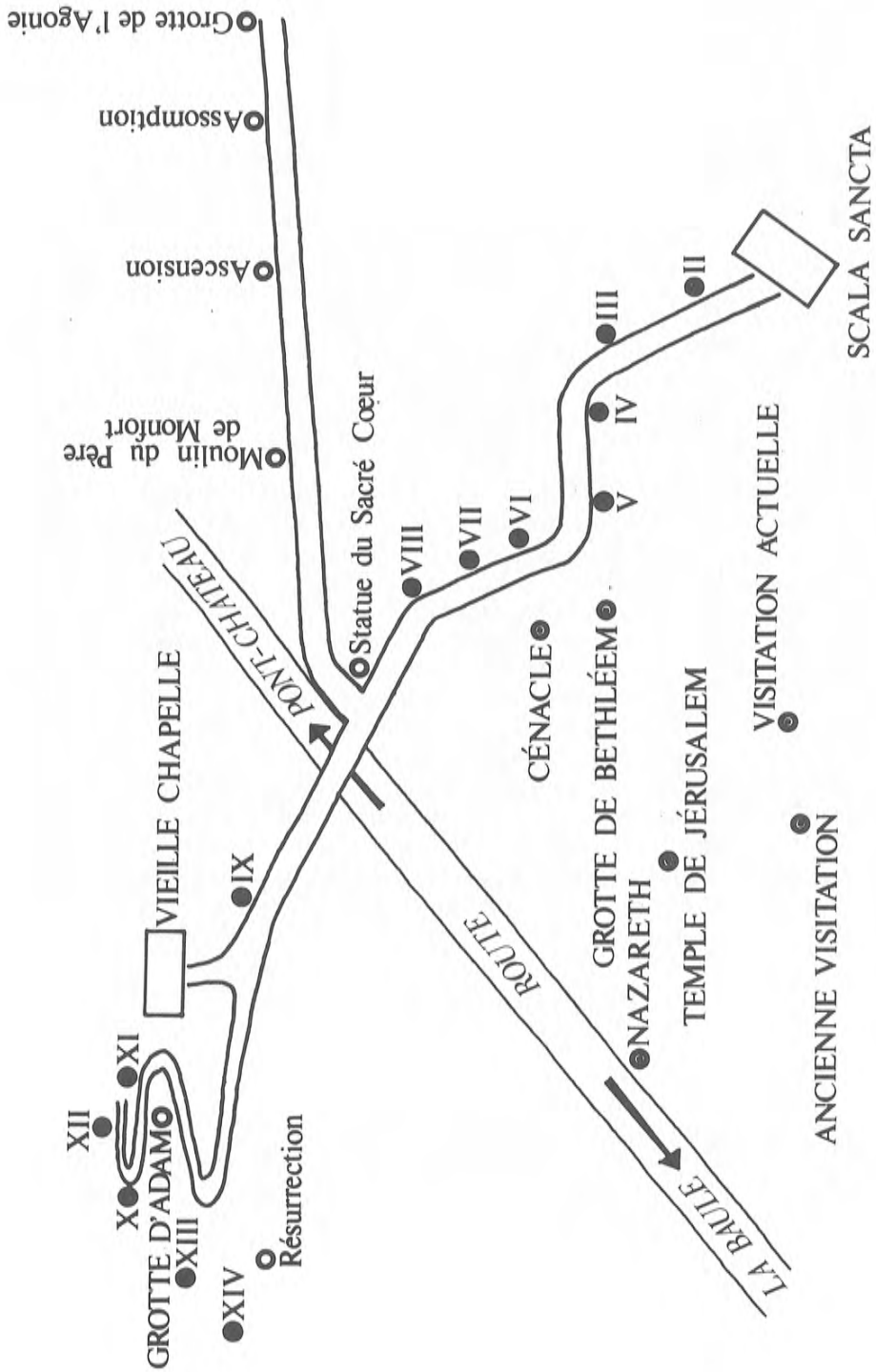


Fig. 1. — Plan du Sanctuaire de Pontchâteau.

A. Un Chemin de croix forme l'axe du site. Il part d'un édifice dit «*Scala Sancta*» ou «*Prétoire*» qui tient lieu de lère Station, longue et étroite plate-forme couverte, accessible par un large escalier d'une vingtaine de marches (fig. 3) et dont le fond est décoré de cinq reliefs de J. Vallet représentant, de gauche à droite, Jésus devant Pilate, la Flagellation, la Condamnation de Jésus, le Couronnement d'épines, l'*Ecce homo*; le troisième de ces reliefs, celui du milieu, est la lère station. — Les autres stations sont marquées par des groupes de statues (fig. 4 et 6), plus grandes que nature, en fonte, et fixées dans un massif de pierraille, dont le nombre varie de deux (stations III, IV, V, VI) à neuf (station XIII). — Les stations X à XIV sont placées sur une butte artificielle: sous la XIIe station qui en occupe le sommet (fig. 2 et 6), est ménagée la Grotte d'Adam ornée de deux reliefs représentant Adam recevant la pomme et l'Ange chassant Adam et Eve du Paradis, superposition qui traduit spatialement la relation théologique du péché originel et du rachat par la mort de Jésus. — Le Chemin de croix canonique est prolongé par une espèce de station supplémentaire, la Résurrection, formée d'un sépulcre artificiel avec une grande pierre servant de porte, dont le sommet et un côté sont peuplés d'un Christ ressuscité à l'étendard et de deux soldats frappés de terreur (fig. 7).

B. Extensions Est : à main droite pour qui suit le Chemin de croix (partie supérieure droite de la fig. 1), s'alignent, le long d'un chemin, la Grotte de l'Agonie, petit antre artificiel occupé par la statue d'un Christ affaissé ; deux groupes statuaires de même technique que ceux du Chemin de croix, l'Assomption, formé de la Vierge et cinq anges, et l'Ascension, onze apôtres autour du Christ juché sur une petite éminence artificielle (fig. 8) ; le Moulin du Père de Montfort, espèce de tour surmontée de la statue de saint Louis-Marie Grignion de Montfort et portant les deux inscriptions suivantes : «En mémoire du / deuxième centenaire / de la mort du / Bienheureux Louis / Marie Grignion de Montfort / 1716-1916» et «Vive Montfort l'apôtre de la croix + » ; une statue du Sacré Cœur qui, au carrefour du Chemin de croix et de la voie publique, accueille le pèlerin avec cette inscription gravée sur le piédestal «Venez tous méditer ma Passion» ; enfin la Vieille Chapelle devant laquelle se trouvent la tombe et la statue de l'abbé Gouray, promoteur principal du sanctuaire au XIXe siècle.

C. Extensions Ouest: à gauche du Chemin de croix (partie inférieure gauche de la fig. 1), le site est occupé par six constructions qui rappellent les hauts lieux du récit évangélique : la Grotte de Bethléem, artificielle, contenant une statue qui groupe les trois protagonistes de la Nativité ; le Cénacle, orné de peintures représentant la Rencontre de Thomas et Jésus ressuscité, la Descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres, l'Institution de l'Eucharistie et le Lavement des pieds; deux petits édifices dits Ancienne visitation et Nouvelle visitation, celui-ci décoré de sept peintures concernant l'histoire de saint Jean-Baptiste ; le Temple de Jérusalem (fig. 9), enceinte crénelée entourant une cour à ciel ouvert bordée sur un côté d'un podium couvert où se développent huit peintures représentant divers épisodes de la Vie de Jésus ; enfin Nazareth, chapelle contenant, entre autres, un tableau représentant la Sainte Famille et une Vierge agenouillée.

Absence d'inconnues documentaires.

L'examen du Calvaire de Pontchâteau n'est pas hypothéqué d'inconnues documentaires requérant en préalable telles ou telles des opérations que P.-Y. Balut étudie plus loin (pp. 189-195) sous le nom générique d'«opérations de relève»,.

La genèse de l'entreprise et l'évolution du site sont sans énigme. C'est Louis-Marie Grignon de Montfort qui prit l'initiative, en 1709, d'ériger un Calvaire monumental ; mais, in extremis, la veille même de la bénédiction qui était prévue pour la fête de l'Exaltation de la Croix de 1710, le Calvaire fut interdit par l'évêque de Nantes et immédiatement détruit. C'est seulement en 1821 que l'abbé François Gouray, curé de Pontchâteau, fit refaire la butte. Les stations du Chemin de croix furent installées de 1891 à 1899, suivies de la Grotte de Bethléem et de l'Agonie (1902), Nazareth et l'Ancienne Visitation (1905), l'Ascension (1913) ; les travaux se poursuivirent jusqu'à la Seconde guerre mondiale avec la construction du Temple de Jérusalem, du Cénacle, de la Nouvelle Visitation qu'ornèrent les peintures de Paul Lemasson jeune.

Aucun mystère non plus du côté de l'attribution : outre ces peintures de Lemasson et les reliefs, déjà mentionnés, de la Scala sancta signés du sculpteur nantais J. Vallet (connu, entre autres, pour avoir travaillé à l'église de Palaisà Belle-Isle-en-mer et à Rennes, cf. p. 36), les statues en fonte des stations et autres groupes portent les marques des fabricants : «Raffel», «Belin, successeur de Raffel», «Union artistique, Vaucouleurs», maisons bien connues de l'époque et dont certaines ont produit indistinctement de l'imagerie catholique et de l'imagerie républicaine ou patriotique¹.

L'absence de ces inconnues, dont la résolution, préliminaire à l'étude, suffirait à emplir aux quatre cinquièmes la publication d'un sanctuaire antique" permet de — et oblige à — entrer immédiatement dans le vif du sujet : j'entends que, même à défaut de l'érudition suffisante pour mener à bien la tâche, nous avons à élaborer les orientations d'une collecte prévoyant les extensions du système où s'inscrit l'ouvrage particulier que nous prenons ici pour objet.

Ensembles et séries.

La méthode que, pour ce faire, je vais suivre illustre assez bien un des points de l'article publié ici pp. 175 sqq. et c'est pourquoi j'en reprends le titre, en l'inversant. En effet, avec le Calvaire de Pontchâteau comme avec tout site archéologique, c'est à un ensemble que j'ai affaire. Sur cet axe, la collecte m'impose en principe de repérer ses associations non seulement avec d'autres ensembles du même sanctuaire, mais aussi avec la ville et le reste de la région en considérant par exemple les chemins qui y mènent, les enseignes qui l'annoncent, voire d'éventuels «échos» qu'il pourrait avoir dans d'autres églises avoisinantes (même si ce n'était pas ici le cas, on trouverait ce genre de rapport bien illustré en Mayenne où, dans la plupart des églises, les statues de Notre-Dame-de-Pontmain rendent cet «écho» au grand sanctuaire local de Pontmain) : comme on voit, les liaisons envisageables ne sont pas seulement celles que suggère l'évidence de rapports sensibles résultant de la proximité physique, de la co-visibilité, mais sont des relations proprement structurales. Tel est le principe ; mais, en toute

connaissance de la cause scientifique, je puis toujours, professionnellement, en tant que spécialiste limité dans mes capacités et mon temps, restreindre mon corpus à ce qui m'est circonstanciellement opportun et, de fait, je ne retiendrai que l'analyse des rapports associatifs à l'intérieur du sanctuaire même.

Celui-ci est un ensemble ou, dans la continuité d'un même cadre végétal plus ou moins artificiel, je discerne trois parties distinctes mettant en œuvre des moyens variés et répondant à des fins différentes :

1. un Chemin de croix ;
2. un diorama évangélique, formé

a) dans le temps, d'une Vie de Jésus dont le Chemin de croix forme le noyau et qui s'est accrue d'un complément pré- et post- pascal (Grotte de Bethléem, Agonie, Ascension et si, l'on veut, Assomption),;

b) dans l'espace, d'une Terre Sainte constituée des extensions Ouest (Temple de Jérusalem, etc.) ;

3. un mémorial local (tombe et statue de l'abbé Gouray, Moulin du Père de Montfort).

Chronologiquement, cette segmentation de l'ensemble actuel correspond en partie à une évolution : 1, 2a et 2b se suivent dans le temps selon un enchaînement de projets que j'expliquerai plus loin (pp. 28-31).

De la segmentation, il ne résulte jamais que des ensembles plus ou moins larges mais dont le mode d'organisation reste le même quelle qu'en soit l'étendue : il s'agit toujours d'éléments contrastivement composés. Une fois observé le mécanisme de la composition, l'analyse ne peut plus alors s'enrichir qu'en suivant le premier principe de la collecte, qu'en considérant l'autre axe de relations, celui des oppositions, c'est-à-dire en opérant la mise en série. Inversement, lorsque c'est une série qui est soumise d'abord à l'examen, celui-ci cherche généralement son salut dans la mise en ensemble : dans l'article suivant qui porte sur une série d'images de saint Antoine de Padoue, il est instructif que le R.P. van Dijk, qui n'est pas tout à fait un professionnel de l'archéologie, prenne spontanément cette orientation.

Malheureusement, en archéologie, la mise en série donne ordinairement lieu à deux pratiques inverses, mais également condamnables à des titres divers : le rassemblement des parallèles et l'établissement de la typologie de référence. Le rassemblement des parallèles est une procédure centripète, si je puis dire, ou «individualiste» qui consiste à doter d'un entourage la chose qu'on étudie en rapprochant tout ce qui lui ressemble d'une manière ou d'une autre. Cela équivaut, au fond, à opérer de multiples classements fondés sur des ressemblances ou dissemblances partielles et orientables sur des objectifs différents : par exemple, inscrire la Mise au tombeau de Moissac et une Marianne en fonte comme parallèles de notre XIV^e station reviendrait à la classer une fois selon le thème imagier et une autre selon la technique, ce qui permettrait de la commenter de deux points de vue différents. S'il correspond bien au principe de la collecte qui est d'exploiter chacun des deux axes où se situe l'objet d'étude, cet avantage reste presque toujours mal mis en valeur car le rassemblement des parallèles est d'ordinaire une procédure anarchique, conduite au hasard de ce qui nous vient spontanément à l'esprit, sans que soient explicités ni les critères ni les visées du classement.

Inversement, la construction d'une typologie de référence (typologie des chapiteaux ioniques, des images d'Achille et Troilos, des tombes du cimetière de Courbevoie, des fermes du Quercy, etc.) est une procédure centrifuge, ((collectiviste)), qui consiste à mettre la chose étudiée dans un groupe plus vaste et aussi clairement constitué que possible ; c'est une procédure raisonnée où les critères de classement sont explicitement énoncés. Mais, au lieu d'établir des classements multiples fondés sur des similitudes partielles et monovalents (c'est-à-dire ne pouvant être utilisés chacun que d'un seul point de vue), elle vise, par une combinatoire complexe du plus grand nombre possible de traits, à épuiser les choses à classer dans un classement unique et polyvalent ; en fait, n'étant orientée vers aucun objectif et devant servir à tout, elle ne sert à rien, pas même, trop souvent, à ranger le matériel puisque le passage à la limite d'une typologie «fine» est d'épuiser tous les caractères observables, ce qui contraint nécessairement à ouvrir une classe pour chaque chose à classer³. Aussi les typologies ne sont-elles jamais utiles que quand, au sens typographique du mot, il y a un «type» engendrant une production répétitive, ou, autrement dit, que pour classer des répliques faites à l'identique, par exemple les timbres ou les monnaies d'une même émission, les produits «faits en série», etc. Pour éviter tout malentendu, je précise en terminant qu'en certains de ses emplois courants, le mot «typologie» désigne la procédure précédente, celle du rassemblement des parallèles, : avancer qu'un chapiteau est de 550 ((d'après la typologie,)) ne suppose nullement la préexistence d'un système achevé où tous les chapiteaux se ventileraient entre des types II B 4 d ou VIII C 13 e bis, mais bien plutôt la sélection de certains caractères tenus (à tort ou à raison, peu importe ici) pour traductibles en terme de datation.

De l'établissement des typologies de référence, je crois qu'il est bon de conserver seulement le parti de raisonner le classement et d'en expliciter critères et objectifs ; et du rassemblement des parallèles, plus fondamentalement, le principe de classements multiples qui reposent sur la sélection d'homotypies partielles et la négligence de toutes sortes d'autres caractères pourtant observés ou observables et qui, par là, servent des objectifs différents. Bref, je pense que la mise en série n'est féconde que par l'établissement de classements multiples, bâtis sur des critères de nombre limité et d'utilité bien définie.

Avec la recherche de cette utilité, on atteint au cœur d'une théorie de la taxinomie archéologique. En effet, il n'est jamais difficile de bâtir des classements dont le fonctionnement logique soit parfait: bien qu'il y ait toujours des gens pour opposer le type des lampes à anse verticale et celui des lampes à bec rond, on peut leur faire entendre que l'anse verticale n'exclut pas le bec rond, mais est combinable avec lui et que le classement est mauvais, n'ayant d'autre effet que de ménager deux places aux lampes à anse verticale et bec rond⁴ et aucune à celles qui ont l'anse horizontale et le bec triangulaire. La véritable difficulté est, dans l'infinité des classements logiquement satisfaisants, d'en retenir qui soient historiquement utiles. Je ne vais pas tenter ici une chrésimologie du classement archéologique, mais seulement indiquer quels services j'attends d'une étude taxinomique du Calvaire de Pontchâteau.

En tant que socio-artistique, l'archéologie ne peut que contribuer à définir une civilisation (mot, je le rappelle, par lequel nous n'entendons pas un champ spatio-temporel délimité une fois pour toutes⁵), c'est-à-dire, au plan technique, à reconnaître en quoi son usage est en divergence et en convergence par rapport à celui d'autres situations historiques. Dès lors, on peut tenir pour utiles, pour servant bien cet objectif, les classements qui combinent les critères de la fonction et celui de la situation sociologique. Il sera ainsi possible d'apprécier comment notre sanctuaire se classe parmi les ouvrages de même fonction et parmi les ouvrages de même situation sociologique : d'un côté, par exemple, quand on passe d'une situation sociologique à une autre, d'une époque ou d'une région à une autre, quelles sont les différences qui opposent des images de la Passion du Christ, fonctionnellement interchangeables? De l'autre côté, quand on reste dans la même situation sociologique, quelles sont les identités «**techniques**» ou «**industrielles**» qui rapprochent des images de la Passion et d'autres ouvrages pourtant fonctionnellement non interchangeables? La combinaison de ces deux critères nous ouvre un classement à quatre cases :

même fonction + même situation historique,
 même fonction + autre situation historique,
 autre fonction + même situation historique,
 autre fonction + autre situation historique,

la dernière n'ayant évidemment qu'une existence logique car elle contient le monde entier et ne saurait nous intéresser.

Est-il utile d'observer que la troisième case sollicite généralement bien moins l'ardeur chercheuse des spécialistes que les deux premières pour la raison que l'une comme l'autre ne met en jeu que de l'explicite et que, de surcroît, la seconde est dans notre tradition historiciste de la recherche génétique des antécédents : on songe plus spontanément à rapprocher la **XIV^e** station de Pontchâteau d'une Mise au tombeau médiévale que notre Chemin de croix tout entier du Musée Grévin ! Cela ne fait qu'accroître la difficulté pratique de la procédure que j'annonce ici : il est aussi malaisé de réaliser un classement que facile d'en poser le principe ; en effet, la multiplicité des classements envisageables et la dispersion, à travers sites et musées, du matériel présentant l'homotypie retenue comme critère défient souvent la recherche. La difficulté empire encore dans le domaine jusqu'ici peu exploré de l'archéologie moderne et contemporaine où l'on ne peut souvent compter que sur le hasard de ce qu'on découvre en voyage ou de ce que tel ou tel prend l'initiative de vous signaler. Aussi m'arrivera-t-il de définir l'objectif d'une mise en série sans être capable, faute du savoir nécessaire, de meubler suffisamment la classe ainsi ouverte : je n'en ai personnellement nulle vergogne, persuadé, comme je le dis p. 169, qu'avec un bon moule on finit toujours par trouver les ingrédients pour le remplir ; mais le résultat n'en reste pas moins embarrassant, car on ne sait jamais si la classe reste vide parce que le classificateur est ignare ou parce qu'il ne se trouve effectivement rien à y mettre.

1. LE CHEMIN DE CROIX

Commençons par le Chemin de croix : c'est l'ensemble le plus ancien et c'est aussi le plus cohérent, parce qu'il repose sur un canon qui n'est pas propre à Pontchâteau et qu'on attend toute la chaîne des quatorze stations dès qu'en est repéré un maillon.

Il est aussitôt évident que la réalité globale qu'il forme à nos yeux procède de deux fins et assume deux fonctions distinctes. Il est à la fois :

- une image de la Vie de Jésus de son départ du palais de Pilate à sa mise au tombeau, qui, comme n'importe quelle image, relève de la déictique, c'est-à-dire qui visualise techniquement notre représentation ;

- une voie jalonnée servant au déplacement des fidèles, qui, comme n'importe quelle voie, relève, elle, de l'habitat, de l'occupation de l'espace par des gens, même si cette occupation est momentanée et déambulatoire.

Les deux fins et fonctions conjointes au Chemin de croix de Pontchâteau sont d'autant plus légitimement dissociables à l'analyse qu'elles sont effectivement dissociées dans des séries parallèles d'ouvrages similaires. Certes, sans même évoquer les innombrables chemins de croix en forme de tableaux de nos églises, les chemins de croix de plein air du XIX^e et du XX^e siècle sont souvent imagés : c'est le cas de Lourdes où sont mis en œuvre des groupes statuaire comme à Pontchâteau (fig. 5), d'Orcival où les personnages, plus petits, ne forment qu'un seul bloc, de la Pierre-qui-vire, d'Obernai, de Benoite-Vaux (Meuse), de Montmartré, de Lisieux, de Domrémy où les scènes sont figurées en reliefs, du Mont Ste-Odile où elles sont en céramique vernissée. Mais, liturgiquement, le chemin de croix se passe parfaitement de la mise en image des stations pour la bonne raison que seules quatorze croix y sont canoniquement requises : aussi est-ce à cela qu'il est réduit en beaucoup d'églises, surtout les plus récentes, et pour m'en tenir, ici aussi, aux chemins de croix en plein air, c'est le cas de La Rabatelière (Loire-Atlantique)⁶. Parfois aussi, seules certaines stations sont imagées, surtout les dernières qui sont les plus importantes : à St-Bonnet, à côté d'Orcival, la XII^e station, avec son Christ en croix et ses statues de Marie et St Jean, fait exception dans une suite de grandes croix de pierre ; à La-Chapelle-du-Chêne (Vion, Sarthe), seules les stations X, XI et XII ont été mises en image au moyen de statues en fonte, tandis que les autres stations ne sont marquées que par une tablette de bois inscrite clouée sur un arbre ; à Murrbach (Haut-Rhin), seules les trois dernières stations sont figurées. Inversement, les images des quatorze événements figurés dans le chemin de croix peuvent être placées côte à côte, dans un retable ou dans un livre, sans donner lieu à déplacement.

Il est donc juste et bon de considérer notre Chemin de croix, tant associativement que taxinomiquement, de ces deux points de vue distincts.

La voie jalonnée.

Dès lors qu'on met à part ce qui y est imagerie, il apparaît comme un ensemble composé de plusieurs éléments servant au déplacement : la plate-forme du Prétoire



Fig. 2. — Pontchâteau : la colline du Golgotha

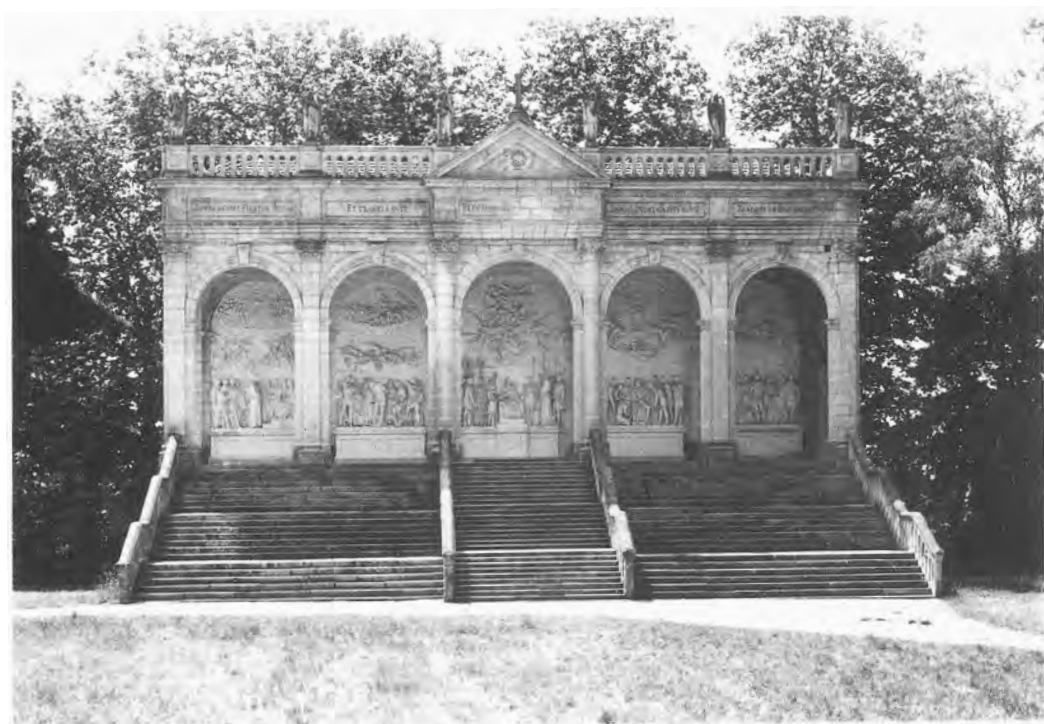


Fig. 3. — Pontchâteau : le Pratoire

et son escalier ; le chemin sablonné, contrastant avec la prairie ambiante, qui relie les stations et technicise l'itinéraire ; la butte artificielle tenant lieu, en terrain plat, de la pente naturelle que le relief de Lourdes ou d'Orcival offre à la montée des fidèles vers le Golgotha ; les stations constituées par la pierraille, lacroixcanoniquement prescrite et une banquette servant d'agenouilloir, et dont l'espacement, tout à la fois, est adéquat au déplacement et le conditionne ; des prises de courant installées à chacune des stations, mais dont j'ignore si elles sont destinées à les décorer d'un luminaire électrique ou à éclairer un chemin de croix en nocturne. De ce point de vue, le Chemin de croix de Pontchâteau est classable comme voie jalonnée hypèthre faite spécialement pour un déplacement pédestre bien déterminé. Voici comment je parviens à cette définition.

Le déplacement est une composante ordinaire de la célébration : lustrations, processions religieuses, défilés civiques ou militaires, cortèges de mariage, convois, etc. (sans qu'il y ait forcément à y chercher un raison logique précise, par exemple rogatoire comme dans l'ancienne procession des Rogations ou dans les manifs et comme en témoigne notre locution «faire une démarche»),. Il s'agit fréquemment d'un parcours à étapes, plus ou moins programmées, comme la procession de la Fête-Dieu qui s'arrête à des reposoirs ou, justement, le chemin de croix qui est en même temps la répétition commémorative d'une déambulation historique, la montée de Jésus au Calvaire.

Si l'on envisage alors le déplacement du point de vue ergologique qui est archéologiquement le nôtre, plusieurs cas sont possibles :

a. parcours et étapes ne sont pas forcément technicisés, la noce paysanne allant à travers champs et reprenant souffle sous un arbre. Mais ils le sont souvent, le premier par une voie et les secondes par des jalons : le défilé des Anciens combattants va par rues et allées, s'arrêtant au monument aux morts de la place, à celui du cimetière, peut-être à l'église, pour écouter des discours ou déposer des gerbes, avec une pause finale au café, la convivialité faisant aussi partie intégrante de la célébration ;

b. techniquement fabriqués, voies et jalons ne l'ont pas toujours été pour autant en vue du déplacement considéré : c'était à l'instant le cas du défilé des Anciens combattants ; encore aujourd'hui, les participants au chemin de croix de la Cathédrale de Rennes s'en vont par la rue de la Monnaie, faite à des fins bien plus générales, jusqu'à une croix érigée là pour une autre raison, en commémoration de la mission de 1817 ; et, de même, un cortège officiel peut remonter les Champs-Élysées de la Concorde à l'Étoile en faisant étape à la statue de Clémenceau ;

c. mais voie et jalons peuvent aussi bien être fabriqués exclusivement pour tel déplacement, soit en totalité, comme à Pontchâteau, soit en partie : ce peut être la voie seule, par exemple les allées de buis du Monument aux morts de Palais à Belle-Isle-en-mer ; ou les jalons seuls comme dans les chemins de croix d'église dont les croix ou tableaux ne servent qu'à cela tandis que la voie qu'est le dallage du déambulatoire est faite pour toute espèce d'usage. De surcroît, comme tout habitat (cf. le jardin qui est en plein air tandis que la maison est couverte), la voie jalonnée peut être hypèthre comme à Pontchâteau, ou couverte comme sont les chemins de croix des églises ;

d. enfin, quand voies ou jalons sont fabriqués en vue d'un certain déplacement, tantôt ils le sont pour être provisoires, parce que l'usage en paraît trop

limité et qu'ils risquent d'encombrer: tels étaient, aux Fête-Dieu bretonnes d'il y a trente ou quarante ans, les **tapis de fleurs** ou descieuses colorées disposées sur le parcours de la procession et les reposoirs fleuris ; tantôt, au contraire, ils le sont **pour être** permanents comme notre Chemin de croix⁷.

Une fois justifiée ma définition du Chemin de croix de Pontchâteau comme voie jalonnée hypèthre à finalité unique, j'en viens à mon objectif principal: son classement selon la combinaison des identités ou différences fonctionnelles et des identités ou différences historiques :

1. Même fonction + même situation historique : le Chemin de croix est **très** en faveur au XIXe siècle, au point que Zola, par exemple, le cite parmi les bondieuseries dont Claude Lantier fait de la peinture alimentaire⁸ et qu'il compte parmi les tableaux vivants présentés à l'Exposition Universelle de 1900⁹. Aussi, même sous l'aspect grandiose du plein air, est-il assez bien représenté : sans savoir le moins du monde tenté un recensement même très partiel, j'ai déjà pu p. 18 en citer une douzaine de mémoire, parmi lesquels celui de Pontchâteau est un des plus anciens.

2. Même fonction + autre situation historique : bien que la pratique du chemin de croix remonte au **XVe siècle** et ait donné lieu à une production imagée (par exemple le Chemin de croix de Tiepolo à S. Polo de Venise), je ne connais pas de chemin de croix de plein air conservé qui soit antérieur à la seconde moitié du XIXe siècle, mais il en a existé, non seulement de ceux auxquels s'attachent des noms célèbres comme celui de Ligier Richier, mais de très obscurs : ainsi, au Calvaire du Bois du Grand Bon Dieu à Thuin (Hainaut), les révolutionnaires de 1794 avaient détruit un Chemin de croix échelonné le long d'une allée et dont chacune des stations «**était** représentée par un groupe de personnages de grandeur naturelle sculptés en bois et **peints**»¹⁰. La formule employée à Pontchâteau n'est donc pas une totale innovation ; mais on va voir qu'il est bien caractéristique du XIXe siècle d'y avoir recouru.

3. Autre fonction + même situation historique : il s'agit ici d'envisager des ouvrages qui, sans avoir la fonction de chemin de croix, **lui** sont industriellement apparentés, c'est-à-dire les autres voies jalonnées. Il s'en trouve d'abord au sein même du catholicisme : sans reparler des processions de la Fête-Dieu dont les installations éphémères ne sont plus archéologiquement saisissables que par les descriptions et les images du temps, j'attire l'attention sur un élément d'un sanctuaire que j'ai déjà cité et que je commenterai d'ensemble une autre fois, le Rosaire de La Rabatelière. Le cas du labyrinthe médiéval, quelle qu'en ait été la fonction, a montré depuis longtemps qu'un même type de parcours pouvait être pédestre, comme à la Cathédrale de Chartres, ou digital, comme à celle de **Lucques**¹¹. Or, à La Rabatelière, on a transformé en parcours pédestre le parcours digital par excellence qu'est le Rosaire : on peut **l'y** réciter en montant un escalier jalonné de quinze demi-tours portant chacune le nom d'un mystère. Dans un autre milieu, le cérémonial **laïque** ne me semble pas avoir laissé beaucoup de voies jalonnées : on en trouve dans les grands sanctuaires patriotiques aménagés dans le Nord et l'**Est** de la France en commémoration de la guerre de 1914-1918, mais c'est sans doute, comme pour la Fête-Dieu, que la plupart d'entre elles

étaient provisoires : il faudrait chercher du côté des aménagements auxquels ont donné lieu les fêtes républicaines, les cortèges d'accueil de personnalités à la gare ou à une autre porte de la ville, etc.

Ces voies jalonnées semblent, en quasi-totalité, avoir été hypèthres comme notre Chemin de croix. Cette utilisation du plein air me paraît aussi un caractère propre à sa situation historique, observable ailleurs que dans les voies jalonnées. Ainsi, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, se développent de grands sanctuaires de plein air avec esplanades et parvis, Lourdes, Ars, Lisieux, Pontmain, etc., qui ressemblent plus aux téménos à ciel ouvert de la Grèce antique qu'aux bâtiments fermés que sont les églises habituelles. En dehors de l'Église, on trouverait pareillement divers équipements tels que les stades, susceptibles d'accueillir de vastes cérémonies civiles de plein air, depuis la Fête de la fédération de 1790 jusqu'aux rassemblements des Sokols ou de la jeunesse nazie.

En somme — si lacunaire que soit cette mise en série et, par conséquent, sous bénéfice d'un inventaire plus poussé —, il semble plus facile de meubler la case des voies jalonnées à peu près contemporaines mais de fonctions différentes que celle des voies de même fonction, mais de périodes différentes : le Chemin de croix de Pontchâteau apparaît comme une voie jalonnée hypèthre caractéristique du XIX^e siècle parmi d'autres voies jalonnées contemporaines, toutes fonctions confondues, plutôt que comme un Chemin de croix hypèthre dans une séquence d'autres chemins de croix hypèthres, toutes périodes confondues.

L'imagerie de la Passion.

J'ai rappelé plus haut que les jalons du chemin de croix ne sont pas toujours des images ; quand c'est le cas, d'un chemin de croix à l'autre, la même station donne lieu à des images très différentes. Il est donc légitime d'examiner séparément l'imagerie des stations et je le ferai, bien entendu, selon le même mode de classement que pour la voie jalonnée :

1. Même fonction + même situation historique : si l'on s'en tient, en premier lieu, à un classement «schématique», c'est-à-dire en ne considérant dans la configuration de l'image que ce qui s'y explique par la technique employée¹², je ne sais inscrire d'autre chemin de croix complet, en regard du nôtre, que celui de Lourdes. Ici et là se composent des statues de fonte. Utilisée à l'époque pour des images de tous bords (cf. ci-dessus p. 14 et n.1), cette technique, qui assure à ces effigies de plein air une bonne résistance aux intempéries, offre aussi la latitude de sortir du même moule plusieurs exemplaires similaires. Or il est techniquement indifférent que le bloc ainsi coulé représente plusieurs personnages, comme à Orcival, ou un seul comme à Pontchâteau et à Lourdes : dans le premier cas, la scène est composée une fois pour toutes, tandis que, dans le second, les personnages sont **composables** et **recomposables** dans des scènes où l'on peut varier à volonté le nombre et la situation respective des acteurs. Aussi voit-on, par exemple, le même soldat reparaître à nos III^e et XI^e stations, et il serait intéressant d'examiner en détail comment, à Pontchâteau et à Lourdes, des statues de mêmes types, issues des mêmes moules, ont été associées dans des

groupes, c'est-à-dire dans des ensembles différents (fig. 4 et 5). Soit dit en passant, on voit combien les spécialistes de la statuaire ont tort de parler de «groupes» dans des cas aussi différents que ceux qu'illustrent ici les Chemins de croix d'Orcival, d'une part, et, d'autre part, de Lourdes ou Pontchâteau ; c'est, une fois de plus, assimiler par les mots l'image et son référent : à Orcival, c'est le référent qui forme un groupe mais, techniquement, il n'y a qu'une statue, et c'est seulement à Pontchâteau et à Lourdes qu'il y a groupe statuaire, c'est-à-dire de statues indépendantes composées en un ensemble imagier.

Si, en second lieu, on passe à un classement «thématique», plus précisément «mimétique» et «rhématique», c'est-à-dire en ne considérant dans l'image que ce qui s'explique par l'univers perçu ou perceptible et par l'univers conçu ou concevable qu'elle a pour fin de représenter, ce sont alors tous les chemins de croix contemporains et voisins de Pontchâteau que nous avons à examiner (étant entendu, les frontières sociologiques n'étant jamais fixées, qu'on peut donner à «contemporain» ou «voisin» une étendue temporelle ou spatiale très variable). La tâche serait colossale et je m'en tiens donc à des observations générales visant à circonscrire les points sujets à variation.

Sur une imagerie comme celle de la Passion s'exercent, outre celles de la technique, diverses contraintes. Avant tout, elle appartient à la catégorie des «illustrations» mettant en image un texte préexistant qui en est la «légende»¹³. C'est, dès lors, la moindre des choses que de conformer l'illustration à la légende : quand celle-ci annonce que Jésus tombe pour la première fois, mieux vaut ne pas le représenter marchant d'un pas gaillard (inutile desouliner qu'il importe peu ici, du point de vue qui nous intéresse, que la «légende» soit scripturaire ou non, canonique ou apocryphe). Mais, de même, selon une formule que tout archéologue sait par cœur, que la description n'épuise jamais la chose à décrire, de même, mais inversement, elle ne permet jamais d'en rétablir intégralement l'aspect : la légende ne suffit donc jamais à conditionner totalement l'illustration, laissant ainsi à l'imagier une marge de manœuvre. Celle-ci est souvent, cependant, limitée par d'autres contraintes. Il en est d'ordre historique qui tiennent à la tradition imagière : ainsi, le type physique du Christ est trop solidement établi pour être aisément contrarié (et ce, quelle qu'en soit l'origine, peut être purement «schématique», car il est bon de rappeler, contre trop de spécialistes d'avant-garde qui paraissent l'oublier, que l'image est bien autant conditionnée par l'autonomie de sa technicité que par notre représentation du monde). Il en est de normatives, contraignant, par exemple, l'image à la bienséance : le témoignage très clair du Suaire de Turin qui montre le Christ enseveli nu ne l'a jamais, dans l'imagerie, débarrassé de son pagne. D'autres contraintes sont d'ordre scientifique, lorsqu'on prétend conformer l'image à un certain savoir : dans un chemin de croix il est intéressant d'apprécier en quelle mesure le vêtement et l'équipement des acteurs, éventuellement l'environnement architectural s'il s'agit de tableaux, sont conformes au savoir archéologique du temps, comme au Calvaire de Pontchâteau dont les soldats romains ressemblent étonnamment aux reconstitutions du musée de Saint-Germain ou aux images des manuels scolaires du temps.

Mais toutes ces barrières laissent encore latitude à d'autres choix et il me semble que, dans les chemins de croix contemporains de celui de Pontchâteau, il importe de considérer ceux que dicte la politique du temps. Le passé ne nous intéresse au fond



Fig. 4. — Pontchâteau : la IXe station



Fig. 5. — Lourdes : la IXe station.

que par rapport à nous, nous le rapportons volontiers au présent, soit, au vu des différences, pour en être le repoussoir dans les deux illusions inverses du progrès ou du bon vieux temps («c'est quand même mieux maintenant!» ou «c'était quand même pas comme ça jadis!») ; soit, au vu des similitudes, pour en être la préfiguration qui l'explique ou le garantit («nous avons toujours fait ça comme ça!») et qui peut s'y substituer : ainsi l'imagerie athénienne du Ve siècle célèbre la victoire présente sur les Perses en figurant la victoire passée sur les Amazones. En matière politique, le XIXe siècle a pratiqué ces rapprochements du passé et du présent : ainsi, après 1848, dans la Chapelle de l'adoration de l'église St-Roch, sont placés deux vitraux symétriques représentant St Denys l'Aréopagite et Denis Affre, tous deux porteurs du même prénom, théologiens, évêques de Paris (selon la tradition accréditée depuis Hilduin pour l'Aréopagite) et morts par violence, et l'on ne peut douter que le premier ne soit là que pour garantir, par sa qualité de martyr et sa sainteté reconnues, celles du second, voire annoncer sa canonisation ; de même, après 1870, il est courant de mettre en parallèle le siège de Paris et l'histoire de Vercingétorix à Alésia en tirant diverses conséquences¹⁴. Or, dans les milieux catholiques des années 1880-1890 fleurissent à la fois l'antisémitisme et un ultramontanisme politique qui fait du Gouvernement du Quirinal le persécuteur du Vicain du Christ. Dreyfus et Caïphe, Cavour et Pilate : quel diptyque ! Alors, et dans la ligne, d'ailleurs, d'une tradition ancienne¹⁵, il y a des chemins de croix plutôt anti-juifs et d'autres plutôt anti-romains. Comme la légende ne précise pas qui, durant la montée au Calvaire, tapait le plus fort sur Jésus, l'illustration a beau jeu : ainsi, tandis qu'à la VIIe station de Pontchâteau, un soldat romain harcèle Jésus de sa lance, il l'aide à se relever à celle d'un Chemin de croix industriel que j'ai vu à Chevaigné (Ille-et-Vilaine). L'enquête mériterait d'être poussée.

2. Même fonction + autre situation historique : en fait d'antécédents, je m'en tiendrai à ceux que leur technique apparente «schématiquement» aux stations de Pontchâteau, c'est-à-dire aux ensembles de statues de grandeur à peu près naturelle, éventuellement composées avec une simulation artificielle de l'environnement. Le Christ au Mont des Oliviers de la Cathédrale de Strasbourg (XVe siècle) ou celui d'Obernai (1517) seraient schématiquement de parfaits antécédents s'ils n'étaient thématiquement étrangers au chemin de croix. Quant à celui-ci, j'ai déjà signalé p. 22 les quatorze groupes, aujourd'hui détruits, de statues peintes en grandeur naturelle du Calvaire du Grand Bon Dieu, mais je ne connais personnellement d'antécédents conservés qu'aux dernières stations, celles-là mêmes qui, dans nos chemins de croix de plein air du XIXe siècle, sont le plus souvent imagées, même quand les autres stations ne sont marquées que par une croix. La XIIe d'abord, et pour s'en tenir à la Bretagne, avec certains calvaires du Finistère (St-Thégonnec, Lampaul-Guimiliau, etc.), les poutres de gloire (St-Thégonnec, Le Fauët, etc.), le jubé de St-Fiacre au Fauët (XVe siècle)¹⁶ et le premier état du Calvaire de Pontchâteau même où, en 1710, le Père de Montfort avait fait faire par les naturels une butte pour y dresser, comme sur le Golgotha, ses trois croix. La XIIIe station, ensuite, avec les Vierges de pitié et les Dépôts, dont le Sépulcre de Ligier Richier à St-Mihiel est un des plus prestigieux exemples. Enfin, la XIVe station a des antécédents encore plus nets avec les Mises au tombeau qui, à la fin du Moyen Age, sont venues meubler tant d'églises aussi bien obscures qu'illustres : Moissac, Solesmes, Saint-Maclou de Pontoise, La Chapelle-

Rainsoin (Mayenne), etc. La préférence, voire l'exclusivité accordée à ces scènes, explique qu'on ait parfois réuni deux d'entre elles dans un seul ensemble comme au Bois du Grand Bon Dieu où se superposent une **Mise au tombeau** et un **Christ en croix**¹⁷, selon une formule qui perdure au **XIXe** et au **XXe** siècle (cimetière de Chaumont, Haute-Marne, où la grotte artificielle de la Mise au tombeau sert aussi de sépulture ecclésiastique ; Chémeré-le-Roi en Mayenne). A Darney (Vosges), un ensemble du **XVIIIe** siècle associe un **Christ en croix** et une **Pietà**. A la Chapelle du Calvaire de l'église **St-Roch** de Paris, ce sont les **XIe**, **XIIe** et **XIVe** stations qui sont réunies¹⁸. Si j'ai raison de croire que, dans la schématique de Pontchâteau, les antécédents sont majoritairement des scènes isolées, celles des dernières stations, l'intérêt de notre Chemin de croix ainsi que ses contemporains, est dans le parti de représenter tout entière la montée du Christ au Calvaire.

3. Autre fonction + même situation historique ; par ce projet, totalitariste oserai-je dire, qui le sous-tend, il est, comme entreprise, en premier lieu, bien de son temps. Il vise, en effet, à l'accomplissement systématique d'un procédé antérieurement très limité : les mises au tombeau médiévales illustrant la **XIVe** station par des groupes statuaire de grandeur naturelle, étendons la formule à toutes les stations. Ce désir d'être complet me paraît très **XIXe** siècle ; c'est celui qui a poussé la quasi-totalité des villes françaises, vers la même époque, à se doter de l'arsenal complet des bâtiments urbains (hôtel de ville, tribunal, théâtre, caisse d'épargne, etc.), le même aussi, dans nos disciplines, qui a présidé à l'entreprise de tant de corpus, Monumenta, etc.

C'est aussi par sa schématique, en second lieu, que le Chemin de croix de Pontchâteau est imagièremment très **XIXe** siècle, je dirai en bref : par le goût de la simulation. Mais comme, par définition, dans le type de classement où nous nous trouvons, ce goût n'est pas spécifique de l'imagerie du Chemin de croix mais de toute espèce de thèmes, mieux vaut en traiter à propos de l'ensemble plus vaste de toutes les images de Pontchâteau, ce que j'ai appelé le Diorama évangélique.

2. LE DIORAMA ÉVANGÉLIQUE

Vie de Jésus et Terre sainte. – Imagerie et culte.

Avec son peuple de statues figurant les acteurs de l'événement, avec sa Scala sancta et son Golgotha artificiel simulant l'environnement, le Chemin de croix contenait en germe les deux prolongements imagiers qui ont peu à peu donné au site de Pontchâteau son aspect actuel :

a) une Vie de Jésus : le Chemin de croix est en somme la transcription sur quatorze lieux juxtaposés d'une suite de quatorze moments successifs. Ce principe d'une projection spatiale de la séquence temporelle était extensible à d'autres événements de la Vie de Jésus : outre la Résurrection qui formait topographiquement comme la clause non canonique du Chemin de croix et les reliefs de la Passion placés dans le Prétoire, on a vu que le Calvaire de Pontchâteau s'est progressivement accru



Fig. 6. — Pontchâteau : la XIIIe station.



Fig. 7. — Pontchâteau : la Résurrection

d'une Ascension, d'une Assomption, d'une Agonie, voire d'une Nativité ;

b) une Terre Sainte ; la lère station comprend une Scala sancta montant au prétoire et la XIIe se joue sur une éminence évoquant le Mont Calvaire ; de même, à Lourdes, la Scala sancta de la lère station s'élève vers une plate-forme, ici peuplée de statues comme aux autres stations, et la XIVe profite d'une faille naturelle du rocher pour se doter d'un sépulcre. C'est-à-dire que la simulation de l'événement par un groupe de statues s'accompagne parfois d'une simulation artificielle de l'environnement dont le principe est, lui aussi, extensible, mais, cette fois, à d'autres lieux de la Terre Sainte. Ainsi la Résurrection, outresesstatues, comprend un sépulcre vide avec sa pierre déplacée (fig. 7) ; l'image de la Nativité occupe la Grotte de Bethléem ; enfin, détachées de toute figuration d'un événement par le moyen de statues, se bâtissent des images de lieux : Nazareth, Temple de Jérusalem, etc.

Ainsi ces deux projets, chronologiquement à peu près successifs, de disposer sur le site l'image d'une histoire et d'une géographie élargies de l'Évangile me semblent s'enchaîner directement à celui du Chemin de croix. Et, non plus que lui, ils ne sont exclusivement imagiers et coupés du culte. La Vie de Jésus, en premier lieu, ne comporte pas n'importe quels épisodes, mais se limite à ceux qui sont célébrés par des fêtes (des exceptions n'apparaissent que beaucoup plus tard, dans les fresques de Paul Lemasson qui constituent comme une suite picturale de la Vie de Jésus). Quelle que soit la raison de cette sélection (choix délibéré, manque d'argent pour faire davantage, etc.), le résultat est identique : en même temps que le promeneur suit les étapes de l'histoire de Jésus, il parcourt, hors toute cérémonie, celles du calendrier cultuel ; autant que du temps biographique du Christ, la Vie de Jésus est la projection spatiale du temps liturgique calqué sur lui.

A sa manière, la Terre Sainte, en second lieu, n'est pas non plus confinée dans une fonction imagière étrangère au culte. Certains édifices sont intérieurement des chapelles comme Nazareth et les murs du Temple de Jérusalem forment la clôture d'une manière de préau hypèthre avec podium couvert pouvant servir aux cérémonies et au rassemblement de pèlerins.

L'image, ainsi, se combine au culte : le diorama évangélique ne cesse pas pour autant d'être un sanctuaire.

Simulation des personnages et de l'environnement.

Si je réunis sous ce nom de «diorama» la Vie de Jésus et la Terre Sainte de Pomtchâteau, c'est que ce sont des images d'une schématique bien particulière dont j'ai déjà esquissé p. 23 la caractéristique : les personnages sont représentés par des statues de grandeur naturelle, ou un peu supérieure, que ce module et la tridimensionnalité rapprochent bien plus de l'homme vivant — encore pourraient-elles, de surcroît, être polychromes — que des images picturales (en dépit des embarras que crée la statuaire dans des scènes comme l'Ascension où il a fallu installer le Christ sur une petite éminence et suggérer son élévation par l'attitude des apôtres et le vent qui semble souffler sur leurs robes, fig. 8) ; l'environnement, qu'il soit dans la réalité naturel

ou artificiel, est imagièremment reproduit, lui aussi, au module de l'homme et en trois dimensions (éventuellement en exploitant le cadre naturel local comme je l'ai dit plus haut de la *XIV^e* station de Lourdes), en sorte qu'il est aussi bien occupable par l'observateur vivant que par l'acteur statufié. C'est à cette schématique que je réserve le nom de «simulation», bien entendu par pure convention terminologique car toute image, étant mime, pourrait être dite simulatrice.

Posée cette définition, la simulation des personnages et celle de l'environnement donne lieu à divers cas de figure :

a. Simulation des personnages sans simulation de l'environnement : c'est le cas de la plus grande part de notre Vie de Jésus. Catégorie immense où s'inscrivent tous les groupes statuaires, Massacre des Niobides hellénistique, Mises au tombeau médiévales, etc., et, naturellement, toute la statuaire en fonte des Chemins de croix de Pontchâteau et de Lourdes, des groupes de l'apparition de la Salette à La Rabatelière, etc.

b. Simulation de l'environnement sans simulation des personnages : c'est le cas de la plus grande part de notre Terre Sainte. Catégorie dont le Canope, le Poecile ou le Tempé de la Ville Hadriana fournissent peut-être les plus anciennes illustrations et qui, bien que plus restreinte que la précédente, accueille cependant le Hameau de Marie-Antoinette ; les jardins alpins, japonais, etc. ; toutes sortes de décors de théâtre ; les innombrables reconstitutions, maréorama, stéréorama, etc. de l'Exposition universelle de 1900¹⁹.

c. Simulation conjointe des personnages et de l'environnement: c'est le cas de la *XII^e* station et de la Résurrection de Pontchâteau. Entrent dans cette catégorie les crèches de Noël ; les grottes de Lourdes qui se sont multipliées en France jusqu'après la seconde guerre mondiale, aussi bien dans les grandes villes (cour des Accoules de Marseille) que dans des communes perdues où parfois la rivière locale sert de gave (par exemple St-Jean-sur-Mayenne ou Chéméré-le-Roi en Mayenne) ; le Musée Grévin, celui de Madame Tussaud, et tous les dioramas, panoramas²⁰ ; mais aussi des ouvrages moins connus : «la Femme au puits», de Pau, due au sculpteur E. Gabard, assemble un puits de pierre violacée et une femme de marbre blanc qui en sort un véritable seau, attaché à sa chaîne, d'où s'écoule de l'eau ; la *Semaine religieuse de Paris* du 19 février 1916 appelle l'attention sur une exposition de l'Oeuvre des chapelles de Secours où l'on voit «avec personnages de grandeur naturelle, la reconstitution d'un office dans une chapelle de secours, la célébration d'une messe dans une tranchée, un groupe de prêtres brancardiers dans l'exercice de leur dévouement auprès des blessés»²¹.

Cette classification se combine avec au moins deux autres processus techniques:

— la miniaturisation, soit des personnages comme le sont les soldats de plomb, etc. ; soit de l'environnement : temple d'Éphèse «en petit» que Xénophon avait construit dans sa propriété²², maisons de poupées qui ont abondé au *XIX^e* siècle en France comme en Angleterre, modélisme ferroviaire, etc. ;



Fig. 8. — Pontchâteau : l'Ascension.

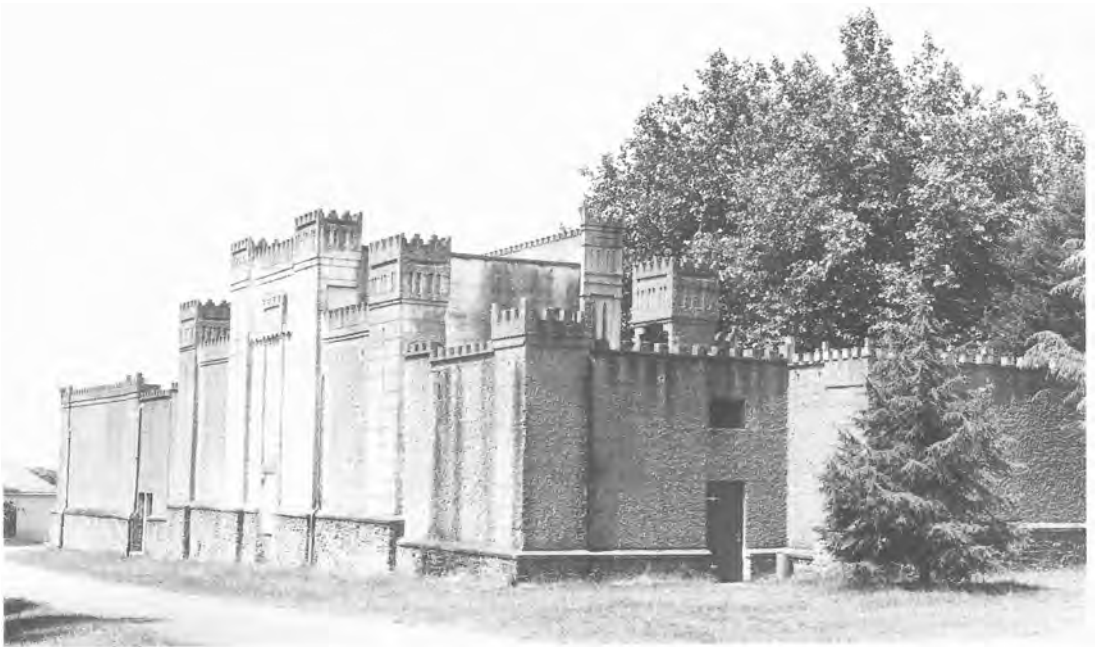


Fig. 9. — Pontchâteau : le Temple de Jérusalem.

— l'animation, soit «dramatiquement» par des acteurs, professionnels, comme au théâtre, ou non, comme au Hameau de Versailles ; soit imagièrem²³ par des automates.

Enfin, avant de revenir à Pontchâteau, je ne crois passuperflu d'apporterencore deux précisions :

1° Peut être se sera-t-on étonné de me voir classer ensemble le Hameau de Versailles et les monuments du Vieux Paris de l'Exposition Universelle de 1900. C'est qu'il n'est guère utile de simuler le monde où l'on est et que la simulation sert au contraire à sortir de sa propre situation sociologique. Il est dès lors normal qu'elle opère indifféremment sur l'une ou l'autre des trois coordonnées sociologiques dont nous avoris plusieurs fois eu l'occasion de noter la corrélation (celles, par exemple, qui, dans l'échange stylistique, contraignent à assortir les néo- d'«exo-» et de «pseudo-»²⁴ :) la simulation nous déplace dans un autre temps (notre Chemin de croix), un autre lieu (jardin japonais), un autre milieu (le Hameau) ou, autrement dit, concentre dans le même temps ou le même lieu ou le même milieu des temps, lieux ou milieuxéloignés. C'était bien la fonction originelle des Chemins de croix comme c'était celle desgrottes de Lourdes que de remplacer le pèlerinage en terre sainte ou sur le lieu desapparitions de la Vierge.

2° C'est peut-être ici le Poecile ou le Canope d'Hadrien, quasiment dépourvusde toute ressemblance avec le Poecile d'Athènes et le Canope d'Égypte, qu'on se sera étonné de me voir classer avec les reconstitutions très exactes de certains décors de théâtre du début du siècle, exécutés souvent sous le contrôle despécialistes. C'est que la simulation se conforme à l'idée qu'on se fait des genset des choses, même si ce n'est pas celle des professionnels de l'archéologie. En d'autres termes, la conformité archéologique n'est nullement définitoire de la simulation ; il est seulement intéressant d'en apprécier le degré : par exemple, la maison de Nazareth, à Pontchâteau, ne reproduit pas aussi exactement qu'on le dit la Maison de la Vierge de Lorette. Encore faut-il s'en tenir au savoir archéologique contemporain de l'ouvrage considéré (ce qui, soit dit en passant, justifie le développement actuel, auquel nous-mêmes participons, d'une histoire de l'archéologie) : ainsi, il est manifeste que le Temple de Jérusalem se conforme à l'idée qu'en a accréditée M. de Voguë²⁵ sans qu'importe ici ce qu'on en pense aujourd'hui. Au demeurant, ce serait du scientisme bien naïf que de s'imaginer que la simulation n'est authentifiable que par l'exactitude archéologique de la représentation ou, quand il s'agit de refaire à l'identique un édifice ou un environnement artificiel, par réplique. Elle l'est tout autant, sociologiquement, par la relique²⁶ : au Chemin de croix de St-Bonnet, déjà mentionné p. 18, des plaques inscrites nous avertissent que le socle de la croix contient une «pierre du Calvaire portée de Jérusalem - 1928» et l'autel tout proche de la «poussière du Saint Sépulcre,). Il en va de même de la guillotine bel et bien utilisée qu'avait acquise Mme Tussaud ou de la baignoire que Marat occupe au Musée Grévin après l'avoir habitée de son vivant.

Tout ce schéma est dépériodisé, puisque j'y ai inclus des exemples remontant jusqu'au Moyen Age et à l'Antiquité. Revenant maintenant à l'objectif que nous avons fixé à nos classements, il importe de chercher si les simulations de Pontchâteau ne sont qu'une illustration de plus d'un fait tout à fait général ou si, au contraire, comme il nous est apparu déjà à d'autres points de vue, notre sanctuaire participe d'usages

spécifiques ou préférentiels de sa situation historique. Cela revient à apprécier la distribution spatio-temporelle des simulations, conjuguées ou non, de personnages et d'environnement.

Comme j'ai pris la précaution de le dire plus haut, ce genre de question est plus facile à poser qu'à résoudre, faute de recensements suffisants. Mais voici ce que je crois apercevoir :

- bien qu'on en trouve à toutes époques, les simulations me paraissent particulièrement abondantes du dernier tiers du XVIII^e siècle à 1914 ;

- géographiquement, je crois qu'elles sont en faveur en Angleterre plus tôt qu'en France : d'origine française, c'est outre-Manche que le musée de cires Curtius-Tussaud fait fortune dès la fin du XVIII^e siècle, presque un siècle avant le Musée Grévin, et il paraît en aller de même des maisons de poupées ;

- mais la période de concentration maxima de ces simulations semble être précisément celle où l'on construit le Chemin de croix de Pontchâteau : c'est en 1882 qu'est fondé le Musée Grévin ; en 1884 que celui de Mme Tussaud, en pleine prospérité, renouvelle son installation ; en 1900 que se multiplient les simulations, mentionnées plus haut, de l'Exposition Universelle ; durant toutes ces années que fleurissent les décors de théâtre visant à simuler l'environnement réel, ou tenu pour tel, des drames qui s'y jouent²⁷. Et c'est sans doute encore la faveur de ces simulations qui explique certaines transfigurations : à Rennes, par l'adjonction d'une Vierge et d'un Saint-Jean dus au ciseau de Vallet, le sculpteur de notre Prétoire, une croix de mission érigée en 1817 devient la simulation de la XII^e station. Musée Grévin et Calvaire de Pontchâteau, on pouvait ne pas s'attendre à cette rencontre, mais les dates concordent, et la schématique est commune. Ici encore, comme simulation, notre sanctuaire est bien de son temps.

3. LE MÉMORIAL LOCAL

Le sanctuaire de Pontchâteau n'est pas encore épuisé : il reste à commenter la tombe et la statue de l'abbé Gouray et le Moulin du Père de Montfort. Mais, au vrai, la question qu'ils soulèvent est une question très générale dont ils ne me sont qu'un prétexte à dire quelques mots.

Dans une tradition qui remonte aux catacombes, les églises, même aujourd'hui, n'ont jamais cessé d'être lieux d'inhumation ; elles ont largement aussi accueilli les effigies, statuaire, peintes, etc., de toutes sortes de gens, ecclésiastiques ou laïcs. Pourtant, il me semble que, de nos jours, on ressent volontiers comme anormale cette installation permanente des hommes dans l'espace de Dieu. Et quand je dis «anormale», je l'entends au sens strict, car c'est un problème de droit qui y est posé : qu'est-il conforme à la norme de mettre dans un sanctuaire ? A-t-on le droit d'y installer sinon un souvenir du Père de Montfort, bien qu'il ait dû attendre 1947 pour être canonisé, en tout cas le portrait de l'abbé Gouray et ses restes mortels, alors que les tombes ont depuis longtemps émigré vers des cimetières coupés de l'église ?

On perd parfois de vue aujourd'hui (séquelles, peut-être, de luttes anticléricales

qui l'ont manichéistement rejetée soit d'un côté, soit de l'autre) que l'Église, en étant Corps mystique du Christ, ne cesse pas d'être société humaine et que le bâtiment du même nom est à la fois la maison de Dieu et, étymologiquement, l'assemblée des hommes. Comme telle, l'Église n'échappe pas plus que n'importe quelle autre société humaine au besoin de se donner une histoire, de se commémorer. De même que l'histoire de Laval ne se confond pas avec celle de la France (même si elle s'y inscrit également), qu'elle a ses grands hommes à elle et qu'elle a ainsi plus de raison qu'une autre ville de statufier en bonne place Ambroise Paré, de même l'histoire du Calvaire de Pontchâteau ne se confond pas avec celle de l'Église universelle: le Père de Montfort et l'abbé Gouray y tiennent un rôle de premier plan qu'ils n'ont pas ailleurs et il est sociologiquement normal, conforme au droit de l'Église en tant que société, qu'une place leur soit donnée dans le sanctuaire dont ils sont les pères.

Il s'agit bien de leur donner place, c'est-à-dire de les maintenir présents en tant que personnes, alors qu'ils sont, en tant que sujets, physiquement disparus. Pour ce faire, les moyens employés sont ceux auxquels recourt toute autre société, famille, dynastie, état, etc. : d'une part, ceux qui technicisent la représentation, inscriptions, images et au premier chef, parmi celles-ci, portraits ; d'autre part, la conservation de reliques de ses membres, entre autres les restes mortels dont les «reliques» de saints ne sont qu'un cas très particulier (et, de surcroît, fort partiel car elles se réduisent généralement à un infirme fragment de la dépouille). La statue et la tombe de l'abbé Gouray relèvent du même processus sociologique qu'une nécropole dynastique et une galerie de portraits royaux, qu'une sépulture familiale et un album de photos de famille, etc.

CONCLUSION

Rendus au terme de cette étude, il peut n'être pas superflu de jeter un regard sur la route que nous avons suivie et de considérer le point où nous sommes parvenus.

Plutôt que de privilégier la genèse, plutôt que de raconter le développement du Calvaire de Pontchâteau en le découpant en phases successives, j'ai préféré l'analyser comme un ensemble unitaire, celui qu'il est en son état actuel, en le découpant selon les fins distinctes qui y sont repérables. Ce parti n'a rien que de très légitime. En effet, la chronologie — qu'il ne nie nullement — n'est jamais nécessaire à l'intelligence d'un monument pour la raison qu'à chaque étape de son développement il forme un ensemble rationnellement achevé : ou bien c'est un ensemble matériellement complet, par exemple les quatorze stations du Chemin de croix, qui se suffit à lui-même, exactement comme le fait la phrase «le chat a mangé la souris,,», bien qu'elle soit extensible par l'adjonction de «qui trottnait dans la cuisine,, ; ou bien c'était un ensemble matériellement incomplet, par exemple huit stations seulement, mais, exactement comme «le chat a mangé la» appelle une suite, même si on ignore laquelle, le complément des six autres stations, quoique matériellement absent et d'aspect encore indécis, n'en faisait pas moins déjà structurellement partie de l'ensemble. — Cette analyse ne s'est pas restreinte à la délimitation de morceaux matériellement

indépendants, mettant d'un côté le Chemin de croix et de l'autre le mémorial de l'abbé Gouray ; elle a aussi disjoint par la distinction des fins ce qui est conjoint dans une même réalité physique, en considérant séparément dans le Chemin de croix, par exemple, ce qui est voie jalonnée et ce qui est imagerie christologique, de même qu'en exacte symétrie elle a rassemblé, comme structurellement conjointes par la similitude de la fin, des choses matériellement disjointes, telles que la butte de la XII^e station et le Temple de Jérusalem. — Enfin, parce que j'étais au départ confronté à des ensembles, je me suis préoccupé, pour les raisons développées p. 14 - 15, de les commenter par des mises en série.

Par cette méthode, nous avons dépassé le constat d'évidences premières, par exemple que Pontchâteau est, comme Lourdes, son contemporain, un grand sanctuaire de plein air susceptible d'accueillir un peuple de fidèles bien supérieur à celui de l'endroit ; ou même, par le rassemblement de divers chemins de croix de plein air, d'utiles informations sur la diffusion de cette pratique cultuelle dans la France du dernier quart du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle. La «déconstruction» de notre Calvaire a permis de l'intégrer dans l'équipement technique contemporain : des points de vue divers dont nous l'avons successivement considéré, il n'est jamais resté isolé mais, avec des rapprochements parfois inattendus, s'est aisément intégré à des classes d'ouvrages similaires, prenant ainsi sa place dans une situation historique qu'il contribue aussi, pour sa part, à définir. Ouvrage d'une Église universelle et bimillénaire, servant prioritairement la dévotion déjà plusieurs fois séculaire du Chemin de croix et représentant des événements fort anciens, le Calvaire de Pontchâteau nous est apparu comme participant à plein de l'usage français de son temps. Certes, je le redis en terminant, la fiabilité de cette conclusion est hypothéquée par l'exiguité de mes recensements ; mais, dans le principe, il me semble qu'à travers le cas très particulier de Pontchâteau, on voit bien comment l'archéologie contemporaine pourrait dégager des traits définitoires de la France du XIX^e siècle, non plus par l'enquête de ce qui s'y est dit, mais par l'investigation de ce qui s'y est fait.

Philippe BRUNEAU

1. M. Agulhon, Annales E.S.C., 1973, pp. 23-24, a bien noté que ce genre de maisons fournissait indifféremment les Blancs et les Rouges. — A titre d'exemple, le groupe du «*Salus infirmorum*» de Lourdes porte la marque de la Maison Raffel ; c'est l'Union artistique de Vaucouleurs qui a produit les quatorze stations du Chemin de croix d'Orcival, les statues des parents de Jeanne d'Arc au Sanctuaire du Bois-Chenu de Domrémy, le très curieux monument aux morts de 1914-1918 de Villebaudon (Manche), etc. etc.

2. Cf., dans RAMAGE, 1 (1982), nos «*Positions*», p. 16.

3. Il y a vingt ans que je l'avais noté à propos du classement des lampes antiques : Exploration archéologique de Délos, XXVI, p. 11.

4. Cette façon de faire reste courante : voyez dans les dictionnaires comment on classe ordinairement les instruments de musique (le piano est à la fois à cordes et à percussion), les crémones de fenêtre, les perversions sexuelles, etc.

5. RAMAGE, 1 (1982), p. 10. — Il en va ainsi de toutes les délimitations sociologiques. R. Ginouvès et A.-M. Guimier-Sorbets, La constitution des données en archéologie classique (1978), p. 30, s'inquiètent que je n'aie pas indiqué comment poser la limite de ce que j'avais appelé jadis un état de chose. C'est que la frontière n'a d'autre constante que d'exister ; elle se déplace incessamment, mais jamais sur un front unique pour la raison que ni l'évolution chronologique ni la transition géographique ne sont jamais des changements en tous points : j'ai le même usage que Racine si je dis «j'ai vu des chiens dévorants», mais non point si j'ajoute «au niveau d'une émission de télé» ! Si inconfortable que soit l'impossibilité d'en fixer un bon coup les frontières, l'usage n'en est pas moins un processus humain essentiel qui fonde la validité de certaines procédures archéologiques : c'est sur lui seul que reposent certains de mes raisonnements ou R. Ginouvès, dans un autre travail, Rev. archéol., 1977, p. 104, ne voit que la seule logique des «*test implications*».

6. C'est à Anne Thomas que je dois de connaître le sanctuaire, passablement perdu, de La Rabatelière.

7. Tous mes exemples concernent des déplacements pédestres, c'est-à-dire non technicisés par un véhicule ; mais il va sans dire que la technicisation du déplacement par un véhicule n'affecte rien le principe du parcours à étapes et de la voie jalonnée comme l'illustrent la ligne de chemin de fer et les gares, l'autoroute et les aires de service ou de repos, etc.

8. E. Zola, L'Oeuvre, édit. de la Pléiade, tome IV, p. 249.

9. Guide universel de Paris et de l'Exposition en 1900, p. 158, où ce spectacle est dit «*d'un caractère purement mystique*».

10. P.-J. Foulon, La sculpture populaire. Analyse d'un cas : le Calvaire du Bois du Grand Bon Dieu à *Thuin* (Louvain, 1972), p. 42.

11. J'ai moi-même trouvé un labyrinthe digital gravé sur un mur d'une maison de Délos : Bulletin de *corr. hellénique*, 102, (1978), pp. 150-151, ou j'ai aussi reproduit celui de Lucques.

12. J'ai expliqué dans RAMAGE, 1 (1982), p. 92, n.2, ce que j'entends par schème, *mime* et rhème.

13. Ces deux mots entre guillemets appellent quelques précisions. D'abord, j'entends «**texte**» au sens le plus largement verbal, sans le restreindre au texte écrit ; c'est une grave erreur chez plus d'un savant curieux des rapports entre «**textes et images**» que de s'en tenir aux textes écrits et, pis, quand il s'agit de l'Antiquité, aux écrits qui nous sont conservés : chacun, même aujourd'hui, a en tête mille récits qui n'ont jamais été écrits. — Ensuite, et par voie de conséquence, puisque le texte, pour moi, peut n'être pas écrit, je n'attends pas qu'il doive être matériellement lié à l'image. Si je parle de «**légende**», c'est que le mot fait habituellement couple avec «**illustration**» dont il désigne le complément verbal, tout en évoquant aussi une catégorie du récit, lequel fournit la majeure partie des illustrations. Donc, à propos d'une scène de Paul et Virginie imprimée sur une toile de Nantes sans aucune inscription d'accompagnement, je dirai que tel passage du roman en est la **légende** aussi bien que si celle-ci s'y «**donnait à lire**», comme le voudrait l'étymologie du mot. Il est aisé d'observer que la présence matérielle ou l'absence de la légende ne change rien à ses relations mutuelles avec l'illustration ; il n'est de différence que pour l'archéologue qui, à défaut d'inscription, est très souvent incapable de comprendre le sens de l'illustration. — Enfin, l'exemple de Bernardin de Saint-Pierre aura déjà fait deviner que je ne donne d'étendue fixe ni à la légende, ni à l'illustration : que plusieurs pages soient illustrées d'une vignette ou qu'une immense tapisserie n'ait que trois mots pour légende, les rapports du **texte** et de l'**image** qui en est issue n'en sont pas, selon moi, affectés.

14. Tout juste suggéré chez C. Jullian, Vercingétorix, chap. X (p. 190 de la réédition des éditions Marabout), le rapprochement est expressément fait dans Le Tour de la France par deux enfants, p. 134, et encore plus fortement dans le très obscur ouvrage de Mme Vve Richenet-Bayard, Découverte d'Alésia en Auvergne (Clermont-Ferrand, 1903), pp. 77 et 127.

15. Cf. X. Léon-Dufour, Supplément au Dict. de la Bible, VI (Paris, 1960), s.v. «**Passion**» : dans le développement de la tradition, «**les Juifs sont de plus en plus accusés, les Romains de plus en plus excusés.**»

16. Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Le Faouët et *Gourin* (1975), p. 302, et passim pour les calvaires, poutres de gloire et Vierges de pitié.

17. Cf. n. 10.

18. On se rappelle le sort que Zola, Pot-Bouille, édit. de la Pléiade, tome III, pp. 174-175 et 364-365, a fait à cet ensemble dont il attribue l'initiative à son abbé Mauduit (je ne sais si les spécialistes de Zola ont remarqué la ressemblance graphique de ce nom avec celui du curé Marduel qui, un siècle plus tôt, fut réellement l'auteur des remaniements de l'église).

19. Il suffit de parcourir le Guide cité n. 9.

20. Cf. L. Pressouyre, dans Le «**gothique**» retrouvé (cat. expos. Caisse nat. mon. hist. 1979), pp. 128-129, avec bibliographie.

21. C'est à Hervé Cabezas que je dois de connaître ce texte.

22. Xénophon, *Anabase*, V, 3, 7-13.

23. Sur la relation du drame et de l'image, cf. RAMAGE, 1 (1982), p. 92, n. 2 et p. 108.

24. Cf. P.-Y. **Balut**, dans *La Laurentine et l'invention de la villa romaine* (cat. expos. Institut franç. d'archit. **1982**), p. 245.

25. M. de Vogüë, *Le Temple de Jérusalem (1864)*, pl. XVI, reproduit, par ex., dans L.-H. Vincent et A.-M. Steve, *Jérusalem de l'Ancien testament (1954)*, pl. CIII. Cf. la reconstitution en maquette exécutée sous la direction de M. Avi-Yonah, reproduite, entre autres, dans M. Avi-Yonah, *Histoire de la Terre sainte (1969)*, p. 130.

26. «Réplique» et «relique» ont déjà été rapprochées dans RAMAGE, 1 (1982), p. 104. Pour qu'on entende bien qu'il n'y a pas là simple cliquetis de mots, mais couple de concepts opposables, je précise que, pour nous, le critère de la réplique est l'équivalence de l'efficacité ergologique à quelque plan que celle-ci se situe : déictique, quand une image a le même effet qu'une autre : dynamique, quand une pelle rend le même service qu'une autre, etc. Le critère de la relique est, quant à lui, la différence de l'appropriation sociologique. Il est donc exceptionnel que deux choses soient interchangeables à la fois en tant que répliques et que reliques.

27. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter l'illustration théâtrale de l'époque. Cf. aussi D. Bablet, *Le décor de théâtre de 1870 à 1914 (1976)*.

ÉTAT ACTUEL DU CULTÉ

A SAINT ANTOINE DE PADOUE

DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES DE PARIS

La présente enquête sur le culte à Saint Antoine de Padoue dans les églises paroissiales de Paris a été menée église par église de janvier 1978 à janvier 1979.

La première difficulté à vaincre a été de trouver les églises ouvertes. En raison de vols ou de profanations, le clergé a pris l'habitude de tenir fermées les églises une grande partie de la journée, surtout là où il n'y a pas de clergé résidant. J'ai dû accomplir mes visites très souvent pendant les messes du samedi soir et du dimanche matin, et encore en tenant compte qu'il fallait avoir l'éclairage du jour pour repérer vitraux ou tableaux. On comprendra que ces difficultés (j'ai dû retourner trois ou quatre fois à certaines églises pour les trouver ouvertes...) expliquent que des détails ont pu m'échapper. Ajoutons à cela les distances : les allées et venues, même en ayant organisé mes visites arrondissement par arrondissement, m'ont fait parcourir — j'ai calculé approximativement — au moins 300 kilomètres à pied, en métro ou en autobus ! Si on pense qu'il y a cent trois églises paroissiales à Paris, on comprend que j'aie borné l'enquête à ces édifices, écartant les chapelles de couvents, collèges et hôpitaux.

1. LES IMAGES DE SAINT ANTOINE

Présence et absence.

Si mon compte est exact il n'y a que 21 églises sur 103 qui n'ont aucune marque visible de culte public à Saint Antoine de Padoue (cf. fig. 1). Cela indique tout de suite la vitalité du culte en question. Mais il est intéressant de constater où se trouvent et quelles sont les églises sans image antonienne. Elles sont situées dans 11 arrondissement sur 20. Voici pour ces onze arrondissements le nombre des églises dépourvues d'image antonienne par rapport au nombre total des églises :

Ier	:	1 sur 4	XVe	:	1 sur 8
IVe	:	1 sur 4	XVIe	:	1 sur 6
XIe	:	1 sur 6	XVIIIe	:	1 sur 8
XIIe	:	1 sur 5	XIXe	:	3 sur 7
XIIIe	:	4 sur 6	XXe	:	5 sur 8
XIVe	:	1 sur 4			

Si l'on excepte la basilique-cathédrale Notre-Dame et les églises de Saint-Germain de Charonne, Saints-Gervais - et - Protais, Saint-Leu-Saint-Gilles, qui sont toutes quatre des églises médiévales, les édifices sans image antonienne sont ou des édifices neufs (Sainte-Chantal, Saint-Éloi, Notre-Dame des Buttes) ou des églises du XIX^e siècle (Notre-Dame du Rosaire, Saint-Hippolyte). Ces églises sont situées en des quartiers le plus souvent populaires (les 5 du XX^e arrondissement, les 4 du XIII^e, les 3 du XIX^e) dont le clergé soucieux de renouveler la pastorale en élevant la religion au niveau biblique et eucharistique a fait disparaître ou n'a pas admis dans les temples neufs, les supports de la religion populaire que sont les statues dessaints. **Encore faut-il nuancer** car on trouve à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame de la Gare et à Saint-Jacques de la Villette (toutes églises du XIX^e s.) des **images de sainte Thérèse de Lisieux**. Le décret d'expulsion n'aura frappé que le saint italo-portugais ! Mais n'y voyons pas trace de racisme...

Localisation.

Ce qui a plus de signification, c'est l'emplacement des images antoniennes repérées : aucune peinture, quatre vitraux, 79 statues.

Pourquoi aucune peinture ? Parce que la pratique de la peinture murale des églises a été relativement rare à Paris; **parce que** la plupart des tableaux d'église ont été détruits durant la Révolution ou sont maintenant dans des musées. Il ne semble pas que les peintres religieux modernes aient été inspirés par la légende antonienne.

Quant aux vitraux, je n'ai pas pu examiner en détail les vitraux anciens, ceux de Notre-Dame par exemple, mais je doute qu'ils présentent des images antoniennes. Les quatre repérés à Saint-Merry, Saint-Séverin, Saint-Joseph des Epinettes et Saint-Eustache sont du XIX^e siècle.

Il reste donc les statues comme supports du culte antonien. C'est d'elles surtout que nous parlerons, car les vitraux ne sont **guère** supports de dévotion : prie-t-on devant un vitrail ? lui met-on cierges et fleurs ?

Regardons d'abord la localisation de ces images dans les églises. Si l'on découpe schématiquement l'église en quatre quartiers (désignés par les lettres A, B, C et D dans le tableau des pages 54-57), on observe que la répartition de nos images antoniennes est disparate :

A (vers l'abside et à gauche)	: 14
B (vers l'abside et à droite)	: 09
C (vers l'entrée et à droite)	: 32
D (vers l'entrée et à gauche)	: 29

Cette répartition de l'espace a-t-elle une signification ? Les psychologues, et particulièrement les graphologues proposent une explication symbolique de l'occupation de l'espace par l'écriture, l'illustration, l'ameublement d'une surface donnée. S'il fallait appliquer leurs suggestions à nos images antoniennes (statues et vitraux) des églises de Paris, il faudrait dire ceci : 43 se trouvant à gauche correspondraient chez ceux qui les ont placées ou les fréquentent à une tendance au refuge dans le passé ou à l'introversión. Quant aux 41 du côté droit, ce serait l'ouverture vers l'avenir et sur le monde. Ce qu'il faudrait encore nuancer en remarquant qu'une

bonne part, à droite ou à gauche, se trouve dans les «coins refuges*», comme disent les psychologues, soit du fond (= recherche du but) soit du porche (= peur de l'avenir)'.

Je ne veux pas insister sur ces interprétations dont le système m'est assez étranger. Je propose une autre explication de ces emplacements : la plupart de nos statues (ici j'exclus les vitraux) se trouvent tout simplement près d'une porte d'entrée. La plus grande partie (28 + 30 = 58) du côté de la façade et donc des entrées principales ; 22 du côté de l'abside, et donc d'entrées secondaires, voire entrées de la partie de l'église la plus utilisée en semaine, comme par exemple à Saint-Antoine des Quinze-Vingt. Je n'ai pas fait le détail des entrées latérales, mais la constatation d'ensemble est intéressante : là où le clergé a placé ou maintenu une image antonienne, il s'agit généralement d'un point de l'église facile d'accès, vite repérable, et satisfaisant une visite hâtive, au détriment souvent de la visite au Saint-Sacrement ; mais ceci est une autre histoire !

Il arrive assez souvent (une dizaine de fois) que saint Antoine voisine avec d'autres saints : on a regroupé au même endroit quelques supports de dévotion populaire, sainte Thérèse de Lisieux (6 fois) ; Notre-Dame de Lourdes (3 fois) ; sainte Rita (2 fois) ; saint Joseph (2 fois). Ces réunions, assez rares, on le voit, facilitent le recours à plusieurs protecteurs, mais n'excluent pas le respect de la dévotion populaire.

Les images elles-mêmes.

Regardons maintenant d'abord nos quatre vitraux. L'un représente un saint Antoine isolé dans une fenêtre haute à Saint-Joseph des Épinettes. Je n'en dirai rien ; la même église a d'ailleurs aussi une statue de notre ami qui ne manque pas d'intérêt.

Un autre vitrail montre Antoine à l'église Saint-Eustache, dans une grande composition qui regroupe les saints protecteurs de Paris ; il est en compagnie de saint Denys, sainte Geneviève, sainte Jeanne d'Arc, saint François d'Assise et d'autres. Devant ce vitrail même, est aussi une statue de notre saint.

À Saint-Séverin, où il n'a pas sa statue, il est peint sur verre en train de donner du pain aux pauvres. Mais il n'y a aucune marque de culte, et cette église, en grande partie du **XVe** siècle, est l'une de celles d'où l'on a expulsé les images mobiles, ne gardant que la statuariale murale et les vitraux.

Enfin à Saint-Merry, église ancienne également, un vitrail du **XIXe** siècle tient toute une fenêtre à plusieurs compartiments et porte cette légende : «**Saint Antoine de Padoue prêche aux hérétiques et fait de nombreux miracles**». En plus de ces diverses scènes, on voit dans un compartiment saint Antoine à genoux devant l'Enfant-Jésus, un livre étant ouvert sur le sol ; tandis qu'à droite se présente une stigmatisation de saint François, qui a aussi une peinture dans la même chapelle.

venons-en enfin aux statues. Il y en a donc en tout 79. Il est parfois difficile de se rendre compte s'il s'agit d'œuvres originales ou de produits commerciaux. Je crois pouvoir dire que 15 d'entre elles sont certainement des œuvres originales, mais aucune n'est ancienne, plusieurs sont même des œuvres récentes. Les auteurs ne sont pas

toujours connus, soit parce qu'ils n'ont pas signé (comme la belle sculpture sur bois très moderne de Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières) ; soit parce que je n'ai pu déceler la signature, comme à Saint-Antoine de Padoue ou à la Trinité. Notons cependant deux œuvres des années 1930-1940, l'une d'Yvonne de Parvillez, dont l'original est à l'église Sainte-Élisabeth et qui a été reproduite dans le commerce (par exemple à Saint-Gabriel) ; l'autre signée A. Boquillon, à Saint-Thomas d'Aquin. Raoul Bénard a sculpté celle de l'église Saint-Roch, en 1896. Pour les statues commerciales, le nom de l'éditeur apparaît rarement. J'ai relevé «Raffel à Paris,, (à Notre-Dame du Perpétuel-Secours) et «La statuare religieuse de Paris,, (à Saint Lambert de Vaugirard). Mais certaines peuvent venir d'Italie ou de Portugal, à en juger par leur style et la façon dont elles sont peintes, avec des dorures qui ne sont pas tellement dans les habitudes de la statuare religieuse de fabrication française.

Je parle de peinture, car vingt-quatre de nos statues sont polychromes et les autres monochromes, que leur matière soit le bois, la pierre ou le plâtre. L'esthétique est souvent contestable ; et s'il fallait apprécier la religion populaire à ce critère, elle n'y gagnerait pas !

Pour clore ces généralités, remarquons que nos statues ont des tailles très différentes, depuis le plus grand que nature (à Saint-Antoine de Padoue) jusqu'à 40 ou 50 cm.

Il est évident qu'on ne peut décrire chaque statue en particulier, mais il faut dire la variété étonnante de leur présentation. Ce qui fait penser que les fabricants de statues religieuses du XIX^e siècle et du début du XX^e ont eu plus d'imagination qu'on le pense. Cependant il existe des constantes iconographiques indéniables ; il est intéressant de le relever comme une marque de fidélité à une tradition bien établie et difficile à réviser, même dans le cas de créations originales. L'originalité portera plus sur le style et la facture que sur la présence ou la répartition des attributs iconographiques caractéristiques de saint Antoine. Examinons maintenant pour nos statues parisiennes ces principaux attributs (cf. le tableau récapitulatif, à la fin de l'article)².

Le costume.

Hormis deux ou trois statues récentes — à Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières par exemple — ou les formes sont mal définies, le costume de Saint-Antoine de Padoue est toujours un costume résolument franciscain. Mais attention ! J'ai compté au moins 21 costumes de capucin (certains avec le manteau court, comme à Saint-Jean Baptiste-de-La-Salle) et le reste, la majorité, en franciscain. Cela vient de ce que l'association Antoine de Padoue = franciscain va de soi en France, étant donné que les cordeliers ne se sont pas reconstitués après la Révolution française.

Après le costume, les principaux attributs iconographiques de saint Antoine sont, dans notre collection parisienne : l'Enfant-Jésus, le lis, le livre et les pains. Examinons-les séparément.

L'Enfant-Jésus.

Il n'y a que dans les vitraux que Saint Antoine de Padoue est représenté seul (sauf

l'un des vitraux de Saint-Merry déjà mentionné) ; toutes les statues représentent notre saint accompagné de l'Enfant-Jésus. Mais les attitudes du Bambino sont infiniment variées, ainsi que sa position à droite ou à gauche, par rapport à saint Antoine. Le saint tient l'Enfant-Jésus entre ses bras (1 fois) ou sur ses deux mains (Saint-Martin des Champs, Saint-Médard) ; il **Le** porte sur un bras (6 fois), debout sur son genou (**Saint-Roch**) ou sur sa cuisse (Saint-Germain l'Auxerrois). Très souvent l'**Enfant** est associé au livre (43 fois) qu'il soit assis ou debout sur lui, qu'Antoine tienne le livre ou qu'il soit posé sur un meuble à part. Notons enfin **que** 11 fois l'Enfant-Jésus porte le lis et trois fois qu'il présente un pain.

Cette variété, à laquelle il faudrait ajouter les caresses de Jésus à Antoine, et l'échange des regards, montre que les statuaires ont associé le rappel de la vision mystique d'Antoine à trois autres traits de sa personnalité: sa chasteté (le lis), sa qualité de prédicateur et de docteur (le livre) et sa charité pour les pauvres (le pain). Mais c'est de loin cette association de saint Antoine avec l'Enfant-Jésus qui sert à l'identifier, en plus de son costume de frère-mineur.

Le lis.

Le lis est un attribut iconographique antonien qu'on retrouve 27 fois à Paris : 11 fois c'est l'Enfant-Jésus qui le tient, 16 fois c'est Antoine lui-même. Il y a peu de remarques à faire à ce sujet. Nous pouvons ne pas nous y attarder.

Le livre.

Plus intéressante est la présence du livre, qui se voit 49 fois.

Il est typique que ce livre est généralement ouvert. Certes, c'est souvent plus pratique pour y installer l'Enfant-Jésus, debout ou assis ! Mais les historiens du culte envers saint Antoine nous enseignent que ce livre, qui apparaît de bonne heure dans l'iconographie antonienne, représente sa science, et particulièrement sa science biblique. Mais il est très rare que le saint soit en posture d'enseignant. A Saint-Roch, Antoine assis suit d'un doigt le texte du livre ouvert comme s'il enseignait et une inscription nous le dit... Rappelons aussi la scène du vitrail de Saint-Merry, qui représente Antoine prêchant en plein air ; mais il n'y a pas de livre.

On pourrait peut-être avancer que l'association si fréquente du livre et de l'Enfant-Jésus fait penser à l'unité de la Révélation par l'Incarnation et par la Parole de Dieu. Mais c'est là une interprétation trop compliquée pour qu'elle soit facilement abordable aux dévôts du saint !

Le pain.

Le dernier attribut iconographique remarqué dans la statuare antonienne de Paris est le ou les pains. Certes on ne les rencontre que 9 fois, mais cela vaut la peine de s'y arrêter.

A Notre-Dame de Bonne Nouvelle, l'Enfant-Jésus tient un pain tandis qu'

Antoine en tend un autre à celui qui vient prier. Ce geste d'Antoine se revoit à Notre-Dame de Nazareth, et c'est encore l'Enfant-Jésus qui porte une corbeille garnie. A Notre-Dame du Bon-Conseil c'est le Bambino qui présente le pain. Mais dans les autres cas, Saint-Ferdinand des Ternes, Saint-Joseph des Épinettes, au vitrail de Saint-Séverin, à Sainte-Anne de la Maison-Blanche, c'est toujours le saint qui offre le pain. A Saint-Roch il y a seulement une corbeille garnie auprès de lui.

L'idée est claire : la confiance de l'orant est encouragée par la générosité du saint et de l'Enfant-Jésus Lui-même.

Seulement il faut ici anticiper sur un des éléments de culte, à savoir les troncs placés près de l'image du saint. En plusieurs églises, Notre-Dame de Grâce de Passy, Saint-Pierre de Montrouge, à la Trinité, le tronc porte explicitement la mention : «pour les pauvres,» ou même dans cette dernière église : «pour le pain de saint Antoine*. A Notre-Dame de Clignancourt on lit : «**Oeuvre** du pain des pauvres sous la protection de saint Antoine,». Je n'ai pas cherché à savoir si effectivement **dans ces** paroisses l'argent recueilli dans ces troncs était encore utilisé pour aider des pauvres à se nourrir. Mais la survivance est manifeste même si sans doute nulle part n'est encore organisée l'œuvre du pain de saint Antoine. Récemment j'ai retrouvé par hasard un feuillet **datable** des toutes premières années du siècle, et qui provient de la chapelle des Pères Maristes, 104, rue de Vaugirard. Elle a pour titre : «Le pain de saint Antoine),. Après un **résumé de la vie du saint on lit ceci** : «**Le Souverain Pontife Léon XIII** disait dernièrement à un prêtre agenouillé devant lui : «San Antonio non è solo il santodi Padova, ma è il **santo di tutto il mondo**», Sachez-le bien, saint Antoine n'est pas seulement le saint de Padoue, il est encore le saint de tout l'univers». Puis vient une assez longue prière. La lecture de ce feuillet n'est-elle pas significative ?

Dans la célèbre église de la Madeleine, je n'ai vu ni peinture, ni sculpture, ni mosaïque de saint Antoine, mais près de la porte on passe chaque jour des centaines, voire des milliers de visiteurs et de touristes, un tronc avec ces mots : «S. Anthony's bread».

2. LE CULTE

De tout cela on peut conclure que l'iconographie antonienne dans les églises de Paris est une iconographie abondante, de type traditionnel, généralement de bon goût, et présentant parfois de belles œuvres d'art contemporain. Mais la présence d'un vitrail ou d'une statue ne suffit pas à conclure à l'existence d'un culte vivant. Les musées sont remplis de statues religieuses, mais on n'y brûle pas de cierges ! J'ai retenu cinq formes de culte populaire non liturgique qui se trouvent réunies ou isolées ; par ordre alphabétique, ce sont les attouchements, les cierges, les ex-voto, les fleurs et les troncs. Certes il y a au dessus de tout la prière, mais je n'en ai pas pris d'enregistrement...

Les attouchements.

D'abord je n'y ai pas fait attention, puis j'ai remarqué, peu après le début de mon

enquête, que le pied de saint Antoine avait été tellement caressé à la statue de l'église de Notre-Dame des Victoires qu'il y avait un trou où l'on peut passer le doigt ! Mon relevé de traces d'attouchements n'est donc pas exhaustif, mais je les ai vérifiées sur 47 statues. Il faut dire que souvent la statue est placée si haut, comme à Notre-Dame d'Auteuil, qu'on ne peut l'atteindre. En tout cas c'est 47 exemples sûrs que je peux affirmer. En plusieurs églises même, Sainte-Élisabeth, le Saint-Esprit, Notre-Dame du Travail, j'ai vu des personnes venir prier en touchant de leur main la statue de saint Antoine. Les marques visibles, jusque à des traces de rouge à lèvres (église de Saint-Joseph), ne se relèvent pas qu'en des quartiers populaires, mais aussi au Saint-Esprit, à Saint-François de Sales, à Saint-Thomas d'Aquin, qui sont des paroisses bourgeoises.

Aux attouchements, il faut ajouter les graffitti, comme à Saint-Germain des Prés, Saint-Eugène, Sainte-Cécile, Saint-Nicolas des Champs et Saint-Thomas d'Aquin. Ce sont généralement de simples noms, parfois une invocation, un cri de confiance : <(Saint-Antoine, protégez-moi),, qui peut cacher tout un drame, toute une détresse.

Les cierges.

Les cierges sont plus fréquents ; c'est presque toutes nos images, 73, qui en sont illuminées. Quand on songe à l'ostracisme opposé parfois par le clergé aux pratiques traditionnelles de dévotion, on peut dire que celle-ci est restée vivace, encouragée même en quelque sorte, par le personnel de l'église qui met à la disposition des fidèles, cierges, brûle-cierges et allumettes. Certes, je n'ai vu parfois qu'un seul cierge, ou même le porte-cierge vide, attendant le samedi soir ou le dimanche. Car — j'en suis témoin — c'est souvent en arrivant à la messe ou en en partant qu'on s'en va faire ses dévotions aux saints ! Le jour de l'Assomption, je me trouvais à l'église Saint-Annede la Maison-Blanche. Avant de sortir, bien des gens sont allés allumer un cierge devant saint Antoine et s'y arrêter pour une courte prière. Preuve que la dévotion ne dévie pas le sens religieux ! Dans deux autres églises, me trouvant un dimanche après-midi, j'ai vu et entendu à Saint-Christophe de Javel un papa avec son petit garçon, à Notre-Dame du Perpétuel Secours une dame avec trois jeunes enfants, faire brûler un cierge et dire une prière par leurs jeunes compagnons. Mais le plus intéressant est le cas de Notre-Dame de Lorette, où l'on peut trouver un clergé attentif à orienter vers une vraie pastorale le mouvement de confiance spontanée des gens à l'égard des saints populaires. Dans cette église on a groupé vers l'entrée de la façade Notre-Dame de Lourdes, sainte Thérèse de Lisieux et saint Antoine. Devant eux, un très grand porte-cierges. Et au milieu un présentoir offre aux visiteurs une prière dont voici le texte: «**Seigneur, que ce cierge que je fais brûler soit lumière pour que tu m'éclaires dans mes difficultés et mes décisions ! Qu'il soit feu pour que tu brûles en moi tout égoïsme, orgueil et impureté ! Qu'il soit flamme pour que tu réchauffes mon cœur et m'apprennes à aimer !**

Seigneur, je ne peux pas rester longtemps dans ton église. En laissant brûler ce cierge c'est un peu de moi-même que je veux te donner. Aide-moi à prolonger ma prière dans les activités de ce jour. Amen !».

Or un prêtre à qui j'ai parlé dans cette église m'a dit que cette prière était gardée

par les gens et qu'il fallait remettre continuellement de nouvelles feuilles, «car, me dit-il, c'est ici un quartier où se trouvent beaucoup de banques et de compagnies d'assurance, et de nombreuses personnes viennent confier leurs affaires aux intercesseurs célestes avant de les remettre aux agents terrestres !».

Ex-voto.

La présence d'ex-voto près de statues antoniennes à Paris est peu fréquente. Il s'agit non pas de petits tableaux peints, mais de plaques de marbre plus ou moins grandes, avec quelques mots de remerciement, des noms, une date, le tout dans la plus grande variété. Je n'en ai vu que 19 cas ; mais il faut songer qu'en plusieurs églises on les a enlevées, pour libérer les murs. Parfois il est douteux qu'une série d'ex-voto soit vraiment en l'honneur de saint Antoine, soit que la statue ait été déplacée, soit que la proximité d'un autre saint intercesseur rende douteuse l'attribution actuelle quand elle n'est pas explicite : «reconnaissance à saint Antoine,».

Pour autant que j'ai pu le faire (des plaques sont très haut placées ou hors d'un endroit éclairé), les dates extrêmes que j'ai repérées vont de 1884 (à Saint-Nicolas du Chardonnet) à 1969. Mais parfois c'est la statue elle-même qui est un ex-voto, comme à Notre-Dame de Lorette sur laquelle on lit : «Reconnaissance de Mme Babikian, avril 1945». La statue est une sculpture originale non signée.

De toute façon la pratique des ex-voto n'est plus en usage, et il est probable que si une personne demandait à un curé de faire fixer un ex-voto sur un mur, on ne le lui accorderait plus.

Les fleurs.

La présence de fleurs comme marque de culte auprès des statues de saint Antoine dans les églises de Paris est constatée 36 fois. On ne veut pas attacher trop d'importance à ce nombre ; il est des plus variable ; il suffit d'être là un dimanche quand quelqu'un vient apporter un bouquet ; la personne dévote qui les met les enlèvera peut-être le mardi ou le mercredi quand elles seront desséchées, et la comptabilité en est falsifiée ! Car il faut bien se rendre compte que l'entretien des fleurs, leur renouvellement, supposent que quelqu'un a pris en charge ce service. En effet, je n'ai vu nulle part de fleurs artificielles placées là une fois pour toutes ! Or cet entretien de fleurs naturelles, même en hiver, demande de la régularité et, pour une ville comme Paris, une certaine dépense d'argent... Ce nombre de 36 images antoniennes ornées de fleurs me paraît donc un test très significatif de la vitalité de la dévotion qui nous intéresse.

Les troncs.

Enfin viennent les troncs placés au voisinage de nos statues. J'en ai dénombré 59. Mais il faut être prudent pour interpréter la présence de ce meuble ou de cet objet comme signe de culte. D'abord, le tronc est souvent commun à plusieurs statues : les

aumônes données en l'honneur de saint Antoine rejoignent celles qu'on destine à sainte **Thérèse**, et le clergé fait tout tomber dans la même caisse ! Comment mesurer la vitalité de la dévotion à saint Antoine par la générosité de ses **dévôts** ? La question est un peu choquante et la réponse parfaitement impossible à donner.

Ensuite, les troncs sont souvent destinés à recueillir le prix des cierges : ils rejoignent donc, comme **signe et forme de culte**, ce qu'il en est de l'usage des cierges et rien de plus !

Reste ce que j'ai vu, mais très rarement, à Saint-Pierre de Montrouge par exemple, le tronc double, pour les demandes à Saint Antoine et les promesses. Mais l'utilise-t-on encore tel quel ? qui parle aux gens d'aujourd'hui de cette pratique d'avant-hier ?

Un peu plus souvent le tronc de saint Antoine est explicitement désigné «**pour les pauvres** :» à Notre-Dame de Nazareth, à Saint-André de l'Europe, à Saint-Louis en l'Île ; et — on l'a déjà vu — pour «**le pain de saint Antoine**» : Saint-Pierre de Montrouge, Sainte-Élisabeth, la Madeleine, Notre-Dame de Clignancourt. Mais il faudrait savoir quel argent y tombe et à qui il va effectivement. Très probablement à la Conférence de Saint-Vincent de Paul, aux Louise de Marillac, ou au Secours Catholique. Tout dépend de la pratique du clergé local ou des **laïcs** l'assistant.

Avant de passer aux conclusions, je voudrais signaler un dernier élément relevé dans l'enquête : à Notre-Dame de Clignancourt, le bas de la statue contient un petit reliquaire. Je ne me suis pas renseigné sur la nature et la provenance de cette relique. Mais étant donné le peu de cas qu'on fait des reliques aujourd'hui dans les églises de Paris, la conservation de celle-ci m'a paru digne de remarque.

CONCLUSIONS

Quelles sont les conclusions générales de cette enquête ?

La première est que le culte à saint Antoine de Padoue dans les églises parisiennes est actuellement possible ; qu'on peut le dire jusque à un certain point non seulement admis, mais encouragé lorsque le clergé met à la disposition des fidèles les supports de ce culte : image, cierges, etc. ; et qu'il est donc effectivement vivant.

La deuxième conclusion est que ce culte (ou cette dévotion) gardent un caractère traditionnel et populaire, qui ne gêne en rien l'évolution de la liturgie et de l'enseignement selon les formes nouvelles issues du Concile de Vatican II.

Enfin, si on accepte d'élever cette modeste enquête au niveau d'un test de sociologie religieuse, il semble que la dévotion du peuple chrétien aux saints populaires n'est pas à mépriser, encore moins à combattre comme si elle était un danger pour la pureté de foi ou l'objectivité de l'attitude chrétienne. Au contraire, le respect des valeurs populaires, habilement utilisé par les responsables de la pastorale dans les pèlerinages, les sanctuaires particuliers à l'une ou l'autre dévotion, et dans les églises paroissiales, peut rester un élément et un point de départ d'une catéchèse de

plus en plus éclairée par la parole de Dieu et soutenue par la vie sacramentelle. Y gagnerait-on vraiment à faire l'économie du culte des saints, modèles de vie, intercesseurs et protecteurs du peuple de Dieu ?

Willibrord-Christian Van DIJK

(article repris, légèrement modifié, de Il Santo, Rivista antoniana di storia, dottrina, arte, 19; 1979, pp. 238-253, avec l'autorisation du Centro Studi Antoniani de Padoue)

1. Jean-Bruno Renard, *Un mode d'expression de la foi: les crèches d'églises*, apud : *Foi et Langage*, Paris, 1976, n.3, pp. 187-195.

2. Au sujet de l'iconographie antonienne dans ses origines, on consultera avec profit : Charles de Mandach, *Saint Antoine de Padoue et l'art italien*, Paris, Librairie franciscaine, 1899.

LES BATIMENTS DE L'UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS DE PARIS : LA DYNAMIQUE DES ORGANES DIRECTEURS

Les pages qui suivent sont issues d'un mémoire de maîtrise que j'ai consacré à deux bâtiments situés au 14 rue de Trévise à Paris, 9^{ème} arrondissement, occupés depuis 1893, sauf deux périodes d'interruption (1914-1919 et 1941-1945), par une association : l'Union chrétienne de Jeunes Gens de Paris (U.C.J.G.). L'étude consacrée pour l'essentiel à un bâtiment construit en 1893 expressément pour l'association, prend également en compte un deuxième bâtiment, plus ancien, qui côtoie le précédent et qui remplissait à l'origine des fonctions distinctes de celles de l'association, mais qui progressivement est intégré à la structure dans laquelle se déroulent les activités de l'association.

Ces deux bâtiments, et en particulier le plus récent, présentent la caractéristique d'être dotés d'un équipement très complet en matière sportive, hôtelière et éducative, aménagements qui, en 1893, supposent une activité importante au sein de l'association, et une originalité de son dessein. Aujourd'hui, ces équipements sont utilisés bien en deçà de leur capacité de fonctionnement, et une grande partie a été détournée de ses fonctions d'origine quand elle n'est pas laissée à l'abandon. C'est ce paradoxe, ce décalage entre l'infrastructure matérielle de ces bâtiments, très importante, et le fonctionnement actuel de l'U.C.J.G. qui néglige ces ressources, qui ont déterminé la problématique de ma maîtrise.

Le sujet de ce mémoire, alors, était de déterminer, d'après leurs manifestations archéologiques, les raisons qui ont entraîné cette désaffectation totale ou partielle des locaux et équipements, et de montrer dans quelle mesure le fonctionnement actuel de l'U.C.J.G. était la conséquence de transformations techniques opérées dans les locaux depuis 1893. Par manifestations archéologiques, il faut bien comprendre que l'exposé qui suit est le résultat de l'exploitation des vestiges matériels qui subsistent dans les bâtiments mêmes de l'U.C.J.G. C'est l'analyse de ces vestiges qui m'a permis de restituer l'organisation technique des lieux depuis 1893. Ensuite, les archives, textes, photos et enquêtes orales sont venus confirmer ces restitutions et préciser certaines dates.

Avant d'aborder les transformations qui m'intéressent dans cette étude, il est nécessaire, je crois (ceci afin de donner une idée générale du sujet), de présenter en quelques lignes cette association et de décrire l'aménagement de ses bâtiments.

1. Un ouvrage original

En 1893, les locaux sont destinés à fournir un lieu d'accueil à de jeunes gens isolés dans Paris, et surtout à les détourner des attractions néfastes et dévoyantes que pourraient exercer à leur encontre certains secteurs de la vie parisienne. Contre la tentation de l'alcoolisme, de la débauche, de l'immoralité, contre les dangers de l'analphabétisme, de l'oisiveté et de la démoralisation, l'œuvre de l'association, d'origine protestante, s'exerce dans le domaine social ; mais il ne s'agit là que d'une activité mise au service d'une mission évangélique plus fondamentale où l'équipement des locaux est l'instrument de cette mission, et l'évangélisation la finalité.

L'originalité des bâtiments tient alors à la multiplicité et la combinaison de ses aménagements mis au service d'un projet global de formation et d'épanouissement de l'individu, projet qui s'organise autour de trois thèmes : les développements physique, intellectuel et spirituel de l'individu.

Pour servir cette œuvre, l'ouvrage comporte en 1893 :

- dans le nouveau bâtiment :
 - au sous-sol : un gymnase avec piste de course en mezzanine, une piscine, une salle d'escrime, une piste de jeu de quilles, des salles de bains et douches ;
 - au rez-de-chaussée : une grande salle de spectacle avec foyer et vestiaire ; l'entrée principale des locaux est à ce niveau ;
 - au 1er étage : un secrétariat avec réception et caisse, une salle de réunion religieuse et une salle de conversation ;
 - au 2ème étage : des salles de cours et une bibliothèque ;
 - au 3ème étage : une salle de restaurant, une salle de musique, un fumoir et une buvette ;
 - au 4ème étage : les cuisines et quelques chambres ;
- dans l'ancien bâtiment :
 - au rez-de-chaussée : le logement du concierge et une crèmerie ;
 - cinq étages de chambres.

2. Les organes directeurs

De tous ces aménagements, il en est de plus significatifs, témoins privilégiés qui manifestent au mieux archéologiquement la manière dont évolue l'association dans ses locaux depuis l'origine jusqu'à nos jours : ce sont les organes directeurs.

Un organe, dans mon propos, s'identifie très exactement à la configuration matérielle exhaustive d'un aménagement destiné à remplir une ou plusieurs fonctions, voire le domaine d'une fonction ou d'une activité. Cette configuration matérielle ne se définit pas seulement par la limite des quatre murs d'un local, mais par la prise en

compte de tous les équipements disponibles qui, en inter-relation technique, participent à la réalisation de la, ou des fonctions. Ainsi par exemple, le local des secrétaires, dont il est question p. 67, ne saurait à lui seul définir un organe si l'on n'y associe pas le comptoir extra-muros qui précède l'entrée du dit local. Ce comptoir, en effet, fait partie intégrante de l'organe dans la mesure où il est lié techniquement au local par sa participation à la même fonction. Ce n'est pas le mur qui constitue la limite de l'organe dans ce cas mais le comptoir. A l'opposé, le petit bureau mobilier de la réception qui en 1922 se trouve au rez-de-chaussée et qui n'est délimité par aucun mur, constitue pourtant un organe à part entière (même fort restreint), dans la mesure où il crée par lui-même sa propre limite configurative et n'est lié techniquement à aucun autre aménagement, mais, au contraire, s'oppose à tout autre. Chaque organe constitue alors une unité technique qui le distingue de tout autre, et cette unité se définit à la fois par les relations de composition qu'entretiennent les différents équipements à l'intérieur de l'unité, et en même temps par les relations d'opposition qui distinguent les organes l'un de l'autre.

Parmi tous les organes, les organes directeurs correspondent aux aménagements particuliers et spécifiques qui permettent de remplir les fonctions essentielles pour l'organisation générale de l'association et la gestion des activités. Ces fonctions essentielles sont, d'abord, la réception destinée à accueillir les membres et visiteurs de l'association, à les renseigner et à les diriger vers les différents centres d'activités ; ensuite, le secrétariat qui assure l'ensemble des tâches administratives et, enfin, la caisse qui enregistre les recettes des activités.

Ces organes directeurs, il faut le souligner, ne sont pas immuables ni constants, tant en ce qui concerne leur configuration que leur nombre. On constate, en effet, selon les époques, qu'un seul organe peut remplir à la fois toutes les fonctions essentielles ; d'autres fois, chaque fonction bien dissociée dispose d'un organe distinct. Enfin, il se peut aussi qu'une même fonction soit assurée par plusieurs organes. Cette répartition aléatoire s'explique en partie par le jeu des fonctions à l'intérieur des organes, et l'importance variable que peut prendre l'une d'elles au détriment des autres selon les nécessités de l'organisation de l'association. Ainsi prédomine la fonction «réception» de 1893 à 1922, puis la fonction «secrétariat» de 1922 à 1945, et la fonction «caisse» entre 1945 et 1975. A partir de 1975 se met en place une nouvelle fonction dite «information» qui rompt alors avec l'évolution précédente.

La prédominance de tel ou tel facteur n'est pas seulement le fruit d'une décision arbitraire. Certainement quelques nécessités organisationnelles imposent des choix aux responsables, surtout dans les premiers temps. Mais l'on s'aperçoit aussi, à travers les transformations subies tout au long de l'histoire des bâtiments par les organes directeurs, que les différentes solutions techniques adoptées pour remplir au mieux les fonctions essentielles, ont profondément modifié ces fonctions et par là le fonctionnement plus général de l'U.C.J.G. Aussi est-ce leur capacité à conditionner la vie de l'association qui constitue l'exemplarité des transformations subies par ces organes directeurs.

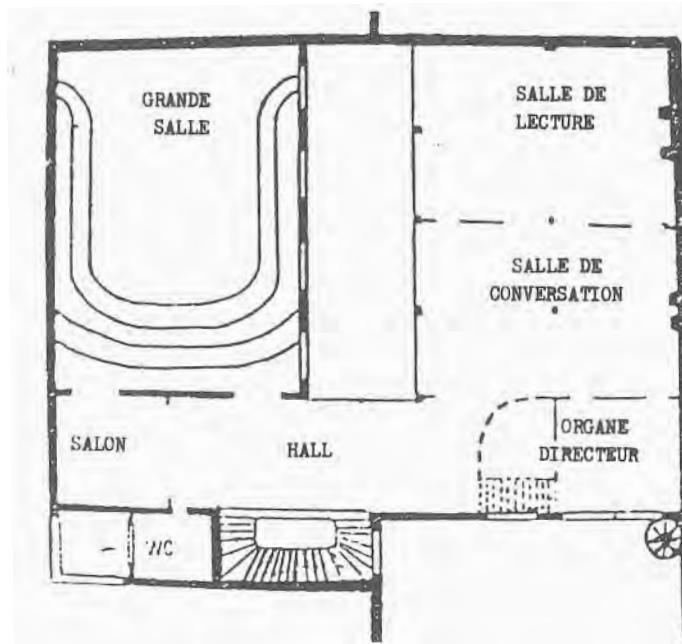


Fig. 1. — Plan du 1er étage : emplacement de l'organe directeur en 1893

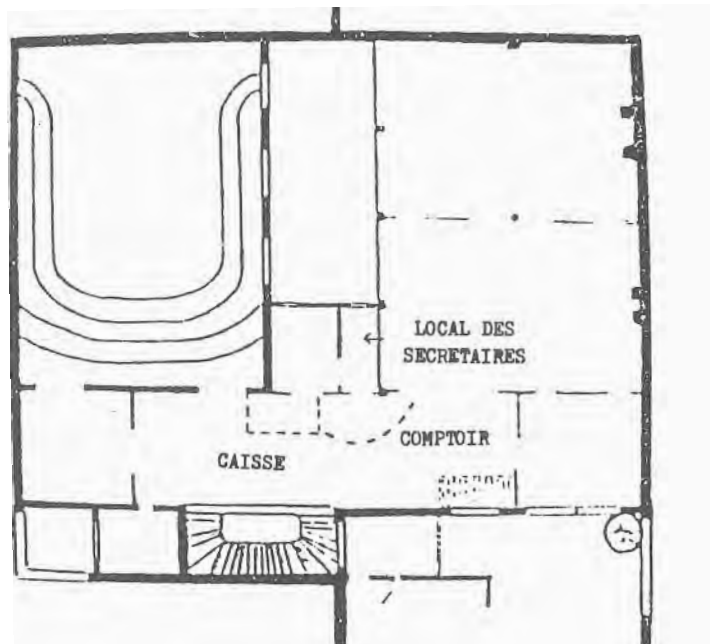


Fig. 2. — Plan du 1er étage : emplacement de l'organe directeur en 1913.

1. PÉRIODE DE LA RÉCEPTION. 1893-1922

A. 1ère phase : mise en place de l'organe directeur. 1893-1913

En 1893, les trois fonctions de secrétariat, réception et caisse sont circonscrites en un même lieu au 1^{er} étage du nouveau bâtiment (fig. 1). Un mémoire de travaux¹ atteste qu'en 1893 le secrétariat est installé dans la pièce construite à l'angle Nord-Ouest, à la jonction des deux ailes du nouveau bâtiment. Ensuite, une photo dans un petit fascicule de présentation de l'U.C.J.G.² indique la présence d'un comptoir en bois disposé devant le secrétariat, côté Nord (fig. 3). Ce comptoir accueille une caisse où sont délivrés les jetons pour l'accès au restaurant, et enregistrées les recettes des équipements sportifs. Mais ce comptoir est aussi le lieu de réception où sont accueillis, renseignés et guidés les visiteurs et sociétaires. Ainsi, les trois fonctions se regroupent au sein d'un même et unique organe qui se dissocie néanmoins en un certain nombre d'équipements appropriés à ces fonctions : un local, le comptoir et la caisse.

Sociologiquement, cette organisation s'explique par le fait que la fonction de réception est liée très explicitement à celle de secrétariat ; ainsi que le soulignent les responsables de l'U.C.J.G., « nous avons au secrétariat le privilège d'être les premiers à recevoir les jeunes gens qui viennent à l'U.P. (Union de Paris) »³. Et les secrétaires eux-mêmes se font un devoir de participer à l'accueil, en plus d'une commission de membres ad hoc, chargée de cette mission.

Techniquement, cette disposition unitaire semble inspirée d'un parti semblable adopté dans un bâtiment de la Y.M.C.A. (équivalent anglo-saxonne de U.C.J.G.), à New York précisément, exemple rapporté par Mornay Williams⁴. Le bâtiment parisien, d'ailleurs, a été financé pour moitié par des fonds américains, et construit après que l'architecte E. Benart eut pris connaissance des aménagements réalisés dans les bâtiments de la Y.M.C.A. En adoptant cette disposition, on a cherché une implantation stratégique qui remplisse matériellement au mieux, les fonctions essentielles et en particulier celle de la réception.

La réception est une fonction-clef et une des préoccupations majeures des responsables de l'U.C.J.G. Elle n'a pas seulement pour but de contrôler les cartes de sociétaires, de renseigner et de guider le visiteur, mais surtout d'empêcher que quiconque s'introduit dans la maison puisse échapper aux sollicitations de l'association et que ceux qui ne se prêtent pas à ces sollicitations soient reconduits.

D'ailleurs, le 1^{er} étage est le lieu de passage obligé auquel nul ne peut échapper s'il veut se rendre à l'une des activités de l'association. Aller à la bibliothèque ou aux salles oblige à passer au 1^{er} étage ; se rendre au restaurant implique de passer à la caisse pour se munir de jetons ; se rendre au salon de conversation contigu au secrétariat oblige à passer devant la réception, etc... Enfin, l'accès au gymnase ainsi qu'à tous les équipements sportifs du sous-sol, se fait par un escalier situé à droite du comptoir, et l'entrée en est fermée par une grille commandée de la caisse, alors que ces équipements sont architecturalement accessibles à partir du rez-de-chaussée par un autre escalier interdit au public.

L'existence de cet escalier, aujourd'hui disparu, qui conduisait directement du 1^{er} étage au gymnase, est attestée par la présence de la marche palière qui subsiste entre les lattes de parquet à 4 mètres en avant du local du secrétariat au 1^{er} étage, et par l'empreinte en quart de cercle qu'a laissée la base de réception de l'ancien escalier au rez-de-chaussée dans l'actuelle salle d'attente qui précède le cabinet médical. Enfin, la figure 3 confirme la fermeture de cet accès au moyen d'une grille.

Ainsi contraint par l'organisation technique, tout visiteur est dirigé vers le 1^{er} étage et amené à prendre connaissance du projet de l'association et de ses activités. Ce projet, dans l'esprit des responsables, ne peut se réduire à une consommation pure et simple d'activités de la part des membres. Ces activités, en effet, ne peuvent être profitables que dans le cadre d'un projet global d'éducation, et doivent être assimilées à un moyen d'épanouissement et d'élévation spirituelle ; et chaque activité ne peut être dissociée de l'ensemble. C'est parce qu'il existe cet organe directeur du 1^{er} étage où le visiteur est pris en charge, que la parole évangélique peut lui être transmise et l'amener à participer, en particulier, à des activités religieuses.

Cette organisation, où la réception joue un rôle primordial, est la garante de l'équilibre entre les trois instances du projet associatif : le développement physique, intellectuel et spirituel ; car il s'agit avant tout d'éviter que l'U.C.J.G. perde sa cohésion et ne soit, un jour, plus chrétienne que de nom, un nombre croissant de jeunes gens n'étant attirés que par les avantages matériels de l'association.

Mais, si l'organe directeur du 1^{er} étage est bien, dans un premier temps, le nœud organique, vital, qui gère, ventile et distribue individus et activités, il n'est pas techniquement un point central du 1^{er} étage et se trouve même en retrait par rapport au grand escalier d'accès à l'étage (fig. 1). Aussi, très vite, a-t-on cherché pour la réception un lieu plus central, plus proche de la cage d'escalier, pour plus d'efficacité et afin de soulager le travail de la réception au comptoir. Un bureau s'installe alors, toujours sur le palier du 1^{er} étage, près de l'arrivée d'escalier ; et ce bureau est attesté avec certitude depuis 1900 d'après la date portée au dos de la photo qui le représente (fig. 4). Ce nouveau lieu de réception n'annule pas le précédent mais s'y ajoute. S'ajoute également, mais plus tôt (entre 1893 et 1894), un petit salon aménagé dans l'aile nord du 1^{er} étage (fig. 1), dont la fonction n'est pas certaine, mais qui semble avoir servi de lieu d'accueil et d'attente.

En ce qui concerne le hall du 1^{er} étage où se multiplient les lieux de réception, on peut parler comme Rivoalen⁵ d'« antichambre de réception. ». Ce n'est plus le comptoir excentré qui fait office de lieu d'accueil mais le hall en son entier. Cette mutation s'explique par l'inadéquation partielle du seul comptoir aux tâches d'accueil, étant donné, d'une part, son implantation trop en retrait par rapport à l'escalier central, et, d'autre part, son incapacité matérielle à assurer une fonction de plus en plus importante puisque l'association reçoit quotidiennement 400 personnes.

L'organe directeur d'origine ne constitue plus alors qu'un des aménagements qui, avec le bureau du palier et le salon Nord, participent techniquement à la configuration et à la définition d'un nouvel organe directeur qui est le hall du 1^{er} étage tout entier. Désormais le hall du 1^{er} étage se présente dans sa totalité comme un filtre où les différents aménagements sont autant de rouages qui contrôlent, renseignent, et



Fig. 3. — 1er étage : le comptoir de la réception et de la caisse en 1893.



Fig. 4. — 1er étage : le bureau de réception près de la cage d'escalier vers 1900.

répandent la bonne parole. Pourtant, trois lieux échappent à ce dispositif, comme au précédent :

- l'un voulu, semble-t-il, dans la conception même du nouveau bâtiment, car destiné à être un lieu public. Il s'agit de la grande salle de spectacle qui se trouve au rez-de-chaussée et qui présente la particularité d'une organisation indépendante de celle générale du bâtiment puisqu'elle possède ses accès propres, **plus** un vestiaire et un foyer dont les accès ne nécessitent pas de se rendre à l'étage. Ceci s'explique par le fait que cette salle ne fonctionne pas seulement dans le cadre des **activités de** l'association, mais qu'elle est souvent louée à des tiers, à des sociétés musicales ou de bienfaisance, que l'on y organise fréquemment des spectacles publics ou des conférences et qu'il importe donc que l'on dispose d'un accès direct à partir de la rue, ou du **moins** que l'on réduise les contraintes d'accès du public à la salle ;

- les deux autres lieux se trouvent dans l'ancien bâtiment. Il s'agit, d'une part, des chambres des résidents de l'association, et d'autre part, de la crémérie, locaux dont l'accès se fait directement à partir de la rue. Cette situation s'explique par la préexistence de cet ancien bâtiment au nouveau.

On n'a pas jugé bon, **lors de** la construction du nouveau bâtiment, de modifier les accès, en particulier celui des chambres, et de les faire dépendre du passage obligé par le 1^{er} étage parce que la **crémérie** devait **nécessairement** avoir pignon sur rue pour exercer son commerce, et que les chambres n'étaient pas destinées à l'origine à être louées aux résidents de l'association.

Lorsque cette location se fit pourtant, les chambres conservèrent leur entrée indépendante, en contradiction complète avec le dispositif adopté au 1^{er} étage. Cette contradiction technique, sans grande conséquence, dans un premier temps, pour le bon fonctionnement général de l'association, s'avèrera préjudiciable à terme et l'on essaiera d'y porter remède mais trop tard⁶.

B. 2^{ème} phase ; le recentrage des aménagements. 1913-1922

D'après le rapport annuel de 1913, des travaux ont **été** réalisés pour installer le local des secrétaires plus au centre du 1^{er} étage et «**pour le mettre plus en contact avec les jeunes gens et lui permettre aussi de mieux voir ce qui se passe dans le local**»⁷.

Deux petites pièces sont créées à ces fins (fig. 2) entre le mur Sud de la grande salle et le mur Nord de l'aile Est-Ouest. Ces travaux ont nécessité que l'on coupe et supprime une partie de la toiture vitrée et du lanterneau qui, à cet endroit, surmontaient la cour vitrée du rez-de-chaussée construite en partie sous ces deux pièces. J'ai retrouvé d'ailleurs, en place, sous les planchers de ces pièces, les traverses métalliques qui supportaient toiture et lanterneau. Deux comptoirs distincts sont installés devant ce nouveau local (fig. 5). Celui de droite est un remploi du comptoir d'origine (fig. 3) et est destiné surtout* l'accueil, tandis qu'à gauche un nouveau comptoir a **été** aménagé, clos, et indépendant du premier, qui fait office de caisse. Comme dans la première phase de cette période, un petit bureau de réception est maintenu dans le hall, **mais en** avant des comptoirs, afin de multiplier les lieux d'accueil.

En **réalisant** ce recentrage, les responsables ont **recherché** certainement la

localisation optimale et la plus performante pour les structures d'accueil, mais il n'en demeure pas moins que le nouveau local des secrétaires ne crée pas un nouvel organe directeur : c'est le hall de réception qui demeure configurativement l'organe directeur avec ses aménagements internes multiples et recentrés. Par contre, l'ancien local des secrétaires à la jonction des deux ailes du bâtiment ne fait plus partie de l'organe directeur; ayant perdu son comptoir et retrouvé son autonomie technique, il participe, en tant qu'organe, d'une autre fonction. mais qui ne nous intéresse pas ici, celle de bibliothèque.

Si l'organe directeur conserve bien son unité technique on assiste pourtant à un début de dissociation technique entre les deux comptoirs, de **caisse** et d'accueil, ce qui suppose une répartition et une autonomie de plus en plus affirmées des fonctions. Ce sont aussi les prémices de la dissociation totale à laquelle on assiste à partir de 1922.

Cette première période se caractérise par une adéquation à peu près parfaite des aménagements techniques au projet social et éducatif de l'association. Le dispositif mis en place au 1^{er} étage, dont la 2^{ème} phase ne consiste qu'en une amélioration des performances de la lère, répond aux vœux des responsables qui souhaitent recruter des membres tout en se préservant des indésirables, et s'assurer que les membres sélectionnés ne se rendent pas à l'U.C.J.G. pour partager seulement les bienfaits matériels qu'elle offre, mais avant tout pour les activités religieuses et intellectuelles. L'organe directeur est le moyen matériel de la politique de l'association, et le garant de l'équilibre entre les différents composants de son projet ; équilibre, semble-t-il, réalisé durant cette période comme en témoignent la multiplicité et la diversité des activités de l'association⁸.

2. PÉRIODE DU SECRÉTARIAT. 1922 - 1945

A. Dislocation de l'organe directeur

Il n'existe pas, techniquement parlant, de secrétariat autonome avant 1922. Cela n'exclut pas l'existence des secrétaires, mais ceux-ci, en plus de leur rôle administratif, participent directement à l'accueil, et c'est pour permettre l'exercice de ces deux fonctions que l'organe directeur comportait en même lieu le local des secrétaires ouvert sur le comptoir d'accueil.

Paradoxalement, cette disposition matérielle rend le travail des secrétaires impossible à partir des années 1920-21. En effet, l'association connaissant un grand développement, l'ampleur des tâches administratives s'accroît, et les secrétaires ne peuvent les assurer puisqu'ils participent en même temps à l'accueil et sont l'objet de sollicitations permanentes de la part de visiteurs ou de membres. En outre, le bruit, l'affluence et l'agitation qui règnent à cet étage sont autant de raisons qui poussent à déménager le local du secrétariat en 1922. Ce dernier est alors installé au 2^{ème} étage du nouveau bâtiment, en partie dans l'ancien local du comité directeur de l'association



Fig. 5. — 1er étage : la caisse et la réception en 1913



Fig. 6. — Rez-de-chaussée : la caisse et la réception en 1922.

qui ne s'y réunissait qu'une fois par mois, et dans deux nouveaux bureaux construits dans le hall de l'étage. En conférant une unité technique au secrétariat, ces aménagements participent à la définition d'un nouvel organe directeur, autonome, qui coïncide exactement à sa fonction ; à l'intérieur de cet organe, la multiplicité des locaux répond à la diversité et à l'ampleur des tâches administratives que le secrétariat doit dorénavant assumer.

Ce déplacement s'accompagne, à la même époque, d'autres mesures ayant pour but de désencombrer le 1^{er} étage, qui, lieu de convergence obligé pour tous, ne peut plus répondre seul à l'affluence importante dans les locaux. Aussi la création d'un fumoir est-elle décidée en 1922⁹ dans la grande salle de spectacle du rez-de-chaussée, pour accueillir une partie des membres de l'association. Cette salle perd alors, du moins durant une partie de la journée, son statut de lieu réservé aux manifestations extérieures à l'U.C.J.G. pour acquérir celui de «local des membres», faisant partie intégrante des lieux accessibles régulièrement à ces derniers.

Aussi assiste-t-on, avec une certaine logique, au déménagement de la caisse du 1^{er} étage au rez-de-chaussée, contre l'entrée du «fumoir» mais précédant celui-ci par rapport à l'entrée principale du bâtiment, et à l'installation d'un petit bureau de réception en face de la caisse (fig. 6). Avec «logique», dans la mesure où l'espace réservé aux membres s'étant déplacé jusqu'au rez-de-chaussée, il est nécessaire que les aménagements qui en régissent l'accès, sous toutes les formes, soient déplacés aussi pour précéder cet accès. A partir de 1924, l'entrée des équipements sportifs du sous-sol, initialement au 1^{er} étage, est supprimée¹⁰. Comme la caisse, l'entrée du sous-sol est aussi déplacée au rez-de-chaussée.

B. Conséquences de cette dislocation

La dislocation de l'organe directeur du 1^{er} étage entraîne une redistribution individuelle des fonctions essentielles à trois organes directeurs bien différenciés et éloignés : le secrétariat, la caisse et la réception. Chaque fonction coïncide alors avec un organe.

La réception, bien qu'elle ne soit qu'un bureau, n'en est pas moins, dorénavant, un organe directeur, dans la mesure où elle constitue sa propre limite technique et configurative, et ne participe à la définition d'aucun autre organe mais au contraire s'y oppose, que ce soit vis-à-vis du secrétariat ou de la caisse. La réception participe alors à un semblant de dispositif d'accueil et de contrôle, mais sans commune mesure avec le précédent. Le fait de ne disposer que d'un bureau, et je n'ai repéré aucun autre aménagement, rend les activités de réception plus aléatoires et moins systématiques. En gagnant son autonomie, elle a perdu de son efficacité. Elle est devenue moins contraignante et moins sollicitante car elle ne dispose plus de toutes les installations du 1^{er} étage et en particulier du comptoir, ni de la présence des secrétaires dont les bureaux se trouvent au 2^{ème} étage et qui ne sont donc pratiquement plus en contact avec les nouveaux venus.

Cette nouvelle organisation technique, moins rigide, ouvre l'association sur

l'extérieur et favorise l'accès de membres aux activités de l'U.C.J.G. en réduisant les sollicitations et les contraintes incluses dans le projet initial de l'association. Ceci est particulièrement vrai des activités sportives, puisque l'on peut dorénavant se rendre au sous-sol sans passer par l'étage, directement à partir de la rue, dans le seul but de pratiquer la gymnastique ou la natation. La nouvelle entrée isole les activités sportives de celles plus confessionnelles du 1^{er} étage, elle-mêmes distinctes des fonctions administratives du 2^{ème} étage. En favorisant l'accessibilité maximum des sportifs au sous-sol, on a provoqué en fait leur désintérêt pour ce qui se passait dans les étages, conséquence dont se sont aperçus les responsables de l'association puisqu'en 1935 est décidée la création d'un bar au rez-de-chaussée¹¹ dans le foyer (dit «cour vitrée,,) de la grande salle, pour y servir des repas et collations, afin d'attirer les sportifs qui dédaignent de monter au restaurant du 3^{ème} étage après leurs exercices.

Cette deuxième période est une période transitoire, où le succès de l'association est réel : en témoignent l'affluence de plus en plus forte dans les locaux et le développement du secrétariat qui traduit matériellement et administrativement cette croissance. Cet aspect transitoire se caractérise par la maintenance presque résiduelle d'un bureau de réception au rez-de-chaussée, maintenance qui manifeste à la fois l'attachement des responsables au dispositif antérieur qui préservait la spécificité du projet associatif, et en même temps la volonté de le supprimer, puisque cette réception apparaît de plus en plus comme une entrave et une résistance au développement de l'association et au changement d'orientation. Aspect transitoire aussi parce que la réception perd son rôle au profit de la caisse dont la fonction s'accroît parallèlement à l'augmentation des entrées aux activités (équipement sportifs, restaurant) jusqu'à devenir prépondérante dans la troisième période.

3. PÉRIODE DE LA CAISSE. 1945-1971

Le fonctionnement de l'association durant cette troisième période est fortement conditionné, d'une part, par l'organisation technique qui a prévalu dans la précédente, c'est à dire la quasi-disparition des structures d'accueil au profit de la caisse et, d'autre part, par l'utilisation qui a été faite des locaux entre 1941 et 1945 puisque ceux-ci ont été loués au Secours National pour y abriter un Centre Social de la Jeunesse destiné à accueillir des jeunes en difficulté, mais dans un esprit laïque où toute manifestation religieuse était interdite.

Ouverture technique et ouverture sociologique ont contribué, chacune à leur manière, à imposer un nouveau fonctionnement à l'association, à savoir mettre très largement et très librement à la disposition de tous les publics les locaux et les services de l'association en restreignant au minimum les formalités d'entrée.

A. L'installation de deux caisses

Archéologiquement, cette situation se caractérise et se manifeste par

l'installation de deux caisses. Ces aménagements s'expliquent par l'affluence importante qui règne dans les locaux et conséquemment par le gonflement des entrées aux activités de l'association, en particulier au restaurant (jusqu'à 1000 repas servis par jour), d'où la nécessité de répartir cette fonction de perception des entrées entre deux organes directeurs distincts : l'un au rez-de-chaussée pour les équipements sportifs et le bar-restaurant attenant à la grande salle, et l'autre pour le restaurant du 3ème étage et autres recettes diverses.

Au rez-de-chaussée, c'est en 1953 qu'une nouvelle caisse est installée, constituée d'un comptoir vitré, adossé contre le mur extérieur du bar (fig. 7). Ainsi que la caisse de la période précédente, cette nouvelle installation, indépendante techniquement de tout autre aménagement, se définit comme un organe directeur, mais dont la fonction par rapport à la précédente s'est nettement spécialisée aux activités de l'étage ou du sous-SOI.

Au 1er étage, la nouvelle caisse (fig. 8), dont l'existence est attestée avant 1965, constitue un lieu clos muni d'un guichet, disposée au-dessus de l'emplacement condamné de la descente d'escalier qui, en 1924, conduisait au gymnase. Nous sommes en présence, là encore, d'un organe directeur, dans la mesure où, semble-t-il, tous les équipements nécessaires pour assurer la fonction de la caisse sont disposés dans ce lieu. A la même époque un nouveau comptoir de «renseignements» est installé au 1er étage, s'appuyant en partie contre la caisse, et en avancée par rapport à ce qui est dorénavant le local de la bibliothèque (fig. 8). Cette disposition du comptoir reproduit matériellement en partie celle de 1893, à la différence près qu'il ne constitue plus la limite d'un organe directeur, mais celle de la bibliothèque.

On pourrait expliquer cette disposition en supposant que cette configuration similaire cache l'existence de deux organes distincts : l'un bibliothèque, l'autre renseignements. Il s'agit, en fait, d'un seul et unique organe, où le comptoir participe autant à fournir des renseignements qu'aux fonctions de la bibliothèque, en servant d'intermédiaire matériel entre les lecteurs et les bibliothécaires. Cet aménagement, qui n'est plus alors spécifique seulement d'une fonction essentielle, témoigne de la disparition de cette dernière au profit d'une fonction résiduelle dite «renseignements» qui n'est qu'un domaine restreint de la réception. Le but n'est plus celui, actif, de solliciter le visiteur, de le prendre en charge et de précéder sa demande, mais celui, passif, d'attendre cette demande. Pour la fonction de la caisse, c'est au contraire un plein développement, un aboutissement, puisque les équipements n'ont pas cessé de prendre de l'importance jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de disposer de deux caisses pour assurer cette fonction.

B. Le nouveau fonctionnement de l'association

Cette prédominance des caisses, ainsi que tous les aménagements réalisés à cette époque dans les locaux (agrandissement du restaurant et des cuisines, améliorations apportées aux équipements sportifs), sont l'expression matérielle d'une utilisation du bâtiment et de ses équipements qui s'éloigne tout à fait du projet mis en œuvre en 1893. En effet, les activités de l'U.C.J.G. se concentrent dorénavant presque

exclusivement sur certains secteurs lucratifs comme les sports, la restauration et l'hébergement. L'association, par l'amélioration de ses aménagement, cherche à attirer le maximum de «clients». Je dis «clients» et non plus «membres», en ce sens que les individus se rendent à l'U.C.J.G. en tant que consommateurs de services et de biens, et non plus comme membres de l'association. Il suffit d'ailleurs d'une simple carte de visiteur pour accéder à la plupart des activités autrefois réservées à des individus sélectionnés.

Ces nouvelles orientations sont motivées par la nécessité de rentabiliser les bâtiments, l'association devant assurer pratiquement son auto-financement, alors qu'à l'origine l'U.C.J.G. vivait en grande partie de souscriptions. On comprend alors que la réception disparaisse pour être remplacée par une structure d'accueil minimum nécessaire dans un lieu public, à savoir le comptoir de renseignement, non spécifique. Par contre, il s'agit avant tout de faciliter la perception des entrées et recettes croissantes d'où la création des deux caisses. On assiste alors au développement considérable des activités du restaurant et des équipements sportifs qui deviennent de véritables commerces et qui occultent et supplantent les autres domaines spirituels et intellectuels peu rentables pour l'U.C.J.G.

Cette situation n'est pas le résultat d'un choix délibéré de la part des responsables de l'U.C.J.G., mais la conséquence de la dislocation technique de l'organe directeur du 1er étage en 1922, qui a provoqué matériellement, puis sociologiquement l'ouverture des locaux, en favorisant, en particulier, l'accès direct au sous-sol. Par la suite, les aménagements successifs n'ont pas permis de reconstituer une structure d'accueil efficace. Dans une certaine mesure, d'ailleurs, on peut considérer que les responsables gèrent un fonctionnement qu'ils désapprouvent en partie et subissent puisqu'en 1966¹² ils décident d'aménager une communication entre le hall du 1er étage et les chambres des résidents en créant une ouverture dans le mur qui sépare les deux bâtiments. Cette communication est destinée à obliger les résidents à passer par le hall du 1er étage avant de se rendre dans leurs chambres, afin de les mettre plus en contact avec l'association et de susciter de leur part plus d'intérêt pour les activités de l'U.C.J.G. ; l'entrée par la rue fut fermée à certaines heures, puis définitivement fermée. Et, en effet, les résidents isolés dans leur bâtiment avaient de fortes tentations de ne voir en l'association qu'un lieu d'hébergement. Ce dernier aménagement qui traduit une conception proche de celle de la première période était en contradiction totale avec celle de la troisième. Cette mesure fut d'ailleurs sans succès, car un esprit d'indépendance régnait depuis déjà trop longtemps, et dans la mesure aussi où il ne subsistait plus de structure d'accueil dans le hall du 1er étage.

En 1965, le comptoir et la caisse du 1er étage sont supprimés sous prétexte de modernisation. La caisse est maintenue au rez-de-chaussée, tandis que l'installation d'un bureau d'accueil est envisagé au 1er étage. Dans un premier temps, cet accueil se constitue sous la forme, semble-t-il, d'un petit bureau mobilier installé dans le hall près de la bibliothèque, puis un bureau d'«information» est aménagé à l'emplacement du local des secrétaires de 1913 ; sa date d'installation m'est inconnue mais son existence est attestée avec assurance à partir de 1971.



Fig. 7. — Rez-de-chaussée : la caisse en 1953.



Fig. 8. — 1er étage : la caisse et le comptoir de renseignement vers 1965.

4. PÉRIODE DE L'INFORMATION. 1971-1983...

A. 1971-1975

Depuis 1968 la situation financière de l'association se détériore à cause d'une baisse de fréquentation de ses locaux. De 1000 repas servis par jour dans les années 1950, il n'en subsiste que 500 en 1970 et 300 en 1974. Au sous-sol également, la clientèle diminue régulièrement depuis 1969. Les raisons que l'on peut fournir pour expliquer ce désintérêt ont trait au vieillissement général des bâtiments dont les équipements ne sont plus adaptés aux nouvelles exigences de la demande, et à la concurrence exercée par des établissements nouveaux qui offrent le même type de services : confronté en particulier à l'ouverture de self-services modernes dans le quartier, le restaurant de l'association ne se trouve guère dans une position favorable : il n'a pas pignon sur rue et il faut monter trois étages (sans ascenseur) pour y accéder ; enfin le confort est très modeste. En ce qui concerne les équipements sportifs, excepté le gymnase qui reste performant, la fuite du public est due au manque de confort. Il n'existe pas, par exemple, de véritables vestiaires séparés, alors que l'association est mixte depuis 1963 ; même chose en ce qui concerne les douches, dont l'installation est d'ailleurs fort ancienne. La piscine, enfin, pêche par sa longueur trop courte (15 m.) qui ne permet pas toutes les évolutions souhaitables. Les conditions d'hébergement elles-mêmes sont insatisfaisantes, à tel point que des chambrettes installées en 1919 dans les salles de cours du 2^{ème} étage doivent être détruites à cause de leur vétusté et de leur insalubrité.

Les difficultés financières entraînent alors la fermeture du restaurant, de la cuisine et équipements sportifs en 1975. La caisse du rez-de-chaussée devenue inutile depuis lors est définitivement démontée en 1977.

Toutes les raisons invoquées traduisent l'inadéquation de l'équipement technique à la demande sociale en 1975. Mais ces raisons n'expliquent pas cette inadéquation ; elles ne sont que la conséquence, le résultat des modifications techniques survenues dans les locaux depuis l'origine. Ce sont fondamentalement les transformations de 1922 où l'éclatement de la structure d'accueil du 1^{er} étage provoque trois conséquences : une liberté d'accès plus grande dans les locaux ; un cloisonnement entre les différents étages, l'un réservé au sport, l'autre aux activités plus intellectuelles, l'autre au secrétariat et enfin au restaurant ; et une laïcisation de la population qui fréquente les locaux car c'est à travers l'organe directeur que passait auparavant le message évangélique. Débarrassé, et des contraintes techniques, et des contraintes morales, l'intérêt des membres a pu alors se porter sur les activités plus temporelles de l'association : le sport, la restauration, l'hébergement. Mais, au delà d'un certain seuil de développement dans ce type d'activités, le bâtiment s'est avéré n'être plus performant, ni compétitif, non seulement parce qu'il avait vieilli, mais surtout parce qu'il n'était pas conçu pour être centre sportif et restaurant publics. Réalisé pour un projet précis et une clientèle limitée, sélectionnée, où justement l'organe directeur avait un rôle de régulateur, les locaux n'étaient pas adaptés pour une telle utilisation, excessive et publique. A ces fins, de nouveaux établissements se sont ouverts, mieux équipés qui ont drainé vers eux toute la clientèle de l'U.C.J.G.

Ainsi, les modifications techniques réalisées en 1922 sont véritablement à l'origine des difficultés rencontrées par l'association, dans la mesure où elles ont provoqué un type de fonctionnement pour lequel les locaux n'étaient pas conçus. En ce sens, l'organe directeur d'origine était tout à fait adapté et vital au projet de l'association. En le supprimant, l'U.C.J.G. a en quelque sorte «scié la branche sur laquelle elle était assise,,.

B. 1975-1983

Vidée de sa population, acculée à mettre en vente ses bâtiments hors d'usage, l'association est provisoirement sauvée et maintenue jusqu'à ce jour dans ses lieux, grâce à un contrat passé avec le gouvernement français fin 1975, par lequel l'association s'engage à assurer l'accueil, l'hébergement et la restauration de réfugiés politiques et à fournir des salles pour des cours d'adaptation, en échange du financement de l'état. Cette situation a transformé les locaux en «Centre de Transit pour l'accueil des réfugiés en France,, et si l'association poursuit parallèlement quelques activités annexes, du moins cet accueil de réfugiés constitue-t-il la plus grande partie de son activité et de son œuvre.

Cette période se caractérise par l'absence totale de caisse, d'ailleurs inutile puisque les repas délivrés aux réfugiés sont payés directement par l'état au secrétariat.

En ce qui concerne les gens de l'extérieur, ils sont rares à venir au restaurant, et lorsque cela se produit c'est le préposé à l'information ou au restaurant qui enregistre la recette : celle-ci est trop infime et trop irrégulière pour qu'une caisse lui soit attribuée.

Seul organe directeur qui subsiste, avec le secrétariat, l'information, dont l'existence est attestée depuis 1971, se trouve face à l'arrivée d'escalier, au 1er étage, dans l'ancien local des secrétaires de 1913. Outre la surveillance de l'accès aux locaux, elle participe à une multitude de fonctions, dont l'importance relative de chacune d'entre elles ne permet pas qu'on leur attribue un aménagement particulier. Stratégiquement, cette disposition rappelle celle de la réception en 1913, du moins de la partie la plus importante de ses aménagements. Soulignons aussi, par exemple, le fait que tous les locaux du rez-de-chaussée qui étaient auparavant ouverts aux membres sont à présent fermés. La véritable entrée de l'association se trouve à nouveau au 1er étage et quiconque s'introduit dans les locaux passe inévitablement devant l'information. On se retrouve alors curieusement dans une situation technique à peu près analogue à celle de la première période, mais à la grande différence qu'il n'y a plus de raison pour exploiter cette disposition de nouveau favorable, puisque pratiquement aucun membre ne fréquente plus les locaux (l'absence de tout projet spécifique et original laisse peu d'espoir que l'association reconstitue ses membres.) Et quant aux résidents d'origines et de confessions fort diverses, qu'elle a pour mission d'accueillir, l'U.C.J.G. ne peut se permettre aucun prosélytisme religieux, et l'information a perdu ce rôle de l'ancienne réception.

Techniquement, en ce qui concerne l'information, on assiste en quelque sorte à un retour à la «case départ», c'est-à-dire une réintégration des locaux d'origine par les

fonctions d'accueil, mais après que ces dernières se furent vidées de toute leur substance, de même que les locaux se sont vidés de leur population.

CONCLUSION

Je ne voudrais pas conclure en m'apitoyant sur la triste impression de désolation qui règne dans les locaux et le sentiment de gâchis que l'on ressent en présence de tous ces équipements laissés à l'abandon. Ces sentiments ne relèvent pas de l'archéologie, et chacun peut en faire l'expérience lors d'une visite des bâtiments.

Ce en quoi l'archéologie peut se prévaloir ici de tirer des enseignements est dans l'analyse des causes techniques qui ont entraîné une telle désolation. La cause est fondamentalement la transformation en 1922 de l'organe directeur du 1^{er} étage qui a provoqué à deux reprises successives, directement et à terme, des conséquences différentes, mais où, à chaque fois, il s'est produit autre chose que l'effet escompté ou non escompté lors des transformations. La première conséquence, c'est l'ouverture des locaux et la commercialisation des services de l'association ; la seconde, c'est paradoxalement la désaffectation des locaux, et le «service minimum,» ; deux résultats différents et contradictoires mais de même origine technique.

Aussi, en mettant en lumière la capacité de la technique à modifier tel ou tel aspect, ou la totalité de l'organisation sociale, l'analyse archéologique manifeste l'importance des processus techniques dans leur contribution spécifique à la constitution de l'enjeu social.

Philippe ARTRU
Centre d'Archéologie moderne

1. Mémoire des travaux de peinture par J. Muller - Année 1893, N° d'ordre 1201. Archives U.P.
2. Th. Geisendorf, Une Ruche de Jeunesse, 1900, Archives U.P.
3. Rapport annuel 1896/97, p. 18. Archives U.P.
4. James Stockes, Pioneer, Association Press, New York, 1921.
5. E. Rivoalen, «Cercle de l'Union Chrétienne,,», dans Nouvelles Annales de la construction. 4ème série, tome X, mai 1893, p. 74.
6. R.A. 1912, p. 23.
7. R.A. de 1893 à 1922.
8. Rapport du Comité directeur, 27.9.22, p. 26.
9. R.C.D., 1.10.24. p. 89.
10. R.C.D., 27.2.35, p.329.
- i l . Rapport du comité exécutif, 25.7.66.

LES CINÉMAS PARISIENS : DISTRIBUTION SPATIO-TEMPORELLE

Un rapport publié par le ministère de la culture en 1982 révèle que le cinéma reste la sortie-spectacle la plus répandue et la plus fréquemment pratiquée par les français¹. En étudiant les salles de cinémas, je n'avais donc pas pour seul but de me faire plaisir, mais également celui d'appréhender, à travers des équipements techniques, un phénomène sociologique si important pour la population française.

Les publications parues jusqu'à présent sur les cinémas français (et qui traitent principalement des cinémas parisiens) peuvent se regrouper en deux catégories :

- des années 20 aux années 60, descriptions de nouveaux cinémas (textes, photographies, plans et coupes),

- et depuis quelques années, discours passéistes et stériles qui ne sont qu'admiration des anciennes salles et lamentations sur la transformation ou la disparition de ces «**temples**», de ces «**cathédrales** du cinéma», pour reprendre quelques-uns des termes favoris de leurs auteurs, qui se réfugient généralement sous des considérations patrimoniales sans même jamais les justifier.

Si les écrits du premier groupe sont une source documentaire de grande valeur, ceux du second ne constituent en rien des études sérieuses et cohérentes sur les cinémas. C'est en partie afin de réagir contre ce qui a été fait depuis la fin des années 70 que j'ai tenté, dans un mémoire de **Maîtrise** soutenu en juin 1982 à l'université de Paris-Sorbonne, de traiter des «**cinémas parisiens**», sans faire intervenir aucun jugement esthétique lié à mes goûts personnels.

Ce mémoire se divisait en deux parties :

- une étude structurale de l'ouvrage «**cinéma**», en regard de celle du théâtre,
- et une étude des répartitions à travers l'espace (diatopique), le temps (diachronique) et les milieux sociaux (diastatique) des cinémas de Paris *intra muros*, dont la visée était d'expliquer les mutations, les créations et les disparitions, au cours des années, des salles de cinéma parisiennes. C'est de cette seconde partie qu'est tiré le présent article.

Sources et méthode.

Afin de procéder à l'étude de ces répartitions, j'ai tout d'abord constitué, de dix ans en dix ans, une liste des cinémas de Paris extraite de l'annuaire Le Tout Cinéma

pour les deux plus anciennes décennies, et de *l'Annuaire* du cinéma pour les autres. Je suis ainsi remonté à 1930. N'ayant pu retrouver *Le Tout Cinéma* de 1940, j'ai utilisé celui de 1938-1939, en espérant que cela ne fausserait pas ma base d'étude qui repose alors sur six listes de cinémas parisiens : pour 1930, 1938-1939, 1950, 1960, 1970 et 1980. Après correction des erreurs décelées dans ces listes j'ai comptabilisé le nombre total des cinémas et les cinémas multisalles (cf. le tableau ci-contre). J'ai commenté ces chiffres, et pour expliquer certains points de l'évolution du parc de cinémas parisiens, je les ai confrontés au «chiffre total de la population parisienne avec comptes doubles») (comprenant les personnes résidant temporairement dans la commune, sans y posséder un logement), à travers les cinq recensements de 1946, 1954, 1962, 1968 et 1975. Je tiens à souligner que ces dates choisies arbitrairement par l'administration, comme celles des listes de cinémas, sont à prendre comme indications, non comme dates charnières des évolutions.

L'étude de la répartition spatiale des cinémas me fut facilitée par la constitution d'un jeu de plans de l'ensemble de Paris et de chacun de ses arrondissements sur lesquels j'ai localisé tous les cinémas de chaque décennie (cf. par exemple les cartes du XVIII^e arrondissement pp. 92 et 94-95). Et, afin d'élargir cette étude dans le temps, je me suis servi de la carte montrant la distribution spatiale des salles de spectacles de Paris, qui, publiée en mai 1914 dans *L'Illustration*², doit traduire l'état de 1913.

La majeure partie du travail dont je vais ici faire état a donc pour base d'étude ces listes de cinémas et de chiffres et ce jeu de cartes. La description de ce dernier a une démarche analogue à celle de Chr. Flassch qui, dans son article de 1952³, compare une carte montrant la localisation des salles de cinéma de Paris en 1951 à une autre exécutée d'après le plan publié en 1914⁴. Mais, d'une part, j'ai voulu donner un peu plus d'ampleur à mon étude, et, d'autre part, je ne me limite pas à la description d'un état. Je tenterai donc de décrypter et de comprendre le système régissant le parc des salles de cinéma parisiennes, et d'en dégager ce qu'il peut nous révéler sur la société de ces soixante-dix dernières années. Françoise Fleury, qui s'est aussi intéressée aux cinémas parisiens⁵, a fondé la plus grande partie de son étude sur des enquêtes auprès du public, du personnel et des exploitants des salles, déterminant des types de cinémas à partir des types sociologiques de spectateurs (origines géographiques, composition sociale, etc), de leur fréquentation des cinémas, des catégories de films vus, etc, procédant ainsi à une étude essentiellement sociologique. Une «archéologie des cinémas- me semble plus performante que cette dernière, puisqu'elle révèle, par l'étude de l'ouvrage, des informations dont l'utilisateur n'a pas obligatoirement conscience.

1. LA RÉPARTITION DIATOPIQUE DES CINÉMAS SUR PLUSIEURS ANNÉES

L'étude de la répartition dans le temps, l'espace ou les milieux de telle ou telle facette d'un ouvrage est généralement très intéressante et fort payante par les conclusions sociologiques auxquelles elle amène. Mais ce que je me propose de faire

Nombre de cinémas pour chaque arrondissement des six listes

T : Nombre total de cinémas.

CM : Nombre de cinémas multisalles.

années arrondis- sements	1930		1938-1939		1950		1960		1970		1980	
	T	CM	TT	cm	T	CM	T	CM	T	CM	T	CM
I ^{er}	-	-	2	-	2	-	3	-	3	-	5	4
II ^e	8	-	14	-	11	1	13	-	15	-	16	10
III ^e	5	2	5	2	6	2	6	2	5	1	4	2
IV ^e	3	-	5	-	6	-	6	-	5	-	4	1
V ^e	8	-	7	-	9	-	15	1	21	2	25	11
VI ^e	5	-	9	-	8	-	8	-	14	1	23	13
VII ^e	5	-	10	-	7	-	6	-	5	-	2	1
VIII ^e	5	-	28	-	26	-	25	-	26	3	25	14
IX ^e	13	-	27	-	34	1	31	1	26	2	22	14
X ^e	17	-	24	-	26	-	24	1	19	1	13	4
XI ^e	8	-	19	-	21	-	19	-	10	-	7	2
XII ^e	8	-	13	-	14	-	15	-	9	-	7	4
XIII ^e	13	-	18	-	19	-	16	-	9	-	10	4
XIV ^e	13	-	20	-	20	-	21	-	16	-	19	13
XV ^e	10	-	19	-	20	-	17	-	9	1	10	7
XVI ^e	7	-	15	-	15	-	14	-	8	-	6	1
XVII ^e	11	-	26	-	29	1	27	2	19	2	12	5
XVIII ^e	19	-	31	1	32	-	34	-	27	1	19	6
XIX ^e	13	-	18	-	18	-	17	-	5	-	4	2
XX ^e	19	-	23	-	27	-	23	-	14	-	6	1
Total	190	2	333	3	350	5	340	7	265	14	239	119

dans cette première partie n'est pas de considérer la diffusion d'un aspect des cinémas en particulier, mais celle de l'ouvrage «cinéma» pris dans sa totalité, en mettant sur un même pied d'égalité les grands cinémas, les petits, les décorés ou non, qu'ils aient été construits à des époques différentes ou qu'ils diffusent des programmes de style varié, etc. Car il est important de connaître, dans un premier temps, l'histoire du parc des cinémas. Il faut aussi résoudre la question que l'on peut se poser sur la façon dont chaque catégorie sociale d'arrondissement de la ville a accueilli le cinéma à telle ou telle époque, par l'intermédiaire des salles. Cela est déterminable par l'observation des cartes montrant la distribution diatopique des cinémas à Paris en 1913, 1930, 1938-1939, 1950, 1960, 1970 et 1980.

A. Définitions.

On peut tout d'abord constater que, quelles que soient les époques, les cinémas se regroupent soit en fortes concentrations, soit en concentrations moyennes, soit sont isolés. Ces trois catégories m'ont paru recouper des types sociologiques de cinémas, définissables techniquement par leurs équipements ou par leur situation spatiale :

1° - Ainsi on trouvera dans les fortes concentrations les «cinémas de centre de loisirs»⁶, situés dans les quartiers à forte densité d'équipements de plaisirs (salles de spectacles, restaurants, boutiques apparaissant comme étant «de luxe» pour leurs clients, etc.) et très bien desservis par le métropolitain, afin d'être accessibles de tous les points de la ville. C'est, par exemple, le cas de l'axe «boulevard des Capucines-boulevard Saint-Denis),.

2° - Les cinémas isolés seront les «cinémas de quartier,). Ce type disparaît pratiquement à partir des années 60. Il se trouvait à proximité de l'habitation des spectateurs qui le fréquentaient, et qui y venaient en famille, non pour voir un film précis, mais pour «sortir», pour se distraire⁷. Le trajet à parcourir par ce public local étant réduit, explique que le «cinéma de quartier,, se soit souvent implanté à l'écart d'une station de métro. De même, sa situation, ne le mettant en concurrence avec aucun autre cinéma, rend superflu tout équipement technique destiné à le rendre attrayant aux yeux d'un public qui lui est de toute façon acquis⁸. Ce qui ne veut pas dire qu'incidemment un «cinéma de quartier))ne peut avoir la configuration d'un «cinéma de centre de loisirs,), alors qu'il est indispensable qu'un «cinéma de centre de loisirs,.) n'ait pas la configuration d'un «cinéma de quartier,, mais qu'il présente les critères des cinémas de son type. Parmi les rares ((cinémasde quartier))que Paris possédaitencore en 1980, je citerai le Studio Saint-Lambert et le Ménil Palace. Tous deux implantés à l'écart d'une station de métro, l'un possède une façade peu attractive (fig. 1 et 2) et l'autre un calicot de façade indiquant les horaires des séances, et d'une manière très vague la catégorie de films projetés («films d'aventures et d'action))mais sans préciser le nom du film présenté (fig. 3).

J'ajouterai que certains équipements me paraissent signaler le «cinéma de quartier)) dans une forte concentration. C'est, par exemple, le cas lorsque l'on constate la présence de services «extra-cinématographiques» tels que les photocopieuses ou les photomaton, qui ne sont pas a priori des équipements de loisir, mais plutôt de service.

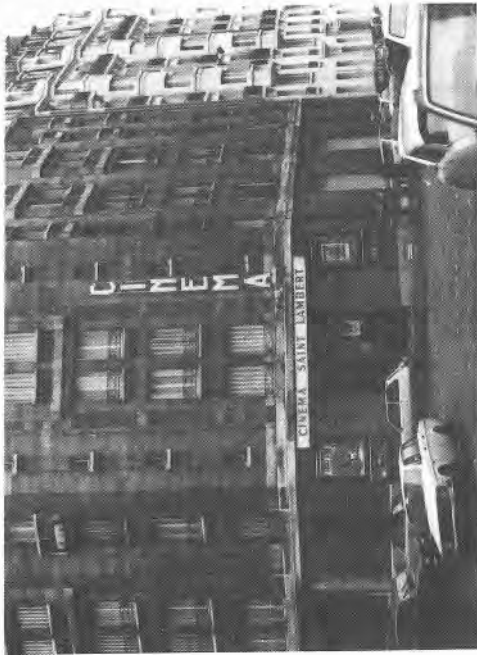


Fig. 1 — façade du Studio Saint-Lambert (6^e arr., t, XXe arr.), de jour, le 4 février 1980



Fig. 2. — Façade du cinéma Studio Saint-Lambert, de nuit, le 9 mars 1980.



Fig. 3. — Façade du cinéma Ménépalace (38 rue de Ménilmontant, XXe arr.) le 15 mars 1981.

Ce paradoxe : services dans lieu de distraction pourrait s'expliquer par le fait que le cinéma est généralement fréquentable par tous (je n'ai jamais vu ce genre d'équipements à l'entrée de cinémas pornographiques parexemple), à la différence des débits de boissons qui sont interdits aux mineurs, et qu'il est le seul endroit public du quartier susceptible d'accueillir ces «services».

3° - Enfin, les concentrations moyennes seront généralement formées de «cinémas de quartier concentrés») : rassemblement de quelques cinémas, il offrent aux spectateurs de leur quartier un choix entre plusieurs films, comme le font les «cinémas de centre de loisirs» à l'échelle de la ville tout entière. Ainsi leur apparence extérieure répondra aux mêmes contraintes que ces derniers, car les cinémas d'une même concentration étant en concurrence les uns avec les autres, il convient qu'ils s'en distinguent et qu'ils attirent l'œil du promeneur. Une façade remarquable par sa modernité, par exemple, une affiche de façade visible du trottoir d'en face et une autre à hauteur d'homme, indiquant entre autres le titre du film projeté afin de guider le choix du passant, sont des équipements primordiaux pour eux. En revanche, les «cinémas de quartier concentrés), n'ayant principalement qu'un rôle à l'échelle des quartiers environnants, ne nécessitent pas d'être desservis par des stations de métro «stratégiques» pour la vie de la ville.

B. L'évolution du parc cinématographique parisien.

Après avoir distingué et tenté de définir les différents types de concentrations de cinémas susceptibles d'être rencontrés dans le parc parisien, et avant de décrire son évolution, je tiens, d'une part, à mentionner que c'est de par leur activité que certains quartiers ne possèdent pas de cinémas, ainsi les parcs, les cimetières, les entrepôts, etc. ; et, d'autre part, que ce paragraphe a pour but de saisir un peu mieux l'évolution générale du parc des cinémas parisiens. Il est bien entendu que d'autres types d'études similaires pourraient être menées, plus précises, à l'échelle des quartiers parexemple⁹.

Dans l'évolution du parc de cinémas parisiens, se dessinent deux phases :

jusqu'aux années 60, il croît et se répartit de mieux en mieux sur toute la surface de la ville ;

puis il se réduit dans des proportions très importantes, se concentrant en certains points de Paris.

— En 1913, les cinémas, qui constituent la majorité des salles de spectacle de la capitale, sont déjà implantés dans pratiquement tous les arrondissements. Mais la densité de cinémas situés dans le triangle partant du centre de Paris et englobant le Sud-Ouest et l'Ouest de la capitale est très faible. Alors que dans le reste de la ville, les cinémas sont bien plus nombreux et se répartissent dans l'ensemble d'une façon uniforme, tout particulièrement dans sa partie Nord - Nord-Est. Ces constatations sont les mêmes, que l'on ne considère que les cinémas ou l'ensemble des salles de spectacle. Il existe déjà à cette époque deux fortes concentrations de salles de spectacle : l'une allant du boulevard des Capucines au boulevard Saint-Martin, constitué d'une majorité de cinémas, et l'autre située sur les boulevards de Rochechouart à Clichy, où, au contraire, les cinémas sont relativement rares. Quelques concentrations moyennes sont visibles. Deux de cinémas (à Montparnasse : rue de la

rue de la Gaîté, et sur l'avenue des Gobelins, dans le XIII^e arrondissement), et une seule de salles de spectacle autres : le carrefour du boulevard et de la rue de Belleville.

— La carte de 1930 ne fait pas apparaître de changements importants, tant en ce qui concerne les trois types de concentration distingués que la densité en cinémas des différentes parties de Paris. On peut néanmoins noter un «étoffement» des arrondissements en cinémas. Ainsi, les secteurs de Paris qui en possédaient déjà en 1913 en possèdent encore plus en 1930, et ceux qui en étaient dépourvus dix-sept ans auparavant semblent s'en être équipés, tel le «triangle désert. Ouest qui, malgré tout, s'oppose toujours au reste de la ville.

— En revanche, la carte de 1938-1939 manifeste une accélération des implantations de cinémas durant des années 30 : la densité générale s'accroît sur toute la surface de la ville, que ce soit en cinémas isolés ou en concentrations moyennes. Leur liste serait trop longue à citer et je m'en tiendrai donc à souligner qu'elles ont touché tous les types sociologiques de quartier, qu'ils soient bourgeois ou populaires, et de n'en mentionner que quelques cas : dans le XIV^e arrondissement, au carrefour de la place Victor Basch ; dans le XVI^e, rue de Passy ; dans les XVII^e et XVIII^e, au carrefour de «La Fourche. ; et dans l'Est de Paris, au point de rencontre de la rue de Belleville et des boulevards de la Villette et de Belleville. L'accroissement du parc de cinémas de Paris touche aussi les fortes concentrations. Car à celle que j'ai mentionnée plus haut et qui existait déjà en 1913, se sont ajoutées celle des boulevards de Rochechouart et de Clichy (son nombre de cinémas étant maintenant supérieur au nombre des autres salles de spectacle) et celle de l'avenue des Champs-Élysées, qui est une pure création des années 30.

— La distribution générale des cinémas sur tes cartes de 1950 et 1960 ne diffère pas de celle de 1938-1939 ; seule leur densité est plus importante.

— Au contraire, la carte de 1970 fait état d'une évolution inverse des précédentes. Car si les concentrations mentionnées ci-dessus sont toujours visibles, la densité du parc de cinémas parisiens est bien inférieure à celle des années antérieures. Seuls les parcs des quartiers Latin et Montparnasse s'accroissent, puisqu'ils accèdent à un état de forte concentration, qui peut moins frapper le promeneur, car, contrairement aux autres fortes concentrations, leurs cinémas ne sont pas implantés sur un axe routier principal, mais dans plusieurs rues.

— Enfin, la carte de 1980 confirme l'évolution décroissante constatée en 1970 : les cinémas isolés sont devenus rares, comme d'ailleurs les concentrations moyennes qui réunissent un nombre de cinémas de moins en moins grand. Enfin, il apparaît que la tendance générale de la fin des années 70 soit à la concentration des cinémas en certains points de la ville.

C. Conclusions sociologiques manifestées par l'évolution du parc de cinémas parisiens.

Trois points m'ont paru particulièrement exploitables de la distribution générale des cinémas parisiens :

1° - Le premier phénomène auquel je m'intéresserai sera le rapport du triangle

Ouest de Paris, tel que je l'ai défini dans le paragraphe précédent, avec les cinémas. Je n'ai pas trouvé d'étude sur la composition sociologique de la population vivant dans cette partie de la capitale au cours du premier tiers du XXe siècle, mais il est intéressant de constater que le secteur de Paris comprenant le moins de cinémas est également celui qui (selon l'opinion communément attestée) est occupé par la tranche la plus fortunée de la population parisienne. Cela pourrait révéler un certain dédain pour un loisir populaire (populaire parce que bon marché), bien implanté dans les quartiers modestes de Paris. Quitte à venir s'y «encanailler» de temps en temps, comme cela se pratiquait déjà au Moulin-Rouge quelques années auparavant.

Le deuxième fait manifesté par la distribution des cinémas jusqu'en 1930 peut être, en effet, le déplacement courant des bourgeois qui, vivant dans des quartiers exclusivement résidentiels, allaient au cinéma lorsqu'ils le désiraient, alors que c'est le cinéma qui est venu au «peuple» que la faiblesse de ses ressources et son manque de temps libre contraignaient à rester chez lui.

De 1913 à 1930, la partie Ouest de Paris a acquis un certain nombre de cinémas, mais c'est incontestablement au cours des années 30 que son parc est devenu réellement important, suivant la mode et le mouvement général de tous les arrondissements. Malgré cela, ce secteur se distingue du reste de Paris par la création de toutes pièces d'une forte concentration en son centre : sur les Champs-Élysées, qui ne possédaient qu'un cinéma en 1930, contre dix-sept en 1938-1939. La concentration s'est donc opérée avec une extrême rapidité. J'ai tenté de montrer que jusqu'à 1930 la faible densité en cinémas du triangle Ouest de Paris pouvait manifester une ségrégation vis-à-vis des classes socialement pauvres. Je ne crois pas que la création de la forte concentration des Champs-Élysées la démente ; elle me paraît, au contraire, la renforcer, puisque les habitants du secteur Ouest n'ont même plus à se déplacer dans les quartiers «populaires» pour atteindre un «secteur de loisir», le cinéma étant venu à eux dans un endroit consacré traditionnellement à la promenade et aux distractions des classes aisées : les Champs-Élysées¹⁰.

2° - Deuxième point remarquable de cette évolution : l'importance des années 30¹¹. En dix ans, Paris acquiert en effet 143 cinémas, et, à la fin de la décennie 30, le total de son parc n'est inférieur que de dix-sept éléments au chiffre le plus élevé de son histoire (333 en 1938-1939, contre 350 en 1950). De plus, durant cette période, les cinémas parisiens se répartissent sur toute la superficie de la ville, y compris dans les secteurs jusqu'alors «récalcitrants» (principalement Ouest). Il est incontestable que cette arrivée massive du cinéma dans les loisirs parisiens a dû être sensible. J'en ai trouvé quelques témoignages dans des revues d'architecture, tel celui de Ch. Ed. Sée en 1933 dans *La Construction Moderne* : «le nombre des salles de cinéma augmente avec une remarquable rapidité. (...)»¹². Mais plus révélateurs sont ceux de non spécialistes en architecture, ainsi lorsque Jean Sablon dit dans *Paris*, tu n'as pas changé, chanson enregistrée en 1939 : «Tiens, encore un nouveau cinéma !»¹³. Il serait probablement très intéressant d'étudier les loisirs des parisiens de toutes les classes sociales avant la première guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres, afin d'observer dans quelle mesure les salles de cinéma que l'on voit s'implanter en très grand nombre prennent ou non la place d'autres loisirs payants (théâtre de quartier, café-concert, music-hall, cirque, etc.).

La création abondante de cinémas dans tout Paris, indépendamment des divisions sociologiques, soulève plusieurs questions sur les loisirs des parisiens dans l'entre-deux-guerres. D'abord, en ce qui concerne les classes aisées, pour lesquelles l'accroissement du nombre de cinémas pourrait être révélateur d'une américanisation du style de vie liée à l'après-première-guerre mondiale et à l'arrivée en France de riches Américains, qui apportèrent avec eux des habitudes et certains équipements techniques de leur vie quotidienne, comme vraisemblablement les bars américains. Les États Unis occupant une place considérable dans l'industrie du film de l'époque, leur présence a pu être un facteur dominant de l'implantation massive de salles de cinéma dans les quartiers bourgeois de Paris.

Par contamination, la multiplication des salles dans les quartiers populaires a pu également être liée à ce phénomène, mais peut-être permet-elle aussi de combler un vide de loisir, en permettant à une partie de la population, qui n'en avait jusqu'alors pas l'occasion, d'aller au spectacle. Je n'ai pas examiné la législation française de la deuxième et de la troisième décennie du XXe siècle, mais il est probable que des lois sociales, comme celles qui furent promulguées par le Front Populaire, accordant plus de temps libre aux classes sociales défavorisées et les faisant du même coup accéder aux loisirs à d'autres moments que le dimanche, ont été un facteur moteur de création de salles de cinéma : établissements à grande capacité d'accueil et à prix d'entrée réduit.

3° - Et enfin, le troisième point de l'évolution qui, je crois, mérite qu'on s'y attarde, est la baisse importante du nombre de cinémas à Paris et leur concentrations en certains points de la ville, principalement durant les années 70. Puisque j'ai la chance de connaître le contexte d'évolution du parc de cinémas de Paris durant la dernière décennie, je tenterai dans la seconde partie de cet article de l'expliquer en le replaçant dans son ensemble. J'en tirerai alors les conclusions qui s'imposent.

Je viens de présenter quelques exemples d'exploitation de la distribution des salles de cinéma. Sa seule étude a permis de mettre en évidence certains faits, débouchant, pour peu que l'on sache en tirer parti, sur des conclusions sociologiques qu'il aurait été difficile de déduire par d'autres moyens. Ainsi, il est peu probable que l'on retrouve dans les archives les raisons de l'implantation des cinémas, et quand bien même elles y seraient indiquées, il n'est pas certain qu'elles seraient exactes ; sans compter la masse d'archives qu'il faudrait compiler pour obtenir un échantillonnage valable de toutes les catégories sociales et spatiales de cinémas. De même, j'ai eu la chance de trouver des témoignages écrits (articles) et sonores (enregistrements) des évolutions du parc de cinémas : ils m'ont permis de confirmer l'importance que ces évolutions ont eue sur leurs contemporains, mais j'aurai très bien pu m'en passer et faire les mêmes commentaires à partir des seules répartitions. Ceci pour montrer qu'en bien des cas l'étude archéologique peut être seule à même de révéler certaines choses, et que, souvent, elle permet une grande économie de temps et de moyens pour arriver au moins aux mêmes résultats que par d'autres méthodes.

2. LA RÉDUCTION DU PARC DE CINÉMAS PARISIENS

Après avoir tenté de montrer comment évoluait le parc de cinémas de Paris et d'en expliquer certains mouvements de création, se pose maintenant la question de la baisse du nombre de cinémas. Dans cette seconde partie j'essaierai donc tout d'abord d'expliquer pourquoi le parc cinématographique parisien diminue à partir des années 50. J'examinerai ensuite quels furent les endroits qui conservèrent leur potentiel de cinémas et ceux qui s'en débarrassèrent, en en proposant des raisons. Enfin, mon attention se portera sur les créations de cinémas des années 70, phénomène intéressant puisqu'il s'oppose à l'important mouvement de baisse du nombre de cinémas de la dernière décennie. Mais alors que dans la première partie je n'ai étudié le parc de cinémas parisiens qu'à partir de sa seule répartition, je vais ici le mettre en relation, avec d'autres éléments, principalement techniques, composant Paris.

A. La diminution du nombre de cinémas à partir des années 50.

A partir des années 50, on assiste à une chute du nombre des cinémas à Paris. Les exploitants de salles et l'opinion générale du public l'attribuent à une diffusion importante de la télévision¹⁴. Bien que ce fait ne soit pas à négliger, je crois que la diminution de la population parisienne en est un des facteurs primordiaux. Je vais tenter de le montrer.

Pour une meilleure compréhension de l'évolution du nombre de cinémas, je dois la simplifier en considérant comme date-repère non pas 1950, comme le sont 1930 ou 1970, mais toute la décennie 1950-1960. On voit alors que les années 30 ont été une période de création de cinémas dans tous les arrondissements (sauf le Ve qui en perd un, mais cela est négligeable). A partir d'elles, le parc des cinémas parisiens dessine trois types d'évolution :

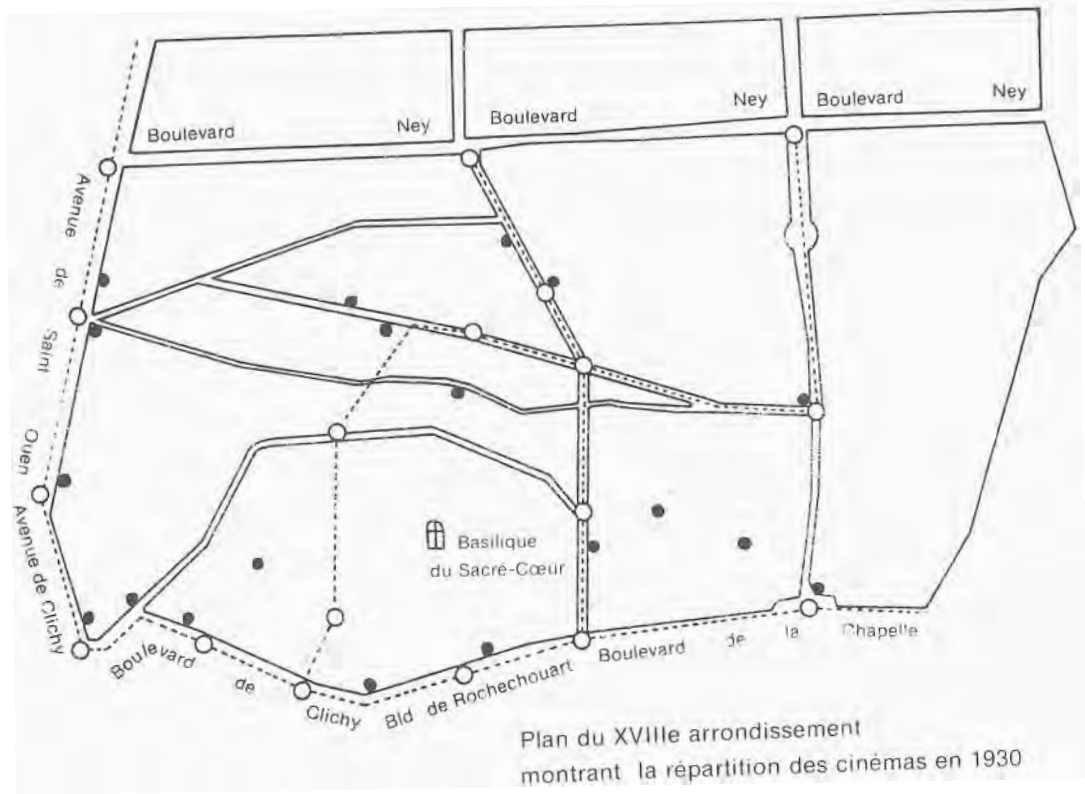
1° - La majorité des arrondissements voit son parc s'accroître jusqu'aux années 50-60, où il se trouve être le plus important de son histoire. Après cette période, il diminue. Sont concernés les III^e et IV^e arrondissements ainsi que ceux compris entre le XI^e et le XX^e. Le VII^e arrondissement, dont la décroissance commença dix ans plus tôt, peut, je crois, être assimilé à ce premier groupe, cette diminution précoce de son parc de cinémas étant probablement due à sa proportion trop importante de salles pour le nombre et le type social de sa population.

2° - Quant aux II^e, VI^e et VIII^e arrondissements, à partir de la hausse de leur parc dans les années 30, ils subissent une baisse, que je ne sais expliquer, jusqu'aux années 50-60, époque d'un nouvel accroissement.

3° - Enfin, troisième groupe : croissance régulière du nombre de cinémas des I^{er} et Ve arrondissements de 1930 à 1980.

Ce qui apparaît donc, c'est que l'évolution du nombre de cinémas parisiens est marquée par deux époques charnières : les années 30 et les années 50.

L'évolution du nombre d'habitants. Les chiffres des cinq recensements dont je me suis servi indiquent que le dépeuplement de Paris est constant à partir de 1954 pour tous les arrondissements, sauf les XII^e, XIII^e, XVI^e, XIX^e et XX^e qui ne se dépeuplent qu'à partir de 1962 et qui se trouvent être les arrondissements situés aux extrémités



● : Cinéma

---○--- : Ligne et station du Métropolitain de Paris

Ouest et Est de Paris. Seule, la population du XIII^e arrondissement recommence à croître à partir de 1968. Mon propos n'étant pas d'expliquer ces mouvements de population, je m'en tiendrai à ces indications.

L'évolution quantitative de la population parisienne a certainement une incidence sur celle des cinémas, puisque le parc cinématographique de quatorze arrondissements (quinze si l'on ajoute le VII^e) sur vingt évoluent de la même façon que leur population, à savoir période maximum de croissance jusqu'aux années 50, puis baisse constante. Et même si les deux évolutions ne sont pas parfaitement parallèles, elles suivent au moins la même tendance. La situation commercialement (grands magasins), administrativement (ministères) et «culturellement» (musées et universités) centrale des I^{er}, II^e, V^e et VIII^e arrondissements explique, en revanche, que le nombre de leurs cinémas suive une évolution contraire à celui de leurs habitants. Car en conséquence à la diminution de la population parisienne, les spectateurs furent moins nombreux ; les cinémas subsistèrent et se créèrent donc dans le secteur le plus accessible de la ville : son centre.

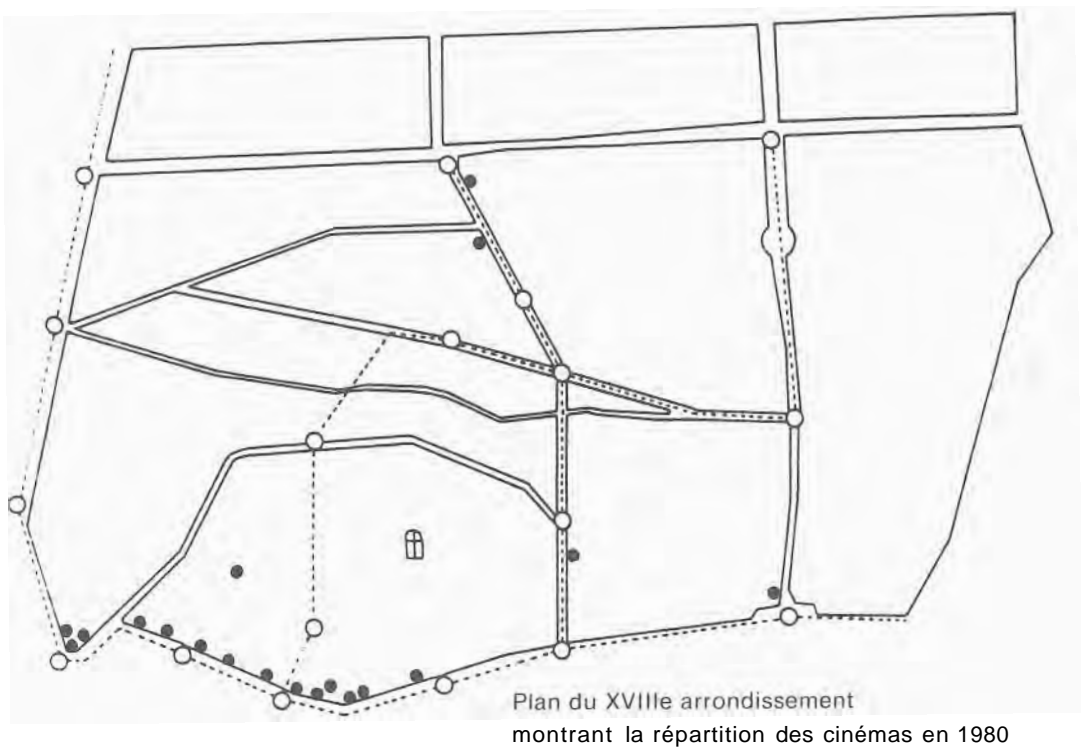
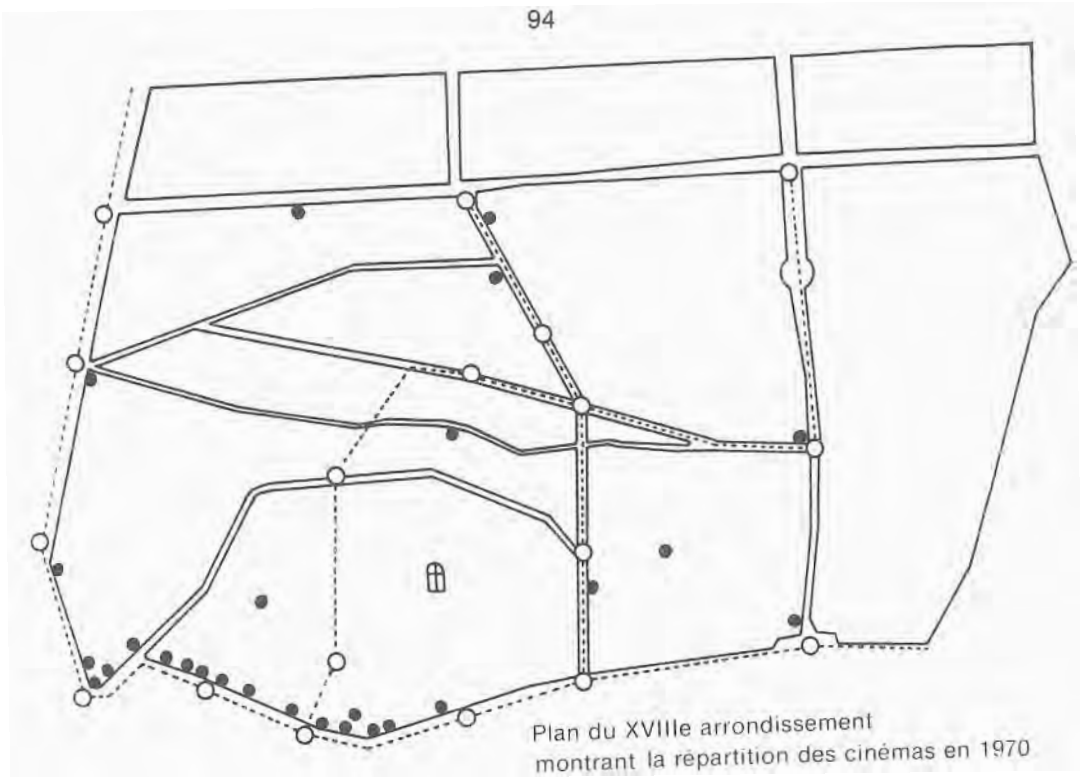
Ainsi, en majorité, les arrondissements parisiens ont vu baisser leur nombre de cinémas à partir des années 50. Il me semble intéressant d'étudier maintenant les endroits de l'arrondissement où les cinémas ont subsisté et ceux où ils ont disparu. Je crois que le facteur déterminant fut la présence ou l'absence de stations de métro.

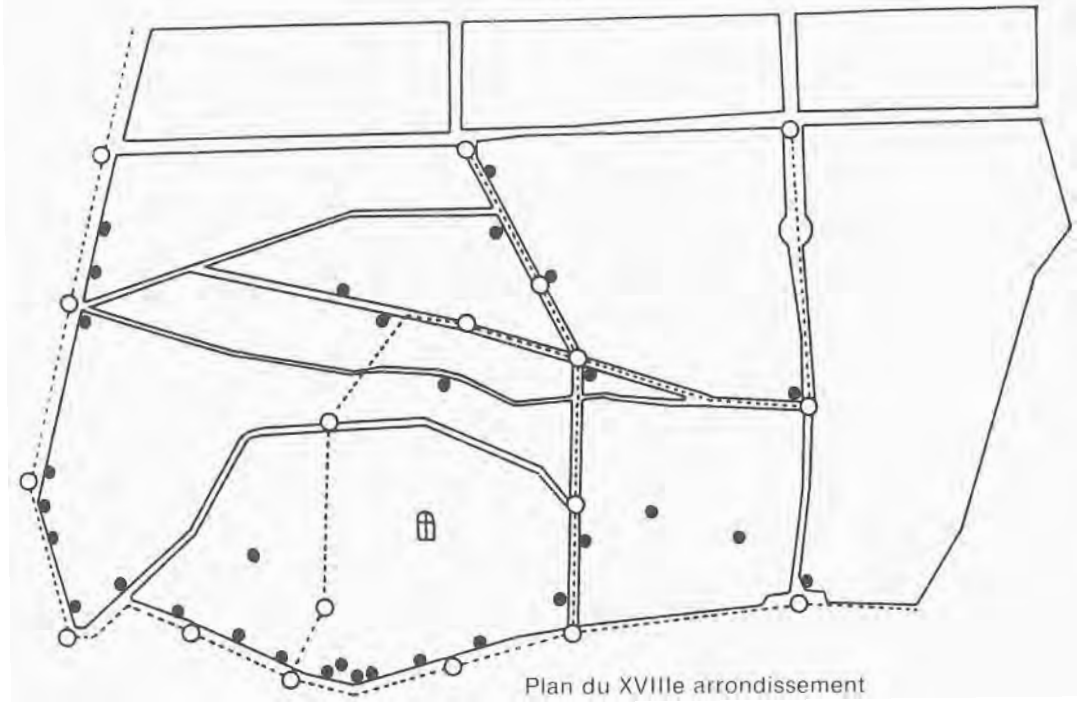
B. Superposition des répartitions diatopiques des cinémas et du plan du métropolitain de Paris.

Si j'ai choisi d'étudier l'influence du réseau du métropolitain, plutôt qu'un autre moyen de transport, sur la répartition spatiale des salles de cinéma parisiennes, c'est tout d'abord que Paris est une ville assez vaste, que tous ses habitants doivent pouvoir traverser facilement pour atteindre les «centres de loisirs» concentrés en certains de ses points, et que le métro est le transport en commun le plus rapide et le mieux réparti sur la surface de la capitale. Mais aussi parce qu'il circule tous les jours de l'année, contrairement à certaines lignes d'autobus qui ne fonctionnent pas les dimanches et jours fériés, alors que c'est durant ces jours chômés que le public est le plus à même d'aller au cinéma. Et plus que tout, la fixité de son réseau l'oppose, là encore, à celui des lignes d'autobus. Enfin, le métropolitain fonctionne jusqu'à environ minuit : heure de fermeture de la majorité des salles de cinéma ; condition appréciable pour une population travaillant dans la journée et n'ayant de loisirs, en semaine, que le soir.

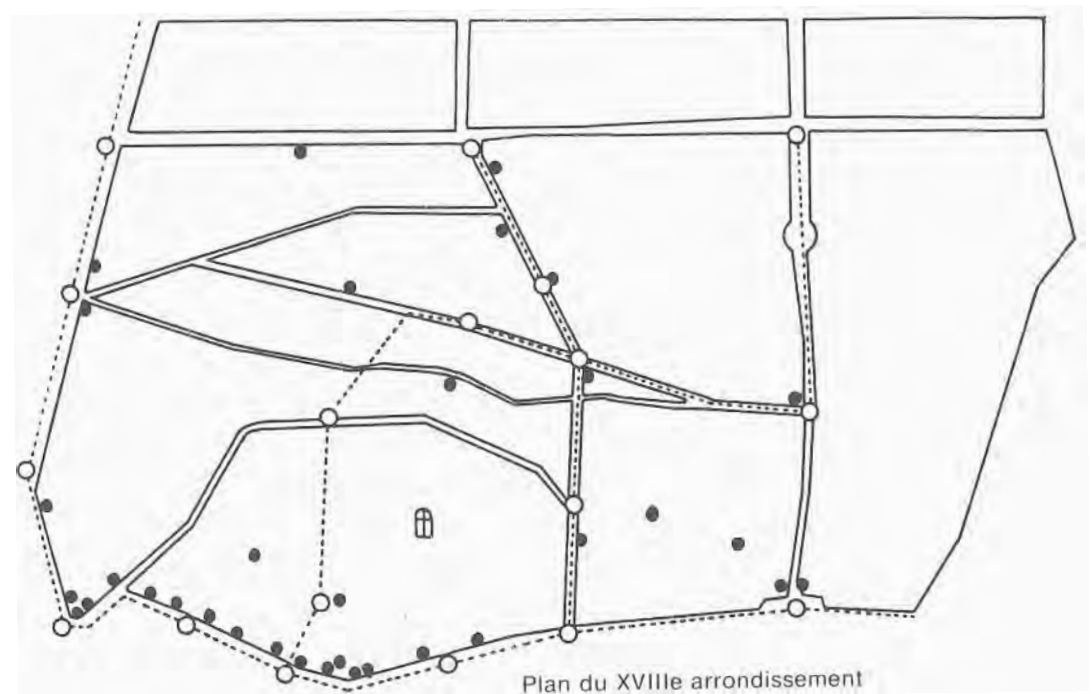
La superposition du plan de 1980 du métropolitain de Paris sur la carte de la répartition spatiale des cinémas parisiens de la même année fait apparaître que les concentrations de cinémas sont localisées dans les quartiers où se joignent plusieurs lignes de métro, formant ainsi des nœuds ferroviaires. Au cours des années, les cinémas de ces zones subsistent et il s'en crée même durant les années 70, à (<Saint-Michel,) et «Montparnasse» par exemple. En revanche, ceux qui disparaissent sont soit éloignés d'une station de métro, soit proches d'une station excentrée.

Le parc de cinéma du XVIII^e arrondissement (représentatif de tout Paris, tant parce qu'il possède des cinémas isolés et en concentration, que par son évolution) de 1930 à 1980, confirme tout à fait ces affirmations¹⁵ (fig. 4 à 8¹⁶). Ainsi, quelle que soit





Plan du XVIII^e arrondissement
montrant la répartition des cinémas en 1938-1939



Plan du XVIII^e arrondissement
montrant la répartition des cinémas en 1960

l'année considérée, les parties centre-Ouest et Est de l'arrondissement ne sont pas équipées de station de métro, et ne possèdent pas non plus de cinéma. Par contre, durant toute la période, l'axe «boulevard de Rochechouart - boulevard de Clichy», le mieux desservi de l'arrondissement par le métro, est la zone où sont implantés le plus de cinémas. Parallèlement à ces constantes, l'étude des cartes montre que des artères importantes et stratégiques pour la vie de l'arrondissement, mais moyennement ou mal desservies par le réseau du métro, comme l'avenue de Saint-Ouen, la rue Ordener, le boulevard Ornano, la rue Marx Dormoy et le boulevard Barbès, perdent progressivement et à partir de la carte de 1960, la plupart de leurs cinémas, qu'ils aient été concentrés ou seuls, jusqu'à ce que ne soient pratiquement plus conservés que les cinémas implantés à proximité d'une station de métro, mais, plus encore, près d'une station commune à plusieurs lignes, et donc accessible au plus grand nombre de spectateurs possible. Ce phénomène fatal aux cinémas de grandes artères d'arrondissement l'a été encore plus à ceux des artères secondaires.

Pour conclure, je n'affirme pas que l'évolution du parc de cinémas n'est commandé que par le réseau du métropolitain, mais qu'il en fut un des facteurs principaux lorsque le parc de cinémas de Paris commença à décroître.

C. Les créations de cinémas durant les années 70.

En 1980, Paris possédait 239 cinémas, contre 265 en 1970. Malgré cette perte totale de 26 éléments, certains arrondissements se sont vus doter de cinémas supplémentaires. Ce mouvement de création, contraire au courant majoritaire de disparition des années 70, me paraît intéressant à étudier, dans la mesure où il manifeste une sociologie des loisirs différente d'il y a trente ou cinquante ans. Je la révélerai par l'étude précise des lieux d'implantation des cinémas créés durant les années 70. Elle fait apparaître une implantation des cinémas créés durant les années 70, sur les lieux d'activité du public :

- dans les quartiers où sont concentrés les étudiants,
- dans les centres commerciaux.

1^o - C'est d'abord le Quartier Latin qui accueille les nouveaux cinémas, à proximité des lieux de cours. Que ce soit autour de la Sorbonne et des lycées du quartier (*l'Action Écoles, le Quintette, le Seine, le Studio Galande, l'Action Christine, le Cinoche de Saint-Germain, les Grands Augustins, le Saint-André-des-Arts et le Vidéostone*), dans le quartier des facultés de droit d'Assas et de pharmacie et de l'Institut d'Art et d'Archéologie (*le Lucernaire Forum*), près de la Faculté des sciences de Jussieu (*le Studio Jean Cocteau*), et à proximité de la Faculté des lettres de Censier (*la Clef*).

2^o - Le centre commercial est le deuxième type de lieu d'implantation privilégié des cinémas des années 70. Leur installation se fait :

- soit autour des centres commerciaux uniquement, c'est le cas de celui de la tour Montparnasse, qui, lors de sa construction, n'en accueille aucun, mais qui durant la décennie 70 se voit entouré de cinq cinémas de plus ;
- soit dans les centres commerciaux uniquement, et principalement les galeries marchandes qui se sont particulièrement développées ces dix dernières années, se voyant souvent associé un ou plusieurs cinémas puisque tous les clients de la galerie sont des spectateurs en puissance. J'ai comptabilisé huit exemples de

cinémas de ce type : quatre sur les Champs-Élysées; un dans le IX^e arrondissement : le Ciné-Havre (Galerie 92 : 92 rue Saint-Lazare) ; un dans le XIV^e : le P.L.M. Saint-Jacques (hôtel et galerie du même nom) ; enfin, un dans le XVII^e arrondissement : le Paramount Maillot (associé aux équipements du Palais des Congrès). Je n'ai pas inclus dans ce groupe les cinémas Ciné-Orient (78 rue Dunois, XIII^e arr.) et le Grand Pavois (352 rue Lecourbe, XV^e arr.), car ils se trouvent dans des centres commerciaux de quartier, composés de boutiques à caractère utilitaire (boulangerie, boucherie, etc.), alors que celles du groupe cité ci-dessus sont majoritairement «de luxe» (boutiques de vêtements variés et de marques connues, bijouterie, etc.). Ces deux types de centres commerciaux n'ont donc pas la même fonction sociologique et ne sont pas implantés dans le même genre de lieu. De plus, le Ciné-Orient et Le Grand Pavois sont minoritaires dans leur catégorie ;

— soit enfin, dans les deux endroits (dans et autour du centre commercial) : c'est le cas du centre Beaugrenelle (2 cinémas) et de celui des Halles (4 cinémas).

De tels exemples d'implantations de cinémas existaient dans le passé ; ainsi l'assimilation cinémas/étudiants semble avoir toujours été faite, puisque depuis la fin des années 30 le Ve arrondissement a toujours possédé un parc de cinémas croissant. De même, dès les années 30, on associait déjà des cinémas aux galeries marchandes : le cinéma L'auto au Palais Berlitz (31 boulevard des Italiens, dans le II^e arrondissement), le Cinéac de la gare de Montparnasse¹⁷ et le cinéma Paris-midi de la gare Saint-Lazare en sont des exemples, mais semblent n'être que des cas d'espèce. Par contre, ces deux types d'implantation sont plus particulièrement liés aux années 70, par l'abondance subite de leurs exemples.

Si les années 70 sont synonymes de concentration de cinémas dans l'espace, elles sont également liées à une concentration interne des salles dans les cinémas se créant ou se transformant en cinémas *multisalles*. Il semble que le premier cinéma de ce type créé à Paris fut le Palais de la Mutualité (325 rue Saint-Martin dans le III^e arrondissement), en 1919¹⁸. J'en ai compté deux en 1930 et leur nombre va toujours croissant. Mais ils sont plus particulièrement liés aux années 70, d'une part, parce que le nombre de cinémas de ce type passe de 14 en 1970 à 119 en 1980, et, d'autre part, parce que, durant cette période, tous les arrondissements parisiens sont touchés par ce phénomène (apparition ou multiplication des «multisalles»). On peut noter que certains cinémas qui étaient déjà multisalles avant les années 70 subirent une division supplémentaire de certaines de leurs salles, par exemple, dans le IX^e arrondissement, le Cinévog (101 rue Saint-Lazare) qui possède trois salles en 1970 et six en 1980 ; leur multiplication étant probablement liée à une rentabilisation des grandes salles, trop vastes pour un public plus réduit, et à la compensation de la réduction du choix de films résultant de la réduction du nombre de cinémas.

CONCLUSION

L'étude des répartitions des cinémas parisiens que je viens de résumer, bien que fastidieuse avec ses commentaires de cartes et de chiffres, me paraît nécessaire pour procéder à une archéologie des cinémas. Elle pourra, en effet, servir de cadre à leur étude structurale. Ainsi, la «réticence» du secteur Ouest de Paris pour le cinéma, visible par la rareté de ses salles jusqu'en 1930, se retrouve lors de l'étude de leur aménagement. En effet, les cas que j'ai pu étudier m'ont permis d'observer que les cinémas de cette zone restaient très majoritairement attachés, jusque dans les années 30, à un plan de balcon en U, par exemple, plus proche du théâtre que du cinéma, même s'il avait pour effet une moins bonne vision du spectacle cinématographique¹⁹. De même, la recrudescence de cinémas multisalles s'inscrit dans le mouvement de concentration des cinémas durant les années 70.

Mais, pour justifier l'utilité interne de la distinction et de l'explication des différentes phases d'évolution du parc de cinémas de Paris, après la synthèse des conclusions auxquelles elles m'ont amené, je montrerai qu'elles révèlent une rupture dans la sociologie des loisirs des Parisiens (s'affirmant dans les années 70), qui peut même être étendue à d'autres domaines que les loisirs.

A partir des années 50, la diminution de la population parisienne et l'essor de la télévision, techniquement au point et financièrement accessible, furent probablement les deux facteurs qui entraînent une diminution du nombre de spectateurs. Elle influa sans doute elle-même sur la réduction contemporaine du nombre de cinémas de Paris, trop élevé pour le public restant. On constate alors que disparaissent majoritairement les cinémas implantés dans de petites artères et éloignés de stations de métro importantes, les rendant inaccessibles à qui ne vivait pas dans leur quartier. Parallèlement, d'autres cinémas subsistent et même se créent. Leur localisation fait apparaître un mouvement général et progressif de concentration des salles, là où le public est lui-même concentré et où il est le plus susceptible d'atteindre les cinémas :

- dans les arrondissements centraux de Paris,
- autour des nœuds ferroviaires du métropolitain,
- sur les lieux d'activité du public, et majoritairement où sont concentrés les personnes qui peuvent avoir le temps d'aller au cinéma entre deux cours — les étudiants —, ou entre deux courses, ces lieux étant investis principalement durant les années 70.

Pour simplifier, cette évolution fait donc apparaître que jusqu'à la fin des années 60, le spectateur cinématographique avait le choix entre deux possibilités pour aller voir un film :

soit faire un déplacement relativement important pour atteindre les ((centres de loisirs)) dans lesquels il n'allait que pour se distraire,

soit peu se déplacer et aller au cinéma de son quartier, alors que, de nos jours, ce dernier cas a, techniquement et sociologiquement, pratiquement disparu.

Le phénomène majeur qui apparaît est le déplacement de l'implantation des

cinémas, des lieux d'habitation de la population à ses lieux d'activité. Il manifeste plusieurs effets de **consécution**²⁰ :

— D'abord une rentabilisation plus grande du temps du citoyen parisien (lorsqu'il est hors de chez lui), qui a la possibilité de combiner la vision d'un film avec une autre activité, mais une perte de temps lorsqu'il doit atteindre, de son domicile, un cinéma qui ne se trouve plus à dix minutes de chez lui ; c'est notamment vrai pour les spectateurs des arrondissements périphériques.

— Ensuite, une sociologie des loisirs en partie différente : on ne va plus au cinéma de la même façon, dans les mêmes lieux, ni aux mêmes moments de la journée. Et c'est sans doute la télévision qui a sociologiquement remplacé le loisir à domicile qu'était le cinéma de quartier.

— Et enfin, une disparition de la vie de quartier, au profit d'une vie qui est plus à l'échelle de la ville tout entière, avec des déplacements plus nombreux, même pour se distraire, manifestée par le fait que les cinémas se concentrent maintenant majoritairement autour des nœuds ferroviaires du métro.

Si je dis que ces points sont des effets de consécution, c'est que, dans un premier temps, c'est bien l'homme (par la baisse de son nombre et par le fait qu'il a plus regardé la télévision aux dépens du cinéma) qui a influencé l'ouvrage, ce qui se traduit par la disparition de cinémas. En conséquence à cela, c'est également lui qui a fermé certains cinémas des quartiers périphériques et qui, sous des visées de rentabilité, en a ouvert d'autres dans les endroits «stratégiques» de la ville. Mais on peut considérer que, dans un deuxième temps, c'est l'ouvrage qui a influencé l'ouvrage, lorsque les cinémas se sont concentrés autour des stations de métro centrales et importantes de la ville. Et dans un troisième temps, l'ouvrage (par la disparition et la concentration des cinémas) a influé sur l'homme, en modifiant son style de vie et ses habitudes.

Cette étude aura au moins démontré que l'ouvrage n'est pas toujours, comme on le dit généralement, que le reflet de la société qui le crée, mais qu'il subit l'influence d'ouvrages préexistants, qu'il est un moteur de la société et contribue à la modifier.

J'ai tenté de montrer que l'étude de la distribution des cinémas révélait une sociologie des loisirs, mais, plus encore, un rythme de vie différent des parisiens. Je crois que les conclusions auxquelles je suis arrivé sont révélatrices de quelque chose de beaucoup plus large et peuvent être étendues à d'autres domaines que les loisirs. Ainsi, puisqu'un des centres d'intérêt de la Rédaction de cette revue est le catholicisme français à l'époque contemporaine, je prendrai comme exemple, celui des églises parisiennes.

On ne détruit et on ne ferme pas définitivement avec autant de facilité les églises que les cinémas. Mais leur degré de fréquentation est aisément mesurable par les visites ponctuelles que l'on peut y faire. Ce qui en ressort, c'est que les églises paroissiales de Paris (les «églises de quartier,») sont le plus souvent désertes dans la journée et ont des offices très modérément suivis, à tel point que celles des arrondissements périphériques de Paris sont fermées soit la plus grande partie de la semaine et n'ouvrent leurs portes que pour de rares offices, généralement le dimanche (Saint-Denys de la Chapelle dans le XVIII^e arrondissement et Saint-Georges dans le XIX^e par exemple), soit un long moment dans la journée: de douze à seize heures ; c'est le cas à Saint-Bernard de la Chapelle et à Notre-Dame de Clignancourt dans le XVIII^e

arrondissement, et à Saint-Charles de Monceau dans le XVII^e. Par contre, l'église Saint-Louis d'Antin, située dans le quartier des grands magasins du boulevard Haussmann et de la rue Caumartin, a été «déparoissialisée» et n'accueille plus seulement les paroissiens d'un secteur particulier de Paris, mais tous les fidèles de passage dans le quartier. Je suis entré plusieurs fois dans cette église, à des jours et heures différents, et j'ai eu la surprise de constater qu'elle était toujours abondamment fréquentée, et même bondée durant les offices. Nous sommes donc ici en présence du même phénomène qu'avec les cinémas : l'absence de vie de quartier se manifeste par une désertion des églises paroissiales et l'ouverture, sur les lieux d'activité du public, d'une église s'adressant à tous, se traduit par une importante fréquentation, reflétant ou provoquant un besoin chez les fidèles.

Il serait peut-être un peu hâtif de tirer des conclusions trop larges à partir d'un seul exemple, mais on peut noter qu'elles vont dans le même sens que celles auxquelles m'a amené l'étude des cinémas. La prise en considération d'autres équipements techniques de la ville, existant dans les quartiers périphériques et les centre-villes, permettrait peut-être d'étendre mes remarques à une échelle encore plus grande.

Une étude de répartition, comme celle que je viens d'esquisser, trouve son intérêt dans le rapport de l'institution sociale et de l'équipement technique, tel qu'il est indiqué p. 158 à propos du vêtement: d'une part, il est incontestable que la fracture de la société selon les temps, les lieux et les milieux n'a pas besoin, pour s'opérer, de l'équipement technique ; mais, d'autre part, nous croyons aussi que celle-ci contribue à l'instauration des frontières sociales, soit en renforçant celles qui sont posées sans lui, soit en les contrariant. Dans une archéologie soucieuse de prendre à son compte, sous tous ses aspects, l'activité technique de l'homme, il est évidemment nécessaire de confronter la répartition des personnes et celle des ouvrages.

Hervé CABEZAS
Centre d'archéologie moderne

1. Ministère de la culture, service des études et des recherches : Pratiques culturelles des Français (description socio-démographique évolution 1973-1981) (Paris, 1982), p. 116.

2. F. Honoré, «A propos de la question de l'Odéon, le théâtre et le cinématographe à Paris», L'Illustration n° 3714, 2 mai 1914, pp. 390-391.

3. Chr. Flassch, «Distribution des salles de cinéma et de leur clientèle», publié dans P.H. Chombart de Lawe, Paris et l'agglomération parisienne, T.I : «L'espace social dans une grande cité» (Paris, 1952), pp. 164-167.

4. Cf. note 2.

5. Françoise Fleury, «Les cinémas parisiens, un aspect de la vie urbaine», La vie urbaine, Urbanisme et habitation, n° 1, janvier-mars 1953, pp. 30-56.

6. Fr. Fleury, à la page 43 de son article (cf. note 5), préfère le terme de «cinéma de secteur». Elle l'emprunte à l'article de J. Gauthier, «Les cinémas du secteur et de l'arrondissement», publié dans P.H. Chombart de Lawe, op. cit. (supra, n. 3), pp. 201-206.

7. Le phénomène semble déjà courant en 1932, puisqu'il est énoncé dans : Claude Vermorel, «Public de cinéma, 2^e Salles de quartier», Ciné-Magazine, n° 8, août 1932, p. 27.

8. Cf. l'article de Marcel Carné : «Salles de cinéma», Ciné-Magazine, mai 1931, pp. 16-17, où est décrit le public endimanché des «salles de quartiers», populaires.

9. On peut ainsi examiner en détail les lieux d'implantation des cinémas des rues perpendiculaires à l'avenue des Champs-Élysées. On constate alors que, rive nord de l'avenue, ces cinémas ont été construits sur le côté de la rue le plus proche de la place Charles de Gaulle, et que, rive sud, ils l'ont été sur le côté de la rue le plus proche du Rond-point des Champs-Élysées. Cette répartition dicte, à mon avis, le trajet le plus agréable à parcourir sur les Champs-Élysées : remonter l'avenue par sa rive nord et la redescendre par sa rive sud ; avant de traverser une rue perpendiculaire, le passant se trouvera toujours sur le trottoir opposé au cinéma de cette rue, ce parcours lui permettant de voir facilement tous les cinémas et de n'en manquer aucun. Mais je ne m'attarderai pas sur cette implantation particulière, car je ne sais pas si elle n'est que le fait du hasard ou si elle a été consciemment choisie par les créateurs de cinémas dans un but de rentabilité, peut-être après observation des habitudes des promeneurs sur les Champs-Élysées, celle de marcher le plus souvent à droite de la chaussée par exemple.

10. Voir à ce sujet : Léon Aufrère, «Introduction à l'étude morphologique et démographique de l'avenue des Champs-Élysées», Annales de géographie, janvier-février 1950, pp. 13-37.

11. Cette remarque s'applique à l'évolution interne du parc des cinémas parisiens, mais Bruno Vayssière précise même que les cinémas furent, avec les garages, les principales créations architecturales de l'entre-deux-guerres, et plus encore, des années 30. Cf. «Du Pré-Modernisme au Post-Modernisme sans Modernisme», catalogue de l'exposition Les Réalismes 1919-1939 (Paris, 1980), p. 388.

12. Ch. Ed. Sée, «Un cinéma à Paris, rue Secrétan (par Paul Dubreuil, architecte D.P.L.G.)», La Construction *Modernen* n° 41, 10 juillet 1932, p. 666.

13. Jean Nohain et Alec Siniavine, Paris, tu n'as pas changé (1939), troisième vers du deuxième couplet.

14. Aux Etats-Unis, l'action de la télévision sur le cinéma semble déjà très importante au début des années 50, comme l'indiquent les pages 20-33 et 46 de *Paris-Match*, n°266, du 18 au 25 juillet 1953, et plus particulièrement : Raymond Cartier, Mort des petites salles et des grands studios,, p. 46.

15. Le Métro, brochure réalisée (en octobre 1981) et diffusée par la Régie Autonome des Transports Parisiens (Service des Relations Extérieures), indique, pp. 48 et 49, que le réseau du métropolitain du XVIII^e arrondissement de Paris, de 1980, était déjà celui de 1930.

16. Pour des raisons de mise en page, j'ai dû éliminer une des six cartes du XVIII^e arrondissement. L'absence de celle de 1950 ne retire d'ailleurs rien à la compréhension de l'évolution, dans la mesure où le parc de cinémas de cet arrondissement, comme celui de Paris en général, en 1950, est sensiblement le même qu'en 1960 ; cela, tant en ce qui concerne le nombre de cinémas, que leur répartition..

17. Francis Lacroche, Architectures de cinémas (Paris, 1981), p. 195, fig. 325 et 326.

18. Cf. l'annonce de la première séance (mercredi 26 mars 1919 à deux heures) présentant simultanément une projection dans la salle du rez-de-chaussée et une autre dans la salle du premier étage : « Cette semaine nous verrons,, La Cinématographie Française, n° 20, 22 mars 1919, p. 90, et le compte-rendu de cette expérience : « A la salle de la Mutualité,», La *Cinématographie* Française, n° 21, 20 mars 1919, p. 70.

19. Les incendies provoqués par les appareils de projection électriques et la pellicule très inflammable pouvaient être un facteur de crainte du cinéma, au début de son exploitation publique. L'ordonnance de Police du 10 août 1908, visant à réglementer l'exploitation des cinémas, classe ces derniers dans les « spectacles dangereux,, et prend des mesures pour réduire les risques d'incendie au cinéma ; par exemple, dans l'article 187 : « Il sera placé à la portée de la main de l'opérateur, un extincteur de cinq litres et deux siphons d'eau de seltz ; un seau plein d'eau sera placé à proximité de la cabine* (cette ordonnance est partiellement citée dans G. Michel Coissac, « Cinéma d'hier !... cinéma de demain !... », chapitre VI : « Formalités à remplir pour exploiter un cinéma,, Le Cinéopse, n° 44, avril 1923, pp. 411-412.) Mais plus que son insécurité technique, je crois que c'est la réputation d'« immoralité » du cinéma qui a pu en détourner, un certain moment, les classes bourgeoises.

« A propos de cinéma,, un article extrait de La Semaine Religieuse de Québec, mais approuvé et publié dans La Semaine Religieuse de Paris (bulletin d'actualité hebdomadaire de la vie catholique parisienne), n° 3258 du samedi 17 juin 1916, pp. 739-741, concentre tous les griefs que la société bien pensante de l'époque avait contre le cinéma, et qui expliqueraient ce que j'ai appelé la « réticence » du triangle Ouest de Paris vis-à-vis du cinéma, tant en ce qui concerne son implantation que son aménagement :

1° Le cinéma est néfaste pour le corps :

« (...) A voir le grand nombre de personnes qui s'engouffrent tous les jours dans ces petits théâtres à images dansantes, à Québec, on peut se demander si les spectateurs trouvent toujours là-dedans la quantité d'air respirable nécessaire au bon fonctionnement de leurs poumons. (...)

Dans un bon nombre de salles interdites, on a constaté que des désinfectants servaient à remplacer l'air pur, qu'on se garde bien d'y faire entrer afin d'économiser le chauffage. Et c'est dans cette atmosphère viciée que des familles entières passaient des après-midi et des soirées. (...)

2° II «tue la vie de famille» :

(...) Il est reconnu, aujourd'hui, que bon nombre de mères de familles désertent le foyer pour courir au cinéma. Les jeunes enfants restent seuls à la maison, quand ils ne sont pas assez grands pour suivre leurs parents. Dans le cas contraire, on a vu des enfants mendier dix sous dans la rue, quand ils ne les volaient pas, pour aller au théâtre (...).

3° Enfin, «les théâtres de vues animées,, sont néfastes pour l'âme :

« (...) la passion du théâtre est une cause certaine de décadence morale. Même lorsque les sujets représentés ne sont pas immoraux, — ce qui est rare partout, — c'est toujours l'imagination, cette folle du logis, qui est exaltée aux dépens du bon sens, dans les romansqu'on déroule sur la scène ou sur l'écran. Aussi les habitués du théâtre, comme les lecteurs de romans, s'exposent-ils à faire de leur jugement l'esclave de leur imagination. On peut donc aisément se figurer l'idée que se font du devoir les membres d'une famille qui s'abandonne aux folies et aux inconvenances du cinéma.,,

«Le mot inconvenances est loin d'être trop fort pour désigner certains sujets représentés aux vues animées. On sait, du reste, que ces sortes de théâtre ne sont pas plus que les autres destinés à instruire les spectateurs, à élever l'âme ; ils sont faits pour faire de l'argent. Il suffit de voir le genre d'affiches qui annoncent ces spectacles pour comprendre à quelle classe de gens elles s'adressent. C'est l'exploitation des passions par l'image.

(...), M. l'abbé Dunney, protestait contre le scandale, donné quotidiennement aux enfants dans ces spectacles, où se succèdent sans interruption des scènes de perfidie familiale, d'infidélité conjugale, de dévergondage et de grossièreté du plus bas étage.

(...), au témoignage de nombreux pères de famille qui nous en ont souvent parlé, (...) les théâtres de vues animées servent trop souvent à notre public, soit par inadvertance du bureau de censure, soit par fraude de certains vendeurs de pellicules, des scènes gravement répréhensibles. (...)

Aussi devant les dangers que font courir à notre population, et particulièrement à nos jeunes gens, les spectacles trop souvent démoralisants des vues animées, tous les vrais chrétiens s'inquiètent de plus en plus, chez nous, et cherchent un remède à ce mal qui ronge un trop grand nombre de nos familles».

J'ajouterai que si, au cinéma, l'«immoralité» est sur l'écran, elle est aussi dans la salle, par sa conception technique : lieu public plongé dans l'obscurité durant la projection du film, et rendez-vous des amoureux...

20. J'entends par **effet de** consécution un effet qui n'a pas été prévu lors de la conception de l'ouvrage, mais qui a une action imprévue sur la société ou sur d'autres ouvrages. Cf. Ph. Bruneau et P.-Y. Balut, RAMAGE, 1 (1982), pp. 10-11. Ainsi, l'effet de consécution de l'adoption d'une ligne se voulant aérodynamique pour les automobiles, dans les années 60 (hauteur réduite de la carrosserie et «ciel de pavillon,, très bas) fut la disparition du chapeau, importable dans ce genre d'automobile.

L'HOTEL D'ALBRET DANS LE MARAIS : RESTITUTION ARCHÉOLOGIQUE DES ÉTAPES DE L'OCCUPATION INDUSTRIELLE ET BOURGEOISE AU XIX^e ET AU XX^e SIÈCLE

Le Quartier du Marais, jadis véritable fourmilière où s'agitaient artisans, ouvriers et commerçants, est l'objet, depuis plus d'une décennie, de « restaurations » forcenées. Les travaux qui se poursuivent avec rapidité tentent de rétablir ses hôtels particuliers et ses immeubles dans un état qualifié d'« originel » : on détruit les ateliers et les hangars qui encombraient cours et jardins ; les surélévations des vénérables bâtiments sont supprimées et, ainsi, les demeures retrouvent un aspect que l'on suppose identique à celui qui était leur à la veille de la Révolution et au tout début du XIX^e siècle. Ces opérations de réhabilitation, qu'il ne m'appartient pas de commenter ici, effacent plus d'un siècle et demi de l'histoire de ce quartier. Dans un proche avenir, des archives et quelques témoignages oraux seront seuls à pouvoir satisfaire notre curiosité. La plupart des traces laissées par l'occupation industrielle, commerciale et bourgeoise de l'époque contemporaine auront disparu, les commentaires les passant généralement sous silence ou ne les évoquant que pour exprimer du mépris à l'égard des usines, ateliers et magasins qui se sont un temps entassés dans de si nobles habitations. Une analyse archéologique de ces activités se révélait donc urgente : elle a fait la matière d'un mémoire d'archéologie contemporaine soutenu en 1978 à l'université de Paris-Sorbonne.

Mais il est trop évident qu'une telle étude ne pouvait porter sur l'ensemble du Marais. Je devais donc me contenter d'un terrain de recherche plus réduit, sans que cette restriction me dispensât d'ailleurs de me référer à d'autres situations similaires dans le Marais. Un hôtel particulier se prêtait bien à mon projet : nombreux dans le quartier, ces hôtels suivent un modèle original quasi constant qui permet de repérer aisément les modifications intervenues entre le début du XIX^e siècle et les années soixante du XX^e. Son corps de logis, compris entre une cour d'entrée et un jardin, souvent flanqué d'une cour annexe et de bâtiments en retour, se distingue nettement des appartements de toute sorte qui s'y sont ajoutés. Si j'ai choisi l'Hôtel d'Albret, ce n'est aucunement le résultat d'une préférence d'ordre précisément scientifique. Mais, libéré de ses occupants et laissé à l'abandon depuis plus de dix ans, il avait surtout l'avantage d'être accessible autant de fois que l'étude l'exigeait, sans qu'aucune restauration ait

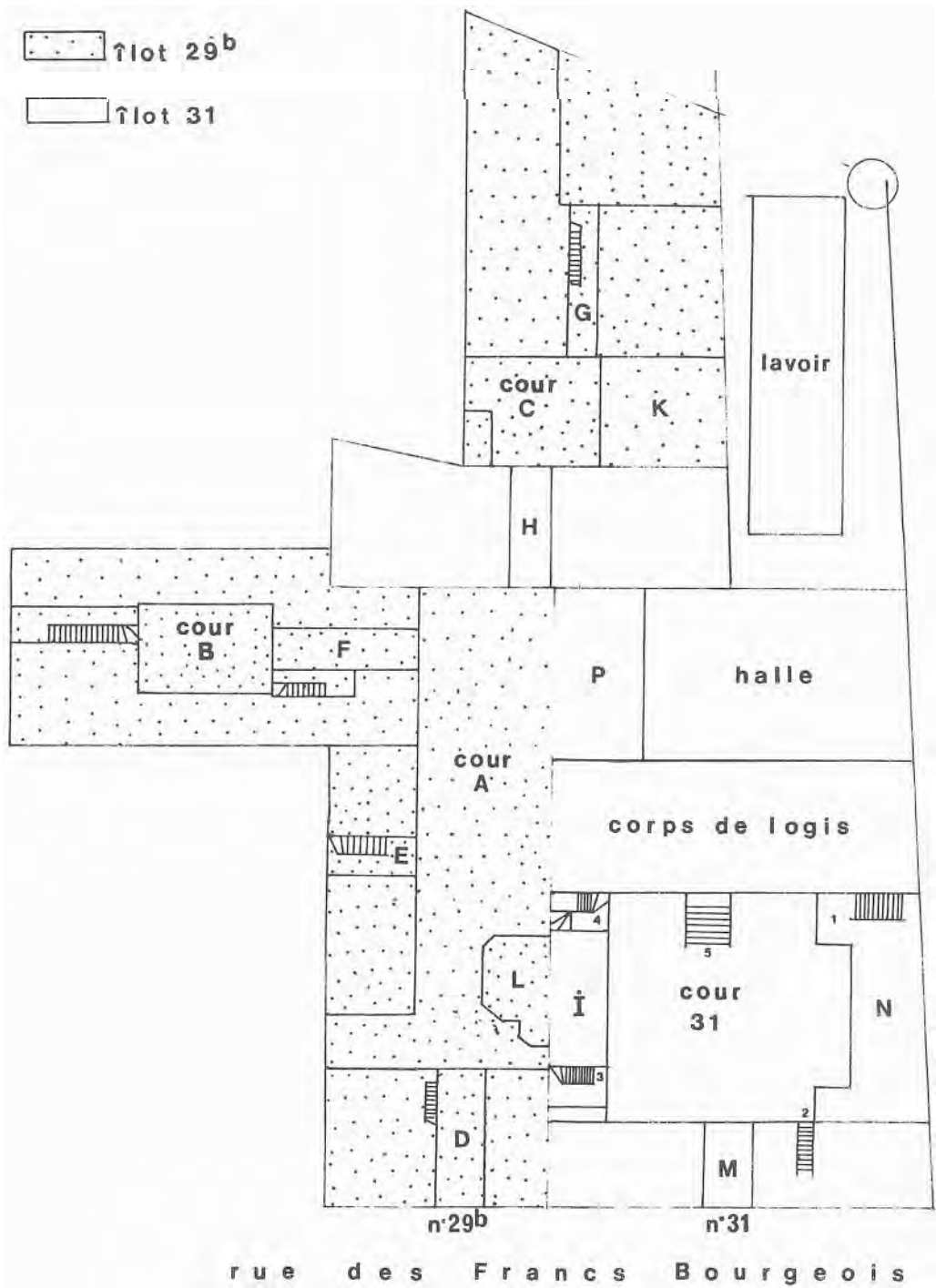


Fig. 1. — L'Hôtel d'Albret : plan simplifié de l'état en 1977 (le Sud est en bas du plan)

encore effacé le matériel abondant qui encombrait chacun de ses recoins et d'être en l'état où l'avaient laissé ses affectations successives.

Il ne m'était pas possible de présenter intégralement ici les raisonnements archéologiques, souvent très longs, qui, à partir de l'observation méticuleuse de tous les vestiges encore visibles, m'ont permis de restituer le passé méconnu de l'Hôtel d'Albret. Je me limite donc à trois aspects de l'étude : délimitation du champ d'investigation ; restitution de la succession des états de la moitié Sud de l'Hôtel ; conclusions générales sur les activités qui s'y sont succédées.

I. DÉLIMITATION TOPOGRAPHIQUE

On pourrait croire qu'il est aisé de délimiter le terrain qu'occupait l'Hôtel d'Albret au lendemain de la Révolution, c'est-à-dire à la veille des transformations qu'il devait lui apporter les XIX^e et XX^e siècles. En fait, les constructions comprises entre les rues Payenne, des Rosiers, des Francs-Bourgeois et des Coutures Saint-Gervais sont à ce point imbriquées qu'il est difficile de fixer les limites précises de ce qui fait ou non partie de la propriété. Dans cette incertitude, il est didactiquement intéressant de suivre la voie de l'archéologie plutôt que celle des archives. Il convient alors de partir du seul élément dont il soit assuré qu'il fasse partie de l'Hôtel : son portail monumental, puis d'observer les communications qui ont existé entre les différents bâtiments.

Le portail monumental s'ouvre sur un passage d'entrée (fig. 1, M) qui, traversant un bâtiment sur rue, donne accès à une cour limitée par un corps de logis faisant face au passage (côté Sud) et flanqué de deux bâtiments en retour. Les quatre façades de la cour ne semblent pas, à première vue, avoir subi de grandes modifications depuis leur construction : aucune surélévation ni modification de garde-corps, aucun percement troublant l'alternance d'embrasures en arcade et travées secondaires qui constitue l'essentiel du décor de l'architecture. Le XIX^e siècle ne s'est manifesté que sur la travée centrale du corps de logis : un escalier de pierre donne accès à une porte néo-Renaissance à deux vantaux vitrés séparés par un pilastre corinthien ; les traces laissées par une marquise à deux pentes au-dessus de l'entrée révèlent que jadis le perron était abrité. En traversant le corps de logis, on aboutit dans un hangar couvert d'une verrière qui s'appuie contre sa façade Sud et la façade Ouest du retour d'aile (fig. 1, Halle) et au-delà duquel il n'y a plus actuellement de circulation possible.

Vers l'Est, les limites de l'ancien Hôtel se discernent avec encore moins de facilité. Plusieurs fenêtres et deux portes ménagées dans le côté Est de l'Hôtel s'ouvrent sur la cour voisine du n° 29 bis de la rue des Francs Bourgeois. Or ces ouvertures sont condamnées et il est impossible de passer d'un îlot à l'autre. En revanche, à l'Ouest, le flanc de l'Hôtel ne possède pas d'ouverture sur l'hôtel voisin, au n°33 de la rue, et paraît n'en avoir jamais possédé. Il semble donc que le problème de délimitation de la propriété, et donc du champ d'étude ne se pose que pour la frontière Est de l'Hôtel.

La découverte d'un passage cocher qui traversait jadis l'aile Est de la cour de l'Hôtel nous apprend que, pendant une certaine période, les îlots mitoyens donnant sur la rue des Francs Bourgeois étaient reliés. Certains indices donnent à penser que l'actuel porche sur rue, au n° 29 bis, a été aménagé après la construction du bâtiment

qui l'abrite : en ce cas, aucun passage ne reliait l'îlot 29 bis à la rue ; l'unique moyen d'accès à cette seconde cour était alors le portail du n° 31. Ces différentes observations ne permettent pas d'affirmer que ces îlots voisins constituaient véritablement une seule propriété avant que les ouvertures qui les reliaient fussent condamnées : les moyens de communication ont pu exister à la faveur d'une servitude entre deux propriétés distinctes. Cependant, il m'a paru nécessaire de réserver une place importante, dans l'étude de l'Hôtel d'Albret, à ce qui constitue aujourd'hui l'îlot indépendant du n° 29 bis : quatre immeubles répartis sur trois cours. Mais, dans le présent article, je n'envisagerai, faute de place, que le cas du n° 31.

De nombreuses questions se présentent à l'esprit : quelle fut la nature de la population pour laquelle les transformations ont été effectuées dans chacun des îlots ? La composition et les activités de cette population sont-elles restées les mêmes au cours des deux derniers siècles ? Les modifications intervenues dans chaque îlot ont-elles été synchrones ? Comment expliquer le bouleversement radical de la moitié Sud de l'îlot 31 alors que la moitié Nord du même îlot est demeurée de toute évidence intacte ? Pourquoi les moyens de communication entre les deux îlots ont-ils été supprimés ? Constitution de deux propriétés distinctes ou séparation fonctionnelle des îlots (l'îlot 31 étant réservé à la fabrication et l'îlot 29 étant, par exemple, livré aux exigences de l'habitat) ?

2. RESTITUTION DE LA SUCCESSION DES ÉTATS DE L'ÎLOT 31

Comme je l'ai signalé précédemment, la zone située au Sud du corps de logis, dans l'ancien jardin, a été l'objet d'importantes transformations et, à ce titre, semble être au centre du problème. En effet, c'est dans cette région qu'une modification de l'occupation sociale de l'Hôtel semble avoir laissé le plus de vestiges ; l'étude de l'îlot 31 a donc commencé par l'observation poussée de la halle recouverte par une toiture verrière qui s'appuie sur le corps de logis, le bâtiment en retour d'aile et deux murs de clôture.

Plusieurs observations peuvent être faites : des murs ont été dressés, des portes ont été condamnées qui manifestent que les dispositions du plan sous la halle ont été modifiées afin de réduire la circulation et de redistribuer les organes de circulation dans l'Hôtel. En outre, sont repérables des incohérences : la présence d'un établi à souder et d'une chaudière au charbon est en contradiction avec le parquet en « point de Hongrie », la moquette qui le recouvrait (ce qu'indiquent des clous en cuivre destinés à maintenir ce tapis longeant la base de certains murs) et le papier peint dont des lambeaux pendent encore derrière les machines. La salle qui est occupée aujourd'hui par un atelier était destinée à d'autres fins que celles de contenir des outils de fabrication dont la présence a entraîné la dégradation de nombreux éléments de l'infrastructure, le pourrissement du parquet, la disparition des châssis vitrés du plafond, etc.

Il y a donc eu plusieurs états des lieux : un sondage pratiqué dans le mur Est de l'atelier a permis de constituer une « stratigraphie » qui a été le fil directeur de la restitution de l'ensemble de l'îlot 31.

1. Étude du mur est de l'atelier.

A. Ce mur est bâti en bois, à l'aide de planches fixées sur un châssis en damier retenu par quatre piliers. Or, ces piliers de section carrée possèdent des arêtes chanfreinées. La présence de ces chanfreins est anormale par rapport aux planches qui les recouvrent, le chanfrein étant généralement pratiqué sur une arête vive quand elle reste dégagée. Deux explications sont a priori possibles de cette incohérence d'association :

- les piliers sont des éléments de réemploi et ont été mis en place en même temps que les planches verticales. Dans cette première hypothèse, le passage d'un état antérieur à l'état présent (X) est marqué par la construction d'une cloison complète limitant l'atelier à l'Est ;

- les piliers étaient en place avant la pose des planches verticales. Dans cette seconde hypothèse, on restitue la construction d'une cloison fermée sur la base d'une cloison déjà antérieurement présente.

B. La base de certaines faces des piliers qui soutiennent des cloisons de planches n'a pas été peinte sur une hauteur de 120 cm : ils devaient donc, dans un état antérieur, être couverts d'une gaine haute de 120 cm.

C. Une face d'un des quatre piliers est recouverte d'une plinthe de 60 cm de hauteur qui a pris la place d'un élément de 120 cm. Le ou les piliers possédaient donc une configuration intermédiaire (Z).

D. Les configurations intermédiaire (Z) et première (Y) sont sans aucun lien avec la configuration actuelle (X). En effet, les planches verticales de l'actuelle cloison reposent sur les traces laissées par les éléments de 120 cm et 60 cm.

E. On retrouve la trace d'éléments de 120 cm et 60 cm sur le mur Est du corridor. Ce mur n'a pas été doté de planches verticales et se présente dans l'état intermédiaire (Z, plinthe de 60 cm). Cette remarque prouve que les éléments de 120 cm et de 60 cm étaient en place avant la construction des cloisons de planches verticales. Nous nous trouvons donc dans l'hypothèse A, 2 : des piliers qui étaient en place avant les cloisons. Les remarques C et D nous apprennent que les piliers ont possédé deux configurations distinctes avant d'être englobés par les planches verticales.

F. Une observation attentive des systèmes de fixation des piliers eux-mêmes nous apprend que la mise en place des piliers est postérieure à la construction de la halle : ces derniers sont maintenus au plancher par des équerres de métal, leur partie supérieure étant fixée de la façon la plus précaire à des barres d'accrochage de lustres.

Récapitulation.

A partir de cet examen il est possible de distinguer cinq états :

- état initial ou état 0 : le jardin non construit ;
- état 1 : construction d'une halle (observation F) ;
- état 2 : pose, sur le plancher de la halle, de piliers dont la base est

recouverte par un élément de 120 cm de hauteur (observation E) ;

— état 3 : remplacement de l'élément de 120 cm par une plinthe de 60 cm (observations C et E) ;

— état 4 : pose, entre les piliers, de cloisons composées de châssis en damier maintenant des planches verticales (observation A).

La stratigraphie qui vient d'être établie peut être étendue à d'autres lieux de l'îlot 31 et faciliter ainsi la restitution d'ensemble de ses états successifs ainsi que leur interprétation.

2. Extension de la restitution.

État 0: le jardin du *début du XIX^e* siècle. Le corps de logis et l'aile sur jardin furent l'objet de quelques transformations pendant la période comprise entre le début du XIX^e siècle (point de départ de mon étude) et la construction de la halle (état 1). Les garde-corps en fer forgé des fenêtres du premier étage du corps de logis ont été surélevés à l'aide d'une simple barre d'appui qui en augmente de 20 cm la hauteur. Or, la présence de la toiture de la halle à la base des fenêtres aurait rendu inutile cette protection supplémentaire assurée par la barre d'appui. Il est donc fort probable que cet ajout a précédé la construction de la halle. Cet état initial est encore révélé par d'autres indices, quoique peu nombreux et ne permettant pas une restitution précise de l'hôtel : un salon du corps de logis a reçu des lambris ; des murs ont été élevés ou déplacés ; d'autres, peints à l'imitation du bois vernis. Il semblerait que les bâtiments qui s'ouvraient sur le jardin aient subi des aménagements en faveur d'un certain confort, sorte de « mise au goût du jour ».

État 1 : construction de la halle sur le jardin. Les croisées de l'état antérieur sont ouvertes pour donner de plain-pied dans la halle. Les châssis vitrés aménagés dans la toiture de la halle, plus vastes sur le versant Nord, permettent à un éclairage zénithal de pénétrer dans les salons du corps de logis et du bâtiment en retour d'aile.

État 2 : montage d'un couloir dans la halle. Les deux cloisons percées de larges baies encadrées par les piliers gainés d'un lambris de 120 cm de haut délimitaient un couloir qui séparait en deux les 450 m² de la halle. Les deux salles qui résultaient de ce partage étaient tendues d'un drap rouge bordé de montants de bois peints en gris.

État 3 : décoration du couloir. Les piliers, dépourvus de leur base de 120 cm, furent habillés d'une plinthe haute de 60 cm appartenant à un décor de baies en plein cintre sur imposte, d'entablement et de pilastres. Cet ensemble, exécuté en bois et peint en trompe-l'oeil de pierre, reproduisait une architecture monumentale de style classique qui servait en même temps à masquer un faisceau de fils électriques destinés à alimenter une galerie d'exposition bâtie au même moment contre la halle et l'hôtel. Les anciennes croisées qui reliaient jusqu'alors le rez-de-chaussée du corps de logis à la halle furent fermées et le drap rouge remplacé par un tissu jaune.

État 4 : fermeture du couloir et installation de *l'atelier*. La pose de damiers

recouverts de planches verticales sur l'une des cloisons du couloir entraîna la destruction d'une partie du décor de **baies et de pilastres mis en place** lors de la période précédente. Elle permit l'installation d'établis et de machines dont la présence révèle l'introduction d'un atelier dans cette portion de l'îlot au cours de la période la plus récente.

Toutes ces transformations révèlent des changements d'importance variable intervenus dans les différents modes d'occupation de l'hôtel. Le passage de l'état 3 à l'état 4 (installation d'un atelier dans un lieu qui n'était pas destiné à le recevoir) semble être à première vue le résultat d'une importante modification de la composition sociale de l'îlot. Il en est de même du passage de l'état 0 à l'état 1 (implantation d'une halle sur le jardin d'un hôtel particulier). En revanche, les états 1, 2 et 3 ont été définis à partir de «changements de décor,» qui expriment moins une transformation radicale de la composition sociale de l'hôtel qu'une évolution des pratiques d'une même population. Ces trois états se caractérisent par de vastes salles tendues de tissus et moquetées.

Ces remarques m'ont amené à ne considérer que trois périodes pour tenter d'identifier la nature des activités qui avaient occupé la moitié Sud de l'îlot 31 à partir de la construction de la halle jusqu'à nos jours : l'état 4 ; les états 1, 2 et 3 réunis ; l'état 0.

3. RECHERCHES SUR LES ACTIVITÉS DES ÉTATS SUCCESSIFS DE L'ÎLOT

Les différentes configurations révélées par la restitution ne pouvaient permettre une détermination des activités qui en étaient à l'origine. Certes, la construction de la halle marque le passage d'un état «bourgeois» à une activité de type commercial, artisanal ou industriel. Cependant, cette même halle pouvait se prêter à de multiples usages. Or, la découverte d'un matériel spécifique d'une activité allait permettre de révéler l'existence d'une occupation commerciale, artisanale et même industrielle liée au luminaire : la galerie, la halle et certaines salles du rez-de-chaussée du corps de logis possèdent des plafonds pourvus de crochets qui retiennent des barres en métal alignées parallèlement. Les 1000 m² de plafond réunis par ces systèmes de suspension sont à rapprocher de deux inscriptions : sur un casier de l'atelier : «**applique assortie au lustre 970**» ; à l'Ouest du portail d'entrée du n° 31 : «**ROBERT REDON LUMINAIRES,**»

Ces indices, qui permettent de préciser l'usage du réseau de barres et crochets, appartiennent à l'état actuel, c'est-à-dire à l'état 4, marqué par l'introduction d'un atelier dans la halle. Mais on peut montrer que le système d'accrochage de luminaire fut **mis en place** lors de la construction de la halle : les cloisons qui ont été élevées lors des états 2 et 3 rendent impossible l'usage de certaines barres et crochets ; il est fort probable que ces barres auraient évité les cloisons si elles avaient été posées après la construction de celles-ci. D'autre part, les barres de la halle sont maintenues par des crochets fixés aux surfaces non vitrées du plafond. Un système de soutien des barres était alors nécessaire au-dessous des châssis vitrés, aucun crochet ne pouvant leur être fixé directement en raison de leur fragilité. Des poutrelles métalliques ont donc été posées au-dessus de ces châssis vitrés. Les crochets sont maintenus à ces poutrelles et

traversent les vitres dépolies des châssis afin de maintenir les barres. Or, les vitres n'ont pas été brisées par le passage des crochets ; au contraire, le découpage du verre est soigneusement ajusté à leur section. Les vitres ont été entaillées puis posées sur les réglottes des châssis. Le système de consolidation des barres d'accrochage de lustre semble donc avoir été mis en place en même temps que la pose des châssis vitrés et, a fortiori, lors de la construction de la halle. Celle-ci, dès sa construction, paraît donc avoir «**accueilli**» des luminaires. Il en est de même de la galerie (**état 3**) dont le réseau de barres et crochets fait partie intégrante de la construction.

Ainsi, des activités liées au luminaire ont occupé l'îlot 31 de l'Hôtel au cours des quatre états. Elles sont à l'origine des transformations architecturales qui ont eu lieu à l'emplacement du jardin. L'évolution configurative qui a permis de délimiter les cinq états est révélatrice d'une transformation plus ou moins importante de ces activités. En effet, bien que le luminaire serve de dénominateur commun aux états 1, 2, 3 et 4, il est fort probable que les activités de l'état 1 avaient peu de rapport avec celles de l'état 4. Il est donc nécessaire d'étudier, au moins brièvement et sans que les indices de restitution soient ici énumérés de façon exhaustive, ces activités selon les trois grandes périodes que j'ai précédemment distinguées.

Activités correspondant à l'état 4.

La recherche des activités de l'état 4, pour la raison qu'il est l'état dernier, bénéficie d'un abondant matériel. L'atelier et les pièces voisines ont conservé leurs établis et leurs casiers de rangement. Bien que les outils et la plupart des machines aient disparu, tout semble avoir été abandonné la veille. Il est même possible de reconstituer avec assez de précision le cycle de fabrication pratiqué dans les lieux et, ainsi, d'effacer ce que l'inscription gravée sur la plaque de l'entrée («**ROBERT REDON LUMINAIRES**») a de laconique. Les opérations nécessaires à la fabrication d'un appareil d'éclairage n'étaient pas toutes effectuées au sein de l'îlot. Dans l'atelier avait lieu la transformation du métal sorti du moule du fondeur ; dans les salles voisines, on assemblait les pièces qui avaient été «**travaillées**» dans l'atelier. Comme on ne trouve aucune trace de fonderie, il faut croire que les pièces étaient fondues à l'extérieur et livrées à l'état brut. Un commerce de gros accompagnait ces activités. Il n'est pas impossible qu'un commerce de détail y ait été aussi associé ; mais l'inscription portée sur la plaque de marbre n'est pas un argument utilisable en faveur de cette seconde possibilité, le terme «**luminaires**» étant destiné à signaler la présence du fabricant aux habitués plutôt qu'à exercer un rôle publicitaire auprès du passant.

La répartition des outils dans l'atelier et les inscriptions portées sur les casiers de rangement permettent de restituer en partie l'organisation et les conditions de travail des ouvriers-artisans. Les étapes de la fabrication suivaient un itinéraire circulaire et se succédaient selon un ordre logique le long des quatre côtés de l'atelier, véritable organisation «**à la chaîne**» où chaque ouvrier avait une place définie. On retrouve souvent plusieurs emplacements pour la même opération de transformation, ce qui indiquerait qu'un nombre assez important d'ouvriers se tenait dans cet espace pourtant relativement réduit et mal ventilé. Il semblerait que l'ouvrier ait eu un «**temps de maison**», important. En effet, le système de classement des pièces détachées est significatif

d'une organisation qui était propre aux ouvriers de l'atelier: le rangement des pièces ne suit pas une logique d'évidence première, malgré les numéros qui sont inscrits sur la plupart des casiers. Un indice permet de qualifier la production : les casiers de l'atelier destinés au rangement des pièces de métal à l'état brut n'ont été dotés qu'à une seule reprise d'étiquettes affichant le numéro des pièces. Aucune trace de clou ou de colle n'indique une succession d'étiquettes pour un même casier ; ce premier indice semblerait montrer que la production était constante. En revanche, les casiers des salles de montage ont possédé plusieurs étiquettes; ce second indice prouverait que la production des luminaires pouvait varier sans que la matière première (les pièces livrées à l'état brut par le fondeur) fussent modifiées. Le renouvellement des modèles de luminaire se faisait à partir des mêmes pièces. Deux inscriptions mentionnent le **type de luminaire fabriqué** : «*lustres, appliques....*». Aucun autre indice ne permet de préciser davantage cette production.

Activités correspondant aux états 3, 2 et 1

La restitution de la portion Sud de l'îlot 31 au cours de cette période a permis un certain nombre d'observations dont l'essentiel peut être résumé ainsi. Le champ d'investigation est plus vaste que celui qui a été associé à l'état 4. L'observation des moyens de communication entre les niveaux m'a amené à intégrer le sous-sol et le premier étage au territoire intéressé par les états 1, 2 et 3. L'étude porte donc, pour cette période, sur trois niveaux :

- le premier étage du corps de logis que je n'évoquerai pas dans les lignes qui suivent ;
- le rez-de-chaussée du corps de logis, de la halle et de la galerie ;
- le sous-sol du corps de logis et de la halle.

Il fallait, pour identifier les activités des états 3, 2 et 1, faire abstraction de l'abondant matériel de l'état 4. La problématique de cette période demeure identique à celle qui a été formulée pour l'état 4 puisque le réseau de barres et crochets reste présent : quelle était la nature des activités liées aux luminaires ? Une question supplémentaire devait cependant être posée. En effet, il n'y a plus, pour cette période, et en dehors du système d'accrochage des lustres, de vestiges permettant de préciser avec une certitude suffisante la fonction des lieux: le sous-sol a été entièrement rénové il y a quelques années ; les murs ont été crépis, les sols cimentés et les plafonds doublés d'un faux plafond en staff ; le premier étage a été assez profondément transformé, lui aussi, par une fabrique de bijoux ; enfin, le mobilier des trois niveaux a presque **complètement** disparu. Le luminaire n'a peut-être été qu'un modeste aspect d'une production ou d'un commerce de meubles et d'éléments de décoration : se trouvait-il au centre des activités pratiquées dans l'îlot 31 au cours des états 3, 2 et 1 ?

La recherche des activités de l'îlot 31 s'est opérée en deux étapes : tout d'abord, l'étude de chacun des trois niveaux, puis l'observation de leurs moyens d'accès et de communication.

1) Le rez-de-chaussée : au cours des états 3, 2 et 1, les salles de ce niveau ne paraissent pas avoir été destinées à l'habitat ou à la fabrication. Leurs proportions, leur disposition, leur aménagement semblent plutôt voués à la présentation, à la mise en

valeur d'objets en vue de leur commercialisation. La hauteur des salles est sans doute à mettre en rapport avec l'accrochage de luminaires. La surface de 500 m² qui a été ajoutée à l'ancien hôtel aurait pu ne pas posséder des plafonds hauts de cinq mètres et identiques à ceux du corps de logis (la halle qui a été ajoutée à l'Hôtel de Tallard, rue des Archives, présente une hauteur sous plafond beaucoup moins importante que les salles du corps de logis avec lesquelles elle communique). Cependant, des indices disséminés à travers le rez-de-chaussée de l'Hôtel d'Albret m'ont permis de supposer que les luminaires n'étaient pas les uniques objets présentés. Deux hypothèses peuvent être formulées :

- le rez-de-chaussé de l'îlot 31 était destiné à la présentation de luminaires, les objets présentés par ailleurs pouvant être considérés comme un matériel d'accompagnement au même titre que le décor des salons d'exposition ;
- les salons du corps de logis, de la halle et de la galerie étaient destinés à la présentation d'un certain nombre d'objets dont les luminaires.

Quelques vestiges permettent d'opter pour la seconde hypothèse. On retrouve la trace de vases, de rampes d'escalier, de statues, de grilles, d'appliques à travers les 1.500 m² d'exposition. On peut même supposer que les cheminées de la galerie, exécutées en staff, abritaient des chenets, des pinces, des pare-feux, etc... Le luminaire ne semble donc pas avoir été l'unique produit exposé dans ces lieux. D'autre part, le soin avec lequel le décor a été constitué et la grande variété des objets réunis m'ont amené à supposer que l'occupant des lieux se chargeait de l'aménagement d'intérieurs. Chacune des alvéoles de la galerie propose un style qui lui est propre et évoque une période de l'histoire, de la Renaissance à l'Empire.

2) Le sous-sol : ce niveau étant utilisé conjointement avec le rez-de-chaussée, sa fonction peut être recherchée à partir des objets exposés dans les salons. Le sous-sol servait-il à entreposer ces objets ou à les fabriquer ? Les indices disponibles sont les suivants :

A. Du côté de la cour d'entrée se lit cette inscription, peinte sur la pierre du mur situé à l'Est de la porte donnant accès, par l'intermédiaire d'un escalier, au sous-sol : «...ENT[rée des fou]RNISSEURS».

B. Le sous-sol du corps de logis a fait l'objet de transformations lors de la construction de la halle. Les piliers de soutènement du plancher de la halle sont bâtis à l'aide de briques estampées «GY» qu'on retrouve autour des baies et des portes qui ont percé les murs du vieil hôtel. Des aménagements ont donc été effectués lors du bouleversement de la vénérable demeure (état 1) afin d'assurer une exploitation maximum du sous-sol : élargissement des soupiraux, création d'un fossé à l'aplomb de la façade du corps de logis, suppression des cloisons qui séparaient les cellules de l'ancienne cave, utilisation de dalles de verre pour construire le plancher de la halle. Ces modifications qui ont été faites au prix d'importants travaux (des solives métalliques ont été utilisées à plusieurs reprises pour consolider les voûtes de la cave) n'ont probablement pas été réalisées dans le seul but de convertir des caves en entrepôt. Elles permettent d'éclairer et de ventiler la totalité des 850 m² enterrés à quatre mètres sous terre en vue d'une activité suivie et non pas d'une utilisation épisodique de ce niveau.

C. On retrouve, à l'extrémité Ouest du sous-sol, les traces d'un âtre de trois mètres de large surmonté d'une vaste hotte. Un muret de briques «GY» soutient un côté de cette hotte. Il semblerait que l'on ait eu besoin d'un feu au cours de l'exploitation de cet étage.

D. L'énumération de ces indices demeurerait quasiment stérile si elle n'était confrontée aux objets exposés à l'étage supérieur. En effet, on ne peut omettre de remarquer que le métal constitue l'unique dénominateur commun des lustres, appliques, lampes, statues (des socles de statues ont été retrouvés dans la cour), rampes d'escalier, garnitures de cheminées dont j'ai supposé la présence. Ce dénominateur pouvait être également celui d'un mobilier de style orné de métal ciselé.

Récapitulation : deux hypothèses peuvent être formulées :

- le sous-sol a été aménagé pour servir de dépôt d'objets fabriqués hors de l'îlot;
- quelques-unes des opérations de fabrication des objets présentés à l'étage supérieur étaient réalisées dans le sous-sol.

Il paraît peu vraisemblable que, dans ces salles à demi enterrées et relativement mal ventilées malgré les aménagements, on ait fondu le bronze, le laiton ou le cuivre nécessaires à l'élaboration des objets. En revanche, cet étage a pu accueillir des opérations de montage réalisées à partir des différentes pièces de métal : fabrication de luminaires, finition des bronzes, assemblage de pièces non métalliques à des bronzes d'ornement. Une forge a peut-être été installée dans l'âtre. Les activités abritées par le sous-sol, dans le cas où cette seconde hypothèse serait bien vérifiée, étaient très proches de celles de l'état 4 : fabrication de luminaires réalisée à partir de l'assemblage de pièces fabriquées à l'extérieur et finies sur place. En revanche, l'élaboration d'objets de nature variée qui s'ajoute à cette production constitue la différence majeure entre l'état 4 et les états 1, 2, 3 réunis.

Évolution des activités au cours des états 1, 2' et 3.

Les états 1, 2 et 3 ont été jusqu'ici considérés comme formant une seule période. Mais l'évolution que manifeste le passage de l'état 1 à l'état 3 permet de préciser davantage.

Il existe une nette différence, au rez-de-chaussée, entre l'état 1 et les états 2 et 3. L'état 1 qui précède la construction des cloisons de la halle et celle de la galerie se caractérise par un espace où la compartimentation est réduite au minimum. Avec les états 2 et 3, on évolue vers un découpage de plus en plus accentué de la surface et une augmentation du nombre de panneaux d'exposition. Cette évolution semble révéler une diversification de la marchandise proposée au profit d'objets autres que les luminaires. En effet, en élevant des cloisons, on réduit sensiblement la surface des plafonds et, par conséquent, la possibilités d'accrochage des lustres. La galerie, bâtie et aménagée lors de l'état 3, le confirme : les possibilités d'accrochage de lustres sont inférieures à celles qui sont offertes par le décor ; les plafonds de chaque compartiment ne possèdent pas plus de cinq crochets. Étant donné la surface réduite des compartiments, les crochets ne pouvaient pas être tous utilisés. Il paraît difficilement

croyable que la galerie de 280 m², richement ornée de lambris et de cheminées, ait été conçue uniquement pour présenter un si petit nombre de lustres (de vingt-cinq à trente-cinq). Les transformations successives du rez-de-chaussée, ainsi que la variété de plus en plus grande des objets exposés peuvent être le résultat d'une activité commerciale qui a évolué. Cette évolution, notée à partir de changements configuratifs, indique une modification dans la façon de conduire le visiteur, éventuel client.

Au cours de l'état 3, la fermeture des baies reliant les salons du corps de logis avec ceux de la halle a bouleversé les modes de circulation. Le mur Sud du corps de logis est devenu une frontière. L'unique point de liaison était une porte à deux vantaux située au fond du vestibule. Le visiteur qui pénétrait dans le bâtiment ne pouvait désormais plus embrasser du regard la quasi-totalité de la surface d'exposition. D'autre part, l'observation des multiples conduites destinées à alimenter en électricité les différentes zones d'exposition montre qu'il existait un seul point de commande. Ce dernier, bien qu'inusité depuis longtemps, se trouve dans le vestibule près de l'entrée. Le nom qui désignait chacune des salles était porté sur le tableau, sous les boutons d'allumage. Ce système a été mis en place lors de l'état 3. On peut imaginer qu'une personne se tenant dans le vestibule accueillait les visiteurs et les dirigeait vers les salles d'exposition après avoir branché le courant.

Ces deux observations donnent à croire qu'on a voulu faire du vestibule un barrage. L'objet exposé est «caché» depuis les transformations qui ont eu lieu au cours de l'état 3. Ce n'est plus le vendeur qui sollicite le client en lui présentant sa marchandise. La notion de commerce direct s'estompe au profit d'une notion beaucoup plus vaste faisant du vendeur un conseiller, la visite des lieux devenant un privilège pour l'amateur d'art. En revanche, le commerce de l'état 1 semble avoir été plus ouvert au public. Il s'oppose au commerce réservé et intime de l'état 3.

Activités correspondant à l'état 0.

La restitution brièvement résumée plus haut montre que l'Hôtel a subi des transformations au cours de l'état 0 pour répondre aux besoins d'une habitation bourgeoise. Il semblerait, d'après une étude des différents moyens d'accès aux étages, que le corps de logis ait abrité plusieurs foyers. Aucun indice ne révèle la présence d'atelier, de machine ou de structure de présentation.

Datation.

Il a été peu aisé de dater chacun des cinq états successifs que l'observation m'a permis de distinguer. L'unique point de repère appartient à l'état 3. C'est, en effet, au cours de cette période que les salles d'exposition ont été électrifiées. L'étude du système électrique (courant continu, fils positifs et négatifs séparés), réalisée par comparaison avec des installations n'appartenant pas à l'Hôtel d'Albret, autorise à situer l'état 3 entre la fin du XIXe siècle et le tout début de notre siècle. Mes recherches ne m'ont pas permis de préciser davantage et je n'avance même cette date qu'avec une certaine réserve. En effet, le marchand ou fabricant de luminaires des états 1, 2 et 3 avait de bonnes raisons de s'intéresser à l'invention de l'électricité et à apprivoiser cette

technique le plus tôt possible. Or, les limites de la période 3 ont été définies grâce à l'étude d'installations qui, bien qu'identiques à celles de l'îlot 31, n'ont pas été mises en place pour des usages semblables de commerce, mais simplement pour le confort de l'habitat. L'introduction de l'électricité a donc peut-être eu lieu ici bien plus tôt qu'ailleurs.

Mon étude s'étendant sur une période comprise entre le début du XIX^e siècle et l'expropriation de l'Hôtel en 1975, il est encore plus difficile de dater les états 0, 1, 2 et 4. Les critères stylistiques sont inutilisables, surtout dans un lieu où le style semble avoir été affaire de commerce. Certes, il est possible de voir que les activités de l'état 4, qui ont cessé lors de l'expropriation de 1975, n'étaient pas installées depuis la veille. Cependant, l'étude du matériel utilisé au cours de cette période n'autorise pas de plus amples conclusions.

CONCLUSION

Il a été possible, malgré beaucoup d'incertitudes, de préciser ou de supposer la nature d'un certain nombre d'activités pour chacun des cinq états. Le luminaire, bien qu'ayant occupé une place plus ou moins importante, est resté présent dans quatre de ces états. Or, il a pu s'insérer entre ces états des activités qui n'avaient pas de rapport avec lui. Il existe une différence importante entre les états 1, 2, 3 et l'état 4. Il en est de même pour le passage de l'état initial 0 à l'état 1. Entre chacune des trois grandes périodes d'occupation (état 4 ; états 3, 2 et 1 ; état 0), la portion Sud de l'îlot 31 a pu être mise à la disposition d'occupants qui auraient utilisé les lieux comme ils les trouvaient, sans les modifier. Il a même pu y avoir des fabriques dont les traces d'implantation ont disparu. Au rez-de-chaussée, par exemple, une maison a pu se contenter des salles existantes entre la fin de l'état 3 et l'implantation d'un atelier sous la halle (état 4). D'autre part, l'introduction de la halle (état 1) ne marque pas forcément la fin de l'occupation bourgeoise dans cette partie de l'îlot 31 ; l'état initial 0 a déjà connu des transformations : augmentation de la surface habitable (appartements) et utilitaire (ateliers) dans l'aile sur cour. La double présence de ces activités montre que l'on aurait déjà songé à la transformation de l'îlot en vue de recevoir des unités de fabrication avant la construction de la halle. Il se peut que le jardin ait été occupé par un atelier qui ne s'appuyait pas sur la façade Sud du corps de logis et qui, de ce fait, n'a laissé aucune trace.

Le découpage par états de la moitié Sud de l'îlot 31 ne rend donc pas entièrement compte de l'ensemble des activités qui se sont introduites dans l'hôtel depuis le début XIX^e siècle. Il permet toutefois d'esquisser une évolution : implantation bourgeoise (état 0), puis réduction de cette occupation au profit d'activités commerciales et industrielles (états 1, 2 et 3) et, en dernier lieu, recul de l'activité commerciale au profit de la fabrication et de l'installation de bureaux (dans le sous-sol et dans les ailes sur cour). Évolution irréversible, car il semble ne jamais y avoir eu de retour à l'habitat après l'implantation d'une activité quelconque, et qui montre que les altérations les plus dégradantes ont été le fait du XX^e siècle.

Dans les pages qui précèdent, je me suis attaché aux modifications les plus apparentes de l'îlot. En effet, la place me manquait pour résumer, ne fut-ce que dans ses

grandes lignes, l'ensemble de l'étude que j'ai consacrée à l'Hôtel d'Albret et pour montrer, d'une part, que la moitié Nord de l'îlot 31 présente des caractères très particuliers, et, d'autre part, que l'évolution de l'îlot 29 bis diffère en de nombreux points de celle de son voisin. Compte tenu des orientations de RAMAGE, il s'agissait surtout, même si d'autres voies pouvaient conduire à des résultats similaires, de présenter un cas où l'histoire d'un bâtiment se restitue exemplairement par le recours à la seule méthode archéologique.

Bernard POTEAU

SUR LES AFFICHES DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE MAI 1981

La campagne présidentielle du printemps 1981 m'a permis de consacrer une étude aux affiches électorales utilisées pour faire connaître et reconnaître, afin de les accréditer ou de les discréditer, les candidats en lice. Cette étude, qui a fait l'objet d'un mémoire d'archéologie contemporaine en 1982, repose sur une documentation collectée durant la campagne même : j'ai ainsi disposé de pratiquement tous les types d'affiches émanant des dix candidats, ainsi que de quelques affiches produites par des adversaires ; mais j'ai restreint mon analyse aux affiches de quatre candidats : Jacques Chirac, Michel Debré, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand.

L'enjeu était archéologique, au sens où l'on entend le mot dans cette Revue, puisqu'il s'agissait d'apprécier la part qui revient, dans une campagne électorale, à la technicisation de la représentation par l'écriture, indépendamment du message qu'elle convoie, et par l'image. Mais, dans la mesure où, parmi les outils utilisés, je me limitais aux affiches, les conditions de l'enquête étaient très particulières.

Une archéologie de l'éphémère.

En effet, se mettre en campagne, c'est se mettre en guerre ; lorsque l'affiche est au service de la politique, on assiste à la bataille frénétique que l'on connaît pour la possession maximale et immédiate de tout support capable de recevoir un placard. On se trouve ainsi devant une situation à la fois anarchique, puisque la réglementation relative à l'affichage se trouve largement dépassée en période électorale, et perpétuellement évolutive puisque, d'une part, toutes les affiches ne paraissent pas simultanément, et que, d'autre part, la préparation du deuxième tour de scrutin suscite de nouvelles productions.

De cette situation d'instabilité découlent deux conséquences archéologiques :

1°) taxinomiquement, le renouvellement des affiches a été exceptionnellement rapide et requérait une observation quotidienne. Si toute affiche est condamnée à n'avoir qu'une brève carrière, son espérance de vie est encore considérablement réduite en période électorale ;

2°) associativement les transformations n'étaient pas moins rapides. En règle générale, une archéologie des affiches ne peut se contenter de l'examen des affiches isolées, telles qu'on peut les trouver légalement déposées à la Bibliothèque Nationale,

et se dispenser de l'observation sur le terrain : avec ses juxtapositions et ses superpositions, l'affichage est, en effet, l'exact équivalent d'une stratigraphie. Mais, dans le cas particulier des affiches électorales, il est constamment modifié par des recouvrements anarchiques et des mutilations qui importent à la connaissance de l'usage des affiches.

Une telle archéologie de l'éphémère imposait de recourir à la photographie, de manière très journalistique, pour conserver souvenir de l'entourage de l'affiche et des modifications qu'elle subissait.

L'image et l'écriture.

La majorité des affiches actuelles présente une image, ce qui s'explique par son pouvoir attractif, bien supérieur à celui du texte ; cependant l'image n'existe pratiquement jamais seule et, quelle que soit l'étendue qu'elle occupe, elle se combine ordinairement avec de l'écriture, tant il est vrai que l'image se passe rarement de clef : le texte corrige la vision première que l'on peut en avoir, de façon qu'elle soit perçue le plus possible de la même manière par tout le monde. Les affiches électorales de 1981 ne font guère exception. Il a existé quelques affiches sans image, pour Jacques Chirac surtout : ce sont des affiches qui, pour garder leur impact, jouent sur le format et la couleur, sur des diagonales que constituent le message écrit et sur le relief par un procédé typographique de redoublement accompagné d'un décalage de la lettre. Mais la plupart sont des images accompagnées d'une légende dont la présence est d'autant plus notable qu'il s'agit presque exclusivement du portrait des différents candidats et que la reconnaissance devait se faire sans ambiguïté possible.

Si le portrait constitue l'essentiel de l'imagerie des affiches de la campagne présidentielle, c'est que la manière la plus simple de désigner quelqu'un est de le représenter. Dans cette perspective, la technique la plus adéquate est bien évidemment la photographie et, de fait, l'utilisation du dessin coloré n'a fait que de timides apparitions. Cependant, si la photographie a la faculté de pouvoir reproduire très fidèlement le modèle, elle peut aussi volontairement s'en éloigner : par le trucage (c'est ainsi que François Mitterrand a les oreilles retaillées et que son visage est remodelé par le maquillage), soit par le réemploi de vieux clichés dans le cas de Giscard. C'est là un moyen de rajeunir, de corriger les disgrâces sans toutefois que l'on se méprenne sur l'identité des personnages.

Quant à la présentation des portraits, on ne peut manquer d'être frappé par leur uniformité pour tous les candidats. Ils sont caractérisés par :

1°) un cadrage en buste plus ou moins élargi, toujours de face ou très légèrement de trois quarts. Cette disposition est comparable à celle de la photo d'identité, et peut-être plus encore à l'angle de vue sous lequel la télévision a l'habitude de montrer les personnes interrogées et les présentateurs : le public retrouve ainsi dans les affiches un schéma sous lequel il s'est par ailleurs accoutumé à recevoir un message ;

2°) une physionomie qui ne recherche pas des attitudes très variées, mais qui privilégie l'immobilité, ce qui concourt à la fois à donner du sérieux aux candidats et de la gravité à la fonction de chef d'État qu'ils convoitent. La corrélation entre une position

sociale et une position physique apparaît extrêmement étroite ;

3°) le vêtement, qui reste d'une sobriété dite de bon ton et qui n'engage à rien en politique où les opinions, quelles qu'elles soient, s'habillent toujours d'une chemise, d'une veste et d'une cravate à partir du moment où la personne qui les exprime brigue des fonctions reconnues et enviées. L'habit a ici le rôle d'un outil de travail implicitement requis par la fonction et exigé par l'électorat, et n'est pas l'occasion pour les candidats de se démarquer. On trouve peu d'accessoires hormis les lunettes pour M. Debré et J. Chirac, et l'alliance que ce dernier, accoudé à son bureau, les mains croisées, met bien en évidence. Chirac est le seul, dans un autre portrait, à avoir opté pour une tenue plus décontractée, sans cravate, mais c'est une tentative timide puisque dans l'affiche en question, son col de chemise ouvert est masqué par le slogan.

Il s'avère ainsi que les candidats, par l'identité du cadrage, la convergence physiognomonique et l'uniformité vestignomonique¹, négligent leur spécificité au profit de la fonction qu'ils convoitent ; c'est ainsi qu'on aboutit à cette galerie de portraits similaires, quasiment comparable à celle des papes.

Le portrait des candidats doit, en effet, atteindre à un double objectif : d'une part, être ressemblant pour préserver l'identité de chacun ; d'autre part, représenter un chef d'État pour obtenir l'approbation. Cela revient à dire que les fins de ces portraits sont d'ordre politique, puisque les candidats s'attachent à persuader au moyen de leur apparence physique et vestimentaire qu'ils sont également aptes à la Présidence de la République. Cette situation n'est pas sans effets sur la personne des candidats. Dans ce cas précis, et au moyen du portrait, le candidat accède pendant le temps de la campagne à un statut qu'il n'a pas en réalité, exactement comme au théâtre. Le portrait a donc ici des effets honorifiques sur les personnes représentées. C'est une situation assez courante ; ainsi, elle a été largement exploitée par les photographes du début du siècle qui possédaient un certain nombre de décors dans leurs studios, à travers lesquels il suffisait de passer la tête : on devenait alors, par le biais de l'image, coureur automobile, vainqueur de l'Everest ou père de famille nombreuse.

Le portrait des candidats est plus ou moins complété par son association à d'autres portraits ou à des fonds imagés ou simplement colorés. Ainsi F. Mitterrand se trouve au sein d'un groupe de personnes des deux sexes qui sont représentées de la même manière que lui ; cette équipe est rigoureusement ordonnée suivant une succession linéaire, le candidat se trouvant légèrement en avant. Giscard est associé à l'image d'une planisphère présentée du côté de l'Europe et de l'Afrique, et une autre fois son portrait, qui reste le même, s'associe à trois fonds différents : des prés verdoyants, un paysage industriel moderne et une équipe de rugby en activité sur le terrain ; on peut penser qu'il s'agit des représentations respectives des secteurs primaire, secondaire et tertiaire du monde économique et que Giscard manifeste ainsi sa présence au sein de toutes les activités du pays. Mitterrand a choisi également un petit village dont on aperçoit particulièrement bien l'église ; il se détache sur un immense ciel au couchant. Ce ciel, au dessus de la campagne, est un dégradé qui passe trop violemment par les trois couleurs bleu, blanc et rouge pour qu'il puisse s'agir d'un réel coucher de soleil : il faut certainement y voir une référence aux couleurs du drapeau français. Par ailleurs, on retrouve l'emploi du drapeau français dans une affiche de Giscard et celui des trois couleurs nationales comme leit-motiv de la campagne de Debré.

Le propre de ces images, constituant le fond de l'affiche et un soutien pour le portrait des candidats, est d'être des thèmes anodins qui pourraient indifféremment servir à tous les candidats.

Le rôle de l'écriture.

L'écriture, outre la signification du message qu'elle véhicule, a un rôle de signalisation. Le slogan se combine de diverses manières à l'image, il adopte divers aspects typographiques et il peut servir de lien entre les différentes affiches d'un même candidat.

Texte et image manifestent une certaine indépendance : il peut exister un même slogan pour des images différentes (Giscard : «Il faut une France forte»), ou une même image pour des slogans différents (Mitterrand : «La force tranquille», «Vivre autrement»). Si l'image et le texte peuvent être mêlés, le slogan a cependant tendance à s'isoler de manière à former un registre à part dans la partie supérieure de l'affiche ; il forme ainsi un élément variable à partir duquel se constituent diverses séries.

L'écriture recherche une certaine diversification des procédés. L'écriture manuscrite, par exemple, apparaît dans quelques affiches mais n'est jamais associée à l'image officielle d'un candidat : l'écriture manuscrite, c'est celle du public, celle des graffiti que l'on rajoute aux affiches ; choisir ce procédé, c'est rapprocher le message du public en lui montrant qu'il aurait pu l'écrire lui-même. L'écriture peut être colorée : des inscriptions en bleu et en rouge s'enlèvent sur le fond blanc d'une affiche de Giscard, jouant, ici encore, sur les couleurs nationales ; de même, sur les affiches de Debré, un V, initiale du mot VRAI qui est le slogan de base de sa campagne, est aussi l'image d'un ruban tricolore.

Enfin, par l'identité de la typographie, l'écriture peut servir à relier entre elles les affiches d'un même candidat. Ainsi Debré et Chirac ont adopté un même caractère pour toutes leurs affiches, tandis que Giscard a préféré la diversité. Quant à Mitterrand, il a choisi un seul caractère pour le premier tour de la campagne et en a introduit un second pour les affiches du deuxième tour. Ainsi, l'écriture peut servir à unifier les productions et à marquer une coupure entre les deux tours de la campagne.

CONCLUSION

L'affiche électorale n'est pas ignorante de la situation générale de la publicité et, d'autre part, elle s'insère dans l'ensemble des média par lesquels sont diffusés les messages électoraux. Il serait donc logique d'étudier en même temps qu'elle les autres phénomènes électoraux qui ont donné lieu à technicisation. Mais l'affiche fonctionne ergologiquement de façon autonome et il est tout à fait légitime d'étudier séparément les affiches électorales. De surcroît, l'affiche électorale est un cas intéressant : en effet, bien qu'elle soit une affiche publicitaire, elle a en propre de viser à promouvoir de l'humain dans des conditions institutionnelles très précises. D'où un statut particulier que définissent au moins trois caractères :

1°) une urgence que ne connaît pas la promotion d'un produit ou d'un service quelconque ; en effet, s'il ne sert à rien à un candidat malchanceux de se remettre en campagne huit jours après des élections qu'il n'a pas emportées, par contre il est possible pour un produit qui n'a pas obtenu le succès escompté d'essayer de mieux faire, et dans des délais très courts ;

2°) la nécessité d'exclure le concurrent : ainsi recouvre-t-on les affiches des rivaux, tandis que deux produits similaires, par exemple des automobiles de firmes différentes, peuvent faire l'objet d'une publicité simultanée, ce qui ne va pas sans risque mais n'empêche pas l'obtention d'un égal succès. Dans ce cas, il n'y a pas exclusion systématique de l'un des produits ou de son affichage et rien n'interdit à une même personne d'acheter les deux voitures si elle en a les moyens. En revanche, il ne peut y avoir deux présidents de la République en même temps et un citoyen français ne peut voter pour deux candidats à la fois. Donc, l'affiche électorale, cherchant à éliminer les affiches concurrentes, ne fait qu'anticiper une situation politique réelle ;

3°) l'indifférenciation du public pris pour une cible. Il est plus facile de viser une certaine catégorie de personnes à laquelle s'adresse un produit plutôt que Monsieur tout-le-monde sans distinction d'âge, de sexe, ou de condition. Cela a comme conséquence que le message reste extrêmement vague pour que chacun puisse s'y retrouver et que personne ne soit exclu.

Du point de vue des affiches, la campagne présidentielle de 1981 a été remarquable par l'écho qu'elles ont eu dans la presse, dans la publicité, ainsi que pour les campagnes législatives, cantonales et municipales jusqu'en 1983. En fait, il s'agit uniquement de la reprise d'un schéma qui, à l'image du candidat qu'il soutenait, a été déclaré vainqueur : celui du petit village sur fond tricolore, le portrait de Fr. Mitterrand ayant été éliminé.

Isabelle de FLEURAC

1. Sur la physiognomonie et la vestignomonie dans le portrait, cf. Ph. Bruneau, *RAMAGE*, 1 (1982), p. 81.

ARCHÉOLOGIE MODERNE ET ETHNOLOGIE FRANÇAISE

Propos en hors-d'œuvre : archéologie et ethnologie.

L'archéologie, ces temps, s'est prise à flirter avec l'ethnologie. Tantôt on s'en tient au «dialogue» ; tantôt on en est à l'union avec changement de nom à l'état-civil, on parle alors d'«ethno-archéologie» comme on dit Madame Vigée-Lebrun. Mais ce n'est pas mon propos d'analyser cela en détail et je me contente, en guise d'introduction, ou plutôt en hors-d'œuvre, d'indiquer brièvement ce qu'il m'en semble.

Au rapprochement de l'archéologie et de l'ethnologie il est aisé de voir au moins deux bonnes raisons. La plus évidente et sans doute la plus pressante est que l'archéologie n'est jamais confrontée qu'à des morts tandis que l'ethnologie a affaire à des vivants qu'on voit ou même qu'on filme au travail, dont l'organisation sociale est directement observable, qui parlent, qu'on peut interroger, même si, bien souvent, ils ne détiennent pas plus la bonne réponse que l'enquêteur : d'où l'espoir pour l'indigente archéologie de s'allier à une ethnologie si richement dotée. Pourtant le rapprochement ne s'explique sûrement pas, en second lieu, par les seuls besoins d'une science aux abois : en regard d'une «archéologie de laboratoire» tendant, à la limite, à assimiler chose naturelle et chose fabriquée en raison d'une commune matérialité qui les rend passibles des mêmes analyses physiques, le flirt ethnologique témoigne aussi du louable désir de promouvoir une «archéologie sociologique»¹ ou une «archéologie anthropologique»², en tout cas une archéologie qui n'oublie pas, à force d'être devant les choses, qu'elle n'a quand même affaire qu'à des hommes.

Et pourtant ce flirt ou ce mariage me paraît des plus contestable. D'abord, à cause des enfants qu'on doit en attendre. Certes, je ne doute pas que l'archéologie puisse trouver dans le champ de l'ethnologie une solution correcte à tel problème, surtout si ce problème est de type ergologique ; j'ai moi-même proposé ailleurs le concept d'isotechnie qui constitue le principe même de la restitution et peut évidemment aussi bien relier le passé et le présent que deux points du passé³. Toutefois, généralement parlant, le recours de l'archéologie aux données de l'ethnologie suppose admis un universalisme qui est justement inadmissible, mais qui s'accrédite d'autant plus insidieusement qu'il s'agit surtout d'un primitivisme universel⁴ : le flirt, en effet, s'est engagé presque exclusivement entre l'archéologie du passé très reculé et l'ethnologie de l'étranger très lointain ; l'ethnocentrisme nous guettant toujours, ne peut-on vite trouver ressemblants des hommes qui, très éloignés

de nous dans le temps et l'espace, ont de ce fait, en commun d'être très différents de nous. On a beau prendre toute sorte de précautions, ne vouloir comparer que des situations comparables, que des sociétés qui partagent des traits communs, etc., le résultat reste le même : à supposer qu'on soit assuré de ce qui est comparable, il reste que la similarité observée en tels points n'est jamais coextensive à la totalité et qu'à des identités techniques, les seules qu'il soit donné à l'archéologie d'observer immédiatement, ne correspondent pas forcément des identités sur un autre plan. Ainsi, de l'isotechnie on ne saurait valablement conclure à l'«isocoenie» (ou identité d'institution sociale) et il est trop évident que les mêmes maisons s'accommodent de coefficients d'occupation du sol très variables, les mêmes garde-manger de rations alimentaires inégales, etc. Faute de précautions, on risque de dire n'importe quoi ; en les multipliant, on n'ose plus rien dire du tout. Aussi les plus raisonnables en viennent-ils, au bout du compte, à proclamer la faillite de l'union⁵ ; tout au plus, à la façon dont on essaie de sauver malgré tout un ménage qui bat de l'aile, souligne-t-on le caractère stimulant de la comparaison entre une situation archéologique obscure et une situation ethnologique plus lumineuse. Je ne doute pas que l'observation ethnologique, mais ni plus ni moins que celle du monde qui l'entoure, suggère à l'archéologue des solutions auxquelles il pouvait ne pas spontanément penser. Mais le recours systématique de l'archéologie aux «modèles ethnologiques» ne peut avoir d'autre effet qu'assimiler le dissemblable. L'homme n'est universellement le même que par les instances qui le font tel ; performanciellement, il est inévitablement ethnicisé, et ce de soi, sans que, par fidélité à la tradition historiciste, il faille aussitôt s'empresse de traduire en termes de temps, sous le nom d'«évolution multilinéaire», ce processus constitutivement humain.

On a d'autant plus de raison de renoncer à ce mariage stérile que le principe même, ensuite, en est épistémologiquement bien contestable. Il suppose, en effet, une fois de plus, qu'on entérine, comme définitive et inaltérable, la distribution actuelle des disciplines, alors que les frontières en sont automatiquement contestées sitôt que change l'idée qu'on se fait de l'une ou de l'autre. Aussi, pour nous, le salut ne saurait-il venir, sous le prétexte d'une «pluridiscipline» dont j'aurai plus loin occasion de dénoncer les fallacieuses séductions, de collages de circonstances ou, si l'on préfère, de ces greffons peu viables qu'on affectionne aujourd'hui. Ils ne sont qu'alibis pour reculer le moment de redistribuer d'ensemble les disciplines instituées. Pourtant il faudra bien y venir, et ce, selon nous, en privilégiant ce qui spécifie l'objet d'étude, non pas les conditions et les difficultés de l'investigation. En ce qui concerne l'archéologie, son habitude d'être confrontée aux morts, avec tous les inconvénients évoqués plus haut, a l'avantage au moins de lui tracer un destin : puisqu'on est bien d'accord qu'elle s'occupe d'hommes mais qu'elle ne saisit immédiatement d'eux que ce qui en est conservable, c'est-à-dire, pour l'essentiel, du technique, c'est à ce plan, au sein des sciences fondamentales et appliquées de l'homme, que nous avons cru bon de la définir. Cela suppose, répétons-le, que se construise une bonne théorie du fabriqué, une bonne «artistique» qui ne réduise pas le technique au matériel, ni le technicien, l'*homo faber* qui est en tout homme, à un tailleur de silex, un polisseur de harpon ou un faiseur d'araire.

Archéologie moderne et ethnologie française : les raisons d'une rencontre.

Curieusement, la rencontre s'est réitérée quand, se rapprochant de notre temps, l'archéologie s'est faite moderne et contemporaine. Mais ici pour de tout autres raisons : parce qu'une partie du domaine qu'elle se donnait comme sien était déjà occupé par l'ethnologie française. Il est constant, en effet, que le Musée des arts et traditions populaires, dans ses galeries permanentes comme dans ses expositions temporaires, présente certaines des choses qui nous intéressent au premier chef, et c'est bien pourquoi voici plusieurs années qu'à ma demande, et avec l'accord de J. Cuisenier, des chercheurs en ethnologie française participent à l'enseignement de notre Certificat de licence d'archéologie moderne et contemporaine.

Il vaut la peine d'expliquer comment deux spécialités distinctes se sont ainsi retrouvées sur le même matériel d'étude. La rencontre résulte de l'évolution autonome mais parallèle que chacune d'elles a subie dans les dernières décennies. Classique, préhistorique, médiévale, l'archéologie s'intéressait au passé ancien mais spatialement prochain ; inversement, l'ethnologie, curieuse de nos contemporains domiciliés sous les tristes tropiques, s'occupait du présent mais lointain. Sans se concerter, et pour des raisons sans doute voisines de cohérence scientifique et d'opportunité stratégique, l'ethnologie s'est faite « française » tandis que l'archéologie s'est dite post-médiévale et, ici, carrément moderne et contemporaine ; ce faisant, l'une rompait avec le spatialement lointain et l'autre avec le temporellement reculé. Toutes deux se rencontraient alors sur le même champ géo-chronologique du présent prochain.

Ainsi parvenues dans le même temps et le même lieu, ethnologie française et archéologie moderne avaient encore en commun ce que, peut-être trop à l'emporte-pièce, j'appellerai la vocation de l'ignoble. La première s'intéresse officiellement au traditionnel, au populaire, au rural, restant en cela héritière des folkloristes dont la recherche s'était développée en contraste avec l'Histoire de l'époque, exclusivement entichée des grands hommes et des grands événements (peu important ici, on s'en doute, ce qui définit le populaire ou le grand événement !)⁶. La seconde, restant pareillement dans la lignée des archéologies dont elle est issue, n'est pas esthète pour deux sous, ce qui, cette fois, fait contraste aux habitudes les mieux ancrées de l'Histoire de l'art. Aussi l'une et l'autre, dans l'institution professionnelle, font-elles office de voitures-balais : échoue au Musée des arts et traditions populaires et dans les musées folkloriques, régionaux, etc. tout ce qui n'a pas de place dans d'autres musées plus nobles, et nous enseignons dans notre Certificat de licence ce qui est trop « médiocre » pour meubler les autres certificats.

Il est toutefois manifeste que cette rencontre ne s'accomplit nullement en une totale coïncidence des intérêts : d'un côté, l'archéologie moderne, qui se définit par la technicité de son objet, s'occupe de tout art, même non traditionnel, populaire ou rural ; ainsi, elle s'inclut l'archéologie industrielle à laquelle ne convient aucun de ces trois adjectifs. De l'autre côté, l'ethnologie française, qui prend pour objet des sociétés confinées, s'occupe de tout ce qui est traditionnel, populaire ou rural même non technicisé, c'est-à-dire des contes, des usages matrimoniaux, etc.⁷. L'une et l'autre ne se retrouvent que sur le traditionnel-populaire-rural technicisé, c'est-à-dire sur les charrues, les maisons ou meubles paysans, etc. Tel est le schéma, en gros du moins, car

je n'ignore pas qu'aux A.T.P. on fait souvent un sort — et de plus en plus, j'y reviendrai en terminant — à du non-traditionnel, du non-populaire et du non-rural.

De la façon de partager le monde.

Cette situation de coïncidence seulement partielle suppose forcément qu'il y ait quelque part divergence de point de vue : quand deux chemins ne font que se croiser, même sur un large carrefour, c'est nécessairement que les itinéraires sont différents. Or il serait superficiel de simplement trouver cette différence dans les conditions de l'observation, dans le statut, évoqué en commençant, d'une archéologie confrontée à des morts qui ne survivent que par leur production technique et d'une ethnologie fréquentant des vivants, encore moins dans les méthodes distinctes qui en découlent, par exemple la latitude pour la seconde de procéder à des enquêtes auprès des usagers⁸. Je crois qu'elle réside profondément dans une conception différente de la sociologie qui entraîne deux façons radicalement inconciliables de découper l'univers culturel. Tandis que la sociologie n'est pour nous qu'un des quatre plans entre lesquels se réfracte la rationalité humaine, c'est à elle que les ethnologues me semblent subordonner, voire ramener la totalité du culturel : le développement anarchique des sciences humaines conduisant trop souvent à privilégier un seul plan de rationalité, ils font du sociologisme comme d'autres donnent dans le sémiotisme en prétendant que tout est signe, ou dans le psychanalysme en expliquant tout par l'inconscient et le refoulement. Tout étant ainsi réputé sociologique, on doit alors s'attendre que la diversité et le classement des sociétés fournissent le principe d'un partage scientifique de l'humanité. Aussi nous explique-t-on qu'il est des sociétés qui relèvent de l'ethnologie, tandis que d'autres, essentiellement les sociétés industrialisées contemporaines, font l'objet d'une autre science qui est la sociologie.

Cette opposition de l'ethnologie et de la sociologie suppose que les ethnologues aient, au fond, exactement la même conception du monde que les historiens. Cette assertion pourra d'abord paraître friser le paradoxe, quand on songe que ceux-ci pensent l'humanité selon le temps et que ceux-là ne sont pas loin parfois de l'oublier carrément. Certes — je ne suis ni sourd ni aveugle —, les choses changent peu à peu chez les ethnologues, mais il reste qu'ils s'inquiètent peu de la datation ni du classement chronologique «de choses qui se pratiquent de tout temps» et que, dans les galeries d'étude du Musée des A.T.P., l'outillage rural de la France du XIXe siècle est ordonné — avec des difficultés, le contraire eût surpris — selon les classifications d'A. Leroi-Gourhan qui est préhistorien : on ne saurait plus clairement postuler la stabilité temporelle ! Effaçant ainsi au maximum la diachize sociale selon le temps, ils la magnifient selon les deux autres coordonnées : d'abord le lieu, dans la tradition de l'ethnologie des sociétés exotiques, ce qu'illustre l'usage des enquêtes et des publications régionales ; ensuite, et cette fois plutôt dans la tradition des folkloristes, le milieu, avec focalisation sur le populaire et, principalement, le rural. D'où la division entre un domaine de l'ethnologie et un domaine de la sociologie répondant à la division des sociétés «autarciques» et des sociétés «complexes». Mais, en changeant de coordonnées, on n'a pas changé de principe ; il demeure le même que chez les historiens : la diachize sociale, sur l'une ou l'autre des trois coordonnées où elle peut

s'opérer, suffit à découper scientifiquement l'humain en sociétés de types différents relevant de disciplines distinctes. En gros (car on ne saurait, dans ces conditions, échapper à des conflits de compétence), l'histoire et l'ethnologie s'occupent alors d'autres que nous-mêmes selon qu'on les distingue selon le temps ou selon le lieu et le milieu, tandis que nos sociétés européennes, contemporaines, industrielles ont l'honneur d'être en charge d'une science à part, la sociologie.

De ce partage sociologiste du culturel découlent d'inévitables conséquences : le monde étant découpé de la sorte, chacun ne peut plus que s'intéresser à son morceau de tous les points de vue possibles : de même que l'histoire se fait sociale, économique, religieuse, etc., les ethnologues regardent leur pan d'humanité aux plans du langage en recueillant proverbes et idiotismes, de l'art en collectionnant les ustensiles, des institutions en décrivant les systèmes de parenté, du droit en traquant le tabou.

Quant à nous, nous adhérons à une autre façon de partager l'univers culturel qui ne se fonde pas sur l'inventaire d'un certain genre de résultats, mais sur la dissociation de plans autonomes de rationalité, c'est-à-dire, en gros, sur la distinction des capacités proprement humaines. Dès lors, ne croyant pas plus à un classement des sociétés qu'à celui des langues, nous ne pouvons entériner la distinction d'une ethnologie, d'une histoire et d'une sociologie s'occupant parallèlement de sociétés réputées de types différents.

Cette distinction, en premier lieu, ne saurait pour nous, non plus que la définition d'aucune autre science, se fonder sur la diversité des conditions de l'investigation. Certes, elles varient ; en particulier, pour s'en tenir à l'ethnologie et à la sociologie qui intéressent surtout les ethnologues, les procédures de ceux qui se réclament de l'une ne sont pas les procédures de ceux qui se réclament de l'autre : non pas seulement, de façon élémentaire, parce que les premiers pratiquent plutôt l'observation et les seconds l'enquête, mais, profondément, parce que la situation du descripteur, étant lui-même en histoire, change selon les sociétés à décrire, la sienne à laquelle il appartient ou d'autres auxquelles il est étranger. Incontestablement, et nous ne cessons de le redire, il y a là une réelle difficulté propre aux sciences humaines où l'homme est son propre observateur : lorsque le «sociologue» considère sa propre société, il est tellement dedans qu'il est lui-même à la fois le descripteur et l'objet de la description ; ce qu'il gagne en familiarité de l'objet à décrire, il le perd par l'absence de ce «recul» dont, traditionnellement, les historiens revendiquent la nécessité. Inversement, quand l'«ethnologue», européen, citadin, savant, est confronté à des sociétés exotiques, rurales, populaires, il est tellement en dehors qu'il a ici le recul sans avoir la familiarité. Mais qu'un Français ne soit pas dans la même situation pour traiter du français qu'il sait et du sioux qu'il ignore change-t-il quelque chose au fait que ces deux idiomes procèdent d'une seule et même capacité grammaticale et, comme tels, relèvent d'une seule et même linguistique ? Pour la simple raison que, personnellement, je ne comprends rien aux langues étrangères, devrai-je distinguer une «galloglossologie» et une «xénoglossologie» ? C'est, une fois encore, confondre la théorie des processus et celle des procédures, soumettre indûment la première à la seconde en s'imaginant avoir affaire à des objets distincts pour la seule raison que varient nos facilités ou difficultés à en traiter : l'embarras du descripteur, produit par l'excès, tantôt d'imprégnation et tantôt de distanciation, ne suffit pas à constituer deux sciences séparées.

Est-ce alors, en second lieu, l'objet même de l'ethnologie et celui de la sociologie qui, de soi, indépendamment des conditions de l'étude, sont distincts et irréductibles entre eux ? Je doute fort de l'autarcie comme de la complexité : ce n'est pas parce que certains font leur beurre pour eux-mêmes sans le vendre ailleurs qu'ils sont sociologiquement isolés ; il faut bien au contraire qu'ils communiquent, sinon on ne saurait expliquer que leur langue et beaucoup de leurs usages soient généralement apparentés à ceux de leurs voisins. Mais l'échange n'a jamais lieu sur tous les points à la fois et surtout, comme tout processus culturel, il n'a pas d'étendue fixe : une société ne paraît autarcique que parce qu'on cherche l'échange au-delà d'une frontière qui n'est pas la sienne. Quant à la complexité, c'est sûrement une naïveté ethnocentrique, produit d'une vanité qui nous fait nous distinguer de toute espèce de sous-développés (« primitifs », « sauvages » ou « incultes » selon l'une ou l'autre des coordonnées), que juger qu'il y en a plus dans notre société que dans celles des Bantous ou du Rouergue traditionnel, comme si on allait prétendre qu'une pirogue est ergologiquement moins complexe qu'un vaisseau spatial.

En fait, comme celle de ces deux ustensiles, comme celle du siooux et du français, l'irréductibilité d'un groupe d'Indiens et de la société européenne vient, comme toujours, de ce qu'on s'en tient au constat de performances indéfiniment variées, au lieu de déceler les instances dont elles ont en commun de procéder (le vocabulaire utilisé est bien révélateur : tandis que nous réservons le nom de « modèle » à la description de l'organisation propre du sociologique ou de celle du glossologique, de l'ergologique et de l'axiologique, on nous parle couramment du « modèle » breton ou américain). Pour nous, au contraire, exactement comme la même grammaticalité ou la même technicité sont sous-jacentes à la diversité, superficiellement immense, des langues ou des arts, ce sont inévitablement les mêmes processus qui sont engagés dans la diversité des sociétés. C'est pourquoi nous ne croyons qu'à une seule et même sociologie comptable, dans les unes comme dans les autres, de la pluralité des sujets et de la diversité des personnes. On évite ainsi les sempiternels conflits de compétence pour décider si telles gens relèvent encore de l'ethnologie ou déjà de la sociologie et, avantage plus précieux, on y gagne, comme j'ai essayé de le montrer à propos du vêtement, de ne pas disjoindre, parce que performanciellement dissemblable, ce qui est instanciellement similaire.

En somme, deux conceptions différentes de la sociologie découlant de deux façons inconciliables de découper l'humain et, par conséquent, de construire l'objet scientifique, instaurent entre l'archéologie moderne et l'ethnologie française, sous la communauté très réelle des intérêts, une divergence absolue : la première déconstruit la réalité concrète pour n'en retenir qu'un pan, ou qu'un plan, aidée en cela par une situation traditionnelle, je le redis, qui, ne lui donnant que des morts en partage, la contraint à l'investigation du technique ; encouragée au contraire par le fait qu'observant des vivants, elle a forcément sous les yeux la totalité de l'humain, la seconde fait entièrement sien le groupe qui lui est soumis et en considère tous les aspects, à la façon dont l'histoire devenue totale fait sienne toute une période, et un peu aussi dont plus d'un fouilleur tient pour objet d'une même science archéologique tout ce qui est dans le trou, c'est-à-dire physiquement co-présent à l'intérieur de frontières spatiales données. Ce sont là deux façons différentes de définir les sciences : l'une,

selon un découpage structural qui, dans nos universités, n'est guère illustré, même si c'est imparfaitement, que par les spécialistes du langage ; l'autre, selon un découpage sociologique qui charge une même science d'épuiser tout un morceau d'humanité concrète.

Ainsi s'explique notre observation initiale que l'ethnologie française et l'archéologie, dans la définition de leur objet, ne sont qu'en coïncidence partielle, ne se retrouvent que sur le traditionnel-populaire-rural technicisé : c'est que le monde à découper étant le même pour tous, les mêmes choses se retrouvent dans tous les partages, mais autrement réparties et, par conséquent, avec d'inévitables chevauchements.

Dois-je ajouter que je ne mets en tout ceci aucune suffisance ? nous avons nos raisons de découper à notre mode, et les ethnologues ont sans doute d'excellentes raisons de découper autrement. Il faut seulement comprendre que les deux découpages n'ont pas plus de chance de coïncider intégralement que ne peuvent se superposer la carte des départements et celle des provinces de l'Ancien Régime. Et c'est bien pourquoi je refuse de m'enthousiasmer pour notre très à la mode « pluridiscipline » : elle serait très bénéfique si le gâteau était découpé selon le même principe ; mais, dans la réalité actuelle, les plusieurs disciplines en question ont été définies indépendamment les unes des autres, aux hasards de l'évolution du savoir, selon des modes de partage souvent contradictoires, ce qui fait de la pluridiscipline un moyen supplémentaire d'ajouter à la confusion scientifique.

Ethnologie française et archéologie.

Le sociologisme de l'ethnologie française explique qu'elle n'ait jamais revendiqué une activité archéologique. D'une part, le découpage de l'humain selon la diaschize sociale, globalisant, du coup, chaque société, ne pouvait que noyer le technique sous des aspects traditionnellement plus prisés comme les faits de langage et d'institution. D'autre part, une science autonome du technique était tuée dans l'œuf par un privilège du sociologique subordonnant les objets fabriqués à l'institution sociale. Certes, les ethnologues ont en commun avec nous, par réaction sans doute aux musées des Beaux-Arts, de ne pas vouloir étudier l'objet fabriqué « pour lui-même », mais de le considérer dans son environnement. Mais s'il conduit à récuser heureusement cet isolement, le sociologisme a aussi pour malencontreuse conséquence de donner le pas au social sur la technique : qu'on parte des « objets » pour aller aux « phénomènes sociaux » ou qu'on fasse l'inverse, les premiers ne sont jamais que les illustrations ou les révélateurs des seconds. Inutile de répéter notre désaccord : les plans de rationalité n'étant pas, pour nous, hiérarchisés, nous revendiquons pour l'ouvrage d'être autant moteur que reflet de la société. On pourra toujours traiter de la fonction de voyance : c'est quand même la boule de cristal qui fait l'extra-lucide et le jeu de cartes la cartomancienne !

L'ethnologie française ne pouvait donc guère émerger à l'archéologie. Aussi ses méthodes, archéologiquement parlant, ne sont-elles pas toujours exemptes de reproche quand elle se mêle d'équipement technique. J'en prendrai deux exemples

similaires dans deux expositions récentes du Musée des arts et traditions populaires : en 1977, la présentation d'une boulangerie parisienne rassemblait du matériel emprunté à trois magasins différents et, en 1979, une table de Pâque juive des objets d'origine diverse et de dates éloignées⁹. Cette façon de construire des ensembles inauthentiques, aussi plausibles mais aussi arbitraires que ces restitutions *exempli gratia* depuis longtemps condamnées par les épigraphistes sérieux¹⁰, n'est pas seulement un artifice de présentation muséographique : elle manifeste une indifférence aux relations d'association qui, aux antipodes des exigences de la fouille stratigraphique, reproduit les erreurs de l'archéologie débutante qui n'hésitait pas à rassembler dans une même tombe étrusque des vases découverts en fait dans plusieurs tombes ou à fabriquer une fresque pompéienne par un centon de fragments provenant de panneaux distincts, en un temps où Alexandre Lenoir, au Musée des monuments français, plaçait un Charles V gisant originaire de Saint-Denys à côté d'une Jeanne de Bourbon venant des Célestins sur un coffre en bois de la Sainte-Chapelle, le tout encadré de colonnes surmontées de chapiteaux qui passent pour venir de Maubuisson¹¹!

Mais l'important est ailleurs, dans ce paradoxe que l'ethnologie, qui ne s'est jamais réclamée de l'archéologie, puisse être ainsi taxée d'erreurs archéologiques. Et, de fait, l'ethnologie est, et de plus en plus, contrainte à l'archéologie, pour trois raisons au moins. D'abord, parce qu'elle est liée au Musée des arts et traditions populaires et qu'il n'est au fond, ceux d'«histoire naturelle» exceptés, que des musées archéologiques pour la raison qu'on ne peut jamais rien visualiser des faits culturels passés que par les ouvrages, seuls conservables, qui les technicisaient. Ensuite, parce que les membres des sociétés relevant de l'ethnologie sont, comme tout homme, des techniciens : qui les étudie a donc sur les bras non seulement leurs croyances et leurs alliances, mais aussi leurs étables et leurs buffets. Enfin, parce que la désuétude du milieu traditionnel, la disparition de ses membres poussent au sauvetage du conservable, qui n'est que du technique car il est plus facile de conserver une houe que l'habitude de s'en servir, et font tomber le produit fabriqué dans la situation, habituellement archéologique, d'appartenance à une société de morts.

Faute d'archéologiser sur les sociétés traditionnelles, il ne restera qu'à ethnologiser dans des milieux autres. C'est là une tendance sensible chez les chercheurs en ethnologie française : je ne doute pas qu'ils y découvrent, sous-jacentes à des performances très différentes, les mêmes processus qu'ils avaient appris à connaître dans les sociétés plus arriérées et que cela contribue à les détourner de la distinction, pour moi fallacieuse, de l'ethnologie et de la sociologie.

Philippe BRUNEAU

1. On trouve l'expression chez C.-A. Moberg, *Introduction à l'archéologie* (Paris, 1976), p. 189.

2. L'opposition est explicitement marquée, par exemple, par P.-A. Février, *Provence historique*, XXXII-128 (2e trimestre 1982), p. 239.

3. Ph. Bruneau, *Bull. de corres. hellén.*, 105 (1981), pp. 118-121. — Par exemple, si les parties conservées d'une maison médiévale à demi détruite sont analogues aux parties correspondantes d'une maison voisine, intacte, du XIXe siècle, celle-ci peut fournir le «modèle» de la restitution dans la mesure où l'on accepte, par hypothèse, d'étendre également l'isotechnie au non-conservé.

4. Cela m'a paru manifeste dans l'*Encyclopédie d'archéologie de Cambridge* (édition franç., Paris, 1981), p. 37.

5. C'est ainsi que j'ai compris Chr. Bromberger et J.-P. Digard, «L'ethnoarchéologie : le point de vue d'ethnologues», dans *L'archéologie de l'Iraq* (580e coll. int. du CNRS, Paris, 1980), pp. 41-50.

6. Sur le contraste du folklore et de l'historiographie du XIXe siècle, cf. nos remarques dans *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 28-29.

7. A ce sujet, une histoire de l'archéologie noterait avec intérêt que «les traditions, les proverbes, les contes populaires, les dictons» ont été, au XIXe siècle, affaire d'«antiquaires» : c'est ainsi qu'ils figurent au programme de la Société des Antiquaires de la Normandie au moment de sa fondation en 1823 (*Mémoires de la Société*, I, 1824, pp. V-VI, texte que je connais par J.-Fr. Pousse).

8. Cf. le parallèle de la description en archéologie et de la description en ethnologie proposé, il y a plus de dix ans, par J. Cuisenier et autres, *Les banques de données archéologiques* (C.N.R.S., 1974), pp. 162-164.

9. *Paris, boutiques d'hier*, pp. 80-81 ; *Religions et traditions populaires*, pp. 37-39.

10. Cf. P.-Y. Balut, *RAMAGE*, 1 (1982), p. 107.

11. Cf. *Le «gothique» retrouvé* (cat. expos. Caisse mon. histor., 1979), p. 83, n° 175.

WINCKELMANN AUJOURD'HUI

Le septième colloque de la Société allemande pour l'étude du dix-huitième siècle (*Deutsche Gesellschaft für die Erforschung des 18. Jahrhunderts*), qui s'est tenu à Berlin/Ouest du 17 au 19 novembre 1982, était consacré à J.J. Winckelmann. Il a réuni, à côté d'historiens des idées, de la littérature et de l'art du dix-huitième siècle, des archéologues et des historiens de l'Antiquité classique.

De fait, l'œuvre de Winckelmann intéresse différentes disciplines, mais il en résulte que personne ne se sent ou ne se veut véritablement spécialiste, comme l'a souligné l'organisateur du colloque, Thomas Gaehtgens (Université Libre de Berlin) dans un exposé d'introduction dans lequel il a présenté l'état de la recherche et les questions qui se posent à elle. En dépit de la monumentale monographie que Carl Justi lui consacra il y a plus d'un siècle, qui a connu plusieurs rééditions depuis lors, Winckelmann reste à bien des égards une figure problématique¹. Nous ne disposons pas encore d'une bonne édition critique de ses grands ouvrages, et certains fonds d'archives n'ont pratiquement pas été exploités — tel est le cas des vingt-huit cahiers manuscrits légués par Winckelmann au Cardinal Albani, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale à Paris, dont cinq, contenant des descriptions de villas et de palais romains, ont été étudiés par Élisabeth Schröter (Göttingen), qui a montré quels précieux renseignements on pouvait en retirer pour l'histoire des collections d'antiques.

Le Winckelmann que nous connaissons est une figure de légende, ou plutôt une figure mythique, si l'on entend par mythe une légende des origines : le père fondateur de l'archéologie d'aujourd'hui. La gloire dont il s'auréole masque le personnage réel, et les conditions concrètes dans lesquelles son œuvre s'est élaborée. Élisabeth Garms (Rome) a apporté d'intéressantes précisions sur la curie romaine à son époque et sur le mécénat de Benoit XIV. Winckelmann, on le sait, doit sa carrière romaine, en grande partie du moins, à la faveur des cardinaux Albani et Spinelli. Mais, comme le rappela Hellmut Sichtermann (Rome), il ne se mêla pas au milieu des archéologues italiens, qu'il écrasait au contraire d'un vigoureux mépris, et qui, ne connaissant pas l'allemand, ne pouvaient prendre connaissance de ses écrits rédigés dans cette langue que par les traductions françaises qui en parurent alors. L'analyse présentée par Sichtermann des rapports qu'il entretenait avec eux confirme l'idée selon laquelle, tout en appréciant, comme tant de ses compatriotes artistes devaient le faire au cours du siècle suivant, la douceur italienne de vivre, ce n'est pas italien, mais allemand qu'il devint à Rome.

L'esprit national lui est si peu étranger qu'on a pu voir en lui le précurseur de

Herder, et cela se comprend à une époque où les écrivains allemands affirmaient l'ambition de faire entendre la voix de leur pays dans le chœur des nations cultivées. Pays sans unité politique, mais dont ils ressentaient d'autant plus fortement l'unité spirituelle. Le parallèle avec la Grèce des cités antiques s'imposait à des esprits nourris de culture classique, et cette dimension nationale n'est pas absente de l'attitude prise par Winckelmann dans cette querelle de prééminence entre la Grèce et Rome qui agitait le monde érudit et que Norbert Miller (Berlin) évoqua durant le colloque.

Il s'y ajoutait une dimension politique, dans la mesure où Winckelmann associait l'éclat de l'art grec et la formation du style classique à la liberté dont jouissaient, selon lui, les cités helléniques. Max L. Baeumer (Madison, Wisc.) a montré comment l'accueil favorable réservé à ses écrits, en France par Diderot, aux États-Unis par Jefferson, tenait pour une part au moins à cette affirmation d'un lien entre l'art et la morale publique. Elle devait conduire un temps Winckelmann et son ami le peintre Mengs à envisager de faire d'Augsbourg, ville «libre» (c'est-à-dire cité d'Empire, *freie Reichsstadt*) une nouvelle Athènes, après que l'Académie de cette ville eut cherché à les attirer comme collaborateurs de sa revue savante.

Cet épisode a été révélé par Steffi Röttgen (Munich) dans une communication consacrée aux rapports entre Mengs et Winckelmann, occasion de souligner quelle fut la véritable vocation du père putatif de l'archéologie actuelle : l'éducation artistique de ses contemporains, par laquelle l'Europe, et plus précisément l'Allemagne devait connaître (connaissait déjà avec l'œuvre de Mengs) une période d'apogée artistique comparable à celle du troisième style dans la Grèce antique.

Cette ambition d'un homme qui avait peut-être en secret nourri le rêve d'être lui-même un artiste se heurte à une contradiction de sa théorie, contradiction perçue par la plupart de ses exégètes, entre la première et la seconde partie de *L'Histoire de l'Art chez les Anciens*, entre une esthétique normative, donc atemporelle, d'une part, et de l'autre un sens de la relativité historique qui ferait de lui un précurseur de l'historicisme du dix-neuvième siècle, mais semble exclure la possibilité de renaissance d'un style dont les conditions qui avaient favorisé son épanouissement n'existent plus. La difficulté se trouve résolue par la conception cyclique de l'histoire, que Winckelmann partageait avec de nombreux contemporains. Encore cette conception devait-elle subir un assouplissement pour qu'il soit permis à l'Allemagne de brûler les étapes et de parvenir presque d'un coup aux plus hauts sommets grâce à Mengs, le nouveau Raphaël.

La définition que Winckelmann a, dès ses *Réflexions sur l'imitation...*, donnée du grand style est célèbre : noble simplicité et grandeur tranquille (*eine edle Einfalt, und eine stille Grösse*). Elle n'en pose pas moins des problèmes d'interprétation, abordés par Reinhardt Brandt (Marburg), qui a tracé un parallèle avec la rhétorique de Longin, peut-être connue de Winckelmann à travers Boileau. A plusieurs reprises, lors des discussions, l'attention fut attirée sur les liens possibles entre ses idées esthétiques et les débats qui se déroulèrent en France au milieu du siècle : qu'il suffise de rappeler qu'en France aussi, le recours à la Grèce apparut comme un remède contre les maux de la rocaille !

Au terme de la seconde journée du colloque, Winckelmann faisait figure

d'écrivain engagé dans un combat pour le triomphe d'une réforme artistique, inséparable d'une certaine attitude morale et politique. L'archéologue, l'historien, l'érudit était passé au second plan, s'il n'avait pas complètement disparu. Dans une communication consacrée à «Winckelmann et l'histoire de l'antiquité», Alexander Demandt (Berlin) confirma cette manière de voir. Ayant commencé par constater qu'aucun historien d'art n'avait jamais joué un tel rôle dans la vie spirituelle de son époque, il finit par avouer l'inconsistance de son sujet : aucun historien de l'antiquité ne s'intéresse à Winckelmann, parce qu'il n'y a rien à prendre chez lui de ce point de vue, et qu'il ne compte pas au nombre des fondateurs de la science historique, des Montesquieu, Voltaire, Herder, etc. Après ce jugement, A.H. Borbein (Berlin) donna le point de vue de l'archéologie classique. Il releva le paradoxe qui consista longtemps à traiter Winckelmann comme un héros, tout en considérant son œuvre comme tellement dépassée qu'une réédition des grands textes semblait inopportune. Comme Thomas Gaehtgens, il voit en lui une figure de légende, d'une légende inséparable de l'histoire de l'esprit allemand — rejoignant par là le propos de Bernhardt Böschenstein (Genève), qui avait montré l'influence exercée par l'idéal winckelmannien sur la poésie allemande depuis Goethe jusqu'à Stefan George.

Winckelmann, cependant, n'a pas perdu, selon Borbein, toute actualité. L'évolution de la science historique depuis le dix-neuvième siècle a conduit dans l'archéologie actuelle, profondément positiviste, à une séparation complète entre les faits d'une part, et la valeur des œuvres de l'autre, considérée comme relevant de la seule appréciation subjective, et rejetée par là du domaine de la connaissance scientifique. Or les faits ne sont qu'une matière morte s'ils ne sont pas valorisés par l'intérêt qu'on leur porte — intérêt d'ordre esthétique pour les œuvres d'art, derrière lequel se dissimule, ou transparait un intérêt moral. C'est ainsi que l'art grec fut, pour Winckelmann, un défi au temps présent.

Ce rapport aux œuvres du passé ne peut être établi que par une certaine méthode d'approche. Fouiller n'y suffit pas ; d'ailleurs, Winckelmann n'a jamais manié la pioche et n'avait que dédain pour cette activité subalterne, quand ne s'y ajoute pas la compréhension des œuvres. Or celle-ci passe par la description, non pas une simple description factuelle, mais une description qui doit être, pour celui qui la mène comme pour le lecteur, une explication, un dévoilement de l'œuvre — une œuvre d'art elle-même. Cette méthode, Borbein a plaidé pour elle, comme Thomas Gaehtgens l'avait fait au nom de l'histoire de l'art moderne, comme moyen de reprendre avec les œuvres un contact que les strates accumulées des commentaires iconographiques, sociologiques, sémiologiques et autres nous ont fait perdre.

En ce sens Winckelmann, dont certaines descriptions de statues antiques restent des modèles du genre, n'apparaît plus comme le père de l'archéologie au sens moderne du mot, une archéologie qu'il aurait sans doute dénoncée avec son habituelle vigueur, mais comme l'un des fondateurs de l'histoire de l'art. Qu'il ait fait de l'art antique son domaine d'élection ne diminue en rien son activité : cet art existe, qu'on le veuille ou non, et il n'est pas certain qu'il n'ait plus rien à nous dire.

Pierre VAISSE
Université de Lyon II

1. Carl Justi, *Winckelmann. Sein Leben, seine Werke und seine Zeitgenossen*, Leipzig, 1866- 1872 ; 5ème éd., Cologne, 1956.

LE VETEMENT

INTRODUCTION

Transferts de compétence.

Il n'est pas de société sans vêtement ; ce n'est donc pas un objet d'étude mineur. Et l'on a sur lui, toutes époques et toutes régions confondues, une abondante information dont je dresserai plus loin l'inventaire, pièces de vêtements et sources «para-archéologiques», c'est-à-dire textes le concernant ou images le figurant ; ce n'est donc pas un objet d'étude insaisissable. Pourtant, paradoxalement, aucune spécialité, aujourd'hui, ne le prend systématiquement en charge.

1. *Effacement de l'archéologie.* — Jusqu'au début de ce siècle, il relevait de l'archéologie : sans évoquer, comme suspecte de n'être que romanesque, l'entreprise de Balzac qui, visant à être «l'archéologue du mobilier social» de «la France du XIXe siècle», y incluait expressément les vêtements, on voit A. de Caumont faire place au vêtement liturgique dans son *Abécédaire d'archéologie* ou encore, au début de ce siècle, C. Enlart consacrer au costume un volume entier de son *Manuel d'archéologie française*¹. Mais il n'en va plus ainsi aujourd'hui, pour une raison simple : l'effacement actuel de l'archéologie du vêtement est une conséquence — et un indice — d'un progressif et tacite changement de définition de l'objet de l'archéologie : conçue au XIXe siècle comme l'étude de tous les produits de l'industrie humaine², elle comprenait tout naturellement le vêtement. Mais, s'étant peu à peu confinée à l'exploration du fouillable, donc de l'enfoui, donc du conservé, elle ne peut plus, dès lors, donner statut à ce qui n'est pas matériellement subsistant. Or justement, fait d'ordinaire en matières aisément périssables, le vêtement est, des produits de l'industrie humaine, un des plus fragiles ; comme, de surcroît, le statut archéologique des textes et de la documentation imagière est mal fixé³, il est logique qu'ait disparu l'archéologie du vêtement.

De ce passage d'une définition de l'archéologie par la spécificité de son objet : la technicité, et quelle que soit notre prise sur lui, à une définition par les conditions de l'observation, laquelle dépend des aléas de la conservation matérielle des choses étudiées, le premier effet est de maintenir en archéologie certains objets et d'en exclure d'autres qui leur sont pourtant techniquement liés : l'archéologie classique continue de disputer des seules fibules en les isolant bizarrement de ce qu'elles servaient à attacher, de même que l'archéologie mérovingienne fait un sort spécial aux seules boucles de

ceintures ; ou encore, et pour la même raison qu'elles sont métalliques et donc mieux conservables, les armes restent à l'archéologie, bien qu'en vous gardant d'un coup sur le crâne, le casque ne vous mette pas autrement à l'abri d'une agression dangereuse que le canotier qui vous protège de l'insolation ou le passe-montagne de la congestion cérébrale.

2. *Intervention d'autres spécialités.* — La seconde conséquence est que, l'archéologie ne pouvant plus aujourd'hui connaître du vêtement, mais celui-ci continuant pourtant d'inévitablement solliciter les esprits, il s'opère, dans l'acception juridique du terme, un transfert de compétence. Celle-ci, à vrai dire, n'est parfois pas revendiquée, et l'on traite tout simplement du *Costume des origines à nos jours*. Souvent aussi, dans une tradition qui remonte au temps même où le vêtement était encore objet d'archéologie, on se jette dans le giron de l'histoire en écrivant *L'histoire du costume de ... à ...*, ce qui est peu compromettant tant ce giron est ouvert à tous : le mot d'«histoire» est, en effet, trop galvaudé pour impliquer autre chose qu'un regard au passé. Mais on recourt volontiers maintenant à des disciplines plus particulières et plus nouvelles, la sémiologie ou l'ethnologie, et cela tire à plus de conséquence car la recherche sur le vêtement tombe aussitôt dans les errements — voire, pour parler franc, dans les erreurs, du moins à nos yeux — de ces disciplines.

La sémiologie n'est pas la plus redoutable, car il y a évidemment de la signalisation dans le vêtement, et j'en traiterai plus loin. Seulement il n'est pas que cela et, à s'en emparer, elle risque, comme à son ordinaire, soit de le subrepticement déplacer du plan de l'être auquel, pour nous, il est fondamentalement et nécessairement ordonné, à celui du reconnaître qu'il n'affecte qu'incidemment et facultativement ; soit de favoriser la confusion de deux genres distincts de «signes» (cf. p. 167). — Quant à l'intervention de l'ethnologie, elle est, elle, inévitablement dangereuse car elle fait forcément supporter à l'étude du vêtement les conséquences désastreuses de la coupure qu'elle admet entre son propre domaine et celui de la sociologie ; une ethnologie du vêtement suppose qu'il y ait des faits vestimentaires propres à certaines sociétés, autarciques, traditionnelles, populaires, rurales, comme on voudra. Or, comme je l'explique pp. 129 - 131, nous ne croyons qu'à une seule et même sociologie, quelles que soient les sociétés en cause ; dans cette optique, la dualité de compétence ne peut qu'avoir le fâcheux effet de disjoindre les faits vestimentaires des sociétés «ethnologiques» et ceux des sociétés «sociologiques», de ne pas s'aviser qu'ils relèvent au contraire de processus identiques et sont donc analogues, en dépit de la variété des sociétés où ils s'observent, tels les habits portés à l'occasion des rites de passage les plus archaïques ou les plus exotiques et la blouse blanche qu'arbore le chef de service dans son hôpital. Jamais, dans ces conditions, ne pourra apparaître l'unité des faits vestimentaires.

3. *Retour à l'archéologie.* — Ainsi, paradoxalement et nonobstant l'étroite corrélation qui relie, on le verra, l'habit et l'habitat, le second est resté incontestable objet d'archéologie tandis que le premier n'a plus que des preneurs occasionnels, dans une confusion que reflète et complique encore la situation muséologique : en effet, les musées du costume s'en tiennent en général aux vêtements laïcs des classes aisées,

tandis que le vêtement populaire ou rural enrichit les musées ethnographiques ou folkloriques, que les habits sacerdotaux appartiennent aux trésors des cathédrales, les uniformes militaires au Musée de l'Armée, etc., sans parler de pièces authentiques que possèdent les musées Grévin ou de Madame Tussaud. Mais, pour nous qui refusons de définir l'archéologie par la pratique de la fouille et adhérons à la vieille définition du XIXe siècle comme étant seule aujourd'hui épistémologiquement défendable, la situation est tout autre : le vêtement, fabriqué par l'homme, a sa place marquée dans une archéologie qui se tient comptable de tous les produits de l'industrie humaine. A cet égard, je me félicite de lui consacrer cette seconde «notice problématique» : outre sa relation étroite au portrait qui était, en 1982, l'objet de ma première notice, il est exemplaire d'une archéologie portant, pour une grande part, sur du non conservé.

Méthode.

1. *De la «notice problématique».* — A dire vrai, dans cette entreprise, je ne suis pas sûr de m'être fait bien entendre : non pas tant, d'ailleurs, sur l'utilité du détour par l'«Artistique» que doit accepter, la «méthode» archéologique, mais sur la validité de notices tâchant à définir et déconstruire un objet d'étude sans limitation de temps ni d'espace. Je reviens donc un instant sur ce point.

La plupart des grilles ou codes d'analyse que se propose aujourd'hui l'archéologie, qu'ils visent ou non de surcroît à servir l'informatisation, me semblent bâtis sur l'analyse et le classement, aussi «fins» que possible, de cas existants. Je dirai, en utilisant la terminologie de J. Gagnepain, qu'ils reposent sur l'examen de «performances» qui ont l'avantage d'être réelles, matériellement observables, mais aussi, justement parce qu'elles sont réalisées, l'inconvénient d'être forcément limitées.

Aussi de tels modèles ont-ils à peu près la valeur, au sens couturier du mot, d'un «patron» qui n'est utilisable que dans des situations relativement similaires. Une comparaison élémentaire avec la littérature fera aussitôt paraître où le bât blesse : il est probable qu'on peut, à quelques retouches près, décrire une chanson de geste sur le modèle d'une autre ; mais l'épopée médiévale française, à plus forte raison indienne, n'est sûrement pas descriptible sur un patron constitué d'après l'*Illiade* et l'*Odyssee*, et même pas peut-être une troisième épopée homérique si d'aventure il s'en retrouvait une ; un tel modèle, en effet, n'est adéquat qu'à un nombre restreint de performances réalisées et ne prévoit pas celles qui ne sont que virtuellement réalisables. Il en irait tout autrement d'une théorie du récit s'appliquant à dissocier ce qui relève en lui de rationalités distinctes, glossologique puisqu'il ne peut que participer à l'univers des mots, sociologique s'il prend l'homme pour objet, ergologique s'il est écrit. Sans coller étroitement à aucun groupe de «performances» c'est-à-dire de récits effectivement énoncés en une langue ou en une autre, cette théorie, d'une part, s'attacherait à déceler les capacités, nous disons : les «instances» spécifiques de l'homme qui, implicitement sous-jacentes à chaque performance, permettent seules de la poser ; et, d'autre part, fournirait le moyen de décrire l'exploitation indéfinie des mêmes principes instaurateurs.

Au lieu de «modèles performanciels» dont la faible efficacité est d'avance prévisible (mais que, par une regrettable propension à se vêtir de neuf avec les vieilles nippes des autres⁴, elle se met à cultiver au moment même où la linguistique se détourne de ceux que bâtissaient les grammairres d'autrefois), l'archéologie a, je crois, le plus grand besoin de «modèles instanciels» et c'est à quoi visent mes «notices problématiques». Ainsi, quand j'ai traité, l'an passé, du portrait, je n'ai pas tenté d'analyser et classer la somme de performances finies qui sont forcément singulières et entre elles irréductibles ; par exemple, je n'ai pas entrepris de comptabiliser toutes les réalisations de la «pose», avec tels visages ou tels équipages. Mon point de vue était tout autre : une civilisation peut ignorer le portrait et, s'il existe, il peut être de mille sortes ; mais, si portrait il y a, il est forcément ouvrage et, comme tel, conservable et réitérable en sorte que le temps du portrait, entre autres conséquences, ne coïncide pas avec celui du portraiture ; parmi tous les ouvrages, il est image et, par là, ne peut que contester son référent ; et, enfin, comme image prenant l'homme pour «trajet», on est sûr d'avance qu'il ne sera pas étranger à la dialectique du sujet et de la personne.

En bref, ce qu'en raison de ses objectifs heuristiques j'appelle «notice problématique» est, pour moi, le cadre instanciel de performances infinies et infiniment diverses, décrit par la combinaison des processus qui s'y trouvent de soi ou habituellement engagés : ainsi, on va voir qu'il n'est pas de vêtement sans mise en œuvre des processus ergologique et sociologique et que fréquemment s'y conjoignent signalisation et réglementation. Comme les processus culturels ne sont pas en nombre indéfini, on doit s'attendre à retrouver, quoi qu'autrement combinés, les mêmes concepts d'une notice problématique à l'autre et ce n'est pas le moindre bénéfice des modèles instanciels que de pouvoir construire avec les mêmes pièces une théorie du vêtement et une théorie du portrait en renonçant au frou-frou ingénieux de concepts plus ou moins clairs improvisés pour chaque nouvelle occasion.

2. *Du bon usage des mots.* — Le vêtement, comme n'importe quoi, est verbalisable et ce qu'on en dit, dans les journaux de mode ou ailleurs, est susceptible de devenir objet d'étude ; il est ainsi loisible, à la façon de Barthes, de traiter de la mode parlée. On devine bien pourtant que c'est le vêtement lui-même que je considérerai ici, mais non sans être toutefois confronté au problème du langage puisqu'il n'est de science que par lui.

Le français, comme beaucoup de langues, dispose, pour désigner le vêtement, de toutes sortes de termes : vêtement, habit, costume, livrée, tenue, uniforme, dessous, déguisement, guenille, hardes, etc. Or, des mots il faut s'interdire tout mauvais usage. D'un côté, comme je l'écrivais l'an dernier du portrait, on ne saurait se livrer à eux en se leurrant de l'illusion qu'ils détiennent la clé des choses : l'analyse des processus vestimentaires ne nous sera pas révélée par l'histoire ou l'inventaire des effets de sens des mots usuels en la matière, pas plus ceux dont use l'archéologue d'aujourd'hui que ceux dont se servaient les usagers d'hier et toute recherche sur la nomenclature ancienne est, à cet égard, vaine ou dangereuse ; loin de livrer les principes d'une analyse correcte des ouvrages, la polysémie et l'impropriété irréductibles des mots crée constamment de faux problèmes en confondant verbalement ce qui, au plan

technique, est distinct et vice versa, confusions ou distinctions variant selon la langue dont on use alors que l'objet dont on parle reste, lui, inchangé. Mais, d'un autre côté, si les mots font ainsi écran à l'analyse artistique, ils lui sont indispensables en ce qu'ils aident à concevoir les dissociations qu'elle pose, rien ne pouvant vraiment se penser s'il ne peut se dire. En d'autres termes, s'ils n'ont pas à gouverner la déconstruction scientifique, il en faut cependant pour désigner les éléments qu'elle isole. Plutôt alors que d'inventer des néologismes, je préfère utiliser les mots usuels que notre langue met à notre disposition, mais en restreignant chacun à une seule acception bien définie ; il suffit, chaque fois, de choisir dans l'arsenal des termes disponibles celui que notre usage spontané propose comme le moins inadéquat, comme le plus « parlant » : si « uniforme » désigne couramment un vêtement militaire qui tient de ce que j'appellerai plus loin l'abri, l'habit, le costume et la tenue, le mot, par son étymologie transparente, n'en est pas moins apte, mieux qu'un autre, à désigner la modalité vestimentaire de la convergence sociale ; de même que « mode » est assez usuellement flatteur pour servir à nommer la valorisation de cette convergence vestimentaire ; etc. C'est là, je crois, un bon usage des mots.

1. LE CORPS ET LE VÊTEMENT

Industries vestimentaires et industries corporelles. ou définition du vêtement.

Il est de première évidence que le vêtement a partie liée au corps. D'abord, parce qu'il est porté par lui ; c'est même sur ce critère qu'on impute une chose à la catégorie du vêtement, même si tout ce qu'on porte sur soi, par exemple un fusil, n'en fait pas forcément partie, et qu'on l'oppose au logement : on entre à l'intérieur de l'un comme de l'autre, mais on transporte le premier et non le second. Ensuite, parce que la fonction la plus immédiatement apparente du vêtement est de pallier, à proprement parler, les défauts du corps : faute d'une chaude toison naturelle, on porte une pelisse.

Vêtement porté par le corps et, au besoin, l'améliorant : nous tenons ainsi une définition élémentaire de type « industriel »⁵, c'est-à-dire, en gros, selon l'emploi. Mais le corps entretient avec le vêtement d'autres rapports qui sont souvent en distribution complémentaire ; le vêtement, en effet, n'est pas l'unique façon de répondre à certaines fins, on est aussi à même d'agir plus directement sur le corps : le tatouage peut alterner avec le port d'un vêtement bariolé comme au Japon ; le maquillage ou le grimage avec le masque ; le traitement des cheveux avec la perruque ; ou, ce qu'on a vu durant l'occupation de 40-44, la peinture des jambes avec les bas de soie, devenus introuvables.

Ce va-et-vient, qu'on rencontrera à chaque point de l'analyse qui va suivre, témoigne d'une solidarité et d'une complémentarité du corps et du vêtement dont les manifestations sont très diverses : polysémie d'un mot comme « coiffure » qui désigne tout à tour un couvre-chef et le traitement des cheveux ; fréquente association de la propreté du corps et de celle du vêtement ; voire équivalence qui fait croire à l'hémorroïsse de l'évangile qu'elle sera guérie rien qu'à toucher le vêtement de Jésus⁶,

et qui explique l'importance de la relique vestimentaire comme substitut du corps, tant dans le culte, quand on conserve un fragment de la robe de Ste Thérèse à défaut d'un morceau de son tibia, que dans le transfert sexuel appelé «fétichisme» (où la préférence souvent accordée au vêtement sale ou déchiré est attendue puisqu'un vêtement usé est un vêtement porté).

Mais la relation du tatouage et du vêtement bariolé, du maquillage et du masque, etc., a surtout ici l'intérêt de nous instruire de l'acculturation technique du corps. Il est certes toutes sortes de modalités non outillées de cette acculturation, tels l'entraînement physique, l'aguerrissement, la diététique ou l'hygiène (que, soit dit en passant, on donne toujours naïvement pour un absolu dont nous, Européens de 1983, serions les seuls détenteurs comme si laisser une couche de crasse sur la tête des gamins pour les protéger des maladies ne relevait pas d'une hygiène, quoique différente de la nôtre et sans doute moins efficace). Mais, au plan ergologique, il est visible que l'acculturation du corps met en œuvre deux sortes d'industries dont, bien entendu, la répartition historique est très variable : des industries que j'appellerai corporelles (catégorie très vaste d'où relèvent tant la toilette que la chirurgie et la momification) où le matériau inclut la matière animale, somatique, le tatouage ne pouvant pas plus s'opérer sans notre chair que sans aiguilles et encres ; et les industries vestimentaires qui ne font pas recours à la matière animale même si le corps doit être le porteur.

Cette bipartition est de grande conséquence, en ce qu'elle permet seule de poser une définition technique du vêtement. En effet, ce que nous classons spontanément comme tel ne présente aucune homogénéité technique ; il est manifeste que le matériau en est très divers sans jamais lui être propre : d'un côté, le textile n'est pas forcément vestimentaire mais peut servir à faire des rideaux, des nappes, des tentes, des tuyaux d'incendie, etc. avec le même assemblage et la conjonction aux mêmes autres techniques, comme la broderie qui s'ajoute aussi bien à la Tapisserie de Bayeux qu'au gilet Louis XV. D'un autre côté, et inversement, le vêtement n'est pas forcément tissu, mais, n'importe quelle étoffe (dans l'acception large de l'ancien français) faisant l'affaire, il peut être en fourrure comme les peaux de bête de Caïn et ses enfants, en métal comme les hauberts, en papier comme un des habits de Cadet Roussel, en cuir, en feutre, en nylon, chacune de ces matières appelant une manière propre d'assemblage. Avec une telle diversité de moyens, on ne saurait trouver une définition techniquement homogène du vêtement. Cependant ce que toutes ces industries indépendantes ont malgré tout techniquement en commun, c'est justement de ne pas utiliser la matière animale, mais de produire des ouvrages qui existent sans elle, le gant se passant aussi bien de la main qui peut le porter que le marteau de celle qui peut le manier.

Ainsi, en regard de notre définition «industrielle» de tout à l'heure qui classait comme vêtement ce qui est fait pour être porté par le corps, la seule façon de poser une catégorie «technique» du vêtement n'est donc que négative : c'est l'exclusion des industries corporelles qui la spécifie techniquement ; ou encore c'est différenciellement que le vêtement forme, toutes performances réunies, un groupe à part. Mais, du coup, le vêtement offre des latitudes d'emploi autres que les industries corporelles : marque d'infamie pour marque d'infamie, l'étoile jaune des Juifs de la persécution nazie

toujours techniquement détachable même si elle ne l'était pas juridiquement, n'a rien à voir, toute douleur physique mise à part, avec l'empreinte indélébile que portaient à l'épaule Manon Lescaut ou Vautrin. Nous aurons plus loin, en traitant du travesti, à apprécier l'importance de ces possibilités techniques du vêtement.

Anatomie du corps et coupe du vêtement.

Fait pour être porté par le corps même s'il existe sans un corps qui le porte, prenant en somme le corps pour «trajet», le vêtement tend évidemment à s'y conformer. Plus ou moins étroitement d'ailleurs, et en ce sens l'histoire du vêtement est d'osciller entre le justaucorps et la toge, entre le flottant et le collant, duquel la braguette Renaissance est — étymologiquement ! — le plus fascinant exemple ; c'est même en cela que, vestimentairement, se résume le choc du monde gréco-romain et des barbares⁷ ou que consiste une part des variations de la mode européenne depuis quelques siècles. Et, quel que soit l'usage général, on peut aussi ne pas se contenter du «prêt à porter» mais préférer le «fait sur mesure», procédé qui doit remonter très haut dans le temps⁸.

Pourtant, si ajusté soit-il et même s'il est fait sur mesure, l'ordonnance du vêtement ne se conforme jamais parfaitement à celle du corps qui doit le porter. Les parties de l'un ne sont jamais exactement celles de l'autre : il y a dans le pantalon de quoi digérer et évacuer, de quoi s'asseoir et de quoi marcher, bien que la digestion débute sous le gilet et qu'une partie des organes de déambulation occupe les chaussures, le tout compliqué de multiples superpositions, puisqu'un slip se cache sous le pantalon sans en avoir l'étendue, tandis que les chaussettes, également dissimulées par les chaussures, les débordent cependant. Aussi, dans cette constante indépendance relative du corps et du vêtement, personne ne s'étonne-t-il que la «ceinture» de la robe soit, comme sous le Directoire, plus haute ou, comme durant les années folles, plus basse que la «ceinture» du corps ; ni que la veste d'un manchot, même faite sur mesure, ait deux manches ; ni que le vêtement soit sans étendue ni localisation nécessaires : il va rarement sans inclure de la nudité et, comme il partage avec tous les faits culturels d'être singularisé, la répartition des parties du corps vêtues et des parties nues varie à l'infini, depuis le recouvrement complet du chevalier médiéval ou de certains plongeurs sous-marins jusqu'à la nudité totale qui, si tant est qu'elle ait existé (et c'est sans doute dans cette incertitude qu'on la qualifie ordinairement d'«héroïque»), est comme le degré zéro du vêtement, avec des déplacements subits, telle la disparition, après 1945, des chapeaux qui a dénudé le crâne et, inversement, des culottes courtes qui a couvert les mollets des garçonnetts. Ce sont, seules, nos propres habitudes qui nous font nourrir l'illusion que les génitoires sont les derniers bastions à dénuder et le visage le dernier à vêtir : on trouverait sans mal des humains masqués et pour le reste entièrement nus.

Bref, le découpage du vêtement ne coïncide pas avec celui du corps. Or il ne saurait en être autrement. En effet, vu, comme je le fais, à travers la théorie de la médiation de J. Gagnepain, le vêtement peut, en premier lieu, n'être qu'un «instrument» : de même qu'une grotte peut d'aventure servir de logement, je puis me

vêtir de n'importe quoi qui, me tombant sous la main, est apte à me couvrir, bâche, sac de blé, feuillages, etc. ; on ne saurait attendre qu'un objet quelconque, qui, comme on dit, n'est « pas fait pour », soit adapté au corps qui, par occasion, s'est placé sous lui. Mais le vêtement, en second lieu, est le plus souvent un « outil » fabriqué à cette fin ; or, procédant de l'analyse réciproque des moyens par les fins et des fins par les moyens, l'outil, pas plus qu'il n'est assimilable à la matière dont il est fait, n'est jamais totalement adéquat à sa fin ; tout au contraire, il la réaménage, et c'est ainsi, par exemple, que l'image conteste toujours et transforme la représentation qu'elle vise pourtant à techniciser. Pareillement, le vêtement, comme outil, est autant régi par sa propre rationalité technique que par l'organisation du corps : les pièces du vêtement s'opposent et se composent autant entre elles qu'elles se superposent au corps, comme l'illustrent boutons et bretelles dont le rôle n'est généralement que d'assurer l'agencement technique de l'outil. Dans ces conditions, le vêtement fait autant le corps que le corps fait le vêtement ; en un mot, la coupe du vêtement conteste et réaménage l'anatomie du corps auquel il vise pourtant à s'adapter.

Le vêtement acculture donc notre corps non pas seulement par sa présence qui pourrait n'être, instrumentalement, que celle d'une couverture, mais par sa technicité qui en refaçonne l'organisation animale. Le corps vêtu ne s'oppose pas seulement au corps non vêtu par le port d'une housse qui en modifie provisoirement l'apparence, mais par la médiation d'un outillage qui le découpe à sa façon, selon sa propre rationalité, et, ainsi, le dénature.

2. L'ABRI ET L'HABIT

Vêtement du sujet et vêtement de la personne.

Il l'acculture encore autrement, en ce qu'il fait acception, en nous, tant du sujet que de la « personne », instance qui, selon la théorie de la médiation, nous fait incessamment contester notre condition animale et empêche que notre être social coïncide jamais avec notre être biologique. Le mécanisme est parallèle à celui que j'avais indiqué à propos du portrait : toute image, parce qu'elle est fabriquée, est ergogiquement culturelle ; mais si elle prend l'homme pour référent, un autre mode de rationalité, sociologique, est mis en cause et l'image, en tant que portrait, est culturelle à deux plans distincts. Pareillement le vêtement, par sa technicité, est culturel, mais il met, ou peut mettre, aussi en cause l'acculturation sociologique du sujet par la personne.

1. *La maintenance de l'être biologique.* — il est d'évidence que le vêtement vise, pour une part, à répondre aux besoins de notre animalité. Par lui, nous nous protégeons des agressions extérieures capables de compromettre notre survie ou du moins notre santé, qu'elles soient naturelles comme le froid, l'humidité et autres intempéries, ou le fait de l'homme et, dans ce dernier cas, involontaires comme l'accident de circulation et la pollution nucléaire, ou délibérées comme les coups et blessures. C'est pourquoi, de ce point de vue, il faut classer ensemble les vêtements chauds et les imperméables, le

casque du motard et la combinaison anti-radiations, mais aussi les armes défensives : parce qu'on peut «attraper sa mort» en prenant froid aussi bien qu'en prenant un mauvais coup, il n'est pas vestimentairement de différence entre une cuirasse et un thermolactyl, tandis que la cuirasse, «arme défensive», n'a pas plus à voir avec l'épée, «arme offensive», que le thermolactyl du jardinier, qui le protège de la bronchite, avec son râteau qui rend son geste plus efficace (si cuirasse et épée sont ainsi toujours associées, c'est seulement en raison de la communauté de matière et surtout de la réciprocité du combat qui oblige à en user conjointement puisque chaque belligérant a, à la fois, à provoquer et éviter l'agression vitale). Et à la même catégorie appartiennent encore les vêtements qui assurent la protection du corps non plus «empiriquement», mais «magiquement»⁹, tels la Tarnkappe du nain Alberich, la cape de Superman ou les amulettes prophylactiques. En tous ces cas, le vêtement met le sujet à couvert d'agressions dangereuses à son bon état physique.

Mais, s'agissant de notre animalité, survie et santé ne sont pas seules en jeu. Nous nous répandons en humeurs à flux incontrôlé, telles que sueur ou menstrues, dont le vêtement peut avoir à retenir l'écoulement, et en excrétiens contrôlables auxquelles il doit ménager issue. En outre, notre corps ne nous donne pas toujours entière satisfaction : tantôt parce qu'il est excessif et encombrant, et nous pouvons ainsi avoir à retenir par un serre-tête des cheveux qui nous tombent sur les yeux, par un suspensoir ou un soutien-gorge des mamelles ou des génitoires par trop ballotants, bref à réprimer ou comprimer ce qui est en trop par tous les dispositifs vestimentaires que j'appellerai génériquement des «corsets» ; tantôt parce qu'inversement il est défectueux, et c'est alors aux «postiches» qu'on recourt pour suppléer aux manques, talons hauts qui vous grandissent, faux-culs, tournures ou autres artifices destinés, en telles époques et tels lieux, à affriander des mâles amateurs de femmes rebondies¹⁰.

En plusieurs des exemples qui précèdent, le vêtement ne satisfait pas à la seule physiologie, mais à des besoins culturels relevant des plans de la représentation ou de la valeur comme l'hygiène ou le canon de beauté physique du moment. Toutefois, en tous les cas envisagés jusqu'ici, il ne fait que répondre aux diverses contraintes de la condition animale du sujet qui le porte. Parce que j'aurai à parler plus bas d'«habit», j'use de l'avantage que m'offre le français de pouvoir désigner deux concepts solidaires par deux mots formellement proches : bien que le terme ait l'inconvénient d'évoquer surtout les attaques extérieures, je nommerai désormais «abri» ce qui, dans le vêtement, contribue à assurer la maintenance biologique du sujet en formant écran entre lui et le monde, et, plus généralement, ce qui en pallie les débilites.

Après la définition de ce concept vestimentaire de l'abri, il peut n'être pas inutile d'énoncer deux observations, bien que les développements précédents les aient facilement laissé prévoir :

1° De l'universalité d'une biologie que tout humain reçoit en partage, on ne saurait cependant conclure à l'uniformité de l'abri à travers l'histoire. Pour deux raisons : d'abord, parce que le vêtement, comme tout ouvrage, est ethnique tant dans ses moyens et ses fins que dans leur analyse réciproque. Ainsi, pour être universelle, la miction n'est pas toujours spécialement outillée : les pantalons féminins de la belle-

époque étaient fendus et les nôtres ont une braguette ; mais, en dessous, la plupart de nos slips, en dépit de diverses tentatives, n'en ont pas. Sans perdre de vue, d'ailleurs, que l'outil crée autant le besoin que le besoin requiert l'outil : en un sens, c'est le mouchoir, autant que la morve, qui nous fait nous moucher. — Ensuite, les contraintes animales ne sont pas parfaitement universelles, non seulement en raison des variations de l'environnement naturel qui excluent que Lapons et Soudanais se dotent du même abri, mais aussi, comme je l'ai déjà plusieurs fois noté, parce que le corps, indépendamment du seul vêtement, est toujours acculturé : techniquement, par le logement, entre autres, dont j'indiquerai plus loin les rapports étroits au vêtement et qui modifie notre réaction au froid ou au chaud ; éthiquement, parce que notre biologie n'est pas soumise toujours et partout aux mêmes prescriptions ou proscriptions, les morales de l'aguerrissement physique, par exemple, instaurant, comme le logement, des manières diverses d'avoir froid et chaud ; conceptuellement, en raison des fluctuations de l'hygiène, etc.

2° Les industries vestimentaires de l'abri alternent, bien qu'en une faible mesure, avec les industries corporelles et même avec l'absence de toute conduite outillée : en se taillant les cheveux d'une certaine manière, on dispose d'une tignasse qui dispense de s'abriter par un chapeau de la pluie et du froid, de même qu'on se réchauffe aussi bien en courant qu'en se couvrant, ou qu'on prend de l'ampleur autant en se gavant qu'en portant un faux-cul.

2. *L'institution de l'être social.* — Il est facile d'observer que tout, dans le vêtement, n'est pas abri : à faire la somme de ce qui sert à maintenir l'être biologique et à en pallier les diverses débilites naturelles, on n'épuise pas les fins incluses dans sa fabrication. C'est ce résidu, ou ce surplus comme on voudra l'appeler, qui fait qu'on puisse être vêtu sans être habillé, au point qu'un vêtement reçoive le nom de «deshabillé» et qu'un même mot désigne aussi bien l'insuffisance de vêtement que son absence : c'est le cas du grec *gymnos* auquel les dictionnaires accordent justement les deux acceptions de «nu» et «non complètement vêtu», ou du français *nu* quand un héros de Feydeau dit à sa femme qui traverse le salon en peignoir : *Mais n'te promène donc pas toute nue !* Indépendamment de ces indices fournis par le langage, l'existence d'un surplus vestimentaire de l'abri est assuré par la contradiction fréquente entre le vêtement, pris dans son ensemble, et nos intérêts biologiques : on peut être trop abrité ou pas assez, et ce autrement que par indigence ; identiquement vêtu, le Président de la République crève de chaud à la revue du 14 juillet et de froid à celle du 11 novembre.

Constat ainsi fait de ce surplus, quel statut lui donner ? Les formules habituelles en la matière convergent dans le même sens, que je crois mauvais. On parle de «marques», ou de «signes d'appartenance sociale», ou de «fonctions symboliques» ; certes, ces locutions d'origine diverse peuvent ne résulter que d'une simple difficulté d'expression : elles n'en ont pas moins le commun défaut de renvoyer au plan de la représentation, en dépit, d'ailleurs, d'éventuelles ambiguïtés (ainsi «marque» peut n'être que le synonyme de «signe» ou, ce qu'alors j'accepte, indiquer que la fin est matérialisée par la fabrication, à la façon dont le pluriel est ou n'est pas «marqué»).

Certes, le vêtement incorpore couramment de la signalisation qui en fait connaître le porteur, ce que j'appellerai plus loin l'insigne ; mais elle est facultative et, à

l'examen, il devient vite patent, sans préjudice d'une éventuelle fonction sémiotique venant en surcroît, que le recours à la seule représentation ne suffit pas à rendre un compte suffisamment complet et exact des observations auxquelles donne lieu ce qui, dans le vêtement, n'est pas adéquat à l'animalité du sujet qu'il abrite. Tout au contraire, ces observations deviennent les symptômes éloquentes d'un diagnostic bien plus satisfaisant aussitôt qu'on cherche la solution non plus dans une «symbolique» dont on voit mal d'ailleurs où trouver le fondement (car il est très joli de parler de symbolique, mais symbolique de quoi ?), mais dans une autre médiation culturelle, sur un autre plan de rationalité, ceux de la sociologie. En effet, tout un côté du vêtement, inutile à la maintenance biologique du sujet et étranger à toute fin signalisatrice (ou irréductible à cette seule fin), porte l'empreinte manifeste de la personne telle qu'une théorie générale en laisse reconnaître les caractères spécifiques. Cette partie du vêtement qui vêt non pas le sujet, mais la personne, c'est ce que je nommerai désormais l'«habit», selon l'usage ordinaire du français : en effet, une fois qu'on l'a bien définie, on s'aperçoit vite que c'est à son propos qu'on emploie le plus couramment ce mot.

1° L'habit tient à la personne en ce qu'en nous, elle conteste ou carrément nie notre biologie. Et d'abord notre physiologie, en refusant, entre autres, notre condition transitoire et en nous faisant aspirer à l'éternité ; c'est fondamentalement ce qui explique les pratiques funéraires et m'avait aussi, l'an passé, paru rendre compte de certains aspects de la portraiture. Or, tel est aussi l'habit : non seulement nous avons déjà vu le Président de la République, par excès ou défaut d'abri, tantôt étouffer et tantôt grelotter, mais on vêt les morts qu'on enterre, même quand le vêtement n'est pas eschatologiquement nécessaire. Ceux-là mêmes aujourd'hui qui dénie la survie du corps ou l'immortalité de l'âme habillent leurs morts, non pour les protéger du froid de la tombe ou les doter d'un signe d'appartenance que nul ne contempera, mais parce que survivant, en tant que personne, à l'anéantissement du sujet, le défunt a autant lieu d'être habillé mort qu'il l'était vif. Pourrait-on ne pas inhumer en habits sacerdotaux le prêtre qu'on proclame *sacerdos in aeternum* ?

Ensuite l'anatomie : du sujet, la personne conteste aussi l'aspect inné. Au premier chef, sa nudité qu'il a nativement en commun avec l'animal mais qu'il couvre si régulièrement, toutes contraintes biologiques mises à part, qu'elle est culturellement le zéro du vêtement et, comme telle, un état proprement humain : l'animal, en effet, n'étant pas capable de vêtement, n'est pas non plus, structurellement, à même de dénudement, et, quoi qu'on dise proverbialement du ver, on n'est jamais nu que comme un homme ! — Et tout autant ses ressemblances à d'autres sujets ou ses dissemblances ; à celles-ci, qui sont naturelles, elle cherche à en substituer d'autres, culturelles, qui instaurent convergences et divergences sociales. Ce mécanisme, dont j'ai également montré l'exploitation dans la portraiture, se retrouve dans le vêtement, exemplairement dans ce que les marchands de chandails ou de pantalons nomment la «taille» et les chausseurs, d'un mot plus commodément utilisable ici, car moins ambigu, la «pointure» : la variété des pointures n'est rien d'autre que le compromis vestimentaire entre la dissemblance animale de nos dimensions et l'effort pour ressembler malgré tout à d'autres, entre la différence de l'abri et l'identité de l'habit ; la pointure rend culturellement pareils par la communauté d'habit ceux qui sont naturellement différents et donc différemment

abritables ; elle contribue à instaurer la convergence de la personne dans la dissemblance des sujets. Inversement, la variété des «modèles» («voici nos derniers modèles, nous les avons en plusieurs couleurs»¹¹, «croisé ou droit?», etc.) rend socialement différents par la différence de l'habit ceux qui sont anatomiquement pareils et donc pareillement abritables ; elle contribue à instaurer la divergence de la personne dans la ressemblance des sujets.

2° L'habit met en cause les trois coordonnées sur lesquelles, par la personne, nous analysons culturellement notre appartenance naturelle à l'espèce et contribuons à instaurer notre condition sociale : le temps, le lieu et le milieu, et ce de deux points de vue au moins :

a) C'est selon ces coordonnées que s'opère couramment la différenciation ou, inversement, l'homogénéisation de l'habit : on est habillé jeune ou en vieille dame, de façon démodée ou dernier cri ; même dans la disparition actuelle des habits régionaux qui peut prendre l'apparence illusoire d'une homogénéisation, les Anglais ou les Allemands ne s'habillent pourtant pas exactement comme les Français ; enfin on est habillé en bourgeois, en ouvrier, en intellectuel, etc. Et, comme il est habituel dans les faits spécifiquement sociologiques, le temps ou le lieu dont il s'agit sont souvent en totale contradiction avec le temps et le lieu «réels», si l'on peut dire, ceux qui sont, au plan de la représentation, mesurables en fractions ou multiples de l'heure et du mètre (on est de la même génération sans avoir, il peut s'en falloir de plusieurs années, la même date de naissance, ou du même pays sans être au même point en longitude et latitude), de sorte, j'y reviendra en traitant de l'uniforme, que peuvent s'habiller pareil, comme s'ils étaient contemporains, des gens qui n'ont jamais coexisté dans le même temps : tels sont tous les «habits traditionnels», de la soutane blanche portée de pape en pape à l'habit vert qu'ont revêtu, identiquement à nos gloires d'aujourd'hui, des immortels depuis longtemps enterrés ; l'habit contribue, tout insigne mis à part, à ce que chaque académicien ou chaque pontife soit la même personne que ses prédécesseurs, à ce que la Compagnie et la Papauté, lignées de sujets éphémères, puissent pourtant dénier le temps et s'assurer perpétuité, comme y contribuent, toujours techniquement, mais cette fois du point de vue de l'habitat, le trône ou le fauteuil.

b) C'est aussi sur ces trois coordonnées que s'inscrit l'occasion de la vêtue, terme que j'utilise dans son sens ecclésiastique de prise d'habit, mais élargi, c'est-à-dire sans me soucier qu'elle soit définitive ou provisoire. Le changement de vêtement ne trouve souvent raison ni dans les nécessités du sujet ni dans la signalisation, mais dans le changement du temps social, par exemple lorsque toute une paroisse, où nul n'est inconnu, s'endimanche pour la messe (l'intéressant n'étant pas qu'individuellement chacun en profite pour «paraître», mais que tout le monde change de vêtement parce que ce n'est pas la semaine) ou que des gens qui se sont vus toute la journée montent «s'habiller pour le dîner» ; ou du lieu social, comme l'illustrent caricaturalement les Dupont-Dupond mais aussi l'usage des baigneurs qui, en slip sur le sable, remettent généralement short et chemisette pour aller sur le remblai où il fait aussi chaud et que fréquentent d'autres habitués de la plage ; ou du milieu, soit que l'accès au cardinalat se fasse par l'imposition d'un chapeau, ou que le Chef de service,

aussitôt à l'hôpital, endosse sa blouse blanche même s'il ne fait que paperasser dans son bureau, ou que les péquins qui visitaient Versailles dussent, parce qu'à la Cour, s'armer d'une épée. Bien entendu, les coordonnées se combinent ordinairement pour fournir l'occasion de la vêtue : mais, malgré la variété des cas, la prise d'habit, plus ou moins définitive ou provisoire, a en propre de techniciser vestimentairement les étapes qui, rompant la continuité de notre condition naturelle, instaurent notre condition sociale : en cela, il n'est nulle différence de processus entre les « rituels de passage » fréquemment assortis d'un changement d'habit (non seulement les exotismes montés en épingle par les ethnologues, mais l'abandon de la prétexte et de la bulle, la robe de mariage ou de première communion, la collation de l'épitoge aux docteurs *honoris causa* ou celle du tablier dans l'initiation maçonnique) et l'usage qu'a Maître Jacques de changer d'habit en même temps que d'état. Ainsi comprend-on qu'un habit neuf risque toujours de faire nouvellement habillé, donc parvenu, et que certains, par principe, portent des vêtements déjà étrennés et un tantinet fatigués.

3° L'habit tient encore à la personne en tant qu'elle est l'instance qui, posant une coupure au sein de l'espèce, fait naître ensemble moi et l'autre, ou, autrement dit, qui instaure d'un coup, par une unique opposition structurale, l'identité et l'altérité sociales. Or si l'on s'abrite pour soi, il est d'observation courante qu'on s'habille pour l'autre et, ici encore, dans des cas où la représentation, symbolique ou signalisation, n'a que très accessoirement affaire : ne parlons pas du maillot de bain qu'on croirait trop aisément expliquer en alléguant la pudeur ; mais on remet la veste parce qu'on sonne à la porte ; la garde républicaine ne chausse les gants blancs qu'en présence du Président de la République ; et, même en l'absence de tout sujet, parce que seule est en cause la personne, l'évêque n'est mitré que quand il ne s'adresse pas à Dieu et il ôte même sa calotte à l'approche de la Consécration, c'est-à-dire de Jésus, comme il arrive qu'on se découvre devant la tombe familiale ou devant un portrait.

De là découle, entre autres choses, le statut sociologique des « dessous » et des « dessus » qui ne coïncide pas plus avec leur superposition technique que, dans le logement, l'opposition du dedans et du dehors ne coïncide toujours avec celle, ergologique, du couvert et de l'hypèthre, du clos et de l'ouvert : même caché par un pardessus, le veston n'en devient pas pour autant un dessous. C'est qu'il est portable devant les autres, qu'il est autant habit qu'abri, tandis qu'est dessous ce qui satisfait à des besoins du sujet mais sans pouvoir être habit pour les autres. Cette définition, cela va de soi, n'équivaut pas à une répartition fixe des pièces du vêtement en deux classes de dessous et de dessus ; tout au contraire, leur statut connaît les fluctuations spécifiques de tous les processus sociaux : pareillement vêtu, on est habillé devant certains et non devant d'autres ; le gilet ou les bretelles sont un dessus de cafetier mais non de PDG. C'est cette instabilité de statut de chaque pièce du vêtement qui peut en expliquer certaines modifications : l'apparition de la couleur dans les slips masculins, en les rapprochant des maillots de bain, n'aurait-elle pas pour raison d'être de leur donner statut d'éventuels dessous ? à preuve qu'à le savoir porter des slips rouge ou azur, un ecclésiastique serait aussitôt suspect de quelque immoralité !

Mais, du coup, parce qu'il contribue à définir — j'entends bien, étymologiquement : à délimiter — l'autre, l'habit contribue aussi à définir le moi, à

établir l'identité sociale. Je précise que, dans la théorie de la médiation à laquelle toujours je me réfère, la personne, contestant le sujet, ne saurait en avoir l'étendue et, par conséquent, équivaloir à l'individu opposé au collectif ; tout au contraire, étant une instance, c'est-à-dire une capacité d'analyse, elle n'a pas plus d'extension propre que les instances des autres plans de rationalité, le signe, l'outil ou la norme. C'est pourquoi, selon un processus qui m'a déjà servi à expliquer certains faits de portraiture, il y a couramment plusieurs personnes dans un même sujet et, à l'inverse, l'identité personnelle contient, non moins couramment, plusieurs sujets (d'où, comme on dit, «elle et moi, c'est tout un» ou, ce dont riait Bergson, «Monsieur le Préfet nous a toujours conservé la même bienveillance quoiqu'on l'ait changé plusieurs fois depuis 1847»). C'est ce qu'illustre vestimentairement une des circonstances de la nudité : si, «dans l'intimité», on peut se déshabiller ou même se dévêtir complètement devant d'autres sujets, c'est simplement qu'en dépit de cette pluralité, ils sont, pour lors, la même personne.

Parce que l'habit contribue à définir l'autre et le moi (quel que soit le nombre des individus compris en chacun d'eux), c'est la modalité vestimentaire de l'aliénation que prendre l'habit de l'autre : soit à dessein, le «déguisement», quand la personne, empruntant l'identité de l'autre, se fait personnage (d'où son emploi quasi constant au théâtre et son association au grimace qui en est l'équivalent dans les industries corporelles) ; soit, par nécessité subie, la «livrée», vêtement «concedé» sous lequel le sujet, n'ayant en somme pas d'autre habit que celui de son maître, perd son identité personnelle. C'est que perdre l'habit, c'est perdre la personne. On le voit bien dans le malaise des malades aussitôt qu'ils sont réduits au vêtement fourni par l'hôpital, dans l'usage d'interdire aux prisonniers le port de leurs propres habits, ou dans celui, observable en divers temps et lieux, de déshabiller le condamné à mort. Il ne s'agit nullement, en cela, de faciliter la tâche du bourreau puisqu'en d'autres cas on se contente de «dégrader» la victime en lui ôtant ses galons d'officier, à moins qu'en dérision d'un état indûment revendiqué, on ne la couronne d'épines comme Jésus ou de papier comme Richard d'York ; mais l'homme répugne à tuer l'homme ; aussi n'est-il guère de condamnation que ne précède l'excommunication, c'est-à-dire, strictement, l'exclusion de la communauté sociale, et c'est réduire celui qu'on va exécuter à l'état de sujet, c'est lui ôter l'humanité que lui ôter l'habit. Je dis bien l'habit et non le vêtement : déshabillé, il est rare que le condamné soit intégralement découvert car on lui laisse à l'ordinaire ce qu'exige la pudeur du moment : aussi est-ce sans doute mal poser le problème que disputer si le *pharmakos*, le bouc émissaire des Grecs anciens, était ou non complètement dévêtu : l'important était qu'il fût déshabillé. L'agression du sujet s'en trouve amoindrie en gravité. Aussi, inversement, voit-on Boniface VIII, lors du coup d'Anagni, attendre ses agresseurs assis sur son trône et paré de l'habit pontifical ; c'est que la chasuble et la tiare, comme le trône du point de vue de l'habitat, renforçant la personne, aggravent ou empêchent le crime. En cela l'habit fait le pape !

4° L'habit présente des fluctuations et des gradations qui ne s'expliquent que par celles de la personne : si chaque sujet, en effet, accède à la personne, il ne s'ensuit nullement que les autres la lui concèdent. En observant l'an passé les fluctuations de la portraiture, j'ai rappelé que tel est pour moi personne qui n'est que sujet pour mon

voisin et que jamais, comme l'enseigne Jean Gagnepain, le peuple social ne recouvre exactement la population physiquement présente. Pareillement, j'ai déjà souligné qu'on peut, identiquement vêtu, être habillé devant certains et non devant d'autres et que le déshabillage du prisonnier et du condamné est une façon de les dépouiller de la personne. Les mêmes inconstance et disparité d'accès à la personne causent bien d'autres faits vestimentaires. Par exemple, le renforcement de l'habit des plus notables, et ce toute aisance économique mise à part, comme en témoignent certains monarques successivement habillés en général, amiral, etc. parce qu'ils sont tout cela à la fois ; ou les évêques de naguère qui, «possédant la plénitude du sacerdoce», accumulant trois ministères, portaient, l'une sur l'autre, la tunique du sous-diacre, la dalmatique du diacre et la chasuble du prêtre. — Ou encore certaines formes de la nudité : j'ai dit plus haut qu'on peut être nu devant un autre sujet parce qu'on est avec lui la même personne ce peut être aussi qu'on ne la lui concède carrément pas : telle grande dame se mettait nue devant son valet et protestait de son innocence, car «un valet, ça ne compte pas», et je croirais volontiers que l'actuel développement du nudisme ne procède pas plus de la crise morale d'une société «libérée» que de la crise sociale d'un groupe trop nombreux où l'on refuse la personne à la plupart des sujets présents, pour qui, comme on va répétant, «je ne vais pas me gêner !» et devant lesquels on se déshabille ni plus ni moins qu'on le fait devant son chat. — Ou enfin, la constante corrélation du changement de condition et du changement d'habit dont on sait combien il contribue à satisfaire les aspirations sociales : l'embourgeoisement des ouvriers passe quasi nécessairement par l'abandon de la casquette et du bleu et l'europanisation par l'adoption de notre complet veston et le dévoilement des femmes ; aussi le nouveau bourgeois ou le nouvel européen s'accroche-t-il obstinément à l'habit de la condition où il vient d'accéder, quelles qu'en puissent être l'indigence, l'usure ou la saleté, de même qu'on doit, pour garder la bourgeoisie, s'acharner à garder un salon.

Ici encore, on conclut sans mal que l'habit fait le moine. Certes, la proposition est souvent inversée pour des raisons qu'il n'est pas indifférent de chercher à reconnaître : pour l'héroïne de Shakespeare qui nous a habitués à penser que «l'habit ne fait pas le moine»¹², il s'agissait d'opposer l'être social et la moralité, qui relèvent en effet de deux médiations distinctes ; d'autres doivent sentir que l'habit ne fait que contribuer, pour sa part technique et strictement vestimentaire, à instituer un être social qui à son défaut, n'en est pas moins institué. Tout cela est fort juste. Aussi le proverbe «l'habit fait le moine» ne peut-il imagièremment illustrer que le processus qui m'a paru fondamental dans l'habit : la personne, qui tend à la divergence, ne peut s'accommoder de n'importe quel vêtement et, en retour, tout ce par quoi nous divergeons facilite l'accès à la personne. Il serait donc plus exact de dire que le moine fait l'habit autant que l'habit fait le moine mais de façon si étroite, si peu limitée à l'apparence extérieure que, langagièremment, déshonorer l'habit qu'on porte, c'est déshonorer son état.

Mon argumentation sur la fonction de l'habit a été bien longue, mais elle était nécessaire car c'était le point le plus chaud qu'il fallait le plus fortement défendre. Il s'agissait de montrer le mieux possible qu'en regard de l'abri, l'habit ne saurait être tenu pour une manière de superfluité dont, selon le travers d'aujourd'hui, il ne serait d'autre

justification que sémiotique ; c'est comme si l'on confondait la notabilité et la notoriété. Et non seulement l'habit n'est pas fondamentalement «signe» ou «symbole», mais il ne l'est pas non plus, trop étroitement, d'une «appartenance sociale» souvent restreinte à l'appartenance de classe. Tout au contraire, à mes yeux, le vêtement, en tant qu'il est habit, est autant une nécessité de l'être social qu'il l'est, comme abri, de l'être biologique : il participe techniquement à l'instauration de toute notre condition personnelle, et ce, qu'il ait ou non, de surcroît, à la faire connaître. L'homme est habillé parce qu'il est capable de société, capable d'investir la personne dans une histoire, comme il l'est d'investir le signe dans une rhétorique ou l'outil dans une industrie. Si un proverbe français déclare que l'homme heureux n'a pas d'histoire, un proverbe persan affirme qu'il n'a pas non plus de chemise : on ne saurait mieux dire qu'il faut être en histoire pour être habillé !

L'habit appelle les deux mêmes observations que j'ai présentées p. 147 à propos de l'abri.

1° Revêtant la personne qui nous fait justement diverger du reste de l'espèce, l'habit, cela va sans dire, est, encore moins que l'abri, susceptible de prendre des formes universelles : les Grands d'Espagne se couvrent en présence de leur roi alors que ceux de France se découvrent devant le leur. La curiosité nobiliaire de Saint-Simon s'en émoustille¹³, mais la variété de l'usage n'a pas d'autre explication que l'arbitraire de la personne qui, faisant incidence sur la totalité du culturel, doit tout spécialement affecter l'habit qui la revêt : c'est ainsi parce que c'est ainsi ! Comme le disait excellemment une éducatrice du XIXe siècle, «convenons, mes enfants, que vous ne demanderez point pourquoi tel usage subsiste (...) et pourquoi la société qui a fait ces lois ne les a point motivées : il en est d'elles comme des différentes langues qui se parlent sur la terre»¹⁴.

2° Dans l'habit, bien plus couramment que dans l'abri, les industries corporelles alternent avec les industries vestimentaires ou se conjoignent à elles : autant qu'en revêtant le complet veston, on échappe au monde des travailleurs manuels en laissant exagérément pousser l'ongle de tel ou tel doigt ; autant qu'en abandonnant la prétexte, les Romains quittaient l'enfance en se coupant les cheveux, alors que c'était, pour les Mérovingiens, perdre la condition royale, le cheveu rouge et hirsute fait le punk autant que le pantalon en tuyau de poêle trop court, et que de collègues, en 1968, pour faire jeunes, ont pris visage de clown en cultivant une couronne de cheveux longs autour d'une calvitie bien avancée ! La non-coïncidence du vêtement et de l'habit ne saurait étonner : non plus qu'aucune autre performance industrielle, l'habit, dans l'acception étymologique de «manière d'être», ne saurait se confondre avec telle ou telle des techniques dont il peut procéder. Aussi peut-il en outre inclure des ustensiles désaffectés de leur habituelle fonction dynamique comme les épées dites d'apparat ou ces «cravaches habillées qui se cassent quand on s'en sert» dont m'a un jour parlé un marchand, et même les lunettes qui «font intellectuel» autant qu'elles font mieux voir.

3. *Rapports de l'abri et de l'habit.* — L'abri et l'habit, à nos yeux du moins, ne concernent donc pas, comme le faisaient croire les mots de «signes» ou «symbolique», deux plans distincts, mais le seul et même plan de l'être, dans les deux modalités, toutefois, qui résultent de la contestation du sujet par la personne : techniquement, l'un

sert à maintenir, voire refaçonne l'être biologique, alors que l'autre contribue à instituer l'être social. En cela l'habit est deux fois culturel : c'est seulement parce que l'homme est technicien qu'il est vestimentairement abrité ; c'est parce qu'il est en outre historien (entendons ici, comme Jean Gagnepain : capable de se donner une histoire) qu'il est habillé. Cette différence de statut conduit à s'interroger sur les relations mutuelles de l'abri et de l'habit.

1° Il n'est pas, entre l'abri et l'habit, une répartition manichéenne par laquelle certaines pièces de vêtement seraient outil de notre être animal tandis que d'autres seraient outil de notre être social. Tout au contraire, dans une même pièce de vêtement, dans la même réalité concrète, il y a le plus souvent de l'un et de l'autre. Parce que le pape est socialement, comme personne, différent du reste de l'humanité et, pour cela, doté d'un habit propre, il ne cesse pas pour autant d'être, animalelement, comme sujet, grand ou petit, gros ou maigre, et c'est pourquoi, lors du conclave, sont préparées trois soutanes blanches de tailles différentes ; pareillement, la même armure était à la fois l'abri du combattant et l'habit du chevalier, etc.

2° Dès lors, pris globalement, le vêtement est toujours, entre les contraintes souvent contradictoires de l'abri et de l'habit, un compromis qui, comme tous les compromis, penche tantôt en un sens et tantôt en un autre, favorisant parfois le sujet et parfois la personne : j'ai déjà dit qu'à être habillé on risque d'être trop ou trop peu abrité, mais le compromis peut être si déséquilibré que le vêtement en arrive à ne plus parfois paraître que celui du sujet ou, inversement, celui de la personne : comment imaginer que la soutane blanche du pape n'est pas seulement l'habit de la personne mais l'abri d'un sujet qui aura à la retrousser pour faire pipi ? Souvent conjoints contradictoirement dans la même chose, vêtant l'un la personne et l'autre le sujet qu'elle a en propre de contester, l'habit et l'abri participent forcément de la contradiction plus générale de la culture et de la nature. Aussi doit-on s'attendre que les adeptes de la seconde entrent volontiers en contestation vestimentaire : c'est Rousseau légiférant sur les vêtements d'Émile, de peur que l'enfant ne croie «que l'homme n'est rien que par ses habits» et parce qu'«il faut en dépit de nous être en tout temps ce qu'il plaît à la nature», en somme parce que le vêtement tire trop l'homme vers une société mauvaise et loin d'une bonne nature¹⁵ ; ou Winckelmann se félicitant que les Grecs n'aient pas contraint la nature en enserrant le corps dans des vêtements étroits ni, par bienséance, interdit à «la belle Nature» de se montrer sans voiles¹⁶ ; ou encore Swift maintenant dans l'ignorance du vêtement ces êtres supérieurs à l'homme que sont les Houyhnhnms.

3° De manichéisme, il n'est pas non plus, dans le vêtement comme dans toute performance, entre ses fonctions pratiques d'abri et d'habit et la fonction esthétique qui, éventuellement, le fait œuvre, je dirai qui le fait «parure» (n'eût été que, fâcheusement, le mot renvoie trop ordinairement à la technique de l'assemblage textile, je n'aurais pas répugné à parler ici de «couture» en songeant à la haute couture parisienne dont les productions apparaissent toujours comme si peu portables qu'elles réalisent la forme la plus approchée d'une pure esthétique vestimentaire). Est «parure» ce qui s'inclut dans le vêtement sans l'empêcher de faire l'affaire comme abri et habit, mais sans procéder de ces deux fins pratiques : le rythme régulier des boutons d'un manteau, la couleur qui contraste harmonieusement à celle du tissu mais rappelle celle des chaussures, la symétrie des poches n'excluent pas qu'il soit un chaud abri et qu'il

habille en grande dame. On voit, comme pour l'abri et l'habit, que ce que j'appelle ici «parure» ne consiste pas forcément en pièces isolées et spécialisées dans cette fonction.

Et de même encore que pour l'abri et l'habit, industries vestimentaires et industries corporelles peuvent ici alterner ou se renforcer : de même qu'on peut, pour excommunier le condamné, le déshabiller ou le tondre, on peut ici, dans l'acculturation esthétique du corps, soit recourir au vêtement, soit agir sur la matière vivante en donnant une certaine figure à la peau, aux ongles, aux cheveux. C'est, en regard de la parure, ce qu'on nomme habituellement la «cosmétique».

L'uniforme et le travesti.

A vouloir discerner, dans nos hardes, ce qui vêt le sujet et ce qui vêt la personne, peut-être ai-je paru donner dans la seule sociologie et perdre de vue la technicité du vêtement. Il y faut maintenant revenir, et de la même façon que je l'avais fait pour le portrait : là aussi, c'est au plan sociologique que j'avais cru trouver le critère de discrimination du portrait au sein des images de l'homme, et je n'avais qu'ensuite étudié comment certains des caractères communs à tous les ouvrages servent aux fins de portraiture. Ici, de même, après avoir reconnu que sont nécessairement dissociables, dans la globalité du vêtement, l'abri du sujet et l'habit de la personne, il importe d'examiner comment la technique sert à ces deux fins. En fait, je m'accorderai l'économie d'un exposé sur l'abri : chacun voit aussitôt qu'un manteau de pluie doit être en tissu imperméable, couvrir une grande partie du corps, etc. C'est donc à la technicité inhérente à l'habit que je vais seulement m'attacher.

1. *Réitération et différenciation du vêtement.* — L'habit exploite constamment deux des caractères spécifiques de tous les produits de la technique :

— d'une part, comme n'importe quel ouvrage, le vêtement est réitérable en un nombre indéfini de répliques visant à être identiques (même si on ne parvient jamais à l'identité absolue) ; on peut ainsi changer matériellement de vêtement, par exemple en troquant une chemise sale ou usagée contre une chemise du même type propre et neuve, tout en restant structurellement toujours vêtu pareil, car vêtement neuf peut être habit de vieux comme vieux vêtement peut être habit de jeune : le vêtement est alors, étymologiquement, «uniforme» ;

— d'autre part, il partage aussi avec tout ouvrage la propriété d'être indéfiniment différenciable, et ce indépendamment de la différence anatomique des porteurs ; on peut ainsi être toujours vêtu autrement, en constant changement de vêtement : c'est, non moins étymologiquement, le «travesti».

Issus l'un et l'autre, non de la condition des gens vêtus, mais de la technicité du vêtement lui-même, ce que j'appelle ici l'uniforme et le travesti forme ainsi un couple antinomique.

Il importe toutefois, en se prenant aux mots, de ne pas se méprendre sur ces deux processus. «Uniforme» nous évoque spontanément un rassemblement de soldats, ce qui implique la pluralité de sujets physiquement co-présents. Or, le fait d'uniforme est

bien plus ample. D'abord, il n'oblige nullement à la co-présence physique : éparpillés à travers la France, les gendarmes sont en uniforme et, exemplairement, les papes dont il est en principe exclu qu'il y en ait deux vivants en même temps : l'uniforme s'accommode tout à fait de la dispersion spatiale ou de la succession temporelle des sujets qui le revêtent. Il n'implique pas davantage, en second lieu, la pluralité des sujets : si je demeure éternellement fidèle aux mêmes types de vêtement, je suis, par rapport à moi, en uniforme et, de fait, trois répliques d'un même vêtement me permettent autant de rester moi-même identiquement vêtu, en dépit de l'usure matérielle de chacune d'elles, que de vêtir à l'identique trois individus distincts. En regard, à cause des travalos de Pigalle, «travesti» s'applique d'ordinaire à un individu ; pourtant, autant que par rapport à soi-même, on se travestit par rapport à d'autres, par exemple au tribunal, quand tous entrent au Palais en complet et que certains reparaissent sous la simarre. Il est patent qu'uniforme et travesti sont exactement symétriques et que leurs opposition ne recouvre nullement celle du collectif et de l'individuel : que je sois toujours vêtu pareil ou qu'on soit tous vêtus pareil, que je sois toujours vêtu différemment ou qu'on soit tous vêtus différemment, ce sont les mêmes propriétés de l'ouvrage qui sont exploitées. Bref, ni l'uniforme ni le travesti n'ont, à mes yeux, d'étendue sociale fixe.

Il va sans dire qu'ils n'ont pas davantage d'étendue ergologique définie. Certes, toujours à cause de celui des militaires, on parle habituellement d'*un* uniforme. Pourtant, comme tout ouvrage, le vêtement est fabriqué d'unités segmentables et combinables : aussi ni la répétition ni la différenciation ne l'affectent-elles forcément en sa totalité ; par exemple, l'uniforme de certains cheminots, qui s'étendait jadis à tout le vêtement, s'est maintenant souvent réduit à la casquette. Parce qu'il n'y a que rarement uniformisation ou travestissement en tous points, il n'y a d'ordinaire que *de* l'uniforme et *du* travesti.

Une troisième précision est encore nécessaire sur l'acceptation que je donne ici à ces deux mots. Quand on parle usuellement d'uniforme à propos des soldats ou des gendarmes, on confond dans le même mot la similitude vestimentaire de plusieurs sujets et une similitude réglementée. Ici, au contraire, selon le principe que j'ai posé p. 143, je me sers du mot pour désigner un seul des aspects que l'analyse permet de dissocier dans le vêtement ; je n'y inclus nullement la réglementation qui fait que l'uniforme militaire est aussi ce que j'appelle plus bas une tenue, et je tiens pour uniformes non seulement le melon des habitués de la City, mais encore le jean et les baskets que portent aujourd'hui des milliers de jeunes gens, pourtant souvent impatients de toute règle. Pareillement, en parlant de travesti, j'exclus les règlements qui répartissent en licites et illicites les divers changements de vêtement.

2. *Efficace sociale de l'uniforme et du travesti.* — En elle-même, la double capacité technique de refaire à l'identique et de faire différent n'est pas liée à la société ; elle intéresse la totalité du vêtement et concerne autant l'abri que l'habit (par exemple, le travesti peut résulter d'une adaptation à un changement de température). Pourtant il me semble que c'est dans l'habit qu'elle est le plus largement exploitée et c'est, en tout cas, cette exploitation-là que je crois mériter l'examen le plus développé. L'enjeu, en effet, n'en est rien moins que préciser en quoi l'habit affecte notre condition.

J'ai dit plus haut que l'habit fait le moine : il s'agissait alors de montrer que, loin de

n'assumer qu'un rôle dit vaguement symbolique ou signalisateur, il contribue à instaurer notre être social. Mais j'ai toujours veillé à ne pas omettre ce «contribue». C'est, très évidemment, que notre condition, pour une bonne part, préexiste à l'habit ou peut se passer de lui : la condition naturelle, bien sûr, car, habillée en homme, Jeanne d'Arc reste une femme, mais aussi la condition sociale, car un général n'a pas besoin d'avoir l'habit de général pour en avoir l'état et l'autorité sur ses subordonnés. La condition se fonde, en effet, au seul plan sociologique où la technique vestimentaire ne fait qu'incidence. Dissociable, dès lors, de la condition non habillée, l'habit a toute latitude de plus ou moins coïncider avec elle ou de la contrarier. C'est dans cette possibilité d'écart que l'uniforme et le travesti prennent efficace sociale.

Par l'uniforme, en effet, il peut y avoir moins d'habits que de sujets à vêtir (même si, bien évidemment, il faut autant de répliques du même habit que de sujets) et, à la limite, comme y tendait, par exemple, le régime maoïste, il pourrait n'y avoir qu'un seul habit pour une infinité de sujets. En dépit de la non-identité des sujets, l'uniforme réalise l'identité de l'habit et contribue ainsi à instaurer la convergence des personnes. Il renforce ce qui était déjà semblable dans la condition naturelle (puisque les hommes ont tous la même anatomie masculine, on les met tous en pantalon) ou sociale (puisque les évêques ont tous le même état épiscopal, on les met tous en soutane violette) et, inversement, efface ce qui était dissemblable dans la condition naturelle (quoique les femmes ne soient pas des hommes, on les met aussi en pantalon) ou sociale (quoique les évêques ne soient pas de simples prêtres, on met les uns et les autres en clergyman).

A l'inverse, par le travesti, il peut y avoir plus d'habits que de sujets à vêtir et, à la limite, une infinité d'habits pour un seul sujet. En dépit de l'identité des sujets, le travesti réalise la non-identité de l'habit et contribue ainsi à instaurer la divergence des personnes. Il renforce ce qui était déjà dissemblable dans la condition naturelle (puisque les femmes ne sont pas des hommes, on ne les met pas en pantalon, mais en robe) ou sociale (puisque les simples prêtres n'ont pas l'état épiscopal, on ne les met pas en violet, mais en noir) et, inversement, efface ce qui était semblable dans la condition naturelle (quoique les femmes soient toutes des femmes, elles sont tantôt en robe et tantôt en pantalon) ou sociale (quoique les évêques aient même état, il en est de toutes guises, avec ou sans mitre, avec ou sans calotte violette).

Ce n'est pas sans dessein que j'ai exclusivement choisi mes huit exemples dans la bisexualité et dans l'épiscopat : cela fait apparaître que l'uniforme et le travesti sont toujours solidaires pour la raison simple que converger aux uns est toujours *ipso facto* diverger des autres, bref que l'uniforme des uns est en même temps le travesti des autres (ce qui est uniforme masculin pour les hommes est travesti pour les femmes) et que c'est souvent pour prendre uniforme qu'on se travestit (en revêtant l'uniforme épiscopal qu'est la soutane violette, l'évêque se travestit en regard des prêtres et des laïcs). C'est donc dans sa totalité, sous les deux modalités opposées que la technique lui permet, que l'habit prend une efficace sociale qu'il importe, en chaque situation historique, d'apprécier.

En premier lieu, il affecte, soit en les renforçant, soit en les déplaçant, les frontières que pose la nature, essentiellement celles de l'âge et du sexe (pour ne pas parler de celles qui résultent de l'état de santé : lépreux, mutilés, handicapés, etc.). Il est

des systèmes vestimentaires qui s'y conforment en uniformisant chaque sexe et chaque âge et en les travestissant en regard des autres : habit masculin différent de l'habit féminin, modification de la redingote selon l'âge dans la bourgeoisie française du XIXe siècle¹⁷, etc. Et d'autres qui les contestent en habillant uniformément, au moins en partie, ce que différencie la nature, et vice versa : telles sont notre mode «unisexe» (y compris dans la layette !), qui est loin d'être une innovation mais a ses pareilles dans l'Antiquité et le Moyen Age¹⁸, notre «mode jeune» qui habille à l'identique l'enfant de deux ans et le septuagénaire, et, individuellement, comme je l'ai indiqué dès l'abord, la possibilité pour chacun de rester habillé pareil durant des années : tandis que son porteur vieillit irréversiblement, le vêtement est renouvelable grâce à la capacité technique de multiplier les répliques : l'uniforme maintient vestimentairement la permanence de la personne alors que, par sa condition biologiquement transitoire, le sujet ne cesse de changer.

Rien de tout cela, à coup sûr, n'est historiquement indifférent. Par exemple — pour exprimer en passant, hors démonstration, de simples opinions sur notre temps —, je doute qu'on puisse à la fois approuver la mode unisexe et se désoler du développement de l'homosexualité dont elle doit bien être autant un des moteurs que le simple reflet ; de même, l'usage récent qui a remplacé l'habit d'enfant (lui-même peu ancien, car lié à l'émergence sociale de l'enfant au XIXe siècle avec l'apparition des livres ou images faits pour lui¹⁹) par un habit d'adulte miniaturisé, ne peut que favoriser celui de traiter en adulte un enfant avec qui, désormais, avant l'âge de raison, on raisonne de tout ; ou, enfin, la «mode jeune», qui vise à mettre tout le monde à l'heure des vingt-cinq ans, doit bien contribuer, en effaçant culturellement la vieillesse, à «évacuer» la mort et nous faire tenir la jeunesse pour une vertu.

En second lieu, l'habit pose des frontières proprement sociales, tantôt, ici aussi, en renforçant et tantôt en déplaçant celles qui sont posées en dehors de lui. Il contribue ainsi à régler le changement ou le non-changement social sur les trois coordonnées sociologiques. Dans le temps, d'abord : soit évolution rapide qui travestit les gens d'un lustre à l'autre, comme à l'époque de Louis XIII, ou de nos jours au point de nous rendre surannée la mode des années soixante ; soit, au contraire, transmission qui les vêt à l'uniforme d'un autre temps, qui assure la perennité de l'habit traditionnel, voire, si le reste du vêtement change vite, qui le fait paraître anachronique, tels l'habit des couronnements royaux ou, jusqu'il y a peu, celui des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui résista trois siècles à l'évolution de l'habillement ancillaire dont, originellement, il était issu. Dans l'espace, ensuite : soit ce que j'appelle «transition» qui, sur vingt kilomètres, travestissait les Bretonnes en démonétisant une coiffe au profit d'une autre ; soit, au contraire, propagation instaurant la stabilité, quand la mode française (cela s'observe déjà en Angleterre au XVIe siècle) se répand hors de chez nous. Dans le milieu, enfin : soit stratification uniformisant chaque classe et les travestissant entre elles, comme la livrée des laquais dont il était attendu qu'elle tendît à être un intégral uniforme pour mieux faire contrastivement ressortir le travesti de leur maître ; soit, au contraire, diffusion d'où résulte l'homogénéité quand ouvrier et bourgeois, cessant de se travestir par l'opposition de la casquette et du haut-de-forme, s'habillent à l'uniforme.

Ici non plus rien n'est négligeable. Par exemple — et quittant à nouveau la démonstration pour énoncer quelques opinions —, il est notable que peu de sociétés ont autant cultivé le travesti que l'Église, avec une foule d'habits propres à telle fraction du clergé séculier ou régulier : on avancerait volontiers que c'est la récupération vestimentaire d'une divergence que nie, par son nom même, une institution «universelle» où il n'est pas facile d'être «catholique et français toujours!». Ou encore, pour apprécier les fractures sociologiques propres à notre temps, on ne saurait méconnaître le lien entre une situation vestimentaire, d'une part, où le travesti s'est très atténué dans le lieu et le milieu, puisque l'ouvrier allemand s'habille comme le bourgeois français et que se restreignent les occasions de revêtir certains habits (le port des costumes régionaux est réservé à certaines fêtes plus ou moins folkloriques, celui de la robe universitaire à la rentrée solennelle, de même que la soutane se confine dans l'église) pour se réfugier dans le temps, chacun, à porter l'habit de l'année passée, risquant de faire déjà «dépassé», et, d'autre part, une situation européenne plus générale où les conflits des générations l'emportent souvent de beaucoup sur ceux des pays, voire sur la lutte des classes.

Parce que, socialement, nous ne cessons de converger aux uns et de diverger des autres et parce que, techniquement, nous sommes capables tant d'uniforme que de travesti permettant vestimentairement cette convergence et cette divergence, nous avons constamment à changer d'habit. Dans ces conditions, il est aisé de mesurer les avantages, déjà indiqués, des industries vestimentaires sur les industries corporelles : comme on n'a qu'une peau, le tatouage condamné à être longtemps, par rapport à soi-même, en uniforme, tandis qu'on peut avoir plusieurs vêtements qui permettent un travesti illimité. On comprend aussi la nécessité des resserrés à vêtements (coffres, armoires, etc.) et des déshabilleurs (sacristie, cabinets des amphithéâtres de la Sorbonne, coulisses).

3. *Style et politique.* — Introduisant entre les vêtements, l'un la convergence et l'autre la divergence, uniforme et travesti relèvent du style, dans le sens où nous entendons ce mot toujours insuffisamment défini. Sans même parler de ceux qui l'opposent à technique en restreignant implicitement celle-ci à ce que nous appelons les moyens, il est certain que le terme est ambigu. En effet, il désigne tantôt la valorisation de la technique, quand on loue quelqu'un d'avoir *du style* ; tantôt son ethnicisation, son idiomatisation, quand on dit d'un original mal fagoté : «il a quand même *son style*». Cette ambivalence de sens n'a d'autre avantage que de favoriser les disputes de mots et il importe d'y échapper : je me suis décidé à désigner du nom de «manière» la valorisation de la technique et à réserver «style» à son ethnicisation. En ce sens, tout a un style, même ce qui, médiocrement apprécié, est, dans l'autre acception du mot, réputé «sans style», — mais un style qui est le résultat singulier d'une dialectique de la divergence et de la convergence et ne saurait s'accommoder de l'habituelle nomenclature codifiée et souvent indûment périodisée des styles, gothique, classique, baroque, etc.²⁰.

Tout vêtement, comme tout ouvrage, a donc un style pouvant s'inscrire dans une

stylistique qui le dépasse ; par exemple, si l'on entend par «maniérisme» un style qui complique à plaisir la conduite outillée, qui cultive une certaine inadéquation de l'outil à sa fin²¹, les jeans fuseaux qu'on peut à peine enfiler ou les chaussures à la poulaine qu'il fallait tenir en laisse sont maniéristes, comme les bâtiments dont les portes et escaliers sont quasiment introuvables ou les images dont le sujet principal est relégué dans un coin.

Entre les gens vêtus, le style vestimentaire, par ses deux pôles de l'uniforme et du travesti, introduit nécessairement la différence. Celle-ci, en général, semble neutre, est assimilée à l'esthétique parce qu'elle ne paraît pas entraîner d'adhésion ou d'opposition sociales sur d'autres points que celui où elle se manifeste. Je doute pourtant qu'il en soit jamais vraiment ainsi, et c'est probablement parce que le conflit reste souvent bénin qu'il passe inaperçu. En effet, par définition, le style, dans notre sens de socialisation de la technique, c'est faire comme ceux-ci et pas comme ceux-là. De soi, le style, comme la langue, est donc ethnico-politique, et à plus forte raison, lorsque, comme dans l'habit, c'est le style d'une industrie de la personne (le social est alors deux fois en cause, «techniquement» par le style et «industriellement» par la fonction). Aussi le choix d'un style vestimentaire peut-il être toujours un acte d'adhésion ou de contestation et affrontement sociaux, et tourner à l'affaire politique : le style punk est une façon de rejeter la société en place, et c'est bien pourquoi la police, force de l'ordre comme on dit, interpelle plus volontiers ceux qui sont habillés d'une certaine façon ; à l'inverse, sous Napoléon Ier, le retour au corset féminin est apparu comme un retour contre-révolutionnaire à l'Ancien Régime²², bien qu'ergologiquement rien ne l'eût évidemment prédisposé à être enjeu politique ! Aussi le pouvoir politique s'est-il souvent soucié de réglementation vestimentaire : en 1747, la lutte de la monarchie anglaise contre les clans écossais donne lieu à l'Acte d'abolition et proscription des Highland Dress ; pour franciser l'Alsace qui venait d'être conquise, l'Intendant, en 1685, proscrivit le port de vêtement à l'allemande, ni plus ni moins qu'aux mêmes fins, la République, deux siècles plus tard, a interdit la langue bretonne dans les écoles communales de Bretagne.

Vêtement et logement.

Il n'est pas fortuit qu'au latin *habitus*, «manière d'être», repris par nos médecins pour désigner l'aspect extérieur du patient, correspondent en français tant *habit* qu'*habitat*. Les rapports sont, en effet, étroits et constants entre le vêtement et le logement. Tantôt ils sont de complémentarité, une même fonction se transférant de l'un à l'autre ; on n'en finirait pas d'aligner des exemples : un bon poêle dispense d'un gros chandail (et inversement) en sorte qu'au cœur de l'hiver on peut être estivalement vêtu ; les poches sont au vêtement ce que les armoires sont au logement ; on a sa montre sur soi et sa pendule chez soi ; à défaut de cabine de bain, on s'enveloppe d'une housse ; la cave est un refuge anti-bombes et le casque une protection anti-balles ; jusqu'aux détenteurs d'un anus artificiel qui transportent avec eux leur tinette, etc., etc. Tantôt ils sont de redondance : en conjuguant bon poêle et gros chandail, on a vraiment bien chaud ; même à la maison, je puis garder mon mouchoir dans ma poche et ma montre au bras, etc.

Il importe surtout d'observer qu'en ces relations le sujet n'est pas seul en cause, mais tout autant la personne. Comme le vêtement nous est apparu dissociable en un abri et un habit, de même le logement l'est en un abri, disons, pour varier les mots : en un couvert, qui est le dedans climatique, sanitaire, etc. du sujet, et un habitat, qui est le dedans social de la personne. C'est pourquoi la relation peut être celle du couvert et de l'abri comme dans le cas du poêle et du chandail, mais tout autant celle de l'habitat et de l'habit : parce qu'on est chez soi, on peut être déshabillé, «en négligé», etc. Aussi le changement social se fait-il autant par la prise d'habitat que par la prise d'habit : si l'on est roi en coiffant la couronne, on est Président de la République en s'établissant à l'Élysée, tandis que, par redondance, le pape reçoit à la fois la soutane blanche et le Vatican (j'ajoute en passant que, pour cette raison, il est toujours intéressant, dans un coup d'état, d'observer si les nouveaux venus occupent ou non la résidence des prédécesseurs : cela en dit long sur leurs intentions). En cela, notre vocabulaire français est bien révélateur : autant qu'on «revêt» une charge ou qu'on en est «investi», on est «intrônisé», «installé», mis en «poste» (et, en espagnol, «encathédré»), c'est-à-dire pourvu non plus d'un habit, mais d'un habitat, le plus souvent restreint au siège qui en est la partie la moins aisément partageable.

Mais le logement n'est pas forcément immeuble, il peut être mobile : toiture et voiture, comme dit J. Gagnepain ! Les relations que je viens de décrire à l'instant se retrouvent entre voiture et vêtue : ainsi, faute de la carrosserie qui protège l'automobiliste du froid, de la pluie et de certains chocs, le motard porte casque et manteau de cuir, etc. Et surtout, par la voiture, tout en se déplaçant, le sujet reste immobile et la personne reste chez soi : la voiture a ainsi permis, jusqu'au XIXe siècle, le port de vêtements incommodes, voire impraticables dans le déplacement pédestre qui s'en trouvait exclu, et permet encore celui d'habits, qui, n'étant pas faits pour le dehors, seraient sans elle déplacés, telle les robes du soir, et l'on comprend la honte des demoiselles Josserand de *Pot-bouille* quand, à minuit, elles rentraient à pied sous leur tenue de bal.

Devant des liens si manifestes, il est admirable que tant de gens traitent du logement — d'ailleurs réduit le plus souvent aux techniques de construction, c'est-à-dire au bâti à l'exclusion du garni — sans souffler mot du vêtement. Parfois, sans doute parce qu'ils croient n'en rien savoir, mais, plus fondamentalement, parce que, bien à tort, les archéologues se croient généralement maîtres de négliger des corrélations qui sont pourtant, de soi, impliquées dans leur objet d'étude.

3. AXIOLOGIE ET SÉMIOTIQUE DU VÊTEMENT

Ouvrage prenant pour trajet l'homme lui-même, le vêtement, en tous les cas, procède des deux médiations ergologique et sociologique. Mais il se peut aussi qu'incidemment, facultativement même si c'est fréquent, y interviennent d'autres processus culturels relevant d'autres plans de rationalité.

De l'être au bien-être. — La mode et l'élégance.

Et d'abord la rationalité axiologique.

L'homme, en toutes choses, est naturellement capable de préférence. Nous sommes donc poussés à préférer certains vêtements à d'autres selon un principe unique qui me paraît être celui-ci : s'il est vrai que tous les vêtements, génériquement, contribuent à notre être, il en est de préférables parce qu'ils contribuent à notre bien-être. Évidemment, si le principe en est toujours le même, le contenu de la préférence est infiniment varié : elle peut porter sur la matière (par exemple, le prestige du vair et du gris au Moyen Age), sur la coupe ; tour à tour, le meilleur vêtement sera le plus solide, le plus résistant à l'usure, le plus confortable, le plus hygiénique, le plus seyant, le moins cher, etc. De surcroît, doit-on le souligner, cette variété ne correspond nullement à une hiérarchie à sens unique : je viens d'écrire «le moins cher» au terme d'une suite de «le plus» ; j'aurais pu aussi bien écrire «le plus cher», mais aussi «le moins confortable» comme le préfèrent certains ordres monastiques épris de macération, ou «le moins seyant» comme le voulait l'Eudore de Chateaubriand qui cherchait «par la simplicité de ses vêtements à diminuer l'éclat de sa beauté»²³, etc. Une qualité et son exact contraire sont également susceptibles d'être appréciées et dépréciées.

Mais on n'accède à ce qu'on préfère qu'en y mettant le prix. En matière vestimentaire le proverbe nous avertit qu'«il faut souffrir pour être belle» ; il faut souvent aussi consentir un fort sacrifice pécuniaire. Cela revient toujours, plus généralement, à accepter de perdre sur un point pour gagner sur un autre. Ce mécanisme propre à la valorisation fait comprendre tout un aspect des systèmes vestimentaires : un vêtement peut n'être pas solide ou pas seyant parce qu'il est bon marché, ou pas chaud parce qu'il est seyant, ou pas bon abri parce qu'il est bon habit et vice versa.

Il faut, en effet, revenir à cette distinction de l'abri et de l'habit. Jusqu'ici, parce que préférence et valorisation sont des processus extrêmement généraux, j'en ai esquissé le fonctionnement en parlant globalement de vêtement. Mais le bien-être peut intéresser soit le sujet, soit la personne, et c'est ici, je crois, que les mots de «mode» et d'«élégance» sont à même de prendre un sens précis, conforme à leur emploi le plus courant. J'ai indiqué plus haut que notre capacité technique à nous vêtir tous à l'identique ou tous différemment recevait constamment une exploitation sociale, ou, en d'autres termes, que l'uniforme et le travesti étaient les modalités vestimentaires de la convergence et de la divergence. Or cela aussi est valorisable, et c'est exactement ce qu'on entend ordinairement par «mode» et «élégance» : être à la mode, c'est être bien habillé mais comme tout le monde ; être élégant, c'est être bien habillé mais pas comme tout le monde. Ainsi définissables, l'une comme la valorisation de l'uniforme et l'autre comme celle du travesti, on doit s'attendre que la mode et l'élégance, ainsi que chacun en fait journellement l'expérience, soient des termes antinomiques : ils ne font que reproduire, dans un habit valorisé, le conflit que, constitutivement, instaure en nous la personne.

Le costume et la tenue.

Qu'on préfère ceci ou cela n'implique pas qu'on s'en reconnaisse le droit : si, par

une nature qu'il partage avec l'animal, l'homme est poussé par des désirs, il peut culturellement s'en autofrustrer par sa capacité à poser la norme²⁴. Celle-ci intervient constamment pour restreindre ce qu'à d'autres plans il est à même de faire : ainsi l'*orthographe* peut venir réglementer une aptitude à techniciser le langage par l'écriture qui, glossologiquement et ergologiquement, est parfaitement intacte même si l'on fait une pluie de fautes.

Il n'en va pas autrement du vêtement : si je puis dire, ce que nous y valorisons comme seyant n'est pas pour autant juridiquement séant ; et nous n'avons pas automatiquement droit à tous les vêtements que nous sommes, ergologiquement et sociologiquement, à même de fabriquer et de porter. Aussi, au cours de son histoire, le vêtement (et corrélativement aussi, c'est évident, la nudité qui en est l'absence) n'a-t-il cessé de faire l'objet de réglementations. Prescriptions et proscriptions portent, comme il est prévisible, soit sur l'abri, soit sur l'habit : tantôt c'est, par exemple, le droit d'avoir chaud ou frais qui est réglementé et l'on voit ainsi la règle monastique obliger à garder les pieds nus par la neige ou à porter quatre jupons par la canicule, une ordonnance militaire maintenir parfois la tenue d'hiver en été, ou le professeur de gymnastique interdire le survêtement sur un stade glacial ; tantôt les invités ne sont admis qu'en tenue de soirée, les fidèles doivent ôter leurs chaussures dans la mosquée, ou leur chapeau dans l'église, ou le remettre à la synagogue, etc. En tout cela, de surcroît, se retrouve une nouvelle fois, la complémentarité des industries vestimentaires et des industries corporelles : ainsi la réglementation concerne très souvent cheveux et barbe ; c'est le cas bien connu du clergé catholique qui est rasé et tonsuré et du clergé orthodoxe qui est barbu et chevelu, mais on voit aussi un édit royal de 1540 interdire aux magistrats français «de porter barbe et habillements dissolus», un évêque de Troyes, à la même époque, faire scandale parce qu'il était barbu, etc.

La réglementation du vêtement répond à des projets très divers que je ne tente pas ici de tous inventorier : ce peut être en abritant insuffisamment le sujet, celui de lui imposer pénitence. Ce peut être celui de trier, parmi les effets sociaux que nous avons pp. 157-160 reconnus à l'habit, ceux qui sont et ceux qui ne sont pas bons (j'entends ceux qui sont tenus pour tels à ce moment et en ce lieu, car il n'est pas, en cela, d'universaux) : le bon habit sera celui qui conforte la condition naturelle (ex. : obligation imposée aux femmes par l'Église de ne pas s'habiller en homme) ou qui l'efface (ex. : réglementation sur la pudeur qui fait disparaître la différence sexuelle), celui qui conforte la condition sociale non habillée (ex. : les députés du Tiers n'auront pas le droit, à l'ouverture des États généraux, de s'habiller comme ceux de la noblesse) ou l'efface (ex. : lois somptuaires interdisant aux riches de s'habiller autrement que les pauvres). Mais c'est le rôle spécifiquement juridique de la réglementation qu'il faut surtout souligner : s'il est vrai que l'habit contribue à instaurer l'être social, avoir permission ou interdiction d'habit, c'est avoir permission ou interdiction d'être ; le droit de porter l'habit contribue à conférer la condition légitime. Je ne crois pas qu'on puisse autrement expliquer l'obligation, pour exercer certains droits, de porter certains habits : la tenue de soirée est une condition requise pour être du gala, l'agent ne peut verbaliser qu'en tenue, comme le prêtre ne confesse valablement que sous l'étole. Certes, il faut être prêtre pour avoir droit de porter l'étole, mais il faut porter l'étole pour avoir droit d'absoudre : juridiquement aussi, l'habit fait le moine !

Soucieux de bien faire apparaître l'importance de la réglementation dans le fait vestimentaire, je me suis jusqu'ici dispensé d'une dissociation que J. Gagnepain a eu le mérite de fermement poser et qu'il est nécessaire d'introduire dans l'analyse du vêtement réglementaire. La norme que chacun de nous est capable de poser, par laquelle il s'interdit ceci pour ne s'autoriser qu'à cela, n'est pas forcément instituée, reconnue pas le consensus social ; ce qu'axiologiquement je juge légitime n'est pas toujours socialement légalisé : je puis m'interdire quelque chose, soit parce que je juge que ce n'est pas bien, soit parce que le code ne l'autorise pas. Il est aisé de reconnaître cette distinction fondamentale dans le vêtement : la plupart des exemples qui précèdent illustrent des réglementations instituées par l'État, l'Église, l'Armée, etc. Mais, hors de toute loi posée en société, nous avons constamment à décider si nous sommes vêtus «comme il faut» : ai-je le droit de siéger dans un jury sans porter le veston, bien qu'aucune loi universitaire ne me l'interdise ? ai-je le droit d'aller à cet enterrement avec une cravate rouge ? La situation n'est pas du tout celle d'un soldat qui se vêtirait selon son propre jugement. La preuve en est que la sanction n'est pas la même : dans le second cas, il y a châtement et peine ; dans le premier, pour reprendre le mot qu'emploie Rousseau à propos de sa garde-robe arménienne, il n'y a que scandale²⁵.

A deux genres différents de vêtements réglementaires, il importe, ici encore, d'appliquer deux noms distincts. Je crois conforme à l'usage du français d'appeler «costume» le vêtement légitime (s'y incluant le «costume d'Adam», du moins d'Adam avant la pomme, c'est-à-dire la nudité légitime), celui qu'on se donne le droit de porter, celui dont l'irrespect ne fait que scandale : le mot est le même que «coutume» dont l'acception juridique est bien connue, en tout cas sous l'Ancien Régime, et qui implique souvent le projet de se vêtir comme il faut. Et, parce que le mot est d'usage là où la chose se réalise de la façon la plus manifeste, à l'Armée, je propose de nommer «tenue» le vêtement qu'autorise la règle instituée, celui dont la négligence appelle le châtement, en un mot le costume légal.

L'indice et l'insigne.

J'en viens enfin à considérer ce qui, dans le vêtement, relève éventuellement du plan de la représentation. C'est dans un pur souci d'efficacité rhétorique que j'ai choisi de terminer par là mon exposé, alors que, dans la théorie de la médiation que je prends pour guide, c'est le premier des quatre plans entre lesquels se diffracte la rationalité humaine : comme on répète volontiers que le vêtement est un ensemble de signes, il m'a semblé plus démonstratif d'en bien développer d'abord les autres aspects pour traiter seulement *in extremis* de son éventuelle fonction sémiotique.

Il est incontestable que le vêtement est un moyen de faire reconnaître son porteur. Il nous renseigne sur son tempérament biologique quand nous disons de quelqu'un qui sort en bras de chemise : «il est réchauffé, celui-là !», ou sur son caractère quand nous en jugeons d'après une mise désordonnée ou peu soignée. Il nous renseigne aussi sur sa condition sociale quand il nous fait savoir que nous avons affaire à un Américain, à une vieille dame, à un général et c'est ainsi qu'au théâtre il permet à l'acteur d'être reconnu comme roi sans même avoir à se nommer. Aussi n'existe-t-il

sans doute pas de civilisation qui n'ait, implicite ou non, par parler comme Balzac, sa «vestignomonie», c'est-à-dire un système de reconnaissance vestimentaire. Il va sans dire qu'ici encore, les industries du corps fonctionnent en parallèle avec celles du vêtement : cheveux courts ou cheveux longs, aujourd'hui, font autant reconnaître leur porteur que veston ou blouson.

Mais en tout cela se confondent deux processus tout à fait différents et, cependant, rarement bien distingués qu'on peut nommer respectivement l'indice et l'insigne.

Tout ce qui nous est perceptivement repérable peut nous devenir l'indice d'autre chose : l'empreinte de pas dans la boue est l'indice du passage de quelqu'un, etc. Le vêtement ne fait pas exception : sans l'entendre parler, nous pouvons reconnaître un touriste américain à son pantalon à carreaux de couleurs vives, ou, sans même voir son visage, une vieille dame à ses chaussures ou à sa robe. La reconnaissance nous est d'autant plus facilitée que, produit technique, vêtant la personne, souvent réglementé, le vêtement est culturel à plusieurs plans, procède de divers modes de rationalité, ergologique, sociologique, axiologique, et forme ainsi, même si c'est à l'insu du porteur, un système où les différences, n'étant pas fortuites, sont décryptables. Pour peu que nous en sachions l'organisation, l'usage vestimentaire livre des indices plus ou moins aisément interprétables. Mais il est clair que la vieille dame est habillée en vieille dame par habitude (ce mot rappelle bien que c'est là affaire d'être) et non pas forcément pour se faire reconnaître ; de même, lorsque je reconnais un Américain à la coupe ou à la couleur de son pantalon, il ne l'a pas plus fait exprès que quand, à l'entendre parler, son accent insolite m'informe qu'il n'est pas Français. En tout cela, la reconnaissance se fait par relation symbolique au sens strict d'équivalence : un observateur donne un sens (ici âge ou nationalité) à un indice fourni par le vêtement. Mais le vêtement, s'il peut ainsi faire reconnaître son porteur, n'a pourtant pas été fabriqué à cette fin : la reconnaissance est le fait de l'observateur, elle n'est pas le fait de celui qui a fabriqué le vêtement ni de celui qui le porte.

Il en va tout autrement quand le contrôleur d'accueil en gare arbore une casquette galonnée d'orange qui, elle, est faite pour le faire reconnaître. Ici la signalisation est incorporée à l'ouvrage, elle est incluse dans les finalités de sa fabrication. Dans ce cas, nous dirons que, dans le vêtement, il y a de l'insigne, exactement comme, dans le logement, il peut y avoir de l'enseigne (et dans les mêmes conditions, un salon pouvant être indice de bourgeoisie sans avoir été aménagé à cette fin).

A la différence de l'indice qui ne peut mettre en jeu que la relation symbolique, l'insigne recourt aux trois modalités habituelles de la signalisation. D'abord, l'écriture qui technicise le langage : lettres VP sur la casquette des agents de la Ville de Paris, CONTROLEUR sur celle des cheminots exerçant cette fonction, badge où s'incrivent le nom et la qualité de son porteur. Ensuite, l'image qui technicise la représentation perçue, comme la croix des croisés. Enfin, l'indicateur symbolique qui peut être n'importe quoi, par exemple la couleur qui fait reconnaître «les Verts», ceux du foot-ball d'aujourd'hui ou ceux de l'hippodrome antique, ou beaucoup d'uniformes au sens banal du mot. Bien entendu, ne renvoyant ni à l'univers perçu comme l'image, ni à

l'univers conçu comme l'écriture, l'indicateur est gratuit, arbitraire, et doit être socialement codifié pour que le sens en soit compris.

Faut-il préciser, ici encore, comme pour l'abri et l'habit, l'uniforme, le costume, etc., que je n'entends pas par «insigne» des choses séparées telles que les badges, les écussons des scouts ou des militaires et tout ce qu'on appelle couramment *les* insignes. Beaucoup plus largement, il peut y avoir *de* l'insigne dans le vêtement : en étant insigne de sa dignité, la soutane violette de l'évêque n'est pas moins un abri qui le protège du froid, un habit qui le revêt encore lorsqu'inhumé il échappe à tout spectateur, une tenue d'uniforme... Il en va de même des tartans écossais, ou de l'écu médiéval qui, pour être insigne, n'en était pas moins l'abri du combattant et l'habit du chevalier. Même les galons et décorations de l'officier sont autant de l'habit que de l'insigne puisque, je l'ai noté plus haut, on les lui ôte quand on le dégrade. J'ajoute enfin que l'insigne n'est pas que vestimentaire : les faisceaux du consul, les masses du recteur, le bougeoir de l'évêque sont de l'insigne comme la prétexte, le mortier ou la mitre.

La distinction de l'indice et de l'insigne contribue à expliquer pourquoi certains ne voient dans le vêtement que des «signes» et que je sois de l'avis contraire. Tout observateur du vêtement, l'usager du système comme le descripteur professionnel, archéologue ou autre, peut y repérer des indices «significatifs». Or ils le sont de tout : le savoir-faire du tailleur, la façon de protéger notre santé, l'instauration de l'être social, le système de valeurs et de règles, etc. Si alors on confond le sens qu'on met dans le vêtement, en tirant indice d'un des caractères qu'il porte, et le sens qui par l'insigne y est incorporé, il est certain qu'alors tout en lui est «signe». Si, au contraire, on ne mêle pas indice et insigne dans un même mot, si on distingue la prise scientifique que l'observation nous donne sur toute chose et ce qui ne procède que d'une des fins possibles de la fabrication d'un ouvrage, la part du «signe» est autrement restreinte. C'est là un point important qu'en revenant, pour conclure, à l'archéologie, il sera utile de développer.

CONCLUSION

L'ARCHÉOLOGIE DU VÊTEMENT

C'est, en effet, vers l'archéologie qu'il resterait maintenant à revenir puisque c'est le retour du vêtement en son giron que, d'entrée de jeu, j'ai revendiqué. Après avoir «déconstruit» le vêtement, il importerait donc de considérer la pluralité et la diversité des vêtements historiquement réalisés, soit en s'attaquant à un corpus donné, par exemple le vêtement en France au XIXe siècle ou le vêtement ecclésiastique, soit en assortissant les dissociations proposées plus haut de quelques règles générales d'utilisation. Je remets à une autre fois l'exercice d'application, mais je m'étendrai quelque peu, bien qu'elles coulent de source, sur les conséquences archéologiques de ma notice problématique.

Le moule et les ingrédients.

Ce thème de réflexion pourrait s'introduire, en quittant un instant le vestiaire, par une comparaison empruntée à la cuisine : comme la tarte, l'archéologie requiert autant un moule que des ingrédients.

Pourtant les archéologues s'inquiètent généralement beaucoup plus de l'emplette des ingrédients, c'est-à-dire de la recherche des «sources», que de la forme du moule, qu'on appelle d'ailleurs plus noblement «modèle», mais c'est le même mot. La raison en est tout simplement, bien à tort, que le moule paraît aller de soi. Plutôt que de stocker des ingrédients dont on ne sait d'abord que faire, j'ai, au contraire, choisi, quitte à le laisser provisoirement vide, de commencer par peaufiner le moule, et c'est de quoi il est bon de mesurer les effets.

Certes, on peut incriminer le moule pour sa directivité : si les codes d'analyse de type performanciel (p. 141) ne sont au fond qu'une façon de classer les réalisations limitées sur lesquelles on les a élaborées, il est vrai qu'un moule construit, comme j'essaie de le faire, sur la combinaison de processus instanciels, modifie impérativement le résultat, quels que soient les ingrédients de base. Mais le moule a les avantages de cet inconvénient — si tant est que c'en soit un — qui résultent de deux au moins de ses caractères propres.

1° En tant qu'il sert à déconstruire ce qui est concrètement global dans la chose soumise à l'examen, il ouvre à l'analyse des cases bien distinctes. Le gain en est double :

a) Lorsque les ingrédients sont déjà à disposition, il en fournit un principe de répartition qui est spécialement le bienvenu quand il s'agit du vêtement. En effet, les sources documentaires sont de deux ordres : d'abord, les vêtements eux-mêmes ; ensuite, ce qui technicise la représentation que les usagers s'en sont faite et qui, de même nature que notre propre représentation, constitue une sorte de pré- ou de para-archéologie, c'est-à-dire, d'une part, très nombreuses depuis l'antiquité, toutes sortes d'images parmi lesquelles il convient de ne pas omettre les poupées²⁶ et, d'autre part, des textes, soit traités spécialement consacrés au vêtement (le thème est ancien : Suétone, par exemple, avait écrit un ouvrage de ce genre), soit relations de voyageurs, romans, etc. *A priori*, on pourrait juger légitime de hiérarchiser ces trois genres de données selon leur apparente fiabilité en plaçant en tête les vêtements eux-mêmes parce qu'ils permettent seuls l'observation directe, puis les images qui excluent l'autopsie et peuvent être infidèles, et, en queue, les textes qui, comme disent les gens à la mode, ne donnent pas à voir. On constaterait aussitôt que les sources réputées les meilleures sont aussi les plus rares puisque leur fragilité matérielle a souvent fait disparaître les vêtements eux-mêmes, surtout ceux des périodes anciennes, ou que la conservation n'en est que très partielle, telles les fibules aujourd'hui coupées de l'ensemble auquel elles se composaient. Or, tout au contraire, le moule dément cette hiérarchie : des ingrédients qu'en son absence on pouvait juger de première qualité et dignes d'être prioritairement employés se révèlent incapables de remplir certaines de ses cases. Ainsi, le vêtement lui-même, directement observé, est très utile à qui veut en étudier la technique et cela épargne, comme jadis s'y essayait L. Heuzey pour le Grèce antique, de le reconstruire sur le patron bien insuffisant des images de temps ; mais il ne nous apprend rien sur sa fonction d'habit, par exemple, ou son statut de costume qui ne

sont pas techniquement spécifiés ; aussi, quand il s'agit d'établir qui le portait et quelles étaient les occasions de la vêtue, la moindre phrase de Balzac fait-elle mieux l'affaire qu'une collection de redingotes. Ainsi, des sources qu'on aurait crues *a priori* d'inégale valeur se trouvent à parité d'importance dès lors qu'elles s'ordonnent en des points différents du modèle. — J'ajoute que le principe de répartition dont je parle n'inclut pas le critère de décision : à qui observe la récente régression du chapeau, le moule offre la possibilité d'en faire un avatar de l'abri par changement d'hygiène, de l'habit par tendance à effacer les écarts sociaux, du costume par affaiblissement de la réglementation, etc. ou de l'un ou l'autre à la fois, mais la décision ne s'emportera qu'au terme de tout un raisonnement en séries et ensembles (le même sujet est-il chapeauté au froid et au soleil, mais non au chaud et à l'ombre ? la même personne se couvre-t-elle et se découvre-t-elle selon l'occasion, etc. ?).

b) Si certaines de ses cases restent vides d'ingrédients, le moule offre l'avantage heuristique d'en manifester aussitôt le manque et donc d'en susciter la recherche. Ainsi, chacun voit bien maintenant qu'une archéologie du vêtement ne saurait se réduire à en constater les allongements, raccourcissements et autres changements de coupe, ou les modifications de tissu ou de couleur, mais qu'il importe de « découper » dans sa réalité globale ce qui peut relever de processus distincts, c'est-à-dire, archéologiquement, des concepts que nous avons posés peu à peu, et ainsi, dans les temps, lieux et milieux considérés, d'apprécier la distribution des industries corporelles et vestimentaires, la plus ou moins grande différenciation de l'habit, le progrès ou le recul de l'insigne, du costume ou de la tenue. Or il est des questions auxquelles, en général, les archéologues ne s'intéressent que si des données obviées les y poussent. C'est, par exemple, le cas de la réglementation des ouvrages qui n'est que très occasionnellement étudiée : un moule comportant les cases costume et tenue oblige au contraire à se mettre en quête des données, de prime abord peut-être peu manifestes, qui pourraient en nourrir l'étude, et conduit souvent à les trouver.

2° Si le moule est, comme je le fais, construit à partir d'une théorie générale du culturel qui dépasse largement le fait particulier qu'on considère, il présente deux nouveaux avantages :

a) La récurrence des mêmes concepts d'une question à l'autre suggère les corrélations inhérentes à un objet d'étude qu'on est certes professionnellement contraint d'isoler parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois, mais qui n'est pas pour autant structurellement détachable de l'univers auquel il appartient : c'est la même dialectique du sujet et de la personne qui nous a servi à distinguer le portrait du reste des images et à dissocier l'abri et l'habit, et qui reviendrait dans une archéologie du logement, y compris le logement *post mortem*. Par là, on s'évite plus aisément des fautes comme celle que j'ai dénoncée plus haut d'étudier tranquillement le logement sans se préoccuper, en général, le moins du monde du vêtement qui en est pourtant solidaire.

b) Les données qu'ordonne le moule sont d'emblées insérables dans des enquêtes scientifiques beaucoup plus vastes : parce que l'habit participe et contribue aussi à la pose des frontières sociales, l'archéologie de l'habit alimente une sociologie plus large de la situation historique envisagée. Et, de même, l'archéologie du costume

ou celle de l'insigne pour une axiologie et une sémiotique, en révélant pour leur part l'importance relative de la réglementation ou de l'information, le genre des règles posées ou des renseignements fournis.

Archéologie et rationalité.

A ces réflexions assez générales mais auxquelles le cas d'une notice problématique sur le vêtement offrait une occasion spécialement favorable, j'en ajouterai d'autres, pour terminer, que j'ai commencé d'esquisser à propos de l'indice et de l'insigne.

La critique que j'ai portée p. 167 sur le pansémiologisme de certains revenait à ceci : on paraît croire que le vêtement est un ensemble de signes pour la raison qu'il fournit à l'observateur quantité d'indices. Or, forcément, ces indices concernent surtout ce que le vêtement est majoritairement, c'est-à-dire des plans autres que celui de la représentation : ceux de la technique puisqu'il est fabriqué, de la société puisqu'il vêt autant la personne que le sujet, du droit puisqu'il est réglemmentable. Mais, scientifique, cherchant à connaître et à déchiffrer ce qu'il étudie, l'observateur, lui, est nécessairement placé au plan de la représentation. La tentation est grande alors de «tirer» sur le plan où lui-même se situe la totalité de l'objet d'étude, et, par conséquent, de confondre le mode de rationalité mis en œuvre par ses procédures scientifiques et ceux dont relèvent les processus impliqués dans cet objet. On ne dira jamais assez que c'est la difficulté majeure des sciences humaines en général et de l'archéologie en particulier : homme face à des hommes, l'archéologue n'est pas fait autrement que les gens dont il traite. Comme eux, il est capable de mettre en langage ce qui n'est pas du langage, et c'est pourquoi ses descriptions ne sont pas d'une autre nature que les leurs qui, je l'ai rappelé un peu plus haut, constituent ainsi des sortes de pré- ou de para-archéologies ; comme eux, il est capable de technique, apte à deviner la fonction d'un ustensile ancien parce que lui-même saurait s'en servir, en sorte que les dessins des architectes étudiant sont analogues à ceux des architectes étudiés, les restaurations antiques souvent indistinctes des restaurations modernes ; et, comme eux, il est en histoire, aussi malhabile à entrer dans une civilisation autre quand il archéologise sur le passé que de prendre du recul face à la sienne quand il s'essaie à l'archéologie contemporaine, etc. Bref, l'objet de sa science est déjà formalisé par son pareil, et ce sont les mêmes modes de rationalité qu'on retrouve dans les processus à analyser et dans les procédures d'analyse. Il n'est que trop facile alors d'opérer un télescopage que nous dénonçons depuis des années en prônant l'archéologie des usagers²⁷. Aujourd'hui, à propos du pansémiotisme du vêtement, je voudrais indiquer que c'est faute de cette distinction que l'archéologie paraît toujours réduire la totalité du culturel à la représentation et à la société.

Elle est d'abord, en effet, archéo/logie, science qui n'existe que par le verbe et, plus généralement, par la représentation. Du coup, comme il est dit p. 177, elle erre à l'envi sur le statut de la configuration de l'ouvrage : on semble toujours croire qu'elle en est définitoire, qu'il vise à avoir une forme — au sens banal du terme — (alors que ce n'est le cas que de l'image et de l'œuvre esthétique), uniquement parce que c'est la

seule prise immédiate que nous ayons sur lui ; parce que nous ne saisissons d'abord que des formes, on nourrit l'illusion que l'ouvrage est défini par sa forme. En fait, la configuration n'a d'importance pour nous que parce que nous sommes archéologiquement au plan de la représentation, mais ce n'est pas parce que nous devons procéder d'une certaine façon que cela caractérise notre objet : la configuration n'est qu'un moyen archéologique. — Et, de même, parce qu'elle fournit des indices auxquels nous donnons sens, on s'imagine volontiers que ce sens est inclus parmi les fins de la fabrication (ce qui, naturellement, nous l'avons vu, arrive aussi) et, confondant ce qui est signe et ce qui nous sert de signe, l'on tient pour étant de soi signifiant ce qui n'est que significatif pour nous. En tout cela l'objet d'étude est réduit à ce qui caractérise la méthode d'étude.

Notre spécialité, ensuite, est *archéologie* : même si, traditionnellement, ce mot renvoie au passé reculé plutôt qu'à tout le passé, y compris le passé très récent, même s'il privilégie l'écart temporel en regard de l'écart spatial, il indique clairement qu'elle ne s'intéresse pas majoritairement au présent et au prochain, mais à d'autres hommes que nous. Prenant ainsi en charge tout le passé technique humain, elle ne peut que vouloir observer, d'une ère ou d'une aire à l'autre, des écarts et des continuités et c'est de ce point de vue, entre autres, qu'elle s'applique à donner un sens chronologique ou géographique à des caractères fortuits des ouvrages qui lui servent d'indices de datation ou de localisation. Son objectif est donc foncièrement sociologique, même si les ouvrages étudiés, eux, ne relèvent que très incidemment de la rationalité sociologique. Certes, ils peuvent en relever, comme l'habit ou le portrait et, à propos de ce dernier, j'ai l'an passé, souligné que la sociologie était alors deux fois en cause. Mais tel n'est pas le cas de l'abri ou de l'image autre que le portrait, sinon en ce qu'ils résultent de la technique de leur temps. Pourtant, parce que notre point de vue est celui d'historiens, c'est-à-dire de sociologues, il est tentant de tout inscrire au compte de la sociologie, cette fois-ci en confondant ce qui est social et ce qui nous est autre et en réduisant l'objet d'étude à ce qui caractérise notre visée.

Ici comme plus haut, on tend à imputer aux processus étudiés ce qui n'a statut que dans les procédures d'étude ; on projette sur la structure de l'objet à décrire ce qui est le fait du descripteur, on lui fait porter l'empreinte des conditions inhérentes à la science qui s'occupe de lui, et c'est ainsi, par exemple, que la sémiologie se définit plutôt comme recherche de toute espèce d'indices que comme focalisation sur un pan particulier de l'objet d'étude, son éventuelle fonction signalisatrice. C'est pourquoi, plutôt que de «tirer» l'objet d'étude de l'archéologie vers les plans de rationalité où scientifiquement nous nous plaçons comme descripteurs, nous préférons le laisser au plan où lui-même s'enracine et le définir par ce sans quoi il ne saurait être : la technicité, tout en y repérant, c'est l'évidence, les incidences diverses des autres plans de rationalité.

Philippe BRUNEAU

1. Balzac, *La Comédie humaine, Avant-propos*, 2e édition de la Pléiade, I, pp. 9 et 11. Sur «Balzac et l'archéologie», cf. Ph. Bruneau, *L'Année balzacienne*, 1983, pp. 15-50. — A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie, Architecture religieuse* (1850). — C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 3. Le costume (1916 ; 2e édition, 1927).

2. C'est encore chez Balzac, *Cousin Pons*, 2e édit. de la Pléiade, VII, p. 540 que se lit une telle définition, mais aussi chez Ch. Th. Newton, *Essays on Art and Archaeology* (Londres, 1880), p. 35, où est repris un mémoire de 1850 : l'objet de l'archéologie est «the exhibition of the industry of all nations for all time».

3. Sur le statut des textes dans l'archéologie, cf. nos «Positions», *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 24-25.

4. Nous l'avons déjà indiqué en comparant phonologie et analyses de laboratoire : *RAMAGE*, 1 (1982), p. 20.

5. Je prends les termes d'«industrie» et, plus bas, de «technique» dans l'acception que leur accorde la théorie de la médiation : cf. J. Gagnepain, *Du vouloir dire*, I (Paris, 1982), pp. 129-224.

6. Matthieu, 9, 21.

7. Sidoine Apollinaire, *Poésies*, 7, ne manque pas, dans un portrait des barbares, de noter leurs vêtements collants.

8. C'est ainsi qu'on comprend déjà chez Ermold le Noir, *Louis le Pieux*, 1124-1125, l'expression *corporis apta tegmina*.

9. Cf. J. Gagnepain, *Du vouloir dire*, I, pp. 204-217.

10. Ils ne sont pas l'apanage de nos aïeules : ainsi Marco Polo, chap. XLVII (édition Maspéro, tome I, p. 124), rapporte comment certaines Asiatiques se remplissaient le pantalon de dizaines de mètres de tissu.

11. E. Zola, *Au bonheur des dames*, chap. IX, édit. de la Pléiade, p. 634.

12. Shakespeare, *Henri VIII*, III, 1. Mais, pour G. Keller, *Kleider machen Leute !*

13. *Mémoires* de 1701.

14. Comtesse de B., *Du savoir-vivre en France au XIXe siècle ou Instruction d'un père à ses enfants* (Paris, 1838), p. 11, cité par Ph. Perrot, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie* (Paris, 1981), p. 170, qui, comme sa comtesse, assimile un peu vite l'usage et sa réglementation en bienséance.

15. Rousseau, *Émile*, livre II et livre IV.

16. J.-J. Winckelmann, *Gedanken über die Nachahmung der griechischen Werke*, édit. Mis (Paris, 1954), pp. 103 et 109.

17. Cf. le dessin très suggestif donné par Ph. Perrot, *op. cit. (supra, n. 14)*, p. 203.

18. Cf. ce que disent Diodore de Sicile, II, 6, 5-8, de la robe de voyage de Sémiramis, ou un prédicateur allemand du XVe siècle sur les femmes «qui portent des coiffures d'hommes» et les hommes qui «se font des bonnets brodés de soie et d'or comme les femmes» (cité par Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen Age*).

19. Dans mon admiration pour Balzac archéologue de la France de son temps (cf. n.1), il me plaît de rappeler que dès 1823 l'illustre Gaudissart se met à placer en province une nouveauté : le livre pour enfants.

20. Ces quelques lignes n'épuisent pas les confusions ou erreurs habituellement incluses dans le mot de style : cf. les remarques judicieuses de P.-Y. Balut, *Rev. des archéol. et historiens d'art de Louvain*, 8 (1975), pp. 174-175, sur le fâcheux usage de définir un style par des ressemblances configuratives et non par le système abstrait qui les incorpore, sur l'assimilation induite du style et du «mouvement» délibéré qui vise explicitement à l'élaborer, etc.

21. J'emprunte cette conception du maniérisme à un travail inédit de P.Y.- Balut.

22. Cf. L. Madelin, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XI, *La nation sous l'Empereur* (Paris, 1948), p. 80.

23. Chateaubriand, *Les martyrs*, livre IV.

24. Cf. J. Gagnepain, *Du vouloir dire*, II (à paraître).

25. J.J. Rousseau, *Confessions*, livre XII.

26. Il a existé des poupées de mode vêtues, comme dit Furetière, *Le Roman Bourgeois* (livre I), «selon la dernière mode» et «qu'on envoie pour ce sujet dans les provinces». Cf. l'exposé succinct de M. Delpierre dans *La mode et des poupées* (cat. expos. Musée de la mode et du costume, 1981-1982), pp. 16-18.

27. Cf. *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 18-22.

LA MÉTHODE ET LES OPÉRATIONS DE L'ARCHÉOLOGIE : SÉRIES ET ENSEMBLES

Il paraîtra plus que paradoxal, absurde ou naïvement prétentieux, de parler de *La méthode archéologique* alors que se multiplient les méthodes de fouille suivant les milieux physiques ou humains, les méthodes d'analyse en laboratoire, les méthodes de traitement informatique du matériel, dans un buissonnement de l'archéologie elle-même qui prolifère en de multiples variétés au hasard de ses transplantations dans les champs industriel, naval, historique, préhistorique, urbain, sous-marin, etc.

Inférer quelque orientation unitaire de l'archéologie et de sa méthode à partir de ces manifestations variées serait une tâche disproportionnée, quoique doivent bien y être observables des démarches abstraitement identiques à travers la diversité de ces pratiques, comme nous l'avons déjà suggéré pour la fouille, par exemple¹. Mais ce travail risquerait vite de se perdre dans les marécages, comme ces nombreux séminaires et colloques autour d'un mot — ici la méthode — non précisé, non situé que chacun entend comme il le veut bien, suivant l'opportunité plus ou moins justifiée qu'il trouve dans sa pratique ponctuelle².

Dans le premier numéro de cette Revue, nous avons déjà pris position sur la nécessité de repenser notre spécialité, en en asseyant les procédures — définition de son objet de science, de sa méthode et de ses visées — sur la base d'une science fondamentale des processus de la fabrication elle-même³. C'est ce que je vais essayer de développer ici afin, d'une part, de déduire ce que peut être, dans notre optique, la méthode archéologique, et, d'autre part, de systématiser les diverses opérations auxquelles on la fait servir, de façon peut-être plus organique que ne le ferait un simple recensement des pratiques.

En effet, celles-ci, au pis dans une archéologie un peu simplette, semblent se cantonner dans la résolution maniaque de quelques inconnues : quel était l'aspect primitif de l'ouvrage ? qui l'a fait ? et quand ? Restitution, attribution et datation forment le trépied fondamental qui, à observer les préoccupations majeures des praticiens, soutient l'archéologie comme l'histoire de l'art. A l'extrême caricatural, l'archéologie peut se limiter, dans la définition de ses visées, à la prééminence de l'une ou de l'autre de ces démarches : la datation, comme j'ai eu déjà l'occasion de l'écrire⁴, peut ainsi parfois résumer toute son ambition.

Au mieux, dans l'archéologie habituelle, les pratiques s'organisent autour des questions quasi philosophiques : qui a fait quoi, comment, quand et où ? Cette

succession de circonstances, quoique juste, reste malgré tout, comme toute philosophie, de l'ordre de la logique, c'est-à-dire de la représentation que nous nous faisons de la marche des choses et que nous plaquons sur celles-ci, beaucoup plus qu'elle n'est de l'ordre d'une véritable observation des mécanismes inclus dans les «choses» elles-mêmes, ce qui suggère d'autres questions et ne les met pas toutes sur le même plan, comme nous le verrons plus loin.

1. DU PROCESSUS : L'OUVRAGE ET SA CARRIÈRE

Nous avons donc dit, l'an passé, que l'archéologie est pour nous la science appliquée des ouvrages déjà fabriqués par l'homme et qu'elle repose sur une science humaine fondamentale, d'ailleurs encore à construire, l'Artistique, exactement comme la philologie suppose une linguistique sous-jacente. Dans la théorie de la médiation de J. Gagnepain qui nous sert toujours de guide⁵, l'Artistique considère l'ouvrage à chacun des plans de rationalité, glossologique, sociologique et axiologique, qui peuvent le concerner, tandis qu'il appartient à l'ergologie d'en analyser le mode d'organisation spécifique en rendant compte de la capacité à fabriquer que l'homme possède en propre. Très grossièrement résumée pour les besoins de mes développements ultérieurs, l'ergologie tient en deux phases dialectiques : l'ouvrage est issu, d'une part, d'une capacité structurale d'analyser réciproquement les moyens et les fins, capacité *technique* homologue de notre capacité grammaticale sur le plan glossologique ; et, d'autre part, du réinvestissement de cette capacité, disons de l'adaptation de cette structuration technique à une conjoncture : réinvestissement *industriel* homologue du réinvestissement rhétorique sur le plan logique. La technique, pour sa part, organise la totalité de l'ouvrage, tant l'analyse des moyens — fabriquant — que celle des fins — fabriqué —, suivant les deux types de relations sur lesquels on a reconnu que s'organise le langage, et les seuls peut-être que nous soyons à même d'instaurer : d'une part, issue de notre capacité taxinomique, la mise en relation d'identités, c'est-à-dire de caractères différenciellement opposables et classables en *séries* ; d'autre part, issue de notre capacité associative, la mise en relation d'unités, c'est-à-dire d'éléments contrastivement segmentables et composables en *ensembles*. Je préfère ne pas retenir les précisions *in absentia* et *in praesentia* dont, à la suite de Saussure, on serait tenté d'assortir la définition de ces deux relations. *In absentia* vaut certes pour la série où les identités s'opposent pour alterner (quand il y a sème du pluriel, il n'y a pas sème du singulier et vice versa). Mais aussi pour l'ensemble : le rouleau à pâtisserie se compose à la pâte et le pneu à la route même en leur absence ; une unité n'a pas besoin d'être matériellement présente pour avoir structurellement sa place.

Quant à la conjoncture industrielle, elle peut se décrire en quatre *paramètres* dont l'ouvrage porte plus ou moins l'empreinte : la production (l'exécutant, l'auteur) ; la consommation (le destinataire, l'exploitant, l'utilisateur...) ; la fonction (ce qui est à faire) et le conditionnement qu'impose la limitation du temps, de l'espace et de l'argent disponibles.

De plus, le processus sociologique de divergence et de convergence, suivant les trois *coordonnées* du temps, du lieu et du milieu, fait incidence sur ces deux phases du processus ergologique et l'inscrit dans l'histoire. C'est-à-dire qu'il recoupe à la fois la technique, dont il idiomatise le *système*, et les quatre paramètres de l'industrie qui créent la *situation* de la *performance* réalisée. Le système est en nous une capacité virtuelle de toujours faire ou dire autrement ; il rend possible la diversité indéfinie de performances, ouvrages ou messages, les néologismes verbaux et les innovations techniques, et permet de n'être jamais en panne devant des situations inédites. Le système contient donc potentiellement bien plus que la somme des performances réalisées qui permettent de le décrypter.

Puisque nous tenons que l'archéologie trouve son fondement dans l'Artistique, c'est à partir de cette organisation — bien simplifiée ici — des divers processus constitutifs des ouvrages que doivent se déduire la méthode et s'organiser les opérations archéologiques chargées d'en rendre compte.

«Carrière» de l'ouvrage.

A la différence aussi bien du langage que des institutions sociales qui passent et disparaissent, les ouvrages techniques, parce que matériels, perdurent : leur «carrière», dans le temps et l'espace, peut alors altérer les processus organisateurs originaux, sans qu'il soit souvent besoin d'attendre très longtemps après leur fabrication. Les aléas de la vieillesse font que l'ouvrage peut se dégrader matériellement, que sa configuration originelle peut être «défigurée» par des causes naturelles ou «transfigurée» par des interventions culturelles : le mur antique peut tomber en ruine ou être percé d'une poterne médiévale. Les aléas de l'histoire qui changent son contexte, de l'aventure qui le déracinent du lieu ou du milieu dans lesquels il s'inscrivait, lui peuvent plus ou moins faire perdre ce qu'on pourrait appeler son «état civil» ; qui l'a fait, à quoi il servait, etc. ? Ces deux types d'incidents ne sont pas jeux d'images littéraires sur «la vie et le destin des choses» : chacun altère l'une des deux phases de la fabrication présentées plus haut.

2. DE LA MÉTHODE : LA SÉRIE ET L'ENSEMBLE

L'archéologie a donc pour rôle premier — et c'est celui qu'a retenu et auquel souvent s'est arrêtée l'archéologie traditionnelle — de réduire ces altérations consécutives à la carrière de l'ouvrage. De celui-ci, en tout état de cause, elle ne saisit que ce que nous appelons la *configuration* et dont il n'est pas inutile de préciser la définition. La configuration de l'ouvrage, c'est-à-dire l'aspect que lui donnent la ou les matières dont il est fait et sa géométrie, résulte du processus de fabrication sans en être une fin. Il y a des châteaux d'eau sur tour et d'autres qui en sont dépourvus parce que le relief naturel assurait au réservoir l'élévation nécessaire : il n'y a pas une silhouette obligée du château d'eau⁶. Sa fin étant d'accumuler un certain volume d'eau à une altitude supérieure à celle des points de distribution, il s'accommode de tous les moyens convenables à cette fin et ne vise nullement à prendre telle ou telle

configuration. La configuration n'est importante qu'en archéologie à qui, parce qu'elle relève de la représentation, elle fournit la seule prise immédiate sur l'ouvrage : c'est un concept archéologique. Elle n'intervient, du point de vue des processus artistiques, que dans l'image qui vise à reproduire l'aspect perçu des choses, et dans la finalité esthétique qui vise effectivement à donner figure à l'ouvrage (cf., de même, pp. 170-171).

Dans la configuration de l'ouvrage, l'archéologie ne peut alors, ou bien que trouver les rapports que la structuration technique y a déjà inscrits ; ou bien qu'établir les rapports dont la logique dispose pour l'appréhender. Mais, quelle que soit la hiérarchie entre ces rapports donnés soit par la technicité même de l'ouvrage, soit par la logique⁷, ils n'en restent pas moins limités aux deux types de relations qui organisent l'univers culturel : l'opposition en série et la composition en ensemble. Ce sont ces deux seuls et uniques rapports qui définissent la totalité de la méthode archéologique. A partir de la configuration, la méthode ne peut que, d'une part, différencier négativement des identités opposées, «ce n'est pas ceci», c'est-à-dire positivement faire des classements et mettre en série le similaire, «c'est comme cela» ; et d'autre part, segmenter négativement des unités composées, «ce n'est pas avec ceci», c'est-à-dire positivement faire des associations et mettre en ensemble le complémentaire, «c'est avec cela». Ces notions ne sont pas neuves et d'aucuns penseront que c'est truisme de le rappeler, surtout sous cette formulation générale. Pourtant, si la totalité du travail des archéologues aussi bien que des historiens d'art consiste en ce double examen, il s'en faut, pour trois raisons, que les choses se passent au moins de manière satisfaisante.

1. D'abord en raison de l'implicite qu'affectionnent ces disciplines encore largement littéraires. Raillant volontiers le mot même d'explicite, elles répugnent souvent à abstraire et à énoncer le raisonnement qui sous-tend des études faites au coup par coup. Elles n'en sont ni meilleures ni pires pour autant, selon la subtilité individuelle des savants, mais elles restent alors tributaires du génie de chacun sans être de l'ordre d'une science : si tout les rebouteux ne sont pas des charlatans, ils ne deviennent pas malgré tout des médecins par cela seul qu'ils ne savent pas eux-mêmes ce qui se passe dans leur pratique.

2. Ensuite, et du fait même de cet implicite, la situation s'aggrave par la confusion de la méthode logique avec les moyens pratiques. Faute de raisonnement sur la procédure logique mise en cause, les tentatives d'abstraction, ou de généralisation plutôt, se portent sur l'organisation et la discussion des moyens qui tiennent lieu de «méthode». Les modalités pratiques infinies de la production des traits, ou celles de leur traitement, l'emportent sur les relations logiques — en quoi réside une science — que ceux-ci entretiennent entre eux. L'archéologie de laboratoire, la photographie aérienne, etc. se développent ainsi de façon quasi autonome (on parle même de photo-interprétation), au point qu'on paraît perdre de vue que les observations de ces moyens relèvent de la même méthode que les observations faites classiquement à l'œil nu.

Le glissement s'explique très bien : outre qu'il permet l'économie d'une réflexion réelle sur le raisonnement spécifique à un objet culturel, il met à la disposition des archéologues les méthodes plus ou moins toutes faites par d'autres spécialistes sur d'autres objets scientifiques, ou il les cantonne dans la solution des difficultés pratiques qu'ils rencontrent. Car l'ambiguïté de statut de toutes ces méthodes en archéologie est d'autant plus cultivable et explicable que certains de ces moyens sont

bien méthodes scientifiques quelque part. Les analyses de laboratoire sont, sans conteste, scientifiques et ne se confondent nullement, chez le physicien, avec les astuces plus ou moins simples de métier. Mais leur scientificité est non seulement celle de la physique, de la chimie ou de la biologie, etc., mais, plus essentiellement et plus dangereusement pour nous, celle des sciences exactes, c'est-à-dire de celles où le savant est libre de la formalisation qu'il fait de son objet d'étude et des conventions qu'il établit. Dans le domaine des sciences humaines, le problème se pose différemment, car l'objet culturel — le langage, l'art, la société, le droit — est déjà formalisé, structuré par l'homme qui l'a construit avant même l'intervention du savant. Celui-ci n'est donc plus libre des principes qu'il pose et qu'il ne peut que conformer à ceux qui furent posés avant lui sous peine de nier non seulement la spécificité, mais encore l'existence même de son objet particulier ainsi réduit à n'importe quel objet de nature. Or, tout compte fait, quelle que soit la simplicité ou la complexité des moyens mis en œuvre dans l'archéologie, on ne saisit *in fine* que des identités qui s'opposent à d'autres et des unités qui se composent avec d'autres : tout est là et tous les problèmes véritablement archéologiques commencent là, dans l'établissement et la justesse de ces rapports.

La médecine, à laquelle nous nous référons souvent car elle fait belle image, peut ainsi observer cliniquement l'humidité de la langue, déceler à la radiographie le voile au poumon ou reconnaître le bacille de Koch au microscope : tous ces traits prennent place à égalité, quels que soient les moyens de leur production, dans la même méthode du diagnostic qui conclut à la tuberculose. Pas un médecin ne penserait pourtant devoir considérer comme siennes les méthodes des physiciens et chimistes dont il utilise les compétences, et de façon infiniment plus intensive que les archéologues. La science du diagnostic ou la pathologie ne se définissent pas par l'emploi du microscope électronique, même si elles l'utilisent. On peut pousser le parallèle plus loin, jusqu'au point de confusion qui, chez les archéologues, frise l'absurde, lorsque les fouilleurs semblent faire entrer de plein droit dans «l'archéologie et ses méthodes» les problèmes juridiques qu'ils rencontrent suivant qu'ils sont sur une place de ville ou dans un champ de betteraves, les difficultés pratiques qu'ils éprouvent sous l'eau ou ailleurs, quand ce ne sont pas les questions d'intendance ou de disposition d'esprit⁸. Ils agissent comme si les médecins définissaient la science médicale de la pathologie par la gestion de l'hôpital, les divers statuts des assurés sociaux, le travail des femmes de salle et les complications automobiles du médecin de campagne. Toutes ces situations conjoncturelles sont bien des problèmes réels et pregnants qu'il faut dominer, et donc discuter, mais ils restent problèmes sociologiques de métier, non problèmes logiques de science⁹.

3. Enfin, plus grave encore que l'implicite ou la confusion de la méthode et des moyens est la hiérarchie qui s'établit, consciemment ou non, entre les deux rapports complémentaires et indissociables, constitutifs de la méthode archéologique. La «morale» des antiquisants est même, sur ce point, parfaitement inverse de celle des modernistes :

a) Les archéologues tendent à établir l'un ou l'autre des rapports dans l'alternance, dans la séparation sinon dans l'exclusion réciproque. L'historiographie de la discipline le montre, qui n'a pas ainsi une prosaïque portée de simple curiosité

puisqu'elle illustre des problèmes méthodologiques fondamentaux. Ainsi la fouille à ses débuts fut surtout une «chasse au trésor», une collection, privilégiant la collecte sur l'axe des identités, c'est-à-dire d'ouvrages isolés dont les relations se nouaient hors fouille, par exemple dans une vitrine où l'on rassemblait des lampes tandis qu'une autre contenait des miroirs, et ne pouvaient qu'être taxinomiques, c'est-à-dire fondées sur le constat de ressemblances et de dissemblances. Ce mode de rassemblement était propice, comme cela se produisit en effet, à la constitution de typologies et, dans l'optique résolument historiciste du XIXe siècle — la série se faisant séquence — à l'étude de l'évolution des types, ce qu'est en grande partie l'histoire de l'art. C'est même sans doute à ce primat ancien de l'axe des identités, contaminé d'évolutionnisme, que sont imputables les découpages traditionnels du métier, soit organique, entre spécialistes de l'architecture, de la sculpture, de la céramique, etc., soit chronologique entre spécialistes de l'archaïsme, du classicisme, du moderne ou du contemporain !

Inversement, la fouille stratigraphique actuelle est une collecte sur l'axe des unités, c'est-à-dire d'ouvrages associés dont les relations ne s'établissent que spatialement dans le terrain qui les rassemble. C'est un peu comme si on avait d'abord recueilli des mots en se réservant de les classer éventuellement selon des parentés phonétiques ou sémantiques et qu'au contraire on se mette maintenant à privilégier les phrases. Ainsi resitués dans la méthode archéologique, les avatars successifs de la fouille ne sont au fond qu'un changement d'axe : la «mauvaise» chasse au trésor privilégiait celui des identités, tandis que la «bonne» fouille stratigraphique préfère celui des unités. L'avantage de ce dernier type de fouille, c'est qu'il autorise l'établissement des deux modes de relation, même si le deuxième semble n'en pas faire partie, tandis que l'inverse, pratiqué par l'ancienne fouille sérielle qu'était la chasse au trésor, ne le permet pas : en effet, une collecte sur l'axe des identités privilégie les rapports abstraits du classement, non réalisés matériellement, mais corrélativement elle tend à négliger les rapports d'association, c'est-à-dire, en l'occurrence, des rapports spatiaux qui, eux, sont matériellement saisissables sur le terrain et donc lésables ; le détruisant ainsi souvent sans attention suffisante, elle anéantit toute possibilité ultérieure de les apercevoir. Au contraire, une collecte sur l'axe des unités suppose le respect des associations, les seules matériellement destructibles, sans exclure pour autant la construction de relations sérielles.

De plus, bien au-delà des seules activités de fouille, le mouvement est général dans les sciences humaines qui fait aujourd'hui meilleur cas de l'axe des unités, ainsi que l'indique la promotion de la linguistique générative ou, dans l'enseignement des langues, la substitution de l'apprentissage de phrases par les méthodes Assimil ou audiovisuelles à celui du vocabulaire, tel que l'ingurgitaient, en longues listes de mots, les écoliers d'autrefois. Aussi, en archéologie même, ce déplacement n'affecte-t-il pas seulement la fouille : si la prospection tend à remplacer la fouille au lieu de la précéder, ce changement de rôle n'est possible que parce qu'on se préoccupe plus d'association que de classement, parce qu'on est plus intéressé par la distribution géographique de bâtiments, dont on peut se permettre d'ignorer les particularités de configuration, que par des ressemblances et dissemblances que la fouille permettrait seule d'apprécier.

On a ainsi l'air de croire que la découverte récente des relations associatives signifie leur supériorité sur les relations taxinomiques dont ce progrès pourrait entraîner la quasi-évacuation. Cette hiérarchisation est nettement repérable à travers l'opposition, qui n'a cessé de se creuser depuis quelque temps, entre deux catégories professionnelles, les «archéologues de terrain», fouillant «bien», c'est-à-dire collectant sur l'axe des unités, et les «archéologues de musée», classant loin de la fouille, c'est-à-dire collectant sur l'axe des identités, et, de ce fait, prenant facilement figure de retardataires et d'esprits de seconde zone. Aussi, face aux fouilleurs qui, à l'avantage d'être des associatifs, ajoutent encore celui de flirter avec les physiciens, les chimistes et les spécialistes des différentes sciences de la vie, les classificateurs et typologues n'échappent-ils à la condescendance qu'il est souvent de bon ton d'afficher aujourd'hui à leur endroit qu'en donnant dans l'informatique et se parant du prestige de l'appareil logico-mathématique.

La contagion ne se propage pas seulement dans les anciennes archéologies : ainsi M. Maurice Daumas réduit la jeune archéologie industrielle à l'analyse des sites, des ouvrages *in situ* et rejette dans on ne sait quelle spécialité l'analyse de ceux qui se sont malencontreusement retrouvés dans un musée¹⁰. Que ceux-ci aient perdu une de leurs dimensions, celle de leur «contexte», cela ne fait aucun doute ; ils n'en restent pas moins l'indispensable complément opposable à ceux-là qui sont aussi orphelins *in situ*, si on ne peut les intégrer dans diverses séries. Lorsqu'à l'extrême certains taxent le travail de musée de «philatélie»¹¹, l'exclusion devient alors franchement caricaturale. Entre les anciennes collections et cette sorte de «loisir de plein air», on reste dans l'amateurisme de ceux qui font des classements ou des associations sans le savoir, c'est-à-dire sans se rendre compte de l'unicité de ce double processus.

Bref, en découvrant les mérites des associations, l'archéologie de l'antiquité ne fait trop souvent aujourd'hui que substituer un déséquilibre à un autre. Au lieu de comprendre les deux types de relation comme une articulation aussi nécessaire à l'intelligence des ouvrages qu'à celle du langage, au lieu de réconcilier ainsi la fouille stratigraphique et le classement qui tendent autrement à paraître étrangers l'un à l'autre alors qu'ils sont solidaires et corrélatifs, au lieu de remettre par conséquent à égalité l'«archéologie de terrain», ou plutôt de site, et l'«archéologie de musée», on prend simplement le contrepied des anciens errements, comme si c'est en cela que consistait le progrès scientifique !

b) Les modernistes, quant à eux, répétant à leur insu les habitudes séculaires des antiquisants, continuent de parcourir en toute quiétude le seul axe des identités. Cela est évident des historiens d'art dont l'activité est trop liée à l'enrichissement des musées et collections pour que les associations les sollicitent beaucoup et qui, surtout, devraient ainsi mélanger les torchons et les serviettes, le laid et le beau, la banale statue saint-sulpicienne et l'autel du XVIII^e siècle qui la porte ; de fait, la mutation accomplie chez les fouilleurs et prospecteurs n'est même pas amorcée chez les conservateurs qui continuent, dans les musées et surtout dans les expositions, à constituer des séries, c'est-à-dire à rassembler des ouvrages ayant en commun au moins un trait distinctif, tableaux de l'«École française» (peu importe ici ce qu'on entend par «école» !), toiles du Lorrain, etc.

Mais il s'en faut que cette négligence aux associations soit le seul fait des spécialistes de l'art ; tout au contraire, on l'observe également chez beaucoup de ceux qui, à nos yeux, relèvent de l'archéologie moderne : des musées historiques tels que le Musée Correr de Venise ou le Carnavalet de Paris, le Deutsches Museum de Munich comme le Musée du Conservatoire national des arts et métiers, le Musée des arts et traditions populaires restent des musées où des ouvrages isolés de leur contexte d'origine tendent à se regrouper par catégories, selon un thème historique (par exemple, la Révolution française à Carnavalet) ou selon le matériau, la configuration, la fonction (ainsi aux arts et traditions populaires). Ce qui s'observe dans les musées a lieu aussi dans les livres : les travaux d'archéologie industrielle sont normalement typologiques et c'est aussi l'orientation qui a été prise pour la collection, en cours de publication au Musée des arts et traditions populaires, sur *l'Architecture rurale française*.

Par cette révérence au classement, les modernistes reproduisent purement et simplement la pratique qui prévalait dans la fouille il y a cinquante ans ; si, en effet, on comprend aujourd'hui qu'elle est caractérisable comme destruction concomitante de l'observation, c'est qu'on la conçoit désormais comme «stratigraphique» et attentive aux associations et que le prélèvement du moindre objet est ressenti comme un bouleversement irréversible de l'organisation du terrain à observer, tandis que dans la fouille «chasse à l'objet» on détruisait sans s'en aviser. Or, ce dommage n'est nullement propre aux situations d'enfouissement : le ramassage à fins muséographiques détruit autant que la fouille l'organisation de l'ensemble à observer, — de même que les déménagements non moins muséographiques de statues d'églises muent le sanctuaire en galerie d'art au détriment des associations culturelles.

En regard, hormis les «fouilles historiques», la collecte associative reste très rare. Encore est-elle souvent fallacieuse : les musées folkloriques donnent à l'occasion dans le genre Musée Grévin en proposant des reconstitutions arbitraires où se réunissent des éléments de provenances variées, exactement comme on a tranquillement replacé une sortie de métro Guimard à la station «Abbesses» qui, appartenant à l'ex-compagnie du Nord-Sud, ne peut l'avoir comportée. Et même quand l'association est authentique, on est timide à la revendiquer et enclin à la perturber : si l'archéologie industrielle britannique a pris l'heureuse initiative de sauver les installations d'Ironbridge, il est caractéristique, d'une part, que les organisateurs n'ont pas su émerger à la notion proprement associative de «site» et ont préféré le nom de «Museum» qui renvoie habituellement à la taxinomie ; d'autre part, qu'ils ont partiellement brouillé l'association en installant les machines David et Sampson en un emplacement qui originellement n'était pas le leur, ce qui, au fond, justifie le nom de «Musée».

Même si chacun des divers cas qui viennent d'être énumérés peut se justifier conjoncturellement (il fallait bien mettre quelque part la bouche de métro de Guimard ou David et Sampson, de même, pour renvoyer à l'exemple cité p. 132, qu'il est plus démonstratif de présenter aux visiteurs d'un musée toute une boulangerie que des *membra disjecta*, etc.), la convergence des mêmes choix et des mêmes négligences ne saurait être accidentelle : s'il convient donc aujourd'hui de rappeler aux antiquisants les mérites de la taxinomie et de l'axe des identités, il est urgent de faire comprendre aux modernistes les vertus des associations et de l'axe des unités dont la négligence ôte souvent des moyens de résoudre les opérations documentaires et toujours

l'intelligence suffisante de l'univers technique, exactement comme sans syntaxe on s'ôterait celle du langage.

En voici quelques illustrations empruntées au décor de nos églises : certes, nul ne contestera l'intérêt d'une taxinomie des statues, qu'elles soient saint-sulpiciennes ou différentes de cette production massive, ni des effigies qu'a multipliées sur les verrières le renouveau du vitrail au courant du XIXe siècle. Mais à se satisfaire d'images isolées combien l'on perd sur l'exercice et les mutations des dévotions comme sur la théologie ou l'hagiologie sous-jacentes ! En effet, l'emplacement dans l'église correspond à la hiérarchie des saints ; par des compositions en symétrie ou en juxtaposition, il peut aussi traduire ou susciter entre personnages d'instructifs rapprochements : ainsi, à l'église parisienne de Saint-Roch, la symétrie des deux vitraux de saint Denys l'Aréopagite et de Mgr Denis Affre dont le sens est indiqué p. 27. La situation dans l'église est également propice ou non au développement de cultes particuliers : à cet égard, un saint adossé à bonne hauteur à un pilier de la nef, au-dessus d'un bataillon de chaises ou de bancs qui éloignent le dévot, est moins bien placé qu'un confrère installé à la portée des mains implorantes dans le recoin accueillant d'un collatéral, près des portes d'entrée comme saint Antoine de Padoue¹², où l'installation aisée de quelques prie-Dieu et de luminaires favorise la création d'un oratoire spécialisé, de même que, dans les églises italiennes, l'idolâtrie qui sévit autour de certains tombeaux dépend autant de leur position topographique que des mérites supposés de leurs occupants. Les associations d'effigies saintes, enfin, manifestent aussi des transformations de la piété : entre mille exemples, à Saint-Sébastien de Nancy, une statue monochrome du Sacré Cœur s'est installée devant un autel du XVIIIe siècle orné du tableau d'une Pietà ; à Notre-Dame de la Mayor d'Arles, le premier autel du collatéral droit, datant apparemment du XVIIIe siècle, porte un plâtre saint-sulpicien de saint Antoine de Padoue placé devant le retable peint originel qui figure une Vierge à l'enfant : l'autel d'abord consacré à Marie a été ainsi annexé par saint Antoine, au moins depuis 1912, date du plus ancien des ex-voto fixés sur le mur proche de l'autel, etc. Dans un tout autre domaine, il est louable de photographier les monuments aux morts de 14-18 pour en constituer la typologie, mais une collection de photographies ne nous avertit plus des relations associatives, non seulement celles de simple proximité locale, le monument s'élevant sur la place du village ou au cimetière ou ailleurs, mais de relations structurales plus subtiles où l'absence de monument entre en jeu autant que son existence : car les héros locaux peuvent avoir un monument municipal, extérieur à l'église, et un monument catholique aménagé dans l'église ou seulement l'un des deux ; selon les cas, et de façon toujours intéressante, l'Église réussit à accaparer seule l'expression de la fierté et de la douleur patriotiques ou, inversement, doit entrer en concurrence avec la manifestation laïque de ces sentiments ; la relation du monument aux morts civil et du monument aux morts ecclésial, dont parfois l'un seulement est réalisé mais qui, structurellement, coexistent même en ce cas, est d'autant plus fructueuse à considérer qu'elle est parallèle à d'autres relations similaires (essais rivaux d'annexion de Jeanne d'Arc par les catholiques et les républicains dans les années 1890-1910, constitution d'un panthéon républicain à base de Vercingétorix et autres grands ancêtres en face du thiasse des saint français, etc.)¹³.

3. DES PROCÉDURES ET DES DÉMARCHES

Le processus de structuration des ouvrages n'organise pas seulement la méthode par laquelle leur constitution se peut appréhender ; il donne aussi l'organisation des *objectifs* de l'archéologie en ce que leur carrière n'altère effectivement que leurs parties constituantes. Chacune d'entre elles peut historiquement disparaître : à chacune d'elles doit donc correspondre une *visée* archéologique qui est de la retrouver. Le moyen ne peut en être que la méthode archéologique elle-même, mais précisément adaptée aux particularités différentes des visées : ce sont les *procédures* archéologiques. La procédure de datation n'est évidemment pas la procédure de restitution, même si elles mettent toutes deux en œuvre les mêmes rapports d'opposition et de composition. Visées, comme but de la méthode, et procédures, comme son adaptation, constituent ensemble ce qu'on peut appeler une *opération* archéologique.

Cette opération reste logique, c'est-à-dire raisonnement ; elle ne prend pas en considération tous les aléas pratiques de la recherche de l'archéologue, car elle n'a pas à en être dépendante scientifiquement, même si pratiquement elle peut s'en trouver limitée. Aussi, bien que le mot ne soit que la traduction française du mot grec «méthode» et du mot latinisant «procédure», préférè-je réserver le terme de *démarche* à ces conditionnements professionnels, pratiques, qui font acception des embarras du métier et de la réalité face à ce qui se définit comme purs modes de raisonnement. Les moyens de production des données dont j'ai déjà parlé pour les distinguer de la méthode ; la fouille ou l'inventaire ; le corpus, dans le sens que je lui donnerai plus loin ; la description dont je reparlerai aussi, ne sont ainsi que des démarches archéologiques. Elles ne sont pas uniquement raisonnements, elles sont aussi «travaux pratiques» — où d'ailleurs un amateur non initié aux arcanes de l'analyse peut fort bien être plus efficace que le scientifique — dont les règles d'organisation sont étrangères à l'archéologie, aux sciences humaines ou au monde même de la science. À chaque procédure archéologique peut donc correspondre une démarche d'archéologue : je soulèverai quelques problèmes que posent certaines d'entre elles. Ces jeux de baptême ne sont pas querelle byzantine de chapelles : lorsqu'on aura mis sous «démarche» tous les problèmes opératoires ou pratiques de la fouille, par exemple, il faudra alors se préoccuper de manifester ce qu'il y a sous «méthode», c'est-à-dire d'abstraire le raisonnement logique qui se trouve de toute façon inclus dans toute fouille et qui ne fait pas de cette démarche professionnellement si particularisée, quelque chose de méthodologiquement à part des opérations archéologiques générales¹⁴.

Les opérations archéologiques, donc, pallient les altérations de l'ouvrage. Mais avant que de prendre en considération les dommages qu'il peut avoir subis, il faut le faire exister ; non pas comme réalité d'expérience, mais comme réalité de science, car la «chose» dont on peut parfaitement percevoir l'individualité, n'existe culturellement et donc scientifiquement qu'à l'intérieur d'un système complexe.

A. De l'opération d'invention : collecte et corpus

Le mot d'invention, depuis celle de la Croix, renvoie surtout, il est vrai, à une simple trouvaille ; mais ce n'est pas l'acception qui convient ici. Car en aucune science, il n'est d'objet d'étude qui soit une évidence : il n'accède à ce statut scientifique que par construction logique, comme réalité d'analyse et non de simple existence. L'opération qui aboutit à l'invention d'un ouvrage ou d'un rassemblement d'ouvrages est donc à part entière une opération scientifique à raisonner. D'aucune façon ce ne peut être un préliminaire neutre : la proximité physique, du point de vue associatif, et la ressemblance apparente, du point de vue taxinomique, peuvent être des critères suffisants à notre perception du monde, ils ne peuvent l'être pour l'invention scientifique. Celle-ci n'est donc pas à subir mais à établir : c'est ce qu'on peut appeler l'opération archéologique de *collecte*, dont la visée est l'invention.

Comme toutes les opérations de cette science appliquée, l'établir c'est lui trouver son fondement, et la raisonner à partir de l'organisation fondamentale de l'ouvrage, déjà esquissée. Si la collecte est d'emblée de l'ordre de l'«industrie», c'est-à-dire du réinvestissement dans une conjoncture de notre capacité à fabriquer, puisqu'elle porte sur des ouvrages réels, elle n'en est pas moins liée à cette capacité technique qui permet ces performances et les organise en système. C'est à la fois l'organisation structurale de l'ouvrage et son appartenance à un système idiomatisé dans le temps et l'espace qui livre les clefs d'une définition de la collecte comme somme, organisée par un système technique, de performances industrielles réalisées.

La procédure de collecte a dès lors deux aspects. D'une part, parce que l'ouvrage résulte de l'articulation de deux axes, celui des identités et celui des unités, la collecte doit en assurer la *solidarité* : si les performances nous sont données en ordre taxinomique, il est automatiquement nécessaire de collecter les rapports de composition qu'elles entretiennent en ensemble avec d'autres ouvrages ; si ces performances sont d'ordre associatif, il faut collecter les rapports d'opposition qu'elles ont en série. C'est ce qu'illustre, ici même, l'exemple du Calvaire de Pontchâteau¹⁵. Parler «sur» lui et non «autour» de lui (sa genèse, ses auteurs...), c'est découper la réalité globale qu'on perçoit ; l'ensemble qu'il constitue ne prend d'existence que si on en identifie les unités par opposition à d'autres ouvrages similaires ; ainsi les séries de calvaires en plein air et les séries de parcours cérémoniels. A l'inverse, si l'on partait d'une étude sérielle des calvaires de plein air, l'on se devrait d'analyser les ensembles complémentaires des identités de ces séries, comme les sites de Lourdes et de Pontchâteau.

D'autre part, relativement cette fois au système technique dans lequel s'inscrivent ces performances, il s'agit de développer les *corrélations* entre leur groupe et d'autres groupes d'ouvrages. Une série entretient avec d'autres séries qu'il faut connaître et collecter, des rapports multiples d'opposition, de substitution ; un ensemble a avec d'autres ensembles des rapports de composition, d'association. Les deux séries directement solidaires de l'ensemble «Calvaire de Pontchâteau» se complètent, par diminution des critères de classement, des séries de calvaires de plein

air qui ne simulent pas les scènes de la Passion, comme à Domrémy ; ou des calvaires qui les simulent sans être dans un paysage, comme dans nos églises ; ou des simulations qui ne sont pas des calvaires comme le Musée Grévin ou l'Historial de Sainte-Anne d'Auray. Mais l'ensemble du Calvaire lui-même peut s'étendre par déplacement des frontières aux autres ensembles du site (la Vie de Jésus, la Terre Sainte, le mémorial local), ou de la région (réseau routier, liens avec la ville, plaques indicatrices, calvaires qui lui sont liés, etc.) ; cette notion structurale d'ensemble permettrait sans doute de donner un statut ergologique plus précis à l'urbanisme en lui faisant dépasser les simples analyses de proximité spatiale ou de perspectives visuelles. De même, les ex-voto marins peints, non seulement ne sont pas détachables des ensembles auxquels ils se composent (par exemple ceux d'Honfleur de l'ensemble de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce), mais ne le sont pas non plus de la série plus vaste des ex-voto peints non marins. Ou encore, dans une étude des fontaines «républicaines» de l'Auvergne portant des représentations de Marianne comme celles de Ségur dans le Cantal ou de Neschers dans le Puy-de-Dôme, la collecte scientifique ne peut absolument pas se limiter à celles-ci : elles se doit d'inclure aussi les fontaines de la région portant des images religieuses (celle de Ponteix dans le Puy-de-Dôme, par exemple), même si on ne s'y intéresse pas directement, dans la mesure où les deux séries participent, sur ce point d'iconologie, du même système industriel. Leur corrélation se fait, en l'occurrence, sur le système des oppositions structurales par lequel ces deux types d'images sont en position d'alternance, de substitution : ils marchent dont de pair scientifiquement, même si, professionnellement, le savant n'a d'intérêt qu'à l'un d'eux.

Scientifiquement, la collecte dépasse donc infiniment l'ouvrage ou le groupe d'ouvrages prétextes de l'intervention ou de l'étude ; ceux-ci ne requièrent une invention qu'au sens passif de constat d'existence ; celle-là est une invention au sens actif de construction logique.

Cette préorganisation technique des choses qu'on est obligé de prendre en compte par le fait du processus qui les régit peut même inclure dans la collecte archéologique ce qu'on n'y attendrait pas. Effectivement, ainsi définies, les nécessités de la collecte sont indépendantes des aléas de la carrière des ouvrages : à l'extrême, il est bien évident qu'elle inclut le détruit et le disparu, même si nos sources ne nous permettent professionnellement pas d'en avoir une nette idée. Les monuments disparus relèvent donc inévitablement de l'archéologie en tant que données utiles à la connaissance des systèmes dont ils participent, sinon par la méthode suivie pour en trouver les attestations qui, elle, peut être ou non archéologique : si ce sont des images, quelle qu'en soit la nature, qui témoignent d'un ouvrage disparu, leur analyse, puisqu'elles sont elles-mêmes ouvrages, en sera archéologique ; si le témoignage est celui de textes, leur exégèse n'est pas de l'ordre de l'archéologie quoiqu'elle s'en serve : en effet, si en tant qu'écrits, ils sont eux-aussi des ouvrages¹⁶, le message qu'ils véhiculent et d'où l'on tire renseignement, n'en est pas et ressortit à une analyse socio-linguistique d'un autre ordre. Ainsi le Mausolée d'Halicarnasse ou la Villa Laurentine de Plinie sont objets de l'archéologie : personne ne niera qu'ils ont grande place dans le système architectural antique. Mais l'établissement du texte des deux Plinie concernant ces monuments, leur traduction et leur critique ne sont pas méthodes archéologiques. Si, pourtant, au bout du compte de cette analyse textuelle, on ne peut

restituer le Mausolée¹⁷, il conserve néanmoins sa place — vide — dans le système architectural hellénistique. C'est la première intervention des archives en archéologie où elles complètent, avec leurs méthodes propres, l'état existant des ouvrages pour constituer le système technique d'ensemble, sur lequel raisonne l'archéologie. Mais, là encore, ce ne sont que moyens — comme la physique ou la chimie — dont la méthode lui reste étrangère.

Procédure de collecte et démarche de fouille et d'inventaire.

Je ne veux pas développer ici l'analyse de cette activité complexe qu'est la fouille, mais seulement en donner rapidement la position par rapport à l'opération d'invention. En tant qu'elle repère les associations des ouvrages dans une couche, la fouille stratigraphique est donc partie intégrante de la collecte : c'est une analyse en ensemble. Partie intégrante mais partie seulement : pour qu'elle soit totalement collective, la fouille doit prendre en compte, dans le même temps, le rapport complémentaire des séries correspondant aux ouvrages *in situ*. C'est souvent ce que font les fouilleurs, implicitement ou explicitement, dans la mesure où on ne peut faire autrement. Ce n'est pourtant pas toujours ce qu'ils disent puisque certains articulent si peu la série sur l'ensemble qu'ils en viennent, je l'ai indiqué plus haut, à mépriser significativement le «travail de musée». Si c'est pour ne pas être en charge des travaux de muséographie, passe encore ; c'est plus grave si c'est par inconscience de la complémentarité des classements — travail généralement dévolu à ces institutions. On peut toujours socio-professionnellement se répartir les tâches : scientifiquement, séries et ensembles n'en restent pas moins indissolublement liés.

Mais si la fouille est moins que la collecte complète, elle est aussi beaucoup plus qu'une analyse ergologique des rapports associatifs des ouvrages. D'abord, parce qu'avant de pouvoir les observer, il faut mettre en œuvre une démarche professionnelle — ou une stratégie, comme cela se dit de plus en plus — d'exhumation proprement dite qui trouve ses règles ailleurs que dans l'organisation de la technique : démarches de repérage, d'enregistrement des informations brutes, de décapage, etc. Ensuite, parce que, responsable d'une réalité globale, le terrain, le fouilleur prend en compte souvent des objets scientifiquement hétéroclites ressortissant à plusieurs modes hétérogènes d'analyse, à plusieurs sciences.

Parallèlement, l'Inventaire monumental¹⁸ est comme la démarche correspondant à la fouille pour les périodes récentes. Mais en retard sur l'évolution de celle-ci, très généralement encore, il est plus enclin à recueillir des ouvrages pour constituer des séries qu'à relever les rapports associatifs, limités aux groupements géographiques. L'exhumation de la fouille et l'exploration de l'inventaire sont ainsi plus, comme démarche, et moins, comme mode d'analyse, que ce qu'on pourrait appeler, d'un autre terme que l'invention, l'exhibition scientifique.

Collecte et corpus.

La collecte, opération scientifique qui trouve ses règles dans l'organisation propre de son objet, est, d'une certaine façon, une procédure difficilement maîtrisable

que les conditions réelles de travail de l'archéologue ou de l'historien d'art oblige à aménager : on peut désigner cet aménagement professionnellement opportun de la collecte, cette démarche, du nom de *corpus* en retenant la dernière des trois acceptions où le mot est couramment pris dans nos spécialités : somme des performances soit historiquement réalisées (par opposition au système qui est virtuel), soit scientifiquement saisissables (au sens où on parle d'un corpus de vases ou d'inscriptions), soit professionnellement prises en compte par tel chercheur.

Mais, quelle que soit l'adaptation qu'on en fait, il est vital pour nos disciplines d'avoir la nette conscience que, de toute façon, le corpus reste scientifiquement engagé par les règles de cette collecte — en dépit des difficultés de leur mise en œuvre ; tandis qu'à l'inverse, les modalités de la collecte ne sont que circonstanciellement engagées par les opportunités du corpus — en dépit de leur possible caractère dirimant. La collecte détermine, tyranniquement, le raisonnement de l'archéologue ; le corpus ne limite que pratiquement son travail ponctuel et individuel. Il peut ne pas avoir de cohérence archéologique, mais seulement une limitation socio-professionnelle. Autant la collecte a une définition précise dans un cas donné, autant le corpus n'en a pas puisqu'il peut varier entre la prise en compte totale des ouvrages impliqués dans la collecte et son adaptation partielle pour quelque raison que ce soit : absence de source sur les disparus ; difficultés pratiques d'étude sur tel ou tel matériel ; opportunité sociale à s'occuper de l'inédit ou du menacé ; simple agrément à travailler sur une chose plutôt que sur une autre, etc. Mais, malgré la valeur des justifications apportées à cette limite, le chercheur n'en reste pas moins tributaire, à un moment de son étude, des règles de la collecte : tribut à la structuration technique qui l'oblige à collecter en ensemble ce qui lui est donné en série et vice versa ; tribut au système technique qui l'oblige à examiner les jeux d'opposition des diverses séries et de composition des divers ensembles possibles dont fait partie l'ouvrage. Si tout cela n'oblige pas à travailler et présenter même ce qu'on ne veut pas, cela oblige quand même à raisonner sur tout ce qui est techniquement en cause.

L'établissement professionnel du corpus est donc une manipulation toujours dangereuse : c'est un compromis plus ou moins satisfaisant entre l'arbitraire du chercheur qui a le droit de se limiter et la cohérence interne du système qui requiert des extensions précises. En tout état de cause, la collecte est une opération bien peu respectée : elle se limite trop souvent à de simples additions d'ouvrages, au hasard des découvertes fortuites et des aubaines, suivant les «évidences» de liaisons apparentes et élémentaires, au gré des improvisations du savant, de ses goûts, de ses centres d'intérêt. Il n'y a guère que la fouille stratigraphique à avoir quelque peu systématisé la moitié du problème.

D'une fausse opération archéologique : la description.

C'est ici sans doute, après cette liminaire opération de collecte, qu'un exposé habituel sur l'archéologie développerait une analyse de la description. Bien qu'on ait beaucoup écrit sur elle, je prendrai le risque de lui consacrer un prochain article pour en définir la nature, préciser les divers rôles qu'elle peut jouer et réduire les faux problèmes qu'elle continue de poser, tels ceux de son «objectivité» et de son

«exhaustivité¹⁹. Mais je tiens à marquer dès maintenant, justement parce que je ne la traite pas dans un exposé de la méthode archéologique, que l'acte de description n'a pas, pour nous, d'existence scientifique. Telle qu'elle existe dans la pratique actuelle, ce n'est, d'un côté, qu'une démarche professionnelle d'apprentissage pour le chercheur, (description heuristique) et de communication de ce qu'il trouve (description figurative) et, par là, variable suivant l'amélioration des procédés de communication de l'information et suivant les parties prenantes. De l'autre côté, en tant qu'elle rend verbalement compte d'un ouvrage, elle n'a scientifiquement pas d'autonomie en regard des opérations qui vont maintenant nous intéresser : ne s'en distinguant pas, elle n'existe plus. Les artifices rhétoriques qui continuent de lui donner corps, ne le lui confèrent tout au plus qu'au sens typographique du mot, mais ne lui assurent pas un statut dans l'ordre de la science. L'historiographie de l'archéologie, dont nous défendons qu'elle n'est pas une curiosité mondaine ou érudite mais une nécessité théorique²⁰, montrerait ici aussi le caractère fossile, anciennement explicable, mais actuellement dénué de sens, de cette pseudo-opération qui aurait dû disparaître de la science archéologique actuelle.

B. Des opérations de relève : l'intégrité organique et les inconnues documentaires

De même que la méthode se déduit avec conséquence du seul processus technique, de même que l'opération d'invention se fonde sur ce même processus : de même, l'organisation des buts pour lesquels on met en œuvre cette méthode se déduit à la fois ici du processus technique et des processus industriels et sociologiques. L'ouvrage, avons-nous dit, a une carrière : matériel, il peut physiquement perdurer et subir les «injures du temps». Parce qu'il s'agira alors de les réparer, de relever cet ouvrage de ses ruines, je propose de nommer l'ensemble des opérations qui vont suivre les *opérations de relève*. Mais ces accidents ne sont pas tous du même ordre, soit qu'ils altèrent son intégrité physique, laquelle est structurée par la technique, soit qu'ils oblitèrent les paramètres conjoncturels qui définissaient sa situation industrielle ou les coordonnées sociales qui le situaient dans l'histoire. Dans un cas, le monument lui-même est lésé ; la visée sera donc de lui rendre son intégrité organique : c'est l'opération de *relève organique* par la procédure de restitution. Dans l'autre, c'est son statut de document, comme élément d'un savoir qui peut être perdu pour nous : la visée sera donc de rétablir soit les paramètres conjoncturels, dans les opérations de *relève documentaire industrielle*, soit les coordonnées sociales, dans les opérations de *relève documentaire historique*. Ces opérations ne sont pas une nouveauté, mais, à les exposer, on gagnera, je l'espère, de les situer, de les réarticuler plus précisément les unes aux autres, en montrant les écueils méthodologiques qui, plus ou moins sournoisement, grèvent leur résolution.

Des opérations de «révèle» : inconvénients d'une archéologie limitée aux seules opérations de relève.

Mais en tout état de cause, l'étendue de cette dégradation est totalement hasardeuse : l'ouvrage peut n'être pas cassé ou modifié ; on peut avoir perdu le souvenir

de son producteur mais en savoir toujours la fonction ; ou en connaître le destinataire en ayant oublié les conditions de sa fabrication ; il peut être daté sans avoir de provenance : bref, sous le même diagnostic «blessé», tous les cas de figure sont possibles entre la connaissance complète de ces informations qui étaient explicites pour les usagers et la perte non moins complète qu'illustrent les archéologies du passé reculé. Par le fait, cette perte et son étendue étant accidentelles, le nombre des opérations qui la pallient ne peut être que variable : les visées et opérations documentaires correspondantes ne sont pas obligées. Si, collectivement, dans l'ensemble de l'archéologie, on peut dresser une liste finie de ces opérations, individuellement, dans chaque cas particulier, il est imprévisible de savoir lesquelles devront être mises en œuvre. La conséquence en est que, contrairement à l'idée encore trop répandue, elles ne peuvent définir à elles seules les buts et donc la raison d'être de l'archéologie : celle-ci ne serait plus alors qu'un moyen accessoire dont le recours nécessaire serait variable en proportion du caractère désespéré du cas. La discipline retomberait dans son rôle traumatologique pour gueules plus ou moins cassées.

Plus encore, l'archéologie ainsi définie par ces seules opérations de relève se trouve être d'autant plus accessoire qu'il peut exister un autre recours, infiniment plus économique pour relever ces inconnues documentaires ou organiques : ce sont les textes dans les civilisations qui en sont pourvues. Même si l'écrit n'a pas à être pris comme parole d'évangile et s'il faut toujours mettre en œuvre une méthode de critique textuelle, l'analyse archivistique (archives de construction, de commande, de paiement, de justice, etc.) est, en général, plus susceptible de fournir, directement et en clair, des renseignements précis que les classements subtils et compliqués de l'archéologie peuvent rarement produire. C'est surtout vrai pour les visées documentaires, car les données qu'elles visent à rétablir sont toutes verbalisables d'emblée et les archives peuvent les avoir conservées. Ce l'est moins pour la visée restitutive, puisque l'ouvrage ne se réduit pas aux descriptions qu'on en fait, à moins de comprendre dans les archives les «estampes» qui, comme images, sont aussi objet d'archéologie : l'image comme représentation technique est plus à même de nous guider dans la restitution des ouvrages que le seul verbal. Ainsi, le «shunt» verbal, qui peut court-circuiter avantageusement les lourdes opérations archéologiques, marginalise-t-il une seconde fois la discipline : non seulement la relève peut n'être pas nécessaire, mais en plus elle peut être parfois prise en charge plus aisément par l'archivistique — seconde apparition du textuel en parallèle à l'archéologie où il ne fait pas que la compléter comme en collecte, mais où il la supplante.

Or, plus ambitieusement, nous l'avons définie — parce qu'il y avait une place à prendre que ne pouvait mieux occuper aucune autre discipline existante intéressée aux ouvrages — comme la science humaine appliquée rendant compte des performances historiques résultant de la capacité technique de l'homme. Ici, l'archéologie trouve un rôle permanent qui n'a plus le caractère aléatoire de la seule résolution des inconnues documentaires ou organiques. Mais si celle-ci est déjà pratiquée, celui-là reste encore à définir : nos diverses notices problématiques en donnent quelque idée et fournissent les linéaments d'un exposé d'ensemble qui fera l'objet d'un autre article mais qu'on peut esquisser dès maintenant. Les opérations d'invention et de relève se fondent, quant à elles, essentiellement à partir de l'organisation propre du plan technique ; les opérations ultérieures — en tous les sens

du mot, à la fois chronologiquement, parce que nous les traiterons plus tard, et méthodologiquement, parce qu'elle exigent le traitement des premières opérations —, elles, vont avoir à se fonder sur les interactions réciproques de cette capacité technique où l'homme analyse son geste et fabrique, avec les autres capacités humaines : celle, logique, qui nous permet d'analyser par le langage la représentation que nous nous faisons du monde ; celle, ethnique, qui nous fait analyser notre appartenance à l'espèce suivant les trois coordonnées du temps, du lieu et du milieu, sur lesquelles s'instaurent ruptures et continuités ; celle, enfin, éthique, qui nous fait analyser notre désir et poser nous-même nos normes. Il ne peut s'agir que de «déconstruire», selon un modèle constant — pour nous, celui que fournit la théorie de la médiation — la réalité concrètement globale qui est soumise à notre examen. C'est ainsi que, pour ma part, j'ai cru pouvoir dissocier ce qui, dans une même tombe, est pourrissoir du sujet et conservatoire ou, mieux, dortoir de la personne²¹ ; de même qu'il m'a semblé opportun de distinguer, dans une même gare, la station du train et le débarcadère du voyageur²². Par là se révèlent les relations à double sens qui lient l'*équipement technique* aux autres modes de rationalité humaine. En regard des opérations de relève, on pourrait oser, pour ces analyses de l'équipement, le nom d'*opérations de révèle*, la symétrie des termes compensant l'inconvénient — et la crainte — du néologisme ! Elles formeraient, dans cet exposé, après l'invention et la relève, le troisième volet des opérations archéologiques que je ne développerai pas présentement car le sujet est ample : ces opérations de révèle ne donnent pas simplement meilleur statut à une discipline comme l'archéologie, elles en donnent un aussi à la totalité de la technique, à son rôle et à son importance dans le fonctionnement des autres capacités humaines.

I. OPÉRATION DE RELÈVE ORGANIQUE : LA RESTITUTION.

Je ne redévelopperai pas cette première opération qui a fait l'objet d'articles précédents²³, sinon pour la situer plus étroitement par rapport au processus technique et adapter sa méthode à la partie de celui-ci qui y sera impliquée.

La visée est celle du rétablissement de l'intégrité matérielle de l'ouvrage. Par le fait, l'opération de restitution qui lui correspond est re-fabrication et met donc en œuvre les principes structuraux de la technique : l'analyse réciproque des moyens et des fins. La méthode archéologique, qui ne fait toujours qu'opposer et composer, a donc à s'appliquer à ces deux faces de la technique : l'analyse des moyens est celle qui se porte sur le champ de ruines en y élisant les *vestiges* utiles à la restitution ; celle des fins s'attache aux divers parallèles pour y élire le *modèle* restituitif.

Mais, dans le même temps, la méthode doit aussi s'adapter aux relations de ces deux faces, car l'analyse technique est réciproque, c'est-à-dire qu'on ne peut opposer et composer les vestiges qu'en fonction de l'analyse des parallèles, on ne peut opposer et composer le modèle qu'en fonction de l'analyse des ruines. C'est ainsi que toutes les ruines ne fonctionnent pas comme vestiges, et que tous les parallèles ne sont pas le modèle d'un ouvrage. Pratiquement, cela veut dire qu'on ne peut identifier les vestiges sans raisonner le modèle et vice versa. L'exemple de l'étude de l'enclos funéraire des Chalaniat, quoique compliqué d'une restitution ségrégative, a pu montrer, je l'espère, ce mécanisme d'opposition-composition des vestiges en fonction de modèles, où les

vestiges intéressés ne sont pas «tout ce qu'on peut remarquer» dans l'enclos ; et d'opposition-composition de modèles qui ne se réduisent pas à la somme des parallèles invocables.

Procédure de restitution et démarche de restauration.

En regard de la restitution, ainsi fondée ergologiquement dans la structure technique, la restauration n'est qu'une démarche professionnelle. Elle est une analyse logique de notre représentation ; elle s'applique aussi bien à rapprocher deux morceaux de cailloux ou deux bouts de bois que des parts de tartes ou des tessons de poterie : qu'il y ait ouvrage technique structuré ou non ne change rien à l'analyse logique — à la représentation — de la complémentarité des formes.

A telle enseigne qu'il n'est d'ailleurs point besoin de faire de l'archéologie, c'est-à-dire de connaître un matériel et de posséder une méthode spécifique, pour restaurer. En revanche, on peut dire que l'archéologie restitue toujours ! D'une certaine façon, il n'y a de ruine que dans la mesure où elle pose, *a priori*, avoir affaire à du fabriqué, c'est-à-dire où elle restitue, en triant sur le site et dans son savoir, les vestiges et les modèles qui peuvent réorganiser «de l'ouvrage», quelle qu'en soit l'extension — sinon ce ne sont que cailloux plus ou moins recollables ! Ce n'est que dans des circonstances particulières de sa pratique que l'archéologue peut être amené ponctuellement à faire l'économie du raisonnement restitutif, en employant simplement la démarche de restauration.

II. OPÉRATIONS DE RELÈVE INDUSTRIELLE.

La levée des inconnues documentaires d'ordre industriel est l'objectif des opérations coutumières à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Elles sont d'ailleurs facilement suggérées par les questions courantes : qui a fait, pour qui, pour quoi ? Il ne s'agit donc pas ici, sauf pour un cas, de découvrir de nouvelles questions, mais de mieux les systématiser et de reconnaître en quoi, sur ces points, consiste la méthode archéologique.

En se fixant ces buts, les opérations de relèvement industrielle sont relatives aux paramètres de la conjoncture dans laquelle s'est fait le réinvestissement performanciel. Il doit donc y avoir une opération archéologique pour chacun des quatre paramètres.

La plus évidente et la plus pratiquée est celle qui recherche le paramètre de la production : c'est l'opération que tout le monde nomme *attribution*. — Celle qui relève la fonction de l'ouvrage est moins courante chez les historiens d'art (ils pensent plus facilement posséder la réponse qui devient ainsi parfois, malheureusement, une évidence) qu'elle n'est nécessaire pour les archéologues : c'est l'opération d'*affectation*, puisqu'on parle couramment de la désaffectation d'un local ou d'un ustensile. — La recherche du paramètre consommation, dans les deux disciplines, est déjà plus aléatoire et dépend de la sollicitation de l'ouvrage précisément en cause : on peut s'inquiéter du commanditaire, de l'acheteur d'un tableau ou d'un hôtel ; on s'attache moins à fixer celui d'une villa de banlieue ou d'un logement ouvrier ; cette opération d'*appropriation* mérite donc une réévaluation systématique parce que ce qu'elle relève n'est pas moins déterminant dans la performance que ce que relève

l'attribution : dans le message verbal²⁴, celui à qui l'on parle est bien aussi important que celui qui parle ! — Quant au quatrième paramètre et à l'opération correspondante, tout est encore à inventer, y compris le nom. De la même façon que le message verbal est similairement conditionné par le vecteur (deux minutes ou une heure pour le dire, deux pages ou un livre, etc.), ainsi l'ouvrage est conditionné par le temps, l'espace et l'argent dont on dispose : le nouvel Opéra de Paris doit être bâti sur le terrain laissé libre par la destruction de la gare de la Bastille, en tant de mois, avec tel budget ; le wagon-restaurant doit s'accommoder du gabarit du train et le cuisinier, de l'horaire. Ainsi, quoiqu'en dît Alceste, le temps fait quelque chose à l'affaire, qu'elle ait traîné ou qu'elle ait été bâclée. Ici aussi l'intérêt des archéologues s'éveille quand il est spécialement sollicité par le matériel en cause : les spécialistes de Délos se sont bien avisés que la Maison du trident n'avait pas de pièce à l'Est, faute de place, et que le Mur de Triarius avait été construit à la hâte pour se défendre des pirates²⁵. Mais il importe qu'une opération particulière ait à reconnaître l'empreinte de ce conditionnement : je l'appellerai *accommodation*, non que ce mot soit le seul exact, mais parce que, de façon quasi algébrique, la communauté de préfixe et de suffixe y manifeste la solidarité avec les trois opérations précédentes, tandis que la différence de radical en manifeste la spécificité.

J'en profite pour souligner que nous accordons beaucoup d'importance — comme on aura pu s'en apercevoir — au choix des mots dont l'emploi en une acception précise contribue à dissiper le flou des procédures : de même que l'an passé je demandais qu'on réservât un seul nom à chacune des trois opérations logiquement distinctes que j'ai proposé de nommer restauration, restitution, reconstitution ; de même, ici, je crois qu'il faut renoncer à «attribuer» un chapiteau à tel temple et qu'il est souhaitable de le lui «restituer» : la restitution n'ayant pour moi, je le rappelle, aucune étendue fixe, elle peut n'inclure qu'un bloc ; et «restituer» étant synonyme de «redonner» ou de «rendre», l'usage nous donne toute latitude de garder «attribuer» pour la résolution du paramètre production.

Ces quatre opérations utilisent toujours la seule et même méthode archéologique : une toile anonyme du hall du Théâtre des Champs-Élysées sera à la fois attribuable à Bourdelle parce que sa technique est celle d'autres toiles de l'artiste et se distingue de celle d'autres peintres et parce que toutes les autres peintures du hall sont signées de Bourdelle. On peut approprier à quelqu'un des bijoux sans signe distinctif parce qu'ils sont partie d'une parure dont un élément, une bague ou un collier, porte un écusson et parce que cet écusson renvoie à d'autres ouvrages qui le portent — y compris un palais — et dont on connaît le commanditaire. Dans le monde hellénistique, la fonction d'une statue — son affectation comme image correspondant à ce qu'on appelle habituellement son identification — peut être ainsi celle de représenter Isis parce qu'elle présente le nœud isiaque qu'on retrouve sur d'autres statues d'Isis, mais aussi parce qu'elle se trouve dans un temple d'Isis, précédé d'un dromos de sphinx. A Délos, l'accommodation du Mur de Triarius, que j'ai pris plus haut comme exemple, peut le réputer fait à la hâte, à la fois par le type de certains de ses tronçons qui diffèrent du montage soigné de murs contemporains et voisins, et par leur association, au hasard des opportunités défensives, à des murs déjà construits de maisons particulières — ce qui n'est pas un exemple d'architecture de défense élaborée.

III. OPÉRATIONS DE RELÈVE HISTORIQUE.

Viennent enfin les opérations que nous dirons de relève historique qui visent à rétablir les trois coordonnées du temps, du lieu et du milieu. Cette relève ponctuelle est le préalable indispensable à ces opérations plus synthétiques de «révèle» dont j'ai déjà parlé, pour la raison que ces coordonnées concernent tant la technique que la conjoncture et la performance industrielle et que c'est sur elles que s'instaurent les ruptures et les continuités, les divergences et les convergences qui caractérisent sociologiquement l'équipement technique.

De même que précédemment, la recherche de la date dans l'opération de *datation* n'est pas, loin s'en faut, une nouveauté. Pourtant, quoique le processus sociologique recoupe la totalité du technique, on doit observer qu'on recherche plus volontiers les dates de la production que celles de la consommation et celles de la désuétude (les numismates sont à peu près les seuls à systématiquement se préoccuper autant de l'émission que de la circulation) : qu'on confond souvent la date de la matière physique avec celle de sa transformation par la fabrication qui peut ne pas lui être contemporaine (ainsi la date de la mort du ver à soie n'est pas forcément celle du kimono, ni la date d'une grume, celle du buffet) et c'est même une des principales faiblesses, en la matière, des analyses de laboratoire que de dater la matière naturelle et non le matériau (la cuisson d'une argile en permet la datation par thermoluminescence, mais, comme c'est le cas des archives minoennes, elle peut être accidentelle et très postérieure à la fabrication). Il est donc important de s'aviser qu'avec la datation, sont en cause non pas une seule date, mais des dates en chaque point du modèle technique, qui, comparées à celles d'autres ouvrages, permettent de manifester les ruptures, *évolutions*, et les continuités, *transmissions*, dans le temps.

Similairement, il n'y a pas à rechercher un lieu, mais des lieux : celui de la production peut n'être pas celui de la consommation ; celui de l'extraction d'une matière n'est pas impérativement celui de la fabrication (des potiers peuvent importer de l'argile venue d'ailleurs, même dans l'antiquité, ce qui appelle sur les analyses de laboratoire les mêmes observations que plus haut), etc. C'est à l'opération de *localisation* de les déterminer pour permettre ensuite le constat de divergence dans l'espace, ce que nous appelons les *transitions*, ou de convergence, les *propagations*. Il est fondamental, ici, de ne pas confondre l'association avec la localisation, sous prétexte que la première est souvent matériellement quelque part : l'association en ensemble est une notion structurale qui correspond à un rapport de complémentarité instauré par la capacité technique (cf. mes remarques de la p. 176 sur la précision *in praesentia*). La localisation est le rétablissement d'une coordonnée sociologique qui situe l'ouvrage dans l'espace géographique.

Enfin, la relève du milieu reste encore à faire : sauf quand on parle, bien vaguement, d'art «populaire» ou d'art «savant» elle n'a pratiquement pas de statut autonome dans nos disciplines, se confondant le plus souvent avec l'attribution, évidemment, et avec notre appropriation. Mais si le milieu affecte la production et la consommation, il n'y a pas de raison pour qu'il ne détermine pas aussi la fonction et la condition, aussi bien que la fabrication technique elle-même. Il est donc logique de distinguer une opération qui fixe cette coordonnée suivant les divers points du modèle technique : je propose de parler ici d'*imputation*, opération qui donne une classe aux diverses parties de l'ouvrage, à partir de laquelle pourront se mesurer ruptures, *stratifications*, et continuités, *diffusions*, aussi importantes que celles qui s'instaurent

entre les époques ou entre les régions (le terme de classification eut été ici plus topique et parlant, mais son acception comme synonyme de classement est trop répandue en archéologie pour permettre le détournement de sens). Il est d'autant plus important de donner place à l'imputation que l'objet d'une archéologie particulière peut être découpé selon cette troisième coordonnée sociologique : de même qu'il y a des archéologies d'un temps (ainsi l'archéologie médiévale) ou d'un lieu (comme l'archéologie grecque), il peut y avoir l'archéologie d'un milieu, et c'est même sans doute ce qui, implicitement, donne une définition à l'archéologie industrielle (et bien entendu, soit dit en passant, le même découpage selon la diachronie sociale permet de faire l'archéologie d'une personne individuelle, celle de Virgile, d'Alexandre le Grand ou de Balzac).

Quoi qu'il en soit des incertitudes actuelles de l'imputation, la pratique des deux autres fournit maints exemples montrant l'unicité de la méthode archéologique. Ici aussi, en effet, une fois éliminées les données externes, qui font souvent défaut, et les cas, également très minoritaires, où l'ouvrage porte la réponse à une de nos questions parce qu'y est inscrit «Anno Domini 1723» ou «Made in Japan», l'archéologue n'a pas d'autres ressources que d'opposer et de composer : l'œil est figuré de face sur ce vase grec et non de profil, on le tiendra pour contemporain de la série des autres vases présentant l'œil de face, et pour peu que ceux-ci aient pu être datés dans un contexte de fouille d'avant 475, cette année en sera aussi le terminus *ante quem* ; une partie du trésor de Begram venant d'Alexandrie, c'est tout l'ensemble qu'on tiendra pour alexandrin. En somme, l'on étend à la série tout entière ou à l'ensemble tout entier l'information acquise, ou réputée telle, pour l'une de leur parties.

4. DE LA PERTINENCE ET DE LA CONGRUENCE

Le difficile, c'est de distinguer les pièces du puzzle qui vont dans le tapis de fourrure de celles qui appartiennent à la queue du chat

(A. Christie. *Les vacances d'Hercule Poirot* chap. XI)

Tout ce qui précède n'a été qu'un survol : les opérations d'invention et de relèves documentaires mériteraient chacune de plus amples développements, tout particulièrement pour celles que nous avons cherché à promouvoir sans qu'elles fassent encore partie de la pratique courante actuelle, sinon dans quelque étude ponctuelle et de manière sûrement implicite. Il ne s'agissait ici que de systématiser leur existence et leur situation par rapport à l'ensemble du modèle technique. Ce n'était pas, pour autant, l'occasion d'en faire un jeu formel : le rattachement de ces opérations aux divers points du processus technique n'est pas, en effet, sans importance pour l'adaptation de la méthode archéologique. De celle-ci, la seconde section de l'article a décrit le mécanisme ; la troisième a montré son utilisation nécessaire pour chacune des

opérations d'invention et de relève : il reste maintenant à préciser le caractère des traits, forcément configuratifs, qu'on oppose et compose ainsi ; en effet, le même jeu méthodologique, suivant les opérations en cause, ne met pas en œuvre des traits de même nature. C'est là que se montre l'intérêt d'en avoir reconnu les fondements dans le processus technique.

I. LA PERTINENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Les deux premières opérations, la collecte et la restitution, se fondent toutes deux directement sur la structuration technique. Si la collecte, à partir d'ouvrages sériés, exige la prise en compte de leurs associations et vice versa, ce n'est pas par formalisme de symétrie ou de réciprocité : c'est que l'ouvrage est ainsi fait qu'il n'existe littéralement pas si l'un des rapports manque. Si la restitution ne peut se faire, contrairement à certains errements de l'archéologie antique par exemple, que s'il y a vestiges *et* modèle, chacun permettant l'analyse de l'autre, c'est que l'ouvrage est à la fois analyse des moyens *et* analyse des fins, que, là encore, il n'existe pas si disparaît l'une des faces et la restitution ne peut donc le refabriquer.

Cela signifie, en clair, que la méthode, qui comme logique peut *a priori* faire tous les classements et associations qu'on veut, se trouve impérativement délimitée, dans le sens où son rôle est de révéler, non pas n'importe quelle opposition et composition à son gré, mais celles qui sont, avant même l'intervention du savant, effectivement incluses dans l'ouvrage préformalisé par d'autres. Ces traits structuraux sont les *traits pertinents*. La *pertinence* est cette nécessité à être reconnues, pour certaines oppositions et compositions, parce qu'incluses dans l'organisation même de l'ouvrage²⁶. Ce sont celles qui assurent le statut de l'ouvrage et dont la modification le déplacerait à l'intérieur du système dont il fait partie.

C'est ainsi que la méthode de collecte n'est libre ni des séries ni des ensembles qu'elle construit, et qu'il lui faut trouver les traits pertinents opposables et composables inhérents à l'ouvrage ou au groupe d'ouvrages en cause. La collecte n'est pas alors aussi simple que de rassembler tout ce qui paraît, à l'apparente perception, le plus ressemblant : car la dissemblance — ou la ressemblance — sur un trait pertinent est plus importante que toutes les ressemblances — ou dissemblances — sur d'autres qui ne le sont pas²⁷. Non plus qu'elle n'est pas aussi évidente que d'associer ce qui est physiquement co-présent, proche ou lié, et de rejeter ce qui est éloigné²⁸ : les fouilleurs savent exclure des ouvrages d'une couche parce qu'ils ne sont pas pertinents, c'est-à-dire que leur présence réelle dans la couche ne les met pas, pour autant, en relation structurale avec les autres ouvrages. De même, comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas pour restituer, de décrire toutes les ruines qu'on voit et de rameuter tous les parallèles auxquels on pense : il s'agit, seulement, de raisonner ces ruines et les seuls traits pertinents qui feront de certaines les vestiges sur lesquels porte la restitution, dans le même temps que s'analysent les traits pertinents des parallèles qui élaborent le modèle.

De fait, la situation du savant n'est pas confortable ... même si elle se trouve théoriquement mieux assise ! Car décider de la pertinence oblige à connaître le système technique en cause, c'est-à-dire l'idiomatization en temps, lieu et milieu de la capacité abstraite de fabriquer. Savoir que l'opposition du *i* et du *u* est pertinente en français mais non en grec moderne, et que celle des sons notés *ch* et *sch* l'est en

allemand mais non en français, c'est déjà connaître les systèmes grammaticaux du français, du grec et de l'allemand, ce qui ne s'invente pas et, encore moins, ne s'entend pas dans un appareil acoustique, aussi sophistiqué soit-il ! Il faut donc connaître ce qu'on cherche pour le trouver : la proposition n'est tautologique que pour ceux qui confondent, une fois de plus, les définitions scientifiques, qui se justifient dans l'organisation de leur objet, avec les difficultés professionnelles et circonstancielles qu'ils rencontrent. Cette confusion résulte ou, du moins, se conforte du désir que l'ordre des choses se conforme aux facilités qu'on a pour le résoudre : mais quelles que soient les difficultés qu'un Français, ignorant de l'arabe ou du danois, rencontre à l'apprentissage de ces langues, celles-ci s'en moquent et n'en continuent pas moins de fonctionner sur des pertinences phonologiques, par exemple, que le Français néophyte ne perçoit même pas de ses oreilles. C'est le problème des sciences humaines que d'avoir à rendre compte d'objets préformalisés : ce n'est pas nos impuissances professionnelles qui feront qu'ils ne soient pas tels. Mieux, la conscience qu'on peut avoir de ce problème spécifique permettra, il faut l'espérer, à la longue, d'inventer un savoir-faire plus apte à le résoudre.

II. LA CONGRUENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Le problème de la constitution des séries et des ensembles se pose tout autrement avec les opérations documentaires industrielles et historiques : en effet, celles-ci ne se fondent pas dans la structure technique mais ne concernent que les données de son réinvestissement industriel et historique. Ces données ne contruisent pas directement «de l'ouvrage», n'en déterminent pas le fonctionnement, mais seulement les paramètres de sa conjoncture et les coordonnées de son histoire.

L'ouvrage peut alors porter ou ne pas porter l'empreinte des paramètres ou des coordonnées car il n'est jamais tout à fait adéquat à ces conditionnements extérieurs. En ce cas, les rapports méthodologiques ne peuvent jouer sur des traits distinctifs ou des segments contrastés inclus dans l'ouvrage par le processus de fabrication. Il ne peut donc y avoir ici de pertinence pour distinguer les traits à choisir en opposition ou composition puisque ces conditionnements ne font qu'incidence sur la technique sans obligatoirement la marquer : ces traits, circonstanciellement caractéristiques et dont l'existence n'est pas impérative, nous proposons de les appeler, pour éviter toute confusion, les *caractères congruents*. Ce ne sont pas des traits techniquement pertinents, lesquels fonctionnent dans l'ouvrage de toute façon, hors de la conscience et de la connaissance qu'on en a ; ce sont seulement des caractères matériels aléatoirement présents, sous l'influence indéfinie des situations, et significatifs par le sens conscient qu'on leur donne. La *congruence* n'est donc pas, comme la pertinence, la marque infrangible d'une structuration ; elle est cette possibilité — et non cette nécessité — pour un caractère de la configuration d'être retenu parce qu'au plan de la représentation, la nôtre ou celle des usagers, il est l'*indice* d'une situation industrielle ou historique.

Les termes de cette définition appellent commentaires : d'abord, mettant en relation des indices et des sens, la congruence n'a aucun fondement et aucune valeur en ergologie : elle est de l'ordre de la pure logique, c'est-à-dire de la représentation qu'on se fait des choses et du sens qu'on leur donne, de la démonstration qu'on fait du

lien — conjoncturel et non organique — entre un caractère de la configuration et un repère de la situation sociale. La pertinence ne renvoie à rien d'autre qu'à l'ouvrage lui-même et à son organisation propre ; lorsque la méthode archéologique en reconnaît les identités et les unités, elle détecte la marche même de l'ouvrage. Il n'en est plus du tout de même avec la congruence : la méthode archéologique construit alors logiquement des séries ou des ensembles de caractères qui en eux-mêmes ne sont rien puisqu'ils ne correspondent pas aux rapports inclus dans la technique, et qui ne valent que par le sens extérieur à l'ouvrage auquel ils renvoient. C'est évidemment par cette relation de congruence que l'archéologie peut s'identifier à l'enquête policière, en ce sens que toutes deux, dans une situation d'énigme, cherchent, à partir de tout indice repérable, d'en trouver le sens. En l'espèce, cette logique s'applique à de la technique sans en être : dire d'un chapiteau dorique qu'il est archaïque parce qu'il est en galette relève du même principe symbolique que de faire des nuages l'indice d'une pluie prochaine parce qu'ils sont noirs. De même que «des sillons légers et longs, imprimés sur de petites éminences de sable, entre les traces de pattes, (...) d'autres traces en un sens différent, qui paraissent toujours avoir rasé la surface du sable à côté des pattes de devant » (...) et du sable «toujours moins creusé par une patte que par les trois autres» sont pour Zadig les indices du passage d'«une épagneule très petite» (...) qui «a fait depuis peu des chiens ; [qui] boite du pied gauche de devant, et [qui] a des oreilles très longues» ! Mais il n'y avait pas d'indice qui marquât l'appropriation car Zadig-Sherlock Holmes n'a «jamais su si la reine avait une chienne»²⁹ !

Participant ainsi de la représentation logique, la congruence peut être partagée par tout le monde sans être l'apanage du seul savant : chacun la pratique couramment lorsqu'il dit que ceci fait très année trente, cela Picasso ou breton. En bien des cas, le témoignage d'un contemporain, fourni par le verbal — écrit ou oral — qui date, attribue, approprie, etc., n'est qu'un raisonnement de congruence sans le savoir et non impérativement une connaissance «expérimentale» directe de la situation, lui donnant ce statut fiable de «shunt textuel» que sont plus particulièrement les archives et dont j'ai parlé à propos des opérations documentaires. Ce témoignage congruent constitue alors une sorte de para-archéologie dont il faut éprouver les dires comme n'importe quelle hypothèse d'un archéologue patenté, et dont le caractère contemporain ne donne aucune plus-value d'authenticité par rapport à nos propres raisonnements actuels.

Ensuite, dans cette relation d'un indice à son sens, le problème est double ; il s'agit, d'une part, de produire l'indice et, de l'autre, d'en établir le sens :

1. Quoiqu'il paraisse logique pour l'archéologue de commencer par l'indice qui est dans la configuration, c'est pourtant contradictoirement le sens qu'il doit d'abord construire. Car, dans cette confrontation entre une distribution technique et une distribution sociale, si on ne veut pas tomber dans la tautologie, il est au moins indispensable que la deuxième soit déjà connue par ailleurs. On ne peut, sinon, éviter le cercle vicieux : ces vases ont tel caractère parce qu'ils sont du Peintre de Pan et le Peintre de Pan a telles caractéristiques parce qu'il a peint ces vases. La rupture de ce pseudo-raisonnement circulaire ne peut se faire que si, par ailleurs, on connaît le Peintre de Pan et sa production. Sans quoi ce n'est plus qu'un classement technique — des choses qui se ressemblent, s'assemblent ou non — arbitrairement traduit ou

travesti plutôt en une situation sociale par ailleurs indémontrable. Un spécialiste de peinture flamande m'a un jour avoué que les noms de «maîtres» n'étaient, pour lui, qu'une commodité de langage pour parler d'un groupe d'œuvres configurativement similaires ; cela ne prétendait pas se rapporter à une quelconque réalité sociologique d'attribution à une personne ou à une école, non plus qu'à une localisation unitaire ou à une datation commune. Mais je doute qu'une telle sagesse de raisonnement soit partagée par tous ceux qui parlent ainsi de la peinture flamande ou de la céramique antique et qu'elle puisse se maintenir à partir d'une si formidable ambiguïté qui nomme une classe, où la représentation du nez est en pied de marmite, production, école, manière, influence, cercle et autres «ronds dans l'eau» du Peintre d'Achille ou du Maître du Jugement de Salomon³⁰ !

Ce mode de raisonnement est totalement... irraisonné, car lorsque nous connaissons la situation sociale, rares sont les fois où les classes configuratives se superposent aux paramètres sociaux et varient en concomitance. Tout ce qui se ressemble n'est pas d'un même auteur ou de la même époque et, inversement, tout ce qui ne se ressemble pas peut être du même artiste ou de la même date³¹.

Il est intéressant de constater, en outre, que ce jeu, qui en histoire de l'art sert surtout à l'attribution, est fondamentalement contradictoire d'un autre jeu habituel à cette discipline qui est celui de l'évolution. On ne s'exerce le plus souvent au premier que dans les situations où on connaît si peu l'histoire qu'on peut tout se permettre. On n'hésite pas à le renier dès que la situation est plus établie par ailleurs et plus normalement complexe : les mêmes différences qui, ci-devant, servent à créer deux personnages, sont utilisées alors pour créer plusieurs périodes chez un même artiste sur l'évolution duquel on s'extasie.

Cet établissement du sens en dehors même de l'archéologie est d'autant plus nécessaire que tout caractère observable n'est pas forcément un indice, mais, plus dangereusement, qu'un indice peut *a priori* avoir indifféremment tous les sens. Le même caractère «rustique», maladroit, d'un travail quelconque peut être distinctif aussi bien d'une attribution à un artiste de second ordre, d'une appropriation à un commanditaire dupe ou sans jugement, d'une accommodation à des conditions improvisées où le travail ne pouvait être que bâclé, d'une affectation de peu d'intérêt parce que provisoire, que d'une datation à une «haute époque» au savoir-faire archaïque ou à une époque «tardive» au savoir-faire abâtardi, d'une localisation dans une région reculée ou de l'imputation à une classe sociale «populaire». Le reproche qu'on peut faire alors à certains archéologues ou historiens d'art n'est pas tant l'interchangeabilité des objectifs à partir des mêmes caractères configuratifs, que, pour les uns, l'absence d'un savoir qui donne sens aux indices hors de l'archéologie (c'est un défaut courant chez les «novateurs») ; et, pour les autres (surtout «traditionnalistes») les variations contradictoires de sens à l'intérieur du même savoir historique qui est le leur, suivant leur intérêt, au coup par coup, à résoudre une inconnue plutôt qu'une autre — opportunisme implicite qui tombe si souvent à point pour soutenir leurs conclusions les plus séductrices !

2. Le sens ainsi construit sur la connaissance qu'on a de la situation, l'indice qui lui est corrélatif, c'est-à-dire variant avec lui et avec lui seul, peut être issu alors de n'importe quel mode de production. Une fois connue la pluie, on peut la prévoir aux

types de nuages, à la variation du baromètre ou au comportement de la grenouille ! L'association clinique de la fièvre et de la bouche humide, *a priori*, «ça ne veut rien dire», sinon qu'il y a problème. La maladie de la tuberculose distinguée d'autres maladies pulmonaires permet seule de lui donner son sens et celui là seulement puisque les autres maladies ne présentent pas ce signe caractéristique — ce qu'il faut établir —. Mais la définition de cette maladie permet aussi de manifester d'autres indices par d'autres moyens, suivant les progrès de l'investigation : présence du bacille au microscope, de ses toxines à l'analyse chimique, du voile du poumon à la radiographie, etc. Rien n'empêche la multiplication et le raffinement des indices pour peu que la situation à laquelle ils renvoient soit claire. Il en est de même en archéologie : autant le développement des analyses «objectives» est dérisoire dans les situations à ce point inconnues qu'on ne peut découvrir le sens des indices ainsi produits, sauf à le créer de toutes pièces dans une reconstitution des faits ; autant, lorsqu'on a une appréhension minimale du contexte, l'exploration des indices possibles peut être riche

Sachant ce qu'est la production d'une monnaie au moyen de coins, la démarche de charactérisation³², par l'observation de détails infimes, parfois microscopiques, du dessin — qu'*a priori* on n'a aucune raison de retenir parmi tous les autres détails de la configuration — permet d'en faire l'indice d'une attribution (au sens large où nous l'entendons, c'est-à-dire d'identification d'une production). Cela donne donc des suites de séries monétaires liées, par des coins communs, entre elles. Ce n'est pas pour autant qu'on a pu aussitôt orienter chronologiquement ces séries en séquences, et déterminer laquelle était la plus ancienne, tant que d'autres facteurs extérieurs, d'autres associations monétaires par exemple, datées elles aussi par un autre contexte, ne sont pas venues faire de ces indices seulement attributifs, des indices possibles de datation.

En tout état de cause, il ne peut s'agir de multiplier les mesures parce qu'on dispose d'appareils ou de moyens qui ne demandent qu'à être employés, en croyant que les rapprochements d'indices donneront d'eux-mêmes un sens³³ : rien, *a priori*, dans la configuration, n'est critère de quoi que ce soit et tout peut l'être de n'importe quoi. La décision suppose la connaissance de l'usage.

Alors, comme dans le jeu pertinent où il faut connaître le système structural en cause pour l'établir, la congruence implique la connaissance de deux choses : d'une part, par un inventaire, celles des performances réalisées ; d'autre part, par la connaissance de la situation socio-artistique, celle de l'usage sociologiquement attesté³⁴. Car, tout d'abord, l'existence même des indices étant aléatoire, il faut déjà savoir si telle contrainte se marque ou non. Ensuite, le sens de ces indices étant variable, il faut aussi déjà savoir que tel caractère renvoie à tel conditionnement et pas à tel autre. La situation savante inconfortable constatée à propos de la pertinence ne s'améliore pas ici non plus puisqu'il faut connaître l'organisation sociale, cette fois, des ouvrages.

Reste à souligner, en terminant, que la distinction de la pertinence et de la congruence, loin d'être un artifice ou une commodité de méthode, était parfaitement attendue. La dissociation de ces deux points de vue, inconnue des sciences de la nature, vient de ce que, dans les sciences humaines, l'homme est son propre objet et que se confrontent, comme nous l'avions indiqué l'an dernier³⁴, l'analyse incorporée à l'objet et celle dont est capable le descripteur.

1. RAMAGE, 1 (1982), «Positions», pp. 6-8.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. *Ibid.*, pp. 13-21.
4. *Ibid.*, p. 126, n. 3. — Autre exemple : S. Moscati, *L'archéologie* (Paris, 1975), p. 117 : «le problème fondamental de la recherche archéologique réside dans la datation des découvertes».
5. Jean Gagnepain, *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines*, I (Paris, 1982).
6. Contrairement à ce que semblent penser les auteurs d'une petite étude sur le sujet, en Belgique ; de plus, ils se perdent dans une typologie compliquée et confuse qui aide peu à l'analyse esthétique elle-même : *Arts, sciences et techniques*, 1 (*Musée 4*. Louvain - la-Neuve, 1980), «Cent ans de château d'eau», sous la direction de L.F. Génicot, pp. 105-118.
7. Cf. plus bas, p. 195 - 200.
8. Dans son livre *Industrial archaeology in Britain*, R.A. Buchanan, au chapitre «Définitions et techniques», parle d'«œil réceptif», de «sympathie imaginative» et même de bottes de caoutchouc comme si cela ne pouvait caractériser, outre l'archéologie industrielle, la chasse aux canards et les activités de boy-scouts (pp. 28-30) ! M. Daumas, dans *L'archéologie industrielle en France* (Paris, 1980), pp. 427-428, reprend à son compte, malheureusement, ces remarques justes d'une certaine manière, car tellement générales, mais vagues au point de ne plus rien définir.
9. J'ai déjà relevé une confusion identique à propos de l'opération de restitution : cf. «Architectes et archéologues», dans *La Laurentine*, (cat. expos. I.F.A., 1982), pp. 220-222.
10. Cf. *op. cit.* (ci-dessus, note 8), pp. 434-435.
11. P.-J. Trombetta, dans *Fouilles et méthodes archéologiques en Loir-et-Cher, Thésée-la-Romaine et Pouillé*, (catalogue d'exposition, Blois, 1982), p. 17.
12. Cf., ici même, pp. 43-57, l'article de R.P. W.-Chr. van Dijk, sur le culte de saint Antoine de Padoue à Paris.
13. Il se fait, dans notre Centre d'archéologie moderne et contemporaine de l'Université de Paris-Sorbonne, un certain nombre de recherches dans ce sens et sur ces thèmes : les monuments aux morts de la région parisienne, catholicisme royaliste et républicanisme laïque dans la France du XIXe siècle, le culte de Jeanne d'Arc dans les églises parisiennes.
14. Cf. nos «Positions», RAMAGE, 1 (1982), pp. 6-11, et *infra*, p. 187.
15. Cf. ici même l'article de Philippe Bruneau, pp. 11-41.

16. J'ai abordé rapidement ce problème dans *RAMAGE*, 1(1982), pp. 113-114. Une notice du CNRS présentant un livre de Jean Mallon, *De l'écriture*, semble témoigner d'une tendance des épigraphistes à donner, dans ce sens, meilleur statut ergologique aux disciplines variées de l'épigraphie, de la paléographie et de la papyrologie, «en vue de créer, dans l'avenir, cette archéologie générale des monuments graphiques où, comme le genre même de l'écriture, la langue serait, au même titre que le mode d'élaboration et le contenu textuel, une simple circonstance». Refonte des disciplines existantes à partir d'une meilleure définition de l'objet d'étude ; statut technique donné à l'écriture en général réunissant ainsi la graphie «sur pierre» des archéologues et «sur papier» des chartistes et historiens ; déperiodisation fondatrice d'une archéologie générale : tous ces thèmes rejoignent trop nos positions pour que nous ne les saluions pas ici.

17. Cf. mes remarques sur le sujet dans *RAMAGE*, 1(1982), pp. 102-103.

18. Cf. le *Post-scriptum* au bilan de l'archéologie moderne à l'Université de Paris-Sorbonne, *infra*, p. 000.

19. J.-Cl. Gardin, dans *Une archéologie théorique* (1979), traque aussi ces défauts de la description actuelle (p. 232) et ne la croit pas non plus autonome des visées archéologiques (p. 116, 231). Mais, quoiqu'il restreigne l'archéologie à une réflexion sur la représentation comme «science des constructions symboliques» (p. 274) — et de façon indue, selon nous, puisqu'elle a aussi partie liée avec une science fondamentale de la technique —, je ne crois pas qu'il exploite de manière optimale le modèle linguistique, qui rend compte de notre capacité de représentation, pour dissocier les rôles de la description, lorsqu'il la limite à celui de moyen d'analyse scientifique, comme devant «servir à édifier les systèmes cognitifs de la science» (p. 77). Or, ce qui est anormal dans cette démarche, comme d'habitude, c'est qu'elle reste globale et non explicitement déconstruite, ce n'est pas qu'elle cumule plusieurs rôles qui doivent bien avoir leur raison d'être, d'une façon ou d'une autre, tout au moins, comme démarche, dans le métier.

20. Cf. *RAMAGE* 1, (1982), pp. 96-99.

21. Ph. Bruneau a défini rapidement ces notions de sujet et personne dans «Le portrait», *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 77-79. J'ai moi-même parlé brièvement de pourrissoir et conservatoire dans le même numéro, p. 133.

22. «Chemin de fer et gares à Calais au XIXe siècle», dans *La pioche et l'aiguille, Calais industriel et monumental, 1817-1914* (Calais, 1981), pp. 118-125.

23. «Architectes et archéologues», dans *La Laurentine* (cat. expos. I.F.A., 1982), pp. 217-252 ; «Restauration, restitution, reconstitution», dans *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 95-109.

24. Cf. J. Gagnepain, *Du vouloir dire*, I, p. 23 : «Nul n'a jamais cru que l'analyse suffit à l'interprétation d'une quelconque séquence de langage. Il n'est, pour y parvenir, pas moins important de savoir de qui elle provient, à qui elle s'adresse et plus ou moins déjà de quoi il est question».

25. Ph. Bruneau et J. Ducat, *Guide de Délos* (1965 ; 3ème édition, 1983). IIIème partie, n^{os} 69 et 203.

26. J'avais déjà pris ce point de vue, mais sans proposer alors une définition assez nette, dans un article de la *Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain*, 8 (1975), «A propos de maisons néo-Renaissance du XIXe siècle : essai d'analyse architecturale», pp. 155-186.

27. Un excellent exemple de l'opposition d'un trait pertinent à des variantes est donné par Ph. Bruneau dans un article du *Bulletin de corr. hellénique*, 98 (1974), pp. 333-381, «Existe-t-il des statues d'Isis Pélagia ?», et spécialement p. 378.

28. Un cas parmi d'autres nous est fourni par le débat sur l'association ou non d'un abaton triangulaire à des tombes sous-jacentes dans l'«Hérôon» d'Érétrie : cf. Cl. Bérard, *Eretria*, III (1970) *L'Hérôon à la porte de L'Ouest*.

29. Voltaire, *Zadig*, chap. III, «Le chien et le cheval».

30. A propos de ces lignes et de celles qui suivent, il serait injuste, pour illustrer les défauts dont je parle, de se référer à telle ou telle publication d'archéologie ou d'histoire de l'art, alors que ces façons de faire sont si partagées. Néanmoins, un genre particulier de travaux illustre trop bien les abus de manipulation des indices, de façon systématique et dense, pour que je ne le signale pas. Ce sont les catalogues d'expositions, préférentiellement celles de peintures et de dessins, mais aussi celles de dessins d'architectures.

La lecture des notices sur les lieux mêmes d'une exposition est riche d'enseignements, dans la mesure ou elle permet l'appréciation directe de la valeur des indices relevés par comparaison immédiate avec leur existence ou non dans d'autres objets, sur lesquels pourtant ne s'appliquent pas les mêmes conclusions, car on en a d'autres plus alléchantes à proposer.

Entre mille, je retiendrai quelques exemples du catalogue d'exposition des «Frères Le Nain» (Grand Palais, 1978-1979), non que je veuille m'immiscer dans la résolution de problèmes historiques précis, pour laquelle les auteurs ont une admirable compétence sans commune mesure avec mon ignorance du sujet, mais afin seulement d'en retenir l'exemplarité de principe.

Ainsi, le mécanisme perniciosus de l'ambiguïté de classements configuratifs traduits en termes sociologiques est très perceptible, par exemple, dans une notice de la page 228 : «Tout invitait à partir de cette petite œuvre pour définir les caractéristiques d'une des manières de Le Nain, et regrouper un ensemble cohérent : celui qu'on a pris l'habitude de désigner par le prénom d'Antoine. On peut se demander aujourd'hui si, tout autant qu'à une personnalité peut-être capable d'expressions toutes différentes, ces mêmes qualités et défauts ne renvoient pas d'abord à un type de production : petits tableaux touchés vivement, plaisant au public par leur naïveté même, vendus à prix abordable, et qui durent être nombreux et de bon revenu pour l'atelier».

Dans un premier temps, le nom est moins reconnu comme attribution que comme classement. Dans un second temps, le nom est repris avec une nuance, au sens d'atelier : malgré la lucidité, on est revenu au point de départ, une attribution, élargie. Il eût été peut-être plus intéressant de parfaire le savoir historique — qui pourtant ne manque pas — d'une part, les indices de l'autre, dans le sens de l'accommodation «tableaux touchés vivement» et «vendus à prix abordable» ; de l'appropriation, «plaisant au public» et de l'imputation à un certain milieu social, producteur et consommateur, au lieu de se retrouver aussitôt enfermé dans l'attribution pour laquelle il n'y a pas de réponse possible. Il est vrai que le tableau est signé, non du prénom mais du patronyme, ce qui est *a priori* un avantage, quoique tableaux et signatures fussent copiés (cf. pp. 297-301 et 318-329), obligeant parfois à retirer aux Le Nain des tableaux signés (cf. le n° 65, p. 295).

L'attribution n'est pas, en soi, une question plus illégitime à traiter qu'une autre, surtout dans nos civilisations occidentales : ce peut être seulement l'arbre qui cache la forêt, sans pour

autant être très fructueux ; pendant qu'on tourne autour des problèmes qu'elle pose, on n'approfondit pas, sinon accessoirement, les autres questions, aussi intéressantes, où il est plus aisé de répondre.

31. Beaucoup me contrediront évidemment sur ce point, sans qu'on se puisse mutuellement convaincre ! Je retiens du même catalogue précédemment cité l'acte de foi « nous croyons que ces manières différentes renvoient à des mains différentes » (p. 75). Les auteurs, qui ne veulent pas rester sur une idée aussi simple, au lieu de la complexifier par tous les autres paramètres et coordonnées, la compliquent en multipliant l'attribution à trois mains par leur évolution respective : « il ne s'agit pas de partager les tableaux connus entre trois mains bien définies, mais inversement de définir l'évolution sur vingt années de trois styles... ». Il me semble qu'au lieu d'être une complexification historique du modèle par addition de facteurs, cela risque d'être une multiplication de l'erreur.

Le caractère dangereux de ce genre de raisonnement se montre encore plus lorsque non seulement on crée tautologiquement une attribution mais encore lorsqu'on l'aggrave d'une reconstitution biographique qui semble lui donner consistance et réalité, sur les mêmes critères : « une origine flamande de l'artiste n'est pas à exclure » pour le nouveau « Maître des béguins » (p. 319).

32. J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique*, I. *Méthodologie des ensembles* (1973). Une datation relative se fonde sur l'hypothèse socio-historique d'une décroissance continue du titre en argent, cf. K. Gruel, *Le trésor de Trébry* (1981) et F. Widemann, K. Gruel, J. Lleres, « Le trésor de Trébry », *Archéologia*, 171 (octobre 1982), pp. 11-20, combinée avec l'« indice caractérescopique » de M. Colbert de Beaulieu.

33. L. Langouët, dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 12, été 83, pp. 65-66, porte, dans le même sens, une critique au XXIII^e Symposium International d'Archéométrie, tenu à Naples en avril 1983 : « On a trop souvent l'impression que l'on a utilisé une technique disponible mais que l'on n'a pas forcément utilisé la technique pouvant répondre à une problématique ». Ce défaut n'est pas le seul partage de l'archéologie : l'histoire de l'art aussi attend miracle des laboratoires. Toujours dans le même catalogue, qui n'est pas une cible privilégiée, mais au contraire dont l'ampleur de l'étude peut exemplairement illustrer les difficultés de raisonnement, : « le plus raisonnable sera de porter les efforts sur la distinction objective des trois mains (...) qui devra chercher ses fondements dans les méthodes de laboratoire » (p. 87, et aussi p. 20). Cette orientation, dans ce cas précis, entre en contradiction avec le constat lucide, par ailleurs, de la nécessité de construire un savoir socio-artistique assez solide pour distinguer les trois frères (cf. la note suivante). Les analyses de laboratoire résolvent rarement les problèmes ; elles raffinent et multiplient les critères, mais la difficulté reste la même : comment passer d'un classement configuratif à des classements sociologiques sans tautologie ou manipulation ? Il suffit de voir comment le refrain interrogatif « n'est-ce pas une autre main ? » revient après chaque étude de tableau en laboratoire, pour se rendre compte que les analyses ne font qu'ajouter critères et désarrois à l'examen du connaisseur — qui est bien aussi subtil, en son genre — sans emporter généralement la décision (cf. pp. 302-317).

34. La même étude sur les Le Nain montre très bien la nécessité de ces repères extra-archéologiques : cf. la « Note sur la distinction des trois frères Le Nain », pp. 75-87, avec les réflexions sur « l'absence d'un tableau témoin » (p. 76), « l'absence d'une tradition » (p. 77), « l'inconsistance des dates » (pp. 80-81), etc.

L'histoire de l'art est historiographiquement et épistémologiquement passionnante : dans le même temps qu'elle élabore un savoir historique extrêmement développé, fondé sur les

archives — au point qu'elle en oublie d'améliorer ses concepts d'analyse configurative qui sont dans l'état du XVI^e siècle sinon de l'antiquité, toute théorie en la matière étant mal vue comme «esthétique» et «philosophie», ce qui n'est point totalement faux actuellement —, elle emploie, pour l'analyse de l'ouvrage, des raisonnements qui sont ceux qu'on utilise pour la civilisation des champs d'urnes dont on ne connaît pratiquement rien !

DU PATRIMOINE

Dans le premier numéro de *RAMAGE* nous avons pris fermement position pour la nécessaire dissociation de la constitution logique du savoir et de la gestion politique de l'avoir, c'est-à-dire, en l'espèce, pour la distinction de l'archéologie et de la gestion du patrimoine, que ce soit dans le travail des archéologues industriels ou dans celui des architectes des Monuments historiques. Les premières explications que nous donnions de notre conception de l'archéologie permettaient de comprendre pour moitié notre opinion ; manquait l'explication complémentaire de l'idée que nous nous faisons du patrimoine : c'est l'objet de cet article¹.

La notion de patrimoine est plus que floue, quoique beaucoup ait été écrit sur elle, au point qu'on pourrait ne la cerner que par un centon de citations ; sa gestion est, par le fait, bien souvent inconséquente et incohérente : c'est du moins ce qui m'est apparu à l'expérience de cinq ans d'enseignement dans le Diplôme de conservation et aménagement du patrimoine et de l'environnement que l'Université de Paris-Sorbonne organise au niveau de la maîtrise. Aussi m'a-t-il été nécessaire, pour mieux cerner ce qui était en jeu et sortir des apories créées par l'accumulation de définitions et de choix ponctuels et contradictoires, de tenter de me la préciser. Avec les étudiants de l'année 1982-1983 nous en avons même tiré une procédure pratique d'analyse d'une situation particulière que nous avons pu appliquer à une cible prestigieuse : l'héritage révolutionnaire de 1789 à Versailles. Le rapport final, contenant les enquêtes, les études et les propositions d'action, a été présenté au Maire de Versailles qui, intéressé, a demandé qu'on mît en œuvre certaines de ces actions. Ce résultat favorable est une raison de plus d'exposer ici les principes qui sous-tendent ce premier essai d'application.

Mais, lorsqu'on parle de définition, qu'on ne croit pas qu'il s'agisse d'imposer celle d'un mot, comme si notre problème était la fabrication du dictionnaire. Ce qui est primordialement impliqué en l'affaire, ce n'est pas le formalisme d'une nomenclature, c'est l'analyse qu'on fait d'un phénomène. On peut discuter à perte de salive de la commodité plus ou moins heureuse qu'on trouve à nommer d'un mot ou d'un autre les découpes de cette analyse, qu'importe ! Tant mieux si l'on est seulement amené à de simples traductions, à des « tables de concordance » ; tant pis si cela exige plus de conversion ! En tout état de cause, l'enjeu n'est pas dans les mots ni dans les habitudes ; il est dans l'analyse de la « chose », qui en rend mieux compte ou non, par ses fondements, sa cohérence et sa conséquence. Il en sera ainsi du patrimoine comme il en a été l'an passé de la restauration et de la restitution², quelles que soient les acceptations et les pratiques actuelles, quelles que soient les opinions, ou convergentes

à mon propos ou totalement contradictoires avec lui — tant, en la matière, il m'apparaît bien, en toute modestie, que tout a été dit, même le plus juste !

En patrimoine, d'ailleurs, une querelle sur les mots serait intempestive, car voilà bien un domaine où ils font fort peu à la chose. Tout a été dit, en effet, mais tout n'en a pas été déduit. Patrimoine, héritage, transmission, bien, identité, etc., tous les mots y sont comme métaphores, images de rhétorique — effectivement, celles des discours officiels, institutionnels, autorisés... —, renvoyant dans les faits et pratiques à bien d'autres choses, telles que la connaissance, l'inventaire, la conservation etc. Le mot et la chose est aussi le problème du patrimoine : on en parle mais on ne le fait pas ! Il faut pourtant bien qu'il y ait sous ce vocable éponyme de patrimoine quelque chose qui ne soit rien d'autre que ce qui s'y trouve d'habitude : des affaires de famille, quelle que soit l'extension qu'on donne à celle-ci. Rien n'est pourtant moins évident, de la façon dont l'affaire justement se présente et qui ne laisse pas d'être ambiguë. L'ouverture d'une succession privée, dans les cas normaux, se fait précisément à la mort d'une personne et on a immédiatement à chercher d'autres personnes qui en sont les héritiers autant qu'à dresser l'inventaire de l'héritage. La « succession publique », elle, ne s'ouvre jamais si clairement : Valéry a beau savoir que nos civilisations sont mortelles, sans doute n'en finissent-elles jamais de mourir, car on ne sait jamais si c'est chose faite. L'absence d'un écroulement de civilisation — qui n'a lieu que dans les films péplum et la B.D. — fait qu'on a plutôt affaire à des « biens perdus sans colliers », à une sorte d'héritage en déshérence. Pas de mort, pas d'héritier, un héritage : le patrimoine est moins l'ouverture d'une succession que l'introduction d'une cause auprès de l'administration. La tentation est forte et naturelle de ne s'occuper alors que de l'héritage : inventaire, récupération, c'est un peu la voie simple que choisit la gestion du patrimoine. Simple, trop simple : c'est de là que naissent beaucoup des impasses et des complications de cette gestion. Il ne faut donc pas se laisser prendre à ce qui, circonstanciellement, est « cause administrative », mais reprendre la notion à partir de ce qui, essentiellement, est « en cause » patrimoniale : une affaire de famille, c'est-à-dire, au niveau où nous la prenons, une affaire de société. Ce n'est que lorsque le phénomène sera replacé là où il se définit que nous pourrons mieux analyser la situation actuelle.

Pas plus qu'on ne définit mieux la restitution en accumulant les définitions attestées dans l'histoire, on ne définit le patrimoine en faisant l'historique d'un objet qu'on n'a pas cerné. Il ne sert de rien de remuer archives passées et présentes si on ne sait déjà ce qu'on y cherche : nos expériences, les exemples de l'histoire peuvent illustrer des orientations, des grandes lignes, sans beaucoup plus éclairer le mécanisme du phénomène lui-même. Si l'histoire de l'archéologie nous paraît importante, c'est parce qu'à partir d'une conception précise de celle-ci, fondée sur l'organisation de la technique, on est plus à même de rendre compte de ses essais et balbutiements. Sans l'aide d'une analyse a priori de la notion elle-même comme processus humain, d'une dislocation de ce que le phénomène met en jeu, on risque de ne plus voir dans l'histoire qu'une suite de périodes distinctes, où les changements sont interprétés comme progrès afin de culminer avec nous, et non un jeu complexe d'accentuations de tel ou tel point d'un phénomène qui n'en reste pas moins entier. Nous pouvons donner plus d'importance actuellement au régime alimentaire après en avoir donné à l'hygiène ou au sport : le corps, lui, ne cesse de fonctionner avec tous les

organes, quelles que soient les variations historiques de l'intérêt qu'on leur a porté.

Le patrimoine, quant à lui, ne se définit ni dans le logique, ni dans le technique, mais dans le social. Il faut donc cerner la part propre qu'il prend dans la structure organisant notre être en société. Il ne s'agit, bien évidemment, pour moi que d'explorer les grandes lignes qui définissent l'originalité de la notion. En une formule, le patrimoine est le produit d'une capacité sociale qui nous fait analyser, à travers le temps, notre appartenance à un groupe, constitutive de notre personne. Cela mérite bien commentaire ! Je le ferai en développant chaque proposition, afin de marquer à quoi elle correspond et tout autant à quoi elle ne correspond pas et d'en déduire succinctement les conséquences concrètes.

Le premier commentaire peut rester encore général et proposer un autre énoncé qui dit la même chose sous une forme peut-être moins abrupte : le patrimoine est ce qu'une société accepte ou refuse d'une autre pour se construire elle-même.

I. DU PATRIMOINE....

1...COMME CAPACITÉ POLITIQUE

A l'exact opposé du problème de la restitution qui se posait dans l'ordre logique du raisonnement et qu'il fallait détacher des pratiques socio-professionnelles auxquelles il se trouvait réduit, le problème du patrimoine n'a d'existence que dans l'ordre social et ne se confond pas avec les pratiques de la connaissance logique, même s'ils ont tous deux le même objet d'intérêt. C'est d'ailleurs ce à quoi renvoie le mot qui implique des hommes, des rapports entre testateur et héritiers ; où les notaires et inventaires ne sont qu'une sorte de «service d'ordre» : il ne faut donc pas considérer cette notion d'héritage comme une image, mais comme la réalité même du patrimoine afin d'en déduire ce qu'il doit être et ce que doit en être la gestion. Cela veut dire tout net que le patrimoine est une affaire politique et non scientifique dans laquelle se trouve impliqués un peuple, qu'il faut donc recenser, et son gouvernement, dont il faut préciser les principes.

A. Du peuple.

L'image des héritiers, de la société héritière impliqués en matière de patrimoine est évidemment courante : il ne s'agit pourtant pas d'en parler en y incluant à ce point tout le monde que personne ne s'y trouve plus. Les héritiers ne sont pas cet ectoplasme insaisissable et extensible à l'envi, source inspiratrice de généreuses figures de rhétorique. C'est un corps qui est «en cause» et qu'il faut reconnaître. Toute situation patrimoniale devrait d'abord engager à cet établissement des héritiers avant que de s'occuper des biens eux-mêmes et a fortiori avant que de les donner à gérer à quiconque ne serait pas dûment mandaté par eux.

S'en faire une idée n'est pas une enquête simple dans des cas d'espèce. Néanmoins, de manière générale, ils peuvent se regrouper sous quelques grands types qu'il convient de bien distinguer dans la mesure où ils ne posent pas les mêmes problèmes. Je le fais très succinctement quoique cela eût mérité plus ample réflexion quant à leurs droits et leur poids respectifs.

1. Les héritiers par lignage sont les premiers appelés lors d'une succession. Dans le domaine social, ce n'est déjà pas une évidence que de savoir qui entre dans cette catégorie : ce peuvent être les descendants effectifs des mineurs du Creusot, par exemple, que, de façon remarquable, l'écomusée implique de droit dans le sauvetage et la gestion des lieux de travail, des archives — inévitable «mémoire collective» !—, du savoir commun, des coutumes de ce groupe particulier, etc. Mais la descendance sociale n'est pas que de l'ordre de la filiation stricte : d'une certaine façon, les générations successives d'étudiants en Sorbonne sont les descendants directs de leurs prédécesseurs ; en l'occurrence, je doute pourtant qu'on ferait appel à eux ou aux professeurs, comme primordialement concernés par une remise en valeur de ce monument ou des grandes traditions universitaires. Bref, il n'est pas a priori très simple de clairement concevoir cette idée de descendance sociale — et je ne me suis pas demandé encore quel pourrait être l'équivalent des collatéraux ! On parle pourtant bien de nos cousins du Québec : ils pourraient être intéressés par certaines causes patrimoniales ; les Américains le sont bien à la conservation du cimetière privé de Picpus où se trouve la tombe de Lafayette sur laquelle flotte leur drapeau. Il ne serait donc pas si procédurier de déterminer ce que peut être la «parentèle sociale», dans la mesure où, dans le patrimoine, cela devrait se traduire en termes de droit, c'est-à-dire en termes de pondération d'un pouvoir.

2. Ce même pouvoir n'a pas seulement à se partager entre des héritiers «naturels» plus ou moins diversifiés ; il faut aussi tenir compte, plus sûrement encore lors d'une cause patrimoniale sociale que lors d'une succession privée, d'héritiers «spirituels» qui se trouvent dans une sorte de relation d'adoption. On doit pouvoir trouver des cas d'adoption réelle et descendante, même en société ; plus subtilement encore, l'adoption peut être en quelque sorte rétroactive, ascendante, où le successeur peut réassumer le prédécesseur avec lequel il n'a pourtant pas eu de lien, dans des cas où, par exemple, le descendant direct n'aurait pas été toujours soucieux de ses pères. Telles sont nos civilisations occidentales, depuis la Renaissance, à l'endroit de la Grèce. La non-prise en compte de cette modalité d'héritage spirituel au profit du seul droit des descendants naturels conduit à simplifier les situations sociales complexes, surtout lorsque cela s'institutionnalise. L'Unesco a ainsi créé en 1978 un comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale. Qu'on lutte actuellement contre les vols, la contrebande, le trafic spéculatif d'objets est une chose normale, mais qui ne peut sûrement pas se confondre avec le retour des biens culturels. Cette confusion fait croire que la façon dont un bien a été acquis importe en l'affaire ; mais, d'une part, cette façon, même cavalière, pouvait être en son temps normale, comme le reconnaît l'Unesco, et l'on ne peut faire quand même que notre droit actuel soit rétroactif ; et, d'autre part, ces circonstances détournent du fait principal : l'existence ou non d'un héritier spirituel. Aussi, à la demande d'un pays naturellement héritier, nos musées occidentaux, puisque ce sont eux qui sont le plus souvent en cause, devraient-ils pouvoir se trouver dans la situation de restituer même un bien régulièrement acquis, simplement parce que dans nos sociétés il ne correspond à rien, sinon à une vague curiosité qui ne fait pas le poids ou à un intérêt scientifique qui reste trop particularisé. En l'occurrence, le droit des demandeurs serait tout à fait légitime en dépit des

ratiocinations qu'on pourrait opposer sur l'opportunité d'y répondre. En revanche, des biens, même mal acquis, peuvent avoir été assumés par nos sociétés, avoir pris place entière dans notre héritage et nous donner ainsi des droits, sans qu'il faille déplacer l'argumentation sur le juridique, le muséologique, le technique ou autres. Lord Elgin a pillé les marbres du Parthénon : mais, outre qu'il avait la permission des autorités turques, au vrai envahisseurs, il agissait dans l'indifférence des Grecs qui, dans ce cas précis, n'auraient pas pu grand chose, mais qui, en d'autres circonstances, ne montraient pas plus de considération pour les vestiges légués par leurs pères qu'ils ne reconnaissaient plus. L'héritage antique était en quelque sorte en déshérence. Et cela faisait belle lurette que l'Occident l'avait recueilli pieusement en d'autres domaines par une sorte d'adoption posthume et ascendante. Il me paraît donc en droit de l'avoir aussi recueilli à travers ses vestiges monumentaux, même si la forme ne nous semble plus «élégante». Les Grecs d'aujourd'hui ne peuvent, en effet, sans une grossière contradiction, vanter à qui veut les entendre la valeur de leur civilisation antique comme «mère de nos civilisations occidentales» et accuser celles-ci de captation — sinon de vol — d'héritage, simplement parce qu'il est maintenant opportun pour eux de rentrer en possession de ces biens. Ces reliques sont insignes autant pour les fils adoptifs et fidèles qu'elles le sont maintenant pour les fils naturels qui furent quelque peu prodigues. Tous les cas de retour des biens patrimoniaux ne sont pas identiques. Cependant il semble exister actuellement une tendance malheureuse à les poser en termes d'opposition déséquilibrée entre des peuples qui seraient naturellement en droit et d'autres qui n'auraient que des raisons plus ou moins particulières pour expliquer leur situation de toute façon illégitime. A ce compte, on n'est pas loin de certaines idées pangermanistes du XIXe siècle, comme la restitution de territoires... Or, sans déséquilibrer a priori la balance dans l'autre sens, il s'agit de se rappeler qu'il faut peser deux droits où le «naturel» n'a pas à l'emporter d'emblée. Et qu'il s'agit bien d'une question de droit d'héritier et non de cuisine muséographico-technique entre des directeurs de musées, ou de cabinets d'affaires plus ou moins culturelles et étrangères !

3. Cette situation se complique encore si l'on prend aussi en compte ceux que j'appellerai les héritiers de fait qui assument la succession en voulant bien en acquitter les droits et en supporter les charges, qu'ils soient ou non du lignage ou de l'adoption. Si le cas ne se présente peut-être pas fréquemment pour les personnes privées, il est habituel pour le public qui fait strictement les frais de la plupart des opérations patrimoniales : la nation est donc de fait héritière, quel que soit le groupe social précisément en cause. Le peuple, rassemblant la totalité des groupes sociaux, y compris ceux qui ne sont pas directement intéressés, est souvent alors un héritier qu'on oublie, tout en lui faisant payer les sommes folles de certaines actions pour le seul plaisir de quelques-uns.

B. Du gouvernement de ses affaires.

Lesquelles folies peuvent être glorieuses, somptueuses, admirables, comme celles de l'Ancien Régime que les peuples «offraient» à leurs princes ou à leurs aristocrates et dont nous sommes bien heureux de disposer maintenant... Mais, quelles que soient les nostalgies et les discussions sur les mérites comparés des régimes, nous ne sommes plus en monarchie et le gouvernement des affaires n'est plus le droit du

prince, de l'intendant ou du fermier, mais celui du représentant : il n'y a pas de raison que la gestion du patrimoine échappe à notre système de gestion des affaires publiques. En conséquence, toute une démocratie, une représentativité, une légitimité sont donc à inventer dans le patrimoine, même s'il n'est pas besoin de les calquer dans leur forme sur celle de la république et s'il n'est pas opportun actuellement de les confondre. Je ne crois pas, en effet, que nos élus disposent de quelque légitimité que ce soit à décider en la matière, puisque ce n'est pas un enjeu qu'ils ont explicitement mesuré, analysé et exposé et pour lequel ils sont mandatés. Le bien et l'intérêt publics leur sont aussi obscurs, en l'espèce, qu'à nous-mêmes. En fait comme en méfait, dans l'état de patrimoine, ils ne peuvent donc agir qu'en prince — au point que, dans cette vacance de l'institution, un gouvernement de gauche ne se comporte pas autrement qu'un gouvernement de droite. Si l'on croit que la cohérence politique d'une société est un facteur d'équilibre, il faudra donc abattre les féodalités persistant dans la gestion du patrimoine. Il y aura bien des Bastilles à détruire ; il n'y aura pas obligatoirement à construire encore des palais, qu'ils soient Bourbon, Élysée ou Luxembourg ; la démocratie actuelle, sur des sujets de ce genre, peut passer par des voies plus légères comme les médias et prendre des formes plus souples comme celles des associations ou des enquêtes statistiques, par exemple. C'est à cette dernière que nous avons eu recours, de façon très artisanale, pour consulter les Versaillais sur cette cause de la Révolution de 1789 dans leur ville, sur l'importance qu'ils lui accordaient et sur l'exploitation qu'ils en voulaient. Mais il est évident que de telles formules démocratiques ne sont pas, en soi, des panacées. Elles peuvent être néfastes par le fait de démagogie ou plus simplement de passivité ou de résignation. L'engouement actuel des associations, articles de presses, enquêtes pour les sauvetages, conservations, musées en tout genre, me semble plus le signe d'une « idéologie dominante » que celui d'une véritable démocratie, à la responsabilité de laquelle le peuple doit s'être préparé.

C. De son accession aux affaires.

Quel danger que l'opinion : le peuple est ignare et irresponsable ! la démocratie n'est possible que dans les petits pays, comme chacun sait : mais pour cet immense pays du patrimoine national, pour des problèmes si délicats que ceux de l'art ou si techniques que ceux de l'architecture, seul vaut un despostisme éclairé — éclairé non plus des vagues lampions de la philosophie, mais des vraies lumières du savoir, des sciences de la nature et de la culture, dispensées par les ethno-, les archéo-, les historiens et historiens d'art, les zoo-, les géo-, les botanistes et écologistes, etc., etc. ! Et la gent cultivée de chercher son Frédéric, dispensateur des pensions, des charges d'intendance et des fermes ! Mais le peuple semble n'être pas plus apte à la responsabilité de son patrimoine qu'il ne le paraissait à la démocratie sous l'Ancien Régime, pour les mêmes raisons : éloigné en droit du pouvoir, il ne peut que s'en désintéresser. L'intéresser alors, si l'on veut le rendre responsable de son sort, n'est pas à prendre au sens mol de piquer sa curiosité, de lui faire connaître des beautés insoupçonnées, de l'informer par des visites-conférences ou des expositions, de lui faire arpenter en touriste châteaux, églises, villes et musées — car le tourisme, comme activité économique de consommation, n'est pas plus en soi activité patrimoniale que la visite du Palais-Bourbon n'est activité politique —, bref, de lui faire consommer un savoir que d'autres élaborent, détiennent et vendent. C'est rester dans l'indécrottable

prédominance du Logos, sinon de la logomachie, alors qu'il s'agit de l'Ethos. L'intéresser au sens fort est lui faire prendre participation, lui donner une capacité d'action. La préparation à ce pouvoir responsable n'est pas primordialement l'information, tonneau toujours rempli et jamais plein, mais la formation ; ou, pour reprendre l'opposition commune, elle n'est pas l'instruction, mais l'éducation qui «forme la nature». L'information sème à tout vent : si le terrain n'est pas préparé, ce ne sera jamais une véritable culture, en dépit de quelque pissenlit qui prend racine par un heureux hasard singulier. Collectivement, on ne peut admettre, malgré les réussites particulières, le gâchis d'une instruction foisonnante que ne fonde pas l'éducation. C'est beaucoup plus une réflexion sur celle-ci dont on a besoin que la multiplication des moyens de celle-là, qui n'est elle-même qu'un moyen encore. Mais moyens de moyen, c'est tellement plus facile et gratifiant de les manipuler et d'en jouer en toute innocence, d'autant qu'à informer, exposer, muséifier, il reste toujours quelque chose qui suffit à justifier l'état de fait, et qu'on se demande avec perplexité ce que pourrait bien être une éducation patrimoniale ! Les quelques opérations qui prennent en compte le peuple héritier concerné et qui veulent le rendre responsable des décisions achoppent souvent sur ce point : comment le préparer à un pouvoir et pour quoi faire ? Il est difficile de ne pas s'engager alors dans les sentiers battus du savoir et de la «culture» avec les moyens éculés des musées, expositions et autres activités culturelles. Pour l'éviter et donner substance à l'éducation, il ne faut pas seulement replacer le patrimoine dans le politique en l'affranchissant du savoir ; il est aussi fondamentalement nécessaire d'en analyser la nature, de rendre compte du mécanisme du phénomène.

2... COMME ANALYSE : ACCEPTATION ET REFUS

Le mécanisme du patrimoine, situé au plan social, est celui qui est caractéristique de ce plan, celui par lequel nous sommes capables d'instaurer continuités et ruptures entre nous et l'autre dans le temps, comme c'est le cas en matière de patrimoine — ou dans l'espace ou le rang, quand il s'agit de comportement et de politique en général. L'analyse patrimoniale est capacité de converger à l'autre ou d'en diverger dans le temps. En quelque sorte, c'est une *élection* où le refus est choix autant que l'acceptation et où tous deux sont constitutifs du même phénomène. Comme en toute élection, n'importent que la légitimité des électeurs et la régularité des opérations, précisées dans le développement précédent qu'il faut garder à l'esprit.

Il ne peut donc être question en patrimoine de ne déceler que des continuités. La fixation au seul pôle de la convergence est de nature pathologique : il ferait beau que les intendants du patrimoine soient professionnellement des paranoïaques ! Pourtant, lorsque certaines choses sont considérées comme patrimoniales par nature, ne présupposant donc pas foncièrement un choix politique parce que «monument», «monument historique», «art», architecture, «histoire», ancien, etc., on n'est pas loin du seuil médicalement critique où l'on ne fait plus qu'accepter et marquer la continuité sans plus être capable d'instaurer et d'assumer la rupture et le refus à travers ces choses mêmes. Si la «pathologie» atteint ainsi notre saine capacité sociale en la fixant sur la convergence, il est à craindre qu'elle ne se révèle non seulement lorsque cette capacité

s'exerce à travers le temps, dans l'analyse patrimoniale, en créant une pérennité et une éternité tératologiques, mais aussi lorsqu'elle le fait à travers l'espace ou à travers les milieux en créant alors respectivement l'universalité ou l'unanimité, tout aussi anormales dans le processus constitutif des sociétés.

Or, la rupture est aussi définitoire du monde social que la continuité. Ainsi le refus de l'héritage monarchique de l'Ancien Régime, marqué par la destruction de la Bastille, est positivement un acte patrimonial. On ne peut absolument pas parler tout uniment de vandalisme révolutionnaire : tantôt ce sont des actes d'un peuple héritier qui, par le refus qu'ils concrétisent, sont fondateurs ; tantôt ce sont effectivement des mouvements de pur intérêt ou spéculation particulière. Que l'on puisse ensuite juger de ces sociétés justement à partir des choix qu'elles font et qui les font est une chose : il n'en est néanmoins aucune qui puisse ne pas choisir. Nous pouvons donc créer des ruptures dans le temps, et c'est une manière d'hériter à part entière que de refuser l'héritage autant que de marquer la continuité en l'acceptant.

Mais, de la même façon que nous sommes capables de poser des frontières dans le temps, de même nous ne cessons d'en poser dans l'espace et dans les milieux sociaux, et, de même encore, nous ne cessons d'en poser dans notre propre temps qui peuvent nous faire renier ce que nous avons été et donc ce que nous avons pu déjà élire. Ainsi, si nous sommes tous capables de poser ruptures et continuités dans le temps, nous ne posons pas tous les mêmes. Le patrimoine du plombier n'est pas celui de l'intellectuel ; celui du Breton, du Corse ; de l'aristocrate, du peuple ; d'une génération, de l'autre ; ce que nous acceptons ici n'empêche pas que nous puissions le refuser là, etc., etc. : l'analyse que nous faisons dans le temps change dans le temps même, dans les lieux et dans les milieux sociaux. Il y a donc peu de chance qu'on puisse, dans sa réalité, parler *du* patrimoine, mais bien *des* patrimoines. C'est heureux, car la pluralité des patrimoines garantit contre ce que la notion a de naturellement réactionnaire ; la multiplication des appartenances, par la diversité des liens patrimoniaux que chacun peut instaurer, évite le monolithisme dangereux d'une société — comme celui qu'a promu le nazisme sur un patrimoine germanique qui unifiait les Allemands et les opposait à toute autre société de façon trop simple quoique politiquement efficace. Au moindre mal, les unifier, c'est regrouper les héritiers dans un conglomerat informe qui ne correspond plus à rien : or le patrimoine des Français n'est pas l'addition du patrimoine des uns et des autres, mais un patrimoine aussi choisi et distingué que celui des enfants des Écoles chrétiennes ou des compagnons du Tour de France ! Bref, le patrimoine, comme tout le politique, est à la merci de la contradiction que tous nous pouvons apporter à tout instant, partout, sur tout, et qui est définitoire de notre façon d'être en société.

Aussi le patrimoine est-il logé au même risque que toute notre personne : comment pourrait-il détenir les fallacieux privilèges de l'éternité, par exemple, alors que nous ne sommes même pas capables de la donner aux lois qui régissent notre destinée et qu'il n'y a guère, le châtement de la même faute, qui vous laisse sauf maintenant, vous prenait alors la vie ; ou le privilège de l'universalité, alors que la pauvre Vérité est toujours à varier avec certaine montagne ! Quelle hybris que de prétendre mettre le patrimoine des hommes hors de portée des processus qui les constituent. Et qu'on n'aille pas, pour le soutenir, chercher le sacré sur lequel je ne vois pas non plus qu'on ait réussi, depuis que le monde est monde, à s'entendre !

Concrètement, de même que les lois, le droit, la démocratie ont été institués non pour réduire l'irréductible divergence à l'autre que nous sommes justement capables d'instaurer parce que nous sommes hommes, mais pour en aménager les effets et n'être plus en jungle, de même il y a, en patrimoine, à organiser les modalités du consensus — qui n'est pas uniformisation de tout — et ses contre-pouvoirs pour atténuer les renversements de tendance à court terme, pour protéger de façon minimale ceux qui ne sont pas de ce consensus, etc. De même encore, il y a à organiser le rapport des groupes, leur hiérarchie, pour que chacun puisse véritablement réassumer la responsabilité de son propre patrimoine dans la limite de son droit et de celui de l'autre, ainsi qu'en politique les intérêts des communautés professionnelles ou locales ou régionales, etc. sont protégés mais en même temps soumis à ceux qui leur sont supérieurs. Ce n'est point de réglementations que le patrimoine a besoin, qui ne cessent de mesurer et remesurer la hauteur, la longueur et la profondeur de ce qui est circonstanciellement permis ; c'est de la loi et du droit qui organisent ce qui est réellement impliqué : les rapports des personnes sociales.

3... COMME APPARTENANCE

Le refus ou l'acceptation ne porte absolument pas sur des biens hérités. Faire du patrimoine, ce n'est pas accepter ou refuser des «choses», encore moins les conserver seulement ; c'est se situer en continuité ou en rupture, dans le temps, avec des hommes. Une société se définit vis-à-vis d'une autre, c'est-à-dire qu'elle l'inclut ou l'exclut de ses frontières, qu'elle la fait sienne ou non. Le mécanisme social général de la divergence et de la convergence ne porte que sur «de la personne». Il délimite de la société ; il détermine ou non une appartenance commune. C'est cette communauté ou non d'appartenance, établie à travers le temps, qui est le patrimoine : le patrimoine est le lien qui s'instaure alors. Sa gestion n'est pas seulement élection, elle est précisément *élection d'un lien*. De même, la situation d'héritage se définit tout entière dans le rapport qui s'établit entre le testateur et le légataire, non dans la nature et dans les variations considérables du legs, qui ne sont qu'accidents. Il y a héritage, non parce qu'il y a ceci ou cela en cause, mais parce que celui-ci et celui-là sont liés : l'héritage, le patrimoine n'est pas l'objet de l'héritage.

A. Le bien.

Le patrimoine n'est donc pas le bien lui-même. Le bien n'est qu'un prétexte, une modalité de communication, une occasion donnée d'établir l'héritier, de lui faire accepter ou refuser son lien, assumer ou non son appartenance. Le bien n'est patrimonial que dans la mesure où, pouvant être ou paraître *approprié*, il renvoie à une personne, laquelle seule est en cause.

Aussi, de même qu'on peut hériter de tout et de n'importe quoi, de même les biens patrimoniaux peuvent-ils être d'ordres extrêmement variés : celui de la représentation comme la langue, ses productions, les idées, etc. ; de la technique, comme les arts et les instruments en tous genres ; du social, comme les manières de faire, ou d'être, les comportements ; de l'éthique, comme les valeurs ; et de l'ordre naturel, de l'humain lui-même ou de n'importe quoi au monde. Il ne saurait donc exister de listes-types préétablies de ce qui en serait et de ce qui n'en serait pas, ni de qualité

inhérente au bien, tout pouvant être «matière d'héritage», même si statistiquement sont plus nombreux les biens de certaines natures, matérielle particulièrement. Ce n'est qu'un fait conjoncturel, non un trait définitoire : s'y arrêter serait grossier. Il est vrai que le matériel, donc le technique pour la plus grande part, perdurent dans le temps : mais ils ne montrent en cela qu'une propriété physique naturelle qui ne leur donne aucune plus-value patrimoniale, puisque socialement ils peuvent n'être plus, parce qu'oubliés, tandis que les paroles et actions qui s'envolent «physiquement» peuvent toujours socialement se transmettre. Si le matériel est très prégnant dans le patrimoine, c'est qu'il dure de lui-même par inertie et que, par le fait, il exige plus de décision puisqu'il peut parvenir jusqu'à nous sans qu'on s'en soit avisé et sans qu'on ait jamais eu à le vouloir. En revanche, le comportement, les idées, les valeurs — compte non tenu du fait qu'ils peuvent aussi être technicisés, et dans ce cas on se retrouve dans le matériel —, parce que plus fragiles au temps, ne peuvent avoir été transmis sans intervention humaine : il y a donc moins de nécessité à prendre en charge un mécanisme qui marche spontanément et qui, de plus, ne laisse pas trace de ce qu'il abandonne. Conjoncturellement, on peut donc être plus amené à s'occuper de l'héritage matériel, mais celui-ci ne saurait d'aucune façon ni être plus «porteur», parce que pratiquement plus souvent en cause, ni encore moins définir par ses qualités — beauté, ancienneté, etc. — la nature du patrimoine qui ne serait pas seulement un lien.

Aussi les intérêts intrinsèques du bien importent-ils peu en matière de patrimoine : ce n'est pas eux qui sont susceptibles de lui conférer sa qualité patrimoniale. L'exploitation de tout ce qui est intéressant dans ce qui nous parvient du passé n'est pas en soi de la politique patrimoniale, c'est de la politique et de l'économie générales tout court. Après tout, faire de la politique, c'est agir sur ce qui existe et peut exister depuis des lustres dans les comportements ou dans l'environnement, fabriqué ou naturel, du citoyen, au moyen de décisions économiques, sociales, éducatives, etc. Et une foule de catégories sociales particulières, en défendant leurs outils de travail, par exemple, ou leurs façons de travailler, exploitent l'intérêt de ce dont elles disposent et qui peut venir de loin. Tant et si bien que, le patrimoine étant partout, à ce compte il ne serait plus nulle part ! Ce n'est pas la chose, de quelque nature qu'elle soit, qui fait le patrimoine puisque tout le monde s'en mêle, mais l'angle sous lequel on la considère, en l'occurrence la valeur relationnelle qu'elle porte. En soi, l'exploitation de l'utile n'est pas l'élection d'un lien : les locataires d'un appartement qu'ils occupent avec plaisir n'en sont pas d'office héritiers, même spirituels ; ils pourraient trouver autant d'utilité et d'agrément dans un autre appartement ancien ou dans un neuf ; l'appropriation spécifique et irremplaçable, caractéristique du lien, n'est absolument pas mise en cause. Acheter des antiquités, ce n'est pas faire ipso facto œuvre patrimoniale : cela peut n'être que purement spéculatif ; ou répondre à une opportunité pratique — je manque de rangements ! — ou esthétique — ce ferait bien sur le buffet ! L'intérêt intrinsèque étant susceptible à tout instant de trouver son correspondant ou son concurrent dans d'autres choses, y compris dans du neuf, la valeur du lien n'est nullement impliquée. L'utilité scientifique — l'exemplaire, le témoin, l'unique, le type, etc. — ne confère pas non plus de soi quelque qualité patrimoniale que ce soit : le patrimoine n'est pas dans la valeur de connaissance, mais dans celle de l'adhésion. Défendre tel ou tel bien pour son intérêt scientifique, c'est défendre son «instrument de

travail», ni plus ni moins que les sidérurgistes lorrains défendent leur gagne-pain sans qu'obligatoirement soit impliqué un lien. Le tourisme n'est pas non plus, par nature, patrimonial : la connaissance et la curiosité des affaires de famille des autres ne vous en rend pas membre ! En sorte que certaines politiques urbaines actuelles, en tout ou en partie, ne sont pas politique patrimoniale, mais politiques d'intérêts économiques et sociaux, par les possibilités de réhabilitation, ou de rénovation plus ou moins pastiche de l'ancien.

En conséquence, une telle diversité potentielle de l'intérêt d'un bien, une telle variété d'exploitation de la même « chose » ne sauraient aucunement permettre que la gestion directe de ce bien soit de la seule responsabilité de l'un ou l'autre des intéressés ou soit issue de rapports de force informels et de parties de bras de fer entre municipales, savants, architectes, administrations, associations, etc. Mais, en conséquence aussi, le patrimoine ne pourra réellement exister et se défendre qu'en précisant l'originalité de son point de vue, distinct, entre autres, de la curiosité scientifique, de ses méthodes, de ses moyens, de ses buts, quel que soit l'avantage des coalitions ponctuelles.

B. Le lien.

C'est l'existence ou non du lien, c'est-à-dire l'acceptation ou le refus à travers un bien approprié, quelle qu'en soit la nature, qui définit le patrimoine. Aussi est-il donc, par définition et irréductiblement, *subjectif*, comme intéressant des sujets, des rapports de personnes dans l'arbitraire de l'adhésion, et non « objectif », parce que supporté par des biens dont on peut rendre compte, qu'on peut utiliser ou à travers lesquels on peut saisir l'autre sujet pris lui-même comme « objet de connaissance » par les archéologues, les historiens, les ethnologues. La science peut être une voie de rencontre parmi moult autres ; mais on peut n'avoir aucun lien avec quelqu'un qu'on connaît bien et, inversement, s'attacher à un inconnu à partir d'une idée toute subjective qu'on s'en fait. Le lien patrimonial est dans la préférence testamentaire et dans l'attachement variable des héritiers — en dépit ou à cause de la connaissance assurée ou non que chacun a de l'autre, peu importe ! Il ne saurait donc être question, en matière de patrimoine, d'« authenticité » objective dont le garant serait la science ; que ce soit dans la connaissance qu'on a de l'autre : l'idée qu'on s'en fait l'emporte sur l'exactitude historique, plus ou moins fallacieuse ; ou dans le bien-prétexte lui-même : son originalité ou son « Intégrité », dans l'ordre de l'histoire ou de la nature, importent moins que son appropriation, même plus ou moins indue ; ou dans toute intervention qu'on ferait sur lui, comme les réfections des monuments historiques, par exemple : sa conformité à une « vérité » historique, toute illusoire déjà par elle-même, n'est pas, en soi, une efficacité ou une utilité dans le monde social. On peut, par l'éducation, rendre sensible à tout cela et donc l'intégrer dans le processus de reconnaissance du lien ; mais ce n'est pas définitoire a priori et une relation se fonde rarement sur l'objectivité d'une connaissance et d'une observation.

Aussi le « lien » est-il totalement indifférent à l'intérêt intrinsèque du bien. En conséquence, le lien se commet avec n'importe quel bien et avec n'importe quel intérêt, même les plus dérisoires, les plus dévalorisés, les plus communs, les moins « supérieurs », les moins commodes, etc., etc. Tant mieux si l'oignon du grand-père — auquel on tient — se trouve être beau, rare et en état de marche ; tant pis si greniers et

tiroirs sont pleins de ces choses «inutiles», mais néanmoins indispensables en ce qu'elles nous attachent à quelqu'un. Tant mieux si, liés aux hommes du moyen-âge leurs cathédrales nous servent encore pour le culte ; tant pis si la Salle du Jeu de paume de Versailles n'est utile quasiment à rien qu'à être un monument national, uniquement patrimonial, et même pas décoratif. Tant mieux si tel édifice illustre merveilleusement un type architectural intéressant ; tant pis si c'est le centième exemplaire, scientifiquement sans intérêt. Se servir trivialement des casseroles en cuivre de grand-mère ou ne plus que joliment les accrocher ne fait absolument rien à l'affaire : tantôt ce ne sera pas patrimonial, mais utile pratiquement ou esthétiquement ; tantôt ce le sera, et qu'on y cuise des choux ou qu'on les admire ne changera rien à la valeur du lien. L'intérêt du bien est un surcroît qui ne conditionne pas la valeur patrimoniale du lien. En revanche, la valeur du lien, d'une certaine façon, rejailit sur l'intérêt : il n'y en a plus d'ignoble ou de dérogeant. Héritier légitime, assumant son appartenance à une famille, il n'y a pas plus honte à tirer de l'argent de l'usine et à monnayer les lingots qu'il y a gloire à contempler la collection de tableaux ! L'un comme l'autre peut être aussi sordide et intéressé sans le lien que légitime et désintéressé avec lui.

En conséquence, il n'y a nullement à affubler le lien patrimonial d'une étiquette culturelle — si l'on met sous cet adjectif non tout ce qui fait une société mais seulement des activités valorisées — pour le justifier en regard d'intérêts plus «positifs». Il n'a pas besoin d'être art, connaissance, histoire, loisir pour exister : le lien est en soi utilité. Cet expédient n'est nécessaire, dans l'état actuel des choses, que pour soutenir et cautionner de valeurs dites supérieures un patrimoine qui n'en est pas un et qui correspond surtout à des intérêts particuliers, comme celui des savants, qu'il faut travestir et renforcer face à des intérêts plus puissants. Par le fait, il n'y a pas davantage à refuser que la valeur patrimoniale soit associée à des intérêts plus terre à terre comme le rentable, le pratique, le «bassement» utilitaire — au contraire, puisqu'il les valorise ! Et ceci est vrai tant de la nature du bien en cause que de l'exploitation qu'on en peut faire. Une usine peut être patrimoniale, qui tourne et même se transforme, tandis qu'un musée ou une exposition peut ne l'être pas même s'ils informent, tout comme un monument, même s'il accueille des concerts ou autre festival. Ces activités peuvent être extrêmement réussies en leur genre sans impliquer réellement les héritiers, leur responsabilité ou leur éducation, et leur lien. Puisque la valeur patrimoniale se distingue ainsi essentiellement des intérêts, le réel problème qui se pose alors est un problème d'économie générale de la politique dont le patrimoine fait naturellement partie : la valeur assurée d'un lien patrimonial peut-elle compenser l'absence d'un intérêt intrinsèque au bien-prétexte et peut-elle balancer, avec ou sans intérêt intrinsèque, d'autres intérêts généraux ? La réponse doit nous être fournie par la quatrième proposition.

4... COMME CONSTITUTION D'ETRE SOCIAL

En effet, le problème est de savoir ce qui nous constitue le mieux, car cette analyse patrimoniale — ces liens qu'on crée ou ne crée pas à travers des biens, ces ruptures ou ces continuités dans le temps, ces divergences ou convergences d'appartenance — construit notre identité. C'est par l'extrême diversité de ces choix patrimoniaux que nous sommes cette époque ou cette génération, ce pays ou cette région, ce groupe particulier, etc. Le patrimoine n'est que l'illustration du perspicace

dicton : dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. L'héritage nous fait être ainsi,

Etre, c'est alors continuer à parler ou penser, à fabriquer ou utiliser, à agir, à juger comme l'autre suivant le bien en cause : à faire fructifier et à jouir des fruits de ce lien. La conservation n'est alors qu'une modalité très particulière de la «fructification sociale» où le bien devient relique, où toute son efficacité, sa productivité sociale sont dans sa seule existence sans qu'il soit besoin d'en faire plus. C'est un culte comme celui d'ancêtres — qu'on les connaisse ou non — à travers quelque chose qui leur est appropriée. La relique n'implique pas qu'on en ait établi objectivement la véracité, qu'on en connaisse l'histoire authentique ni qu'on l'expose : il suffit qu'elle soit et qu'on la respecte. Toute la fructification de la relique se différencie donc de la muséification, qui est exposition et explication d'un objet de connaissance, et, à travers lui, éventuellement de la connaissance d'une société. Il va sans dire que je ne fais ici que tenter d'opposer par des mots des mécanismes que je considère comme différents, non de caractériser des réalités globales : les reliques peuvent être exposées et expliquées, les musées peuvent posséder des reliques ; tout cela n'est pas incompatible, c'est seulement distinct. Mais il faut se garder, déjà dans le processus de la relique et surtout dans la pratique de la muséification, d'illustrer la parabole des talents en enfouissant un bien qui ne produirait plus.

Etre, c'est aussi du présent. Il n'y a pas de passé en l'affaire patrimoniale : le passé accepté est présent puisqu'il continue de vivre. Le passé, comme tel, n'est en rien patrimonial ; c'est de la connaissance, encore une fois : il n'est plus que curiosité d'historien, qu'objet de science. On s'entend : rien n'empêche le scientifique ou quiconque d'avoir un lien à partir de la connaissance ; mais l'un n'implique pas forcément l'autre. L'existence n'est pas la connaissance, même si l'on peut exister, entre autres, par elle. Pas de passé en patrimoine, mais pas plus de futur. Le futur est encore plus irrémédiablement que le passé la projection travestie de nous-mêmes : on ne peut donc moins encore le prendre pour caution de nos actions. Pour le respect que je porte malgré tout à cette absence qu'est le futur, je lui souhaite de refuser parties de nous-mêmes — ce qu'il ne pourra manquer de faire. Il risque d'être autant consterné de ce «stupide (XXe) siècle» que nous le sommes du XIXe et certaines de nos ridicules restaurations, réutilisations et actions «patrimoniales» lui paraîtront, juste retour des choses, aussi absurdes et catastrophiques qu'à nous certains travaux du siècle passé. Pas de «passé pour un avenir» ou d'«hier pour demain», non plus que «pas d'avenir sans passé», puisqu'en tout état de cause il n'y a, au présent, que nous-mêmes et notre lien.

Le patrimoine est tout présent ; il est donc dans les contradictions ou les tensions du présent. Confronté aux autres intérêts du politique, il ne leur est pas a priori supérieur, comme s'il se passait là quelque chose de plus extraordinaire que dans les autres choix que nous sommes capables de faire. Tout ce qui «fait de l'être» une fois confronté, l'emporte ce qui donne le plus de jouissance. L'emporte la réfection du vieux Varsovie sur les intérêts strictement économiques qui ont dû lui être opposés. Mais l'emporte avec autant de légitimité l'agriculture égyptienne à Assouan sur l'ancienneté de l'Egypte à Abou-Simbel, ou l'énergie électrique du Brésil sur la beauté du paysage naturel des chutes d'Iraguru. Si ces deux derniers faits étaient critiquables, ce ne serait pas a priori parce qu'une valeur patrimoniale a été sacrifiée à une autre valeur ; ce pourrait être parce qu'on n'a pris en compte la diversité des héritiers ; que la décision a

été autocratique ou technocratique — ce qui est aussi le fait de toute une politique actuelle du patrimoine ! Mais on ne peut se plaindre qu'un intérêt, à un moment, ait été jugé préférable à un autre : ce n'est pas en nous installant dans une illusoire éternité du patrimoine que nous commettrons moins de sottises qu'à remettre cette valeur en balance avec les autres valeurs présentes. Ce n'est pas en sortant fallacieusement la politique patrimoniale hors des contingences — en la situant dans la science, la «culture» — que les sociétés se construiront de façon équilibrée, mais au contraire en la replaçant à l'intérieur du combat politique, sans privilège exorbitant, avec les mêmes garanties d'être analysée et examinée que les autres intérêts présents. La boucle se ferme : nous revoici dans la légitimité et la démocratie de la première proposition, seules garantes que ce qui réellement nous constitue dans le patrimoine soit effectivement protégé. Mais entre-temps on a peut-être mieux précisé ce qui est en cause — le lien —, de quelle façon — par refus ou acceptation —, dans quel but — pour construire présentement de l'être social ; de quoi donner corps à une véritable politique et à une véritable éducation patrimoniales. De quoi être à même, avec cet outil, d'analyser la situation présente.

II. SITUATION

En dépit de toutes les pétitions de principe, de tous les effets de rhétorique, la conception et la gestion actuelles du patrimoine sont, en pratique, à l'exact opposé des positions que je viens de prendre — plus, d'ailleurs, au plan des principes et des volontés explicites qu'à celui de la réalité concrète où force est, malgré qu'on en ait, d'assumer la spécificité du phénomène, tel que je l'ai décrit. Ce qui ne laisse pas d'avoir des conséquences néfastes, bien entendu pour le patrimoine lui-même, mais aussi pour la situation sociale du monde savant.

1. UNE ADMINISTRATION

Je l'ai déjà dit, le patrimoine se présente moins comme une succession s'ouvrant en termes de droit des personnes, que comme une cause — un bien quelconque en déshérence — introduite d'emblée auprès de l'administration, où il devient très vite l'affaire de spécialistes, de techniciens en inventaire, entretien et utilisation. L'héritier est loin d'être primordialement en cause, sinon comme entité vague, englobant plus ou moins tout le monde et dispensant de savoir que c'est précisément quelqu'un qui non seulement aurait des droits mais, pis, des opinions sur cet héritage et sur son usage. Il n'est pas outré de constater alors que la captation d'héritage et l'usurpation de pouvoir sont des procédés courants en matière de patrimoine.

A. Les parties : intendances et fermes.

Cette dépossession prend, dans ses grandes lignes, deux formes qu'il m'amuse de nommer la tutelle et la concession.

1. La *tutelle* est celle des grandes administrations directement chargées du patrimoine. Ce tutorat n'est évidemment pas, en soi, une spoliation ; c'est pourquoi il ne

s'agit nullement de juger des actions ponctuelles qui sont toujours complexes et qui peuvent être d'une certaine manière satisfaisantes, et encore moins des hommes qui sont souvent dévoués et compétents, mais de discuter des principes fondateurs.

D'une façon ou d'une autre, les administrations patrimoniales de tutelle — musées, monuments historiques, inventaire, archives, bibliothèques, etc. — sont d'obéissance ou d'inspiration savantes. L'intérêt scientifique des historiens en général — historiens, historiens d'art, archéologues, ethnologues, etc. — pour le patrimoine «culturel» ; des géographes, géologues, zoologues, botanistes, etc. pour le patrimoine naturel, s'est en effet très largement investi dans l'administration patrimoniale, de telle sorte que cela peut apparaître comme allant de soi, ou même comme étant un progrès dans l'histoire de la gestion du patrimoine. La raison en est, tout d'abord, que l'objet de science peut évidemment être aussi bien patrimonial : il est facile alors de considérer que tous les objets intéressant ces sciences sont patrimoniaux. Ensuite, socialement, il est vital pour le savant de chercher à protéger ces objets sans lesquels sa propre compétence et sa raison d'être se trouveraient diminuées : ainsi son intérêt corporatiste élémentaire à la conservation est devenu un mécanisme normal d'une politique patrimoniale, comme j'aurai l'occasion de l'indiquer plus loin. Enfin, la confusion s'opère d'autant plus facilement que ce sont aussi les mêmes scientifiques qui institutionnellement sont les administrateurs du patrimoine. Historiquement, les «sciences humaines» surtout ont senti la nécessité de s'organiser professionnellement — dans les musées, les fouilles, les publications, les expositions, etc. — en même temps que politiquement la gestion patrimoniale tendait à s'institutionnaliser : rien n'est plus naturel que les deux intérêts se retrouvent confondus ; puisqu'ils portent sur le même objet, on peut se faire croire qu'ils ont aussi la même optique et le même objectif.

En France, l'histoire du métier des architectes des monuments historiques est dans ce sens bien significative : ce sont eux qui furent à la fois les premiers véritables archéologues et les premiers administrateurs de la conservation, de la réhabilitation patrimoniales. Entre ces deux tâches différentes et même souvent contradictoires, entre le marteau de la démonstration et de l'érudition scientifique et l'enclume de l'intérêt social, les archéo-architectes sont en mauvaise posture et tendent, malgré tout, à protéger et à favoriser ce qui fut la base de leur formation et le critère de leur sélection : la connaissance. De la même façon, l'Inventaire monumental joue un rôle scientifique comme collecteur d'informations en même temps qu'il sert, par le classement et l'inscription, à la protection. Les instances internationales de gestion du patrimoine ne tranchent pas sur l'usage : le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco est composé «de personnes qualifiées dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel ou naturel» — laquelle qualification, au jugé des critères d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial, est fortement de l'ordre de la compétence scientifique, comme celle de l'expert de l'Icomos chargé de préparer les dossiers du Comité.

2. Le sort du patrimoine n'est pas seulement dépendant des «grandes intendances» qui en sont expressément responsables ; il l'est aussi, dans les faits, des «fermes» qui peuvent en avoir la *concession* pour la nécessité du service qu'elles rendent à la société. La dépossession des héritiers d'un patrimoine qui leur est dû n'est

donc pas que le fait des intendants qui leur veulent du bien ; elle est aussi, malheureusement, celui d'exploitants qui veulent leur bien et qui, d'utilisateurs fermiers, se font les seuls jouisseurs. Ce peut être déjà le fait d'intendants, par l'organisation qu'ils donnent à leur service (horaires, jours d'ouverture, permissions préalables, droit à photographier et autres tracasseries et suspensions, etc.) dont quiconque fréquente assidûment musées, expositions, monuments de tout genre dans toute l'Europe, a souvent l'expérience. Ainsi la concession scientifique peut disposer d'un patrimoine quelconque à son seul gré, plus ou moins incontrôlé dans sa durée, ses modalités, ses résultats pour lesquels elle n'a de compte à rendre à personne, (déplacements d'objets dans les musées, les églises ; fermeture de salles, de sites, etc.). Au moins peut-on espérer que la connaissance y trouve son compte. Mais il est une situation plus «pathologique», lorsque la tutelle intendante devient sa propre fin et qu'elle ne sert ni ses pupilles ni le savoir. On sait que, parfois, la confiscation ne se limite pas seulement à la spoliation d'héritiers dédaignés mais s'étend à la limitation du travail des spécialistes eux-mêmes ! Il est des intendances, oubliées aussi bien du patrimoine que de la connaissance comme si elles rendaient un autre service, dont on se demande alors à quoi elles sont utiles et si elles ont encore d'autres fins que de perdurer.

Mais la dépossession est surtout effective de la part de services publics, par exemple logés dans des bâtiments qui pourraient être ou qui sont patrimoniaux et qui les utilisent suivant le seul critère de leur commodité, considérant qu'ils n'ont de compte à rendre à la collectivité que pour la qualité du service pour lequel ils sont dûment mandatés. Pour ne parler que de Paris, on peut citer les «fermes» de l'Assistance publique qui gère tant de grands monuments du XVIIIe siècle, dont la plupart reste inconnue ou inaccessible — à moins d'être malade ! — ; de l'Armée qui tient les Invalides, l'École militaire, le Val-de-Grâce dont heureusement les chapelles restent ouvertes au culte : on peut ainsi les voir normalement ou seulement pendant les offices ; des ministères noblement nantis des grands hôtels du faubourg Saint-Germain ; de l'Université, des écoles même, etc. L'intérêt patrimonial comme la curiosité touristique sont communément interdits de séjour dans ces lieux concédés ; ces fermes ont trop souci de leur tâche propre pour se préoccuper de leur concession ; pourtant elles ne sont pas seulement en charge d'un service public, elles le sont aussi d'un bien public qu'elles ne devraient pouvoir confisquer aussi totalement qu'elles le font. En permettre la jouissance au citoyen, curieux ou héritier, ne serait pas si compliqué qu'on veut le faire croire, ni si désavantageux pour l'image de marque de ces institutions. Encore faut-il que ces administrations perdent un certain goût dérisoire du secret. Même le siège du Comité central du Parti Communiste se visite régulièrement ! Il est vrai que les intendances de ces monuments sont à peine capables d'en organiser l'exploitation et l'ouverture. Les aumônes rares, irrégulières et peu pratiques de journées «portes ouvertes» ou de visites-conférences apparaissent plutôt comme un dédommagement insuffisant sinon insignifiant — et, peut-être, comme l'aveu d'une mauvaise conscience !

Les exploitants ne font pas que confisquer simplement ; ils utilisent à leur convenance, évidemment, ces biens qu'ils ont à ferme : l'EDF nous fournit le courant, mais en faisant passer ses lignes dans nos immeubles, nos monuments, nos rues et nos paysages suivant ses seuls critères techniques. La propension à se faire maître de ce

dont on n'est que fermier n'est pas l'apanage des grandes féodalités administratives et techniques et se retrouve aussi bien dans le comportement de curés qui peuvent déménager, abandonner plus ou moins leurs églises comme s'ils n'étaient en charge que du strict service d'un culte — où, là aussi, sous prétexte d'évolution, ils n'hésitent pas à brader, sans beaucoup plus de légitimité d'ailleurs, l'expression patrimoniale de la foi de leurs ouailles, au lieu, par l'éducation, de les rendre responsables et de la tradition, qui est un fondement de l'Église, et du renouvellement.

Si la démocratie est à inventer pour les héritiers, une déontologie serait à poser lors de concession de bien public à quelque fermier que ce soit, y compris le président de la République ou ses ministres, le cardinal, le recteur, le gouverneur militaire et leurs troupes diverses... L'administration des intendances doit, quant à elle, être examinée de plus près.

B. L'administration.

Avec de telles parties, l'acte d'administrer a toute chance d'être de nature technocratique. C'est évidemment le sentiment qu'on éprouve lorsqu'on observe les préoccupations, par exemple, des Monuments historiques ou de l'Incomos, qui restent effectivement de l'ordre de l'intendance, non pas que celle-ci, à l'inverse, ne doive compter pour rien, ce qui serait un non-sens, mais plutôt qu'elle devrait être subordonnée à un projet réellement patrimonial qui l'oriente dans ses choix. L'absence de ce statut politique affaiblit souvent cette technocratie fragile, dans la mesure où elle ne paraît pas essentielle pour le pays, soit qu'elle rencontre les fermes dont le pouvoir est plus assuré à proportion de l'importance du service qu'elles rendent par ailleurs, soit qu'elle rencontre le politique lui-même — les édiles tout particulièrement — qui fort de sa légitimité, quoique non compétent en matière de patrimoine, peut promouvoir des choix contraires à ceux des intendants. Car tous sont sur le même terrain, tous agissent sur les mêmes «choses» puisque l'intérêt patrimonial du lieu n'est qu'un parmi d'autres intérêts du bien. L'intendance technique du patrimoine, effectivement secondaire comme telle devant les autres intendances de l'État, sans légitimité devant les représentants, sans statut dans la politique générale, n'est pas dans un rapport de force qui la favorise, en dépit de succès ponctuels.

Mais l'administration patrimoniale n'est pas seulement défavorisée dans les sphères du pouvoir, elle l'est aussi dans le monde même des administrés : on ne mène pas le peuple sans mandat et par des réglementations techniques. Il ne faut pas s'étonner de son incroyable lourdeur : la résistance passive a toujours été une réponse simple à l'illégitimité ! Si les gens sont si lents à collaborer à beaucoup d'opérations dites patrimoniales et même à les comprendre, sauf dans quelques cas favorables où ils sont intéressés, c'est qu'on les oblige à considérer comme de leur héritage ce qui n'est, après tout, que celui d'une catégorie sociale et professionnelle bien particulière, comme une politique d'intérêt public patrimonial ce qui n'est que la défense d'intérêts catégoriels — quel que soit par ailleurs le bien-fondé de ces intérêts et de leur prise en compte. Les routiers ont le droit d'exister, d'autant qu'ils «roulent pour nous» ; pourtant que dirait-on si on les voyait au ministère décider de toute la politique des transports ! Il

faut même craindre des résistances plus actives : les hommes de terrain savent combien il est rare de trouver des initiatives heureuses et combien sont plus fréquents les détournements des réglementations d'urbanisme, des contraintes de classement ou de périmètre de sauvegarde, etc., même du fait des autres grandes fermes administratives. Toutes ces décisions, s'imposant sans véritable consentement d'héritiers intéressés, ne laissent d'autres échappatoires que la fraude, surtout lorsque cette pseudo-politique patrimoniale contraignante contrarie par ailleurs l'intérêt qu'ils pourraient trouver au bien, telle son utilité pratique ou économique sous condition qu'on puisse l'adapter, par exemple.

Je n'ai pas la naïveté de croire que tout est noir dans l'administration du patrimoine : je connais des réussites et je ne doute pas que des hommes efficaces savent exploiter la situation à l'avantage d'une certaine idée du patrimoine. Je trouve seulement que, dans ce domaine, nous sommes trop sous l'Ancien Régime, que l'on invoque les corporations des fermes ou des intendances, la noblesse des scientifiques ou des cultivés, les intrigues de cour ou les faits et méfaits des princes ou des intendants. Le bien du peuple se fait sans lui ; si les charges qui décident de son sort en la matière ne sont plus vénales, elles sont à leur manière quasiment héréditaires dans certaines classes et certains métiers.

C. La consommation.

Une telle technocratie quasi-scientifique et pseudo-patrimoniale risque peu d'être encline à l'éducation des héritiers. Mais elle n'est pas non plus capable de tirer le meilleur profit pour elle-même de ces biens qu'elle gère en développant la production scientifique et en en promouvant la consommation. Tout cela, luttes administratives intestines, résistances passives et actives, tout cela risque de durer, non pas tant parce que l'invention de formes nouvelles de gestion patrimoniale serait difficile, mais parce qu'il faudrait avoir éduqué qui de droit à ses responsabilités — ce qui ne s'improvise pas. Or les tâches techniques et les luttes d'influence ne prédisposent pas à ce travail. Dans les institutions internationales comme l'Unesco et l'Icomos, l'essentiel de la tâche reste le travail d'expertise, d'inventaire et de maintenance ; l'éducation, si l'on y pense et s'il s'agit bien d'elle et non de l'instruction, apparaît comme une activité accompagnatrice plutôt secondaire alors qu'elle est l'activité qui fonde la légitimité et l'efficacité d'une politique patrimoniale. Dans nos institutions nationales, les exemples sont rares d'une véritable promotion patrimoniale éducative et se trouvent isolément, ou à l'extérieur de l'administration, ou dans des institutions nouvelles comme le sont, parfois, les écomusées.

On ne voit pas comment il pourrait en être autrement : en quoi l'histoire de l'art et l'archéologie — et, à un moindre degré peut-être, la géographie et les sciences naturelles —, telles qu'elles existent, pourraient-elles prétendre à donner un «surplus d'être» à nos contemporains ? à enrichir présentement leur identité sans les alourdir d'érudition et de pseudo-morale qui les engage envers un passé mort, auquel ils seraient inférieurs, pour un futur fantôme ? En ne se commettant ni avec les sciences humaines, ni avec la réalité de l'histoire ; en se séparant de la pratique des arts et a fortiori de l'industrie ; en étant incapable de rendre compte aussi bien de notre capacité technique que de l'esthétique ; en brandissant la baudruche de la culture dont la

référence est le savoir professionnel de quelques-uns, comment voudrait-on que l'histoire de l'art surtout, mais aussi l'archéologie, puissent être capables d'assumer un véritable rôle social ; puissent être parties dans l'éducation du citoyen ; puissent être moteur naturel d'une véritable politique du patrimoine ? Ce n'est pas que l'art, la connaissance, l'histoire, etc. ne soient pas des réalités aussi déterminantes pour l'homme que la politique ou l'économie ; c'est au contraire que les discours tenus sur eux les ont placés dans de telles sphères supérieures, leur ont conféré une telle nature éthérée qu'ils ne font plus le poids et ne sont plus naturels en notre bas monde ! Oui, il est scandaleux que ces disciplines ne soient pas enseignées dans le secondaire et même dans le primaire : mais on comprend la consternation de tous les ministres de l'Éducation nationale à promouvoir de telles spécialités érudites dans les programmes, quelle que soit l'éminence des savants.

Le plus souvent l'éducation se réduit à des recettes pédagogiques plus ou moins bricolées et improvisées. Une formule-choc actuelle est l'animation culturelle. Comme on promeut souvent un pseudo-patrimoine qui ne correspond à rien chez les héritiers, on a peu de chance de voir ceux-ci en user naturellement parce qu'il leur est utile, ou en jouir gratuitement parce qu'il leur est agréable. Il faut donc créer artificiellement cet intérêt : c'est l'animation. Curieusement, il ne s'agit pas tellement de l'adapter avant tout à ces héritiers et de rattraper ainsi l'oubli qu'on en a eu : l'animation doit surtout s'adapter aux lieux et tenir compte de leur «dignité». Comme si le lieu, même rattrapé in extremis, n'était pas essentiellement porteur de toute dignité quelle que soit l'activité : comme si ces activités choisies pour des lieux choisis dans des harmonies choisies — et sans doute pour une clientèle triée — n'étaient pas en définitive artificielles — quoique très satisfaisantes pour les beaux esprits — et artificiellement maintenues.

C'est là l'incroyable paradoxe de l'action patrimoniale : elle se réduit à une simple diffusion du savoir auprès d'un peuple qui n'a plus à être que consommateur, et elle ne se préoccupe ni de la nature consommable du produit, ni des techniques de communication et de promotion, ni de la nature du client ! Qu'on ne s'étonne pas alors du peu de fréquentation des musées, des expositions, des monuments et autres activités culturelles, ou de leur fréquentation uniforme par une certaine classe sociale préparée. Les réfections de monuments sont peut-être de la belle ouvrage et de belles démonstrations archéologiques de restauration ou de restitution — quoique je doute que le raisonnement ait réponse à tout dans une construction et qu'il ne soit pas compromis par les nécessités techniques et fonctionnelles actuelles, comme je l'ai dit l'an passé ! —, ce n'est pas pour autant qu'elles sont démonstratives, c'est-à-dire qu'elles s'expliquent et s'exposent à la compréhension du visiteur — elles devraient être suivies automatiquement et systématiquement d'une publication au moins vulgarisatrice — ; ce n'est pas pour autant qu'elles sont attrayantes, quitte à faire de la reconstitution pour séduire le chaland et promouvoir la connaissance du passé, même un peu adapté. Sujets traités, type de traitement, présentation : les musées, même dans le créneau de ce qui ne se voit pas ailleurs, les expositions même d'inédits, les monuments même prestigieux, sont aussi peu consommables que possible ! Nul besoin des techniques de la pédagogie — sainte horreur ! — ou des média : entre le «ça parle de soi» des Musées de France et le bavardage indigeste de certaines expositions, la

promotion de la connaissance est bien mal lotie.

Il est vrai, ensuite, que ces techniques de communication ne peuvent s'investir sur du vent : églises, châteaux, villes et régions, collections en tout genre, combien attendent encore leur étude ou leur élémentaire présentation, leur vulgarisation, leur guide ou leur circuit ? Le curieux, quand on lui offre quelque chose, ne dispose le plus souvent que de médiocres plaquettes d'éditeurs privés : depuis le temps qu'existe l'institution des Monuments historiques et sa Caisse, chargée de la promotion, comment se fait-il qu'on ne puisse disposer de publications sur la majeure partie de ses possessions — et autrement qu'en articles tirés à part de revue ou en si «petites notes» qu'on se demande comment parfois de si grands édifices peuvent y entrer ? Nous avons en France, sans aucun doute, les éditeurs les plus timorés qui soient, en comparaison de l'audace de leurs concurrents étrangers, britanniques, belges, suisses ou italiens. Sans doute manque-t-on aussi d'auteurs, soit que cette hégémonie scientifique dans le patrimoine dispense de produire ; soit que les disciplines universitaires n'incitent pas à ces travaux ; soit que disparaissent les curieux, les érudits locaux aptes à répondre à l'immensité de la tâche, au profit de grandes machines comme l'Inventaire, qui, à trop vouloir bien faire de grands travaux, ne font plus les petits.

Et si nous manquons de consommateurs, c'est, le cercle est vicieux, que nous ne les avons pas formés, mais aussi enfin que les techniques les plus simples du «marketing» qui font vendre n'importe quoi à n'importe qui ne sont même pas élémentairement mises à contribution. Qui n'a pas vu les tristes bureaux d'accueil des musées et des monuments historiques, les miteuses et rares plaquettes cachées dans les placards des sacristies ? Comment espère-t-on que des présentoirs revêches — quand il n'y a qu'eux à l'être ! —, avec vitrines sous clef, pousseront à l'achat d'un livre ? Que les enfants obligeront leurs parents à leur offrir «la construction des cathédrales» qui est couchée dans une vitrine horizontale à hauteur de leurs yeux ? Point n'est besoin d'aller dans les vieux musées pour trouver cette ambiance méfiante de mercerie de province : le «comptoir» du tout nouveau musée de la préhistoire, à Nemours, parcimonieux et fermé, n'invite pas spécialement à se documenter. Point n'est besoin de visiter des lieux perdus : sur les «marches du pouvoir», au château de Rambouillet, dans un étroit pavillon d'entrée, quelques brochures et quelques cartes sur un étiquette présentoir ; aucune indication de l'existence des bâtiments, seuls originaux, du Pavillon des coquillages ou de la Laiterie — où l'accueil se réduit au carreau inférieur de la porte-fenêtre du concierge ! Du chauffage, mais pas d'éclairage, et évidemment pas de reconstitution : l'architecture en deviendrait sans doute moins pure et trop anecdotique anecdotique ! Le contraste est amusant avec l'Angleterre, il est vrai monarchique : même au château de la Reine Mère, on dispose de salon de thé, de boutique et de librairie bien fournis — dont on mesure facilement l'intérêt promotionnel en regard de notre petit commerce si caricatural et typique qu'on pourrait, à la longue, en faire une valeur patrimoniale ! Même les supermarchés ont compris l'avantage d'une présentation ; même nos moines sont au fait des choses de ce monde : à l'abbaye de Saint-Wandrille, on peut non seulement acheter la célèbre cire et des confitures du Carmel — ce qui n'est pas plus dégradant que les savonnettes et les jeux des châteaux anglais, ou que les gâteaux et les découpages des boutiques de leurs cathédrales —,

mais on feuillette aussi tous les livres, y compris les antiphonaires ! A Jumièges, le présentoir des Monuments historiques est plus religieux que chez les religieux : c'est frugal et il faut demander pour voir. Sans doute que nos musées et monuments sont plus dignes que leurs homologues britanniques, que des abbayes encore dévouées à la contemplation et que le culte de l'art et de la connaissance y est plus noble ! Il est vrai que, ne disposant pas de la valorisation patrimoniale par le lien, il faut bien s'inventer une autre dignité.

Il est quand même paradoxal de réduire pratiquement toute affaire patrimoniale aux affaires savantes ; tout le pouvoir patrimonial au pouvoir des spécialistes et d'avoir des spécialités si peu efficaces et développées. Il est paradoxal de ne promouvoir en patrimoine, tout compte fait, qu'une consommation du savoir et d'être incapable de créer ce savoir, de le présenter pour le communiquer et de le vendre. En Grande-Bretagne, le patrimoine, par la responsabilité donnée aux associations, semble plus ancré dans la population et la promotion scientifique plus efficace.

2. UN CONSERVATOIRE DE BIENS

Ces ennuis d'une administration pseudo-patrimoniale et savante ne sont pas uniquement à mettre sur le dos du «système institutionnel» lui-même — un intendant usurpateur peut néanmoins faire une bonne politique —, mais plutôt au compte des principes qui le soutiennent : dans l'état actuel des choses, l'objectif est beaucoup plus la conservation du bien que la gestion du lien.

A. La conservation.

Dans le titre du diplôme de l'Université de Paris-Sorbonne auquel j'ai fait plus haut allusion, il y a significativement «conservation du patrimoine» : il est évident que s'occuper du patrimoine, c'est le conserver ! Au-delà de la connotation matérielle dont nous traiterons ensuite, conserver, c'est plus généralement, comme nous l'avons vu, favoriser la continuité par rapport à la rupture, la convergence par rapport à la divergence. La conservation truque une élection qui est autant refus qu'acceptation et par laquelle nous construisons notre identité originale justement dans cette différenciation des choix entre les personnes sociales. Or l'institution conservatoire actuelle se polarise presque tout uniment et pathologiquement sur une illusoire convergence et sur la négation des ruptures.

1. La plus évidente négation, s'agissant de conservation, est celle du temps. La conservation tend à installer le patrimoine dans la pérennité. Son ambition est de faire durer, puis de durer dans ses choix comme dans ses moyens : «hier pour demain», «pas d'avenir sans passé», transmettre à nos enfants..., surtout pas de vagues sur l'océan des âges ! Cette idée d'une continuité temporelle n'est qu'un leurre : reconstituant le passé à notre image — et créant même le futur ! —, nous pouvons nous en donner l'illusion. C'est une sorte de «chronocentrisme», ou, pour les puristes, de «parantocentrisme», qui ramène le temps tout entier à notre présent. Mais ce que nous recevons sous les mêmes «espèces» n'est pas le même que ce qu'il fut en son temps, dans le système complexe et disparu où il prenait place ; ce que nous transmettons ne sera plus encore le même, inévitablement. Il y a donc rupture à l'intérieur de l'institution, par sa propre évolution plus ou moins inconsciente — qui lui évite d'être totalement folle ! — malgré elle et son

discours sur la continuité, la fidélité, etc. qui n'est que travestissement. C'est peut-être ce masque confortable d'un «chronocentrisme inconscient» et d'une pérennité rassurante qui crée la difficulté de revenir sur une «restauration». En quoi, par exemple, «restaurer les restaurations» du XIXe siècle pose-t-il problème ? Scientifiquement, ou on croit en savoir véritablement plus ; ou restaurer est un moyen d'en savoir plus ; ou la restauration est devenue fait historique notable ; ou non. Patrimonialement, ou les héritiers sont attachés au XIXe siècle par le prétexte de ses productions, ou non. Le problème, dans son principe, risque d'être simple, quelle que soit la difficulté de ces mesures dans tel cas particulier. Mais il se complique, car, avec restaurer les restaurations, il s'agit maintenant d'assumer sciemment une relative politique de rupture, non pas simplement dans l'histoire avec le XIXe siècle — ce qui serait déjà nouveau —, mais plus perversément dans l'histoire même de la gestion du patrimoine avec ceux qui fondèrent les premières entreprises de conservation. La question : faut-il restaurer les restaurations ? n'est pas délicate en elle-même ou à cause des cas particuliers, mais parce qu'elle commence à poser insidieusement un problème plus général : celui de la pérennité des choix patrimoniaux. De la contestation des choix en restauration à la contestation des choix en conservation, il n'y a peut-être pas si loin.

2. L'Unesco a créé la convention et le comité du patrimoine mondial avec les meilleures intentions pour les héritiers et leur identité : «l'héritage du passé (a) un nouveau rôle de symbole et de garantie de l'individualité et de l'authenticité de la nation elle-même»³. Mais, hors des discours, l'application est plus ambiguë. Il ne s'agit pas d'apporter, «techniquement», une aide internationale à des gouvernements demandeurs et responsables de leurs choix, qui n'ont pas les moyens de protéger ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine. Il s'agit d'accorder ou de refuser le label international de «patrimoine mondial» selon des critères dont on ne voit pas à quelle société réelle ils pourraient correspondre, sauf à ressusciter d'archaïques universaux.

Le patrimoine mondial est d'abord une simplification du processus social en cause. Il est vrai que la distribution géographique actuelle ne délimite pas l'identité patrimoniale d'une société. On peut trouver en effet son identité, son lien à travers un bien-prétexte situé hors du territoire dont on est politiquement responsable : l'église carolingienne d'Aix-la-Chapelle peut être ainsi «en France» et la Maison carrée de Nîmes aussi «en Italie». Le droit international l'admet, d'ailleurs, qui permet l'exterritorialité de certains lieux ou biens en faveur d'une autre nation qui s'y reconnaît. Mais l'indifférence du lien patrimonial à la situation territoriale d'un bien ne l'internationalise en rien comme patrimoine mondial. Tout d'abord, parce que d'autres sociétés peuvent n'être pas intéressées à ce lien ou même le récuser, y compris celle qui détient le bien-prétexte sur son propre sol ; aucune raison que les Turcs considèrent les fondations grecques d'Asie mineure comme leur patrimoine puisqu'ils reculent ce lien avec les Grecs, à la fois pour des raisons circonstancielles d'opposition actuelle et pour des raisons plus fondamentales de différence de civilisation. Ensuite, parce que n'étant pas identiques les unes aux autres, les diverses sociétés qu'intéresse un même bien s'en font forcément une idée différente et que le lien patrimonial ne peut donc être le même pour les unes et les autres. Il n'y a donc pas de patrimoine mondial comme s'il s'agissait de définir l'Homme par rapport aux chimpanzés ou aux martiens : il n'est que des patrimoines particuliers. Qu'ils puissent s'investir sur un même bien-prétexte ne les

unifie pas ; tout au plus cela permet de créer un organisme de gestion de ces biens dispersés ou un droit adapté à cette situation ambiguë, comme il existe un droit particulier aux ambassades, par exemple, qui, tout international qu'il soit, n'est jamais supra-national. Qu'un bien quelconque se retrouve dans plusieurs patrimoines, géré par une institution internationale, ne le fait pas universel : l'idée est aussi ridicule que de croire que la beauté de Miss Monde devrait définir les canons de la femme pour tous les peuples ou les individus.

Cette façon de nier les ruptures sociales dans l'espace, qui sont pourtant constitutives des nations ; cette promotion d'une sorte d'«espéranto patrimonial», apparemment aussi naïf que l'original linguistique, n'est pourtant pas si innocente. Les universaux ne font que travestir nos valeurs occidentales du Beau, de l'Art, de l'historique, du «culturel», comme la pérennité ne faisait que travestir celles de notre époque. Leurs moyens conservatoires correspondent à notre mentalité et à nos façons de faire. La qualification qu'ont, en fait de conservation du patrimoine, les personnalités internationales du comité de décision du patrimoine mondial ou les experts de l'Icomos a peu de chance d'avoir une référence étrangère à notre conception du qualifié en la matière. Bref, le patrimoine mondial est ainsi une manifestation de l'ethnocentrisme occidental, au même titre que l'art nègre de nos musées, qui suit notre conception et nos catégories de l'Art, ou que la diffusion de l'architecture internationale et du costume trois pièces. Le néo-colonialisme prend maintenant des formes plus subtiles que celles de la conquête armée. Encore une fois, le monde scientifique se confond avec les instances patrimoniales pour généreusement offrir aux simples fils d'Adam que nous sommes, toutes sociétés confondues, ce patrimoine à ce point pour tous les hommes qu'il n'est plus à personne, à ce point mondial qu'il n'est plus patrimonial.

3. Enfin, on n'observe pas seulement dans le temps et l'espace les négations de la rupture : dans une société, on peut aussi la nier entre les divers milieux. Comme chacun sait, la conservation se fait pour la plus grande gloire de la Culture : le patrimoine est un bien «culturel» qu'il faut protéger ; il accueille des animations du même nom ; c'est un «accès à la culture» ; c'est l'affaire de tous ; tout le monde y a droit. La «Culture», comme le patrimoine même, c'est l'unanimité : c'est la négation des ruptures entre les divers milieux d'une société, comme le patrimoine mondial, entre les nations. Et de même que la continuité pérenne n'est que le travestissement de notre époque, de même que le patrimoine mondial n'est que le travestissement de l'Occident, de même la Culture en patrimoine — comme ailleurs ! — n'est que le masque des valeurs et des intérêts d'un milieu professionnel particulier, le monde scientifique, et d'une certaine classe sociale.

La réalité actuelle du patrimoine est une belle supercherie : tout paraît lisse et généreux dans cette absence si rassurante des fractures sociales. Le patrimoine est un culte rendu aux inaltérables valeurs de l'humanité : l'éternité, l'universalité, l'unanimité, sous les auspices jaloux de la science incorruptible. Mais derrière ces discours on ne peut pas ne pas retrouver la réalité de la vie sociale qui nous fait autant diverger des autres que converger à eux. Plutôt que la travestir, mieux vaudrait l'accepter telle qu'elle est : on aurait meilleure prise sur elle.

L'institution conservatoire, en refusant d'assumer les refus, n'a pas ainsi la

responsabilité du processus complet, ni par le fait, sa maîtrise. Car le refus est aussi constitutif de la personne : il ne peut donc que persister, quoique rejeté à l'extérieur de l'institution où il n'est pas toujours «inculture» et ignorance, mais où il peut être affirmation légitime d'une autre culture, d'une autre identité. En repoussant ainsi le refus, l'institution se trouve incapable d'équilibrer, de pondérer, de transiger dans l'inévitable opposition des personnes et l'incompatibilité conséquente des patrimoines. Une politique unique de conservation ne peut qu'affaiblir la gestion du patrimoine qui risque de se retrouver à l'écart des décisions justement lors de situations délicates et litigieuses pour n'être consultée que dans les cas simples.

B. La conservation de biens.

La conservation ne nie pas seulement l'élection patrimoniale ; elle en biaise aussi le sujet qu'elle fait objet en tout les sens du terme.

Tout d'abord, elle le fait «objet d'intérêt». L'exemple est caractéristique, sinon caricatural du comité du patrimoine mondial qui apprécie «exclusivement la valeur intrinsèque du bien». C'est, à mon sens, s'empêcher radicalement de promouvoir de réelles valeurs patrimoniales. Et comme les critères sont diplomatiquement limités et qu'il ne s'agit pas d'apprécier les intérêts utilitaires, pratiques, etc. qui pourraient être de la compétence du politique, l'intérêt intrinsèque se trouve donc restreint à la seule valeur scientifique — ce qui explique le rôle des experts. La liste des critères en quelque sorte objectifs qui permet de proposer un bien soit culturel — relatif à l'art, l'histoire, l'archéologie, l'architecture, les techniques —, soit naturel — concernant la géologie, la biologie, l'écologie, l'évolution — est tout à fait édifiante. En outre, l'«impétrant» doit répondre à un au moins des critères précédents et obligatoirement à un autre particulier : l'authenticité, pour un bien culturel (style, période, etc.) — comme si toute l'histoire n'était pas pleine de ces adjonctions, transformations, centons fonctionnels et stylistiques qui sont souvent paradoxalement ce qui nous attache à la vie passée ! — ; l'intégrité pour un bien naturel — à ce compte, comment nos pays natals pourraient-ils être du patrimoine, qui n'illustrent pas tous sans failles les «grands stades de l'évolution de la terre» ou «l'évolution biologique et l'interaction entre l'Homme et son environnement naturel», etc. ? —. Peu importe le détail : nous sommes aux antipodes de la subjectivité patrimoniale qui peut voir de la vraie relique dans du faux ; qui peut trouver un lien dans le détérioré aussi bien que dans le reconstruit. Le plus clair est que le patrimoine mondial n'est en rien patrimonial dans ses principes non plus que dans sa démarche. Si ce qu'il retient peut être ponctuellement investi de valeur patrimoniale, soit maintenant, soit plus tard d'ailleurs, ce ne sera pas le fait de l'analyse du comité international. Celui-ci met plutôt en place un immense système de protection des intérêts scientifiques ; ce qui en soi est fort louable, pour peu qu'on ne le fasse pas passer pour autre chose. On pourrait tout autant développer les autres intérêts impliqués dans la conservation, qui sont de toutes natures : politique, économique, urbanistique, etc., et qu'on fait abusivement passer de la même façon pour patrimoniaux.

Ensuite, la conservation est majoritairement celle des objets, au sens plus ou moins vague de ce qui n'est pas l'Homme, incluant la nature, même les animaux, et les

productions matérielles de l'Homme. Toute une grande partie de la gestion du patrimoine est ainsi focalisée sur la matérialité du bien et, par le fait, sur ses problèmes spécifiques : entretien, intervention technique, conservation physique, etc. Ces questions peuvent être professionnellement prégnantes au point que toute l'énergie de la conservation passe dans leur résolution, sans que soient envisagés d'autres biens d'autres natures. Ces autres biens, langues, comportements, usages, sollicitent moins, en effet, l'intervention, parce que moins du ressort de «techniciens» et des «techniques» professionnellement organisées. Les reconstitutions peuvent être alors une tentative pour conserver un ensemble de biens de natures différentes qui se complètent. En correspondant justement à l'idée que nous nous faisons d'une situation sociale complexe, elles ne sont pas alors des occupations frivoles pour touristes — ce qu'elles peuvent être néanmoins ! — : elles sont une tentative pour ne plus être tributaires de la seule conservation des objets matériels et pour conserver aussi naturellement les activités, les représentations, etc. ; ainsi de villages scandinaves reconstitués et occupés par des artisans qui fabriquent des ouvrages ou éduquent les enfants. Encore faut-il que ces reconstitutions ne soient pas d'une mise en œuvre et d'une perception compliquées issues des calculs savants d'un trop subtil connaisseur. Il s'agit, ne l'oublions pas, qu'elles soient support efficace d'une relation toute subjective, non démonstration «objective» d'un savoir comme tendent à l'être, avec naïveté, les réfections des monuments historiques, et comme tendent à l'instaurer les théories et les chartes d'ici ou d'ailleurs en matière de «restauration». Il est intéressant de constater que, lorsqu'il s'agit d'«objet» naturel, l'appréhension a été la même : désormais on met moins l'accent sur la conservation d'une race d'ânes du Poitou dans une ménagerie que sur celle d'un ensemble, d'un éco-système comme le sont les réserves et les parcs nationaux. L'ensemble, dans le domaine culturel, grande découverte assez récente dans la protection des monuments de ville, incluant plus ou moins les paysages et les perspectives, reste, lui, surtout matériel : les hommes ne sont pas des animaux dociles à décorer un ensemble architectural même intéressant !

Enfin, plus gravement encore, la conservation s'attache à ce qui n'est qu'un prétexte au lieu de se préoccuper de la seule valeur en cause : le lien. Or la préservation du lien n'est nullement attachée à la conservation de façon univoque et simple :

— on peut le préserver en conservant le bien : c'est le cas connu, mais étant entendu que cette conservation peut n'être pas matérielle si le bien incriminé ne l'est pas, lui, par nature (représentation, comportement, usage, valeur) et s'il n'est pas conservé par un procédé technique quelconque qui en maintienne le souvenir (livre, enregistrement, film) mais seulement par les autres modalités de la transmission sociale ;

— mais on peut tout autant préserver le lien en détruisant un bien : ainsi le Cardinal de Rohan détruisit le Château du Verger lorsqu'il dut le vendre, pour que cette demeure familiale ne fût pas occupée par d'autres. C'est évidemment dans une survalorisation du lien, c'est-à-dire du respect des ancêtres, de l'idée que le prélat avait de son lignage, etc., que s'est faite cette destruction qui est éminemment patrimoniale et constitutive de l'identité d'un grand seigneur. Il n'y a aucune raison pour que ce genre de situation ne se renouvelle pas, car ce n'est pas une étape dans le progrès que nous représenterions, c'est le processus normal et socialement positif — à condition toujours que soient bien prises en compte la légitimité de la décision, l'opinion des

autres héritiers, ne serait-ce que l'opinion publique à notre époque en certains cas, même de strict droit privé. Je doute que beaucoup de réfections restauratrices aient été des destructions matérielles destinées à préserver ou refuser un lien et qu'elles aient eu autant de légitimité qu'en avait Rohan en son temps ! Dans une nouvelle d'Hoffmann, *Mademoiselle de Scudéry*, un bijoutier génial, Cardillac, tue ses commanditaires pour récupérer ses créations. Découvrant son trésor secret à son futur gendre, Olivier Brusson, il lui dit qu'il lui fera jurer sur le crucifix le jour de son mariage de le détruire à sa mort, par un certain procédé, afin que pas «une créature humaine, et surtout toi et Madelon (sa fille) vienne en possession d'un bien acheté au prix de tant de sang». Pour Brusson, accepter ce lien particulier avec Cardillac, cet engagement de purification, c'est détruire le trésor : c'est là son héritage. Le patrimoine de ces enfants, c'est en quelque sorte l'innocence retrouvée. Dans la nouvelle, un intérêt intrinsèque du monde, sonnante et trébuchante, viendra balancer cette valeur patrimoniale d'Olivier et de Madelon : le trésor sera recouvré par l'église de Saint-Eustache et par leurs anciens propriétaires. Comme en toute politique, le problème est de savoir si l'on a gagné au change :

— on peut refuser le lien en détruisant : c'est le cas de la Bastille malgré ses intérêts intrinsèques historique, architectural, urbain ; ou de la *damnatio memoriae* qui s'opère en supprimant les portraits, en débaptisant les rues, en martelant les inscriptions, les noms, les insignes, comme on peut le voir en Italie ou à Rhodes à l'endroit du fascisme, ou en France où, par exemple, le nom de Napoléon a été supprimé sur la mire de l'Observatoire et celui de Pétain au «Panthéon» de l'Hôtel de ville de Rennes. L'acte n'est pas que symbolique, renvoyant donc à un sens ; c'est aussi, à proprement parler, une manière d'être ou de ne pas être, et d'être mieux : il est donc patrimoniallement normal ;

— enfin, on peut refuser un lien en conservant le bien : c'est parce qu'on refuse le nazisme qu'il faut conserver les reliques des camps de concentration — qui n'ont plus maintenant beaucoup d'authenticité dans les matériaux ou même dans la disposition! —. N'y aurait-il pas à préserver le souvenir des victimes — là, il s'agit d'en garder le lien — qu'il pourrait être encore nécessaire de conserver ces biens afin de marquer notre refus de la barbarie.

En conséquence, la préservation et la récusation de liens ne correspondent pas respectivement à la conservation et à la destruction de biens. Gérer le patrimoine n'est donc absolument pas administrer restrictivement une conservation. La gestion du lien est plus que ces opérations conservatoires ou destructives, puisque c'est une éducation, une élection, une jouissance, une fructification. La conservation de biens en général est plus que la gestion d'un lien puisqu'elle peut répondre à d'autres intérêts : une municipalité peut conserver un bâtiment ou un quartier simplement parce qu'elle y loge ses citoyens ou ses services, qu'elle n'a pas les moyens d'une reconstruction et qu'elle ne veut pas s'en donner les ennuis, alors que ravalement et modernisation suffisent ; les savants peuvent avoir grande préoccupation à garder tel ou tel témoignage exemplaire suivant les excellents critères de l'Unesco en la matière : cela n'a pas besoin d'être patrimonial pour avoir le droit de cité ; d'autres corps de métier se défendent fort bien sans se targuer à tout instant d'un intérêt public qu'ils n'auraient pas.

En définitive, du bien on fait, en tout les cas, ce qu'on veut, contrairement à ce

que laisseraient croire les préoccupations actuelles angoissées et paralysées par un respect fétichiste. Ce respect scrupuleux du bien ne conditionne que le cas particulier où il correspond à un enjeu capital pour la connaissance dont le monde savant est en droit de défendre, comme toute catégorie sociale, l'intérêt spécifique que ce bien représente pour elle. Hormis ce cas de figure qui n'a nullement à définir la situation générale, le traitement du bien est libre : soit il est patrimonial et la société, sachant ce que précisément elle préserve en lui, ce qu'elle en attend comme jouissance et comme fructification, sait aussi comment le traiter ; soit il ne l'est pas et la société, sachant quel autre intérêt elle y trouve, sait encore ce qu'elle en veut faire pour qu'il y réponde au mieux. Point besoin de mêler et de réduire d'office les intérêts divers au patrimoine et tous deux à l'intérêt scientifique. Au contraire, car, de même que l'hégémonie des scientifiques dans l'administration patrimoniale, comme nous l'avons vu plus haut, ne leur fait pas mieux promouvoir la science, de même ce conservatoire d'ouvrages qu'ils gèrent anormalement sous le nom de patrimoine ne constitue pas la meilleure défense de leurs intérêts réels.

C. Le protectionnisme.

La promotion patrimoniale et scientifique n'était plus, tantôt, qu'une consommation sans imagination ; la défense patrimoniale et scientifique, puisqu'elles se confondent toujours, n'est plus maintenant qu'une protection sans toute l'efficacité qu'on devrait en attendre. Car la résistance passive et active du peuple à une autorité usurpée n'a pas pour seul effet de saper la politique patrimoniale actuelle en la dénaturant par de multiples biaisements, comme je l'ai dit en parlant de l'actuelle administration ; elle dessert, c'est le comble, l'intérêt particulier des possesseurs du pouvoir, c'est-à-dire, en l'espèce, l'intérêt scientifique. Le corollaire de la démobilisation du peuple, parce que le patrimoine paraît affaire des savants, est sa méfiance, parce que l'enquête scientifique se confond avec les embarras des classements, surveillances, autorisations, bref de la conservation.

Les chercheurs de terrain, les enquêteurs de l'Inventaire savent à quel point il peut être difficile d'étudier certains matériels — de photographier même une façade ! — chez les personnes et les institutions privées, aussi bien que dans les bâtiments publics. En matière archéologique, il ne fait pas de doute qu'une quantité de sites et de trouvailles disparaissent ainsi, par crainte d'ennuis, lors même de travaux publics, a fortiori lors d'interventions privées ; le procédé est fréquent en Grèce, où la protection absolue, sans moyen de traitement, paralyse et le monde archéologique et le monde social.

Si bien qu'on peut conclure que ce protectionnisme scientifique aboutit à un double manque à gagner : d'une part, une perte sèche de matériel d'étude, mais, d'autre part et de façon infiniment plus grave, car plus diffuse, une sorte de «black-out» de l'information. Bien autant que la perte effective de quelques données, me paraît aussi désavantageux le gel des autres données, qui, si elles ne sont pas détruites, n'en restent pas moins inaccessibles. C'est un peu comme lorsqu'un protectionnisme économique favorise le développement de la contrebande, tout en paralysant le commerce intérieur !

Mais de telles erreurs de politique sont non seulement dommageables dans leurs conséquences et leurs échecs, elles sont, en outre, extrêmement inquiétantes par l'aveuglement qu'elles révèlent des politiciens qui l'ont mise en œuvre. L'administration savante, toute préoccupée d'un protectionnisme conservatoire, semble en quelque sorte oublier que dans la «république des Lettres» seul importe l'accroissement du savoir et de la compréhension du monde qu'on en tire ; en termes plus actuels, l'extension de la documentation et son traitement sont les devoirs premiers du scientifique. Aussi est-ce le *droit absolu à la documentation* qu'il faudrait défendre envers et contre tout ; auquel il faudrait donner un statut légal beaucoup plus solide qu'il n'est actuellement et qu'il faudrait organiser de façon efficace. C'est pour ce droit que devraient s'investir les moyens dont disposent les scientifiques en hommes, matériel, financement, etc. C'est pour obtenir ces moyens et ce droit essentiel qu'ils devraient se battre, non pour des conservations discutables. Pas une route, pas une démolition de quartier, un entretien de monument, un déménagement d'église ne devraient se faire sans que l'Inventaire, ou les directions archéologiques, ou les équipes d'archéologie industrielle ou d'archéologie moderne et contemporaine (!), ou tout autre chercheur intéressé en soit tout naturellement averti sans plus d'embarras, comme un corps de métier, comme une entreprise normale. Mais pour que cela soit possible, il ne faut pas, tout d'abord, qu'à une demande de maçon on réponde par l'envoi d'un avocat : c'est-à-dire que lorsqu'on a besoin d'un chercheur efficace, on n'a pas besoin d'un conservateur obsessionnel. Si l'on veut être appelé naturellement en collaboration, cela exige du métier scientifique qu'il soit une entreprise : qu'il soit organisé ; qu'il travaille sur contrat comme tout le monde, en temps comme en dépense, et qu'il ne mette pas, par ses délais ou ses véto, toute opération en faillite ; et enfin qu'il produise.

C'est à l'investissement de création d'entreprises d'intervention efficace que devrait œuvrer le monde scientifique, non au raffinement des réglementations de cette néfaste chimère de la conservation : quelques expériences existent en ce sens, surtout dans le domaine de l'archéologie qui dispose d'équipes actives ; mais on ne voit pas que cela soit encore très naturel et répandu. Pour les périodes plus récentes, les menaces étant plus diffuses, la récolte documentaire est peu organisée : l'Inventaire la résume. Mais quelle que soit la valeur de cet organisme, il est sans grande souplesse pour réagir soit à une situation critique, soit à la demande d'un scientifique proposant un sujet particulier de documentation. Pis ! il faut reconnaître que l'Inventaire est toujours en retard : en effet, il ne fait qu'entériner, et encore avec un temps de latence bien administratif, les curiosités déjà déflorées tant comme sujet que comme méthode et angle de vue. Le monde savant était déjà bien émoussillé à connaître le XIXe siècle, ses architectures, ses vitraux, ses arts décoratifs, etc. ou les bâtiments industriels que l'Inventaire en apprenait à peine l'existence ; que, suivant les conservateurs, certaines régions restaient indifférentes et que ce qui était fait l'était avec ou sans les nouveautés. Il en va de même des méthodes, de ce qu'éventuellement il est opportun de retenir : ça change plus vite qu'une administration, même sérieuse. Que peut-il en être de nos préoccupations d'archéologie moderne pour les monuments aux morts ou les monuments républicains, pour les statues des saints ou les cimetières, aussi bien que pour l'analyse en ensembles, avant que l'Inventaire s'avise de l'intérêt de ces études et

de ces façons de faire, avant qu'il devienne éventuellement opérationnel, nonobstant les réticences et les mauvaises volontés ? Une entreprise de documentation efficace reste encore à inventer, sans doute plus à l'image des agences de presse, puisqu'il s'agit strictement d'information et non de traitement, qu'à celle des lourdes administrations.

L'efficacité d'une entreprise ne se mesure pas seulement à son organisation intérieure et à ses hommes, mais à sa capacité à tenir contrat sans faire de l'obstruction. Il faut saluer les quelques expériences de collaboration contractuelle entre des entreprises de travaux, des promoteurs qui fournissent du matériel et éventuellement de l'argent pour les publications futures, et des chercheurs qui programment au mieux leur collecte d'information. Mais, en général, comme toute municipalité ou entreprise le sait d'expérience, on ne peut voir venir un inventorieur, un gratteur ou même un photographeur sans craindre, au mieux, d'insupportables délais capricieux et, au pis, un catastrophique classement. Au lieu de bloquer de petits chantiers sans limitation parce que le rapport des forces est favorable et de ne pouvoir vraiment interrompre de plus grands parce que le rapport est inverse, mieux vaudrait ne jamais arrêter aucun chantier et y être toujours contractuellement associé : c'est là-dessus qu'il faudrait légiférer et porter l'effort et les moyens beaucoup plus que sur les gâchis de la conservation fantasque et sauvage. Il vaut la peine, scientifiquement et patrimoniallement, de se battre à toutes forces pour les murailles grecques et le premier port de Marseille et pour la première cathédrale de la Cité. Mais quel intérêt l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie ont-elles à émousser leur crédit et leur crédibilité dans des opérations de conservation médiocres tant pour la connaissance que pour le patrimoine ; où le premier trou archéologique, avec ses bouts de murs grotesques et ses pavements poussiéreux, se conserve au fond ou à la place d'un parking, dans les sous-sols d'une banque ou dans un «jardin de vestiges» qui, déjà incompréhensible le plus souvent, devient vite un terrain vague pour un vague propos ; où tous les châteaux et couvents en déroute cherchent leur musée ou leur centre culturel ; où les halles, les usines, les fermes se restaurent en écomusée ? Si les associations s'en mêlent — dont peut fort bien faire partie le scientifique, mais seulement comme citoyen et non ès qualités — et qu'elles soient à même d'en montrer soit un intérêt quelconque, soit une réelle valeur patrimoniale, tant mieux. Ce n'est pas une raison pour prêter à vie un intérêt scientifique déterminant à toutes ces conservations maniaques. Pour le maigre plaisir de conserveries culturelles, on perd ainsi et la crédibilité sociale et l'efficacité professionnelle. Le métier de savoir n'est pas une activité aussi normale que les autres, ayant le même droit de se développer avec les autres. Ce n'est pas non plus un métier qui sait précisément ce qu'il fait et comment il a le plus d'opportunité et d'intelligence à le faire. Il ne reste plus alors pour se consoler qu'à s'inventer la culture comme chapeau du corps social : c'est bien de notre futilité de n'être qu'un accessoire emplumé !

D'autant, enfin, qu'une entreprise doit produire : ce n'est pas toujours le cas de ces coûteux conservatoires. Il semble que la conservation des musées, des monuments, des secteurs, des sites, archéologiques ou non, et du reste, crée une sorte de rente de situation qui dispense de s'en occuper. Pour le monde social, c'est alors un marché de dupes : ses opérations, ses activités ont pu être contrariées ; la conservation est de toute façon un investissement et il peut n'en sortir aucun fruit, ni patrimonial ni scientifique, ni savant ni vulgarisateur. Le protectionnisme n'est pas une bonne défense ; il ne crée pas non plus une situation incitant à la production, favorisant la promotion et la consommation, comme je l'ai dit plus haut : tout se tient. La Grèce

donne l'exemple malheureux de l'impasse et de l'improductivité à laquelle aboutit une législation protectionniste qui veut trop bien faire en confondant les intérêts scientifiques et une pseudo-politique patrimoniale conservatoire. L'état de la France n'est pas aussi dramatique : mais la confusion reste inquiétante.

A abandonner l'emploi systématique et irréfléchi de cette arme qu'est la conservation, l'enjeu n'est pas seulement de renforcer la défense pour des batailles beaucoup plus capitales, de protéger le droit plus fondamental à la documentation en toute occasion, mais de garder une réputation : comment le monde savant peut-il espérer être socialement pris au sérieux comme partenaire responsable, compétent et crédible s'il se commet obsessionnellement avec la conservation qui n'est ni le moyen du lien patrimonial, ni celui de l'information scientifique ?

D'une redéfinition du patrimoine et de sa dissociation d'avec la science — entre autres, la science archéologique, ce qui explique la place du présent article dans *RAMAGE* —, on a tout à gagner : l'efficacité du patrimoine, refondé sur le mécanisme qui, de toute façon, fonctionne en nous pour délimiter notre personne sociale ; l'efficacité de la science, sans plus de titre patrimonial de fantaisie, obligée d'assumer son métier de documentation, son rôle de production et sa responsabilité de promotion et de défense. De même que les raisonnements de restauration, de restitution et de reconstitution peuvent être mêlés, quoique logiquement dissociables, dans une opération sur un ouvrage réel ; de même, l'intérêt patrimonial, l'intérêt scientifique et tout autre intérêt peuvent être présents politiquement dans une situation réelle. Ce n'est pas en faisant passer l'un pour l'autre, en donnant les prérogatives et les moyens de l'un à l'autre que chacun des intérêts se trouve mieux servi et mieux défendu. La confusion actuelle montre plutôt qu'ils s'étouffent mutuellement et dégèrent.

Pierre-Yves BALUT

1. En général, je ne donnerai pas d'exemples ni de références précis dans cet article. D'une part, parce que toute situation patrimoniale étant toujours complexe, on ne peut régler un cas réel sans d'amples analyses, inopportunes ici. D'autre part, parce que les conceptions répandues de la notion de patrimoine étant le plus souvent éloignées de celles que je propose, on risquerait de s'étouffer de polémique ! Tant pis si quelque Ménélaque se gausse de moi ou d'autres, sans s'apercevoir que c'est lui qui en a perdu la perruque !

Quiconque voudra se mettre au courant de la situation du patrimoine et de celle des métiers scientifiques impliqués trouvera de nombreux exemples plus ou moins contradictoires de mes positions dans les revues comme *Archéologia*, *Monuments Historiques*, *ICOMOS-Nouvelles* du Conseil international des monuments et des sites ou le *Bulletin de liaison* de sa section française, *Nouvelles de l'archéologie* ; dans les directives, discours officiels, dépliants, articles de presses, publications de toute nature autour de l'année du patrimoine 1980 comme le catalogue de l'exposition *Hier pour demain - Art, Traditions et Patrimoine* (13 juin - 1er septembre 1980), ou le numéro 49 (1980) de la *Revue de l'art*, ou les Actes du colloque international *L'histoire de l'art, accès au patrimoine*, Nancy (1980), etc. etc. ; dans les notes et brochures d'information du ministère de la culture, sur sa «nouvelle» politique du patrimoine (rapport M. Querrien), ou sur l'Inventaire par exemple ; dans les «recommandations», les «conventions», les bulletins de l'UNESCO concernant le patrimoine mondial, le retour ou la restitution des biens culturels, l'échange international de ces biens, leur protection, les moyens de rendre les musées accessibles etc., etc. C'est d'une simple brochure de l'UNESCO, *La convention du patrimoine mondial* (1980), p. 4, que je sors l'unique citation de la p.227.

2. «Restauration, restitution, reconstitution», *RAMAGE*, 1 (1982), pp. 95-109.

3. Cf. la fin de la n. 1.

L'ARCHÉOLOGIE MODERNE A L'UNIVERSITÉ DE PARIS - SORBONNE

1. L'ENSEIGNEMENT

Un Certificat de licence dit d'abord d'Archéologie du monde moderne, puis d'Archéologie moderne et contemporaine a été créé en 1978 à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV). L'enseignement y est dispensé par Philippe Bruneau, Professeur d'archéologie grecque ; Pierre-Yves Balut, Assistant nommé en 1978 au titre de l'Archéologie moderne et contemporaine ; et, temporairement, par des personnalités extérieures à l'U.E.R. d'Archéologie et Histoire de l'art qui ont donné soit des cours semestriels, soit des conférences isolées : ce furent, selon les années, les Professeurs M. Mollat du Jourdin (Paris IV) et M. Daumas (Conservatoire des arts et métiers), MM. J. Payen (Conservatoire des arts et métiers), P. Périn (Conservateur du département archéologique du Musée Carnavalet), L.-M. Gohel (alors Conservateur du Musée de la dentelle à Calais), B. Liou (Directeur des Recherches archéologiques sous-marines) et des chercheurs du Musée des arts et traditions populaires, Mmes E. Claverie, N. Gérôme, Fr. Loux, M. Ségalen et Fr. Piponnier, et MM. G. Guillet et J.-R. Trochet.

L'enseignement porte sur les fouilles terrestres et subaquatiques de vestiges récents, l'archéologie industrielle, l'archéologie de la République, celles du catholicisme, des cimetières, de l'habitat, du vêtement, etc. et sur les produits fabriqués étudiés en ethnologie française. En outre, comme s'en doutent bien les lecteurs de la Revue, l'accent est fortement placé sur l'élaboration de l'appareil conceptuel dont nous avons indiqué déjà (*RAMAGE*, 1, p. 17) pourquoi il est spécialement indispensable à des recherches de ce genre.

Le Certificat, depuis sa création, compte chaque année entre 40 et 60 étudiants réguliers.

L'enseignement de Licence débouche, au plan de la recherche, sur la Maîtrise et le III^e cycle.

2. RECHERCHE

L'Archéologie moderne n'a jusqu'ici donné lieu à aucun travail collectif. La recherche s'est limitée à des travaux individuels préparés dans le cadre de la Maîtrise et du D.E.A. En voici la liste, grossie de contributions portant sur l'Histoire de l'archéologie qui est un de nos axes de recherche et à laquelle sera consacrée une partie du prochain numéro de la Revue :

Mémoires et maîtrises soutenus.

1978

G. Paillet. Le quartier de Plaisance.

1979.

N. Bayle et J. Napoli. La XXI^e division du Père-Lachaise.

1980.

B. Poteau. L'Hôtel d'Albret : Restitution archéologique des étapes de l'occupation bourgeoise au XIX^e siècle (cf. ici pp. 105-118).

1981.

S. Rochas. L'habitat rural du Sud-Lyonnais.

1982.

Ph. Artru. Les bâtiments de l'Union chrétienne de jeunes gens de Paris (cf. ici pp. 59-80).

H. Cabezas. Étude archéologique des cinémas parisiens (cf. ici pp. 81-103).

R. Carrelet de Loisy. Typologie des outils aratoires du Musée des arts et traditions populaires.

I. de Fleurac. Les affiches de la campagne présidentielle de 1981 (cf. p. 119-123).

O. Meslay. Les collections médicales et pharmaceutiques du Musée du Val de Grâce.

J. -Fr. Pousse. Arcisse de Caumont et l'archéologie.

1983.

A. Charvet. La pratique de l'archéologie au XIX^e siècle d'après la correspondance de P. Mérimée.

Thèses de III^e cycle en cours.

E. Mavrommatis. Les bâtiments industriels du XVIII^e siècle en France : inventaire.

H. Cabezas. Étude archéologique du culte de Jeanne d'Arc à Paris.

Ph. Artru. Recherches archéologiques sur les bains sur Seine, les écoles de natation et les piscines à Paris de la fin du XVII^e siècle à 1939.

3. CONFÉRENCES

Plusieurs Universités, françaises ou étrangères, et Sociétés ont souhaité être mieux informées, grâce à une conférence, de notre Archéologie moderne et contemporaine. C'est ainsi que Ph. Bruneau a parlé aux Universités de Bruxelles (1978) et Strasbourg (1981), à la Société française d'archéologie classique (1978) et à la Société des professeurs d'histoire ancienne des universités (1983) et P.-Y. Balut aux Universités de Paris-Nanterre et Lausanne (1980). En outre, les deux mêmes ont ouvert, en 1979, le Colloque d'archéologie industrielle de Bordeaux.

4. DOCUMENTATION

Chacun sait ou se doute qu'il est très difficile d'appréhender le matériel archéologique contemporain, abondamment diffusé, réparti sur une vaste superficie et généralement menacé de nos jours. C'est pourquoi le Centre d'Archéologie Moderne de Paris-Sorbonne s'est adjoint, en mars 1983, un centre de documentation qui a, pour l'instant, deux objectifs principaux :

1° rassembler et stocker une documentation souvent aussi menacée que les ouvrages eux-mêmes, et qui n'est réunie nulle part ailleurs ;

2° aider les chercheurs à se constituer un corpus d'étude le plus vaste et le plus rapidement possible.

Les informations peuvent n'être que de simples indications de tel ouvrage à tel endroit, des photographies, des documents originaux (catalogues publicitaires, cartes postales, archives, etc.) ou des photocopies. Elles seront communiquées au chercheur concerné, mais un double des documents restera au centre et sera alors consultable par toute personne qui en ferait la demande.

Périodiquement le Centre de documentation lancera des appels émanant de chercheurs afin de réunir des informations sur des sujets donnés.

L'appel d'aujourd'hui concerne :

— les monuments républicains (statues de Marianne et des grands hommes, etc.),

— les monuments catholiques du XIXe et du XXe siècle (chemins de croix et calvaires en plein-air, etc.),

— les monuments aux morts,

— les représentations de Jeanne d'Arc dans les églises et dans les villes (principalement à Paris),

— les productions de type Saint-Sulpicien,

— les salles de cinémas,

mais toute information sur d'autres sujets sera la bienvenue.

Les documents que les lecteurs voudraient nous signaler ou nous remettre sont à adresser au Centre d'archéologie moderne de l'Université de Paris-Sorbonne, 3, rue Michelet, 75006 PARIS.

Post-scriptum de P.-Y. B.

Il peut être important d'élargir ce problème professionnel de la prospection, très aigu en archéologie moderne et contemporaine, à la dimension plus politique de son organisation actuelle. Je voudrais ici profiter de l'occasion pour donner mon opinion, très sommairement, sur l'Inventaire.

Quelle que soit la bonne volonté et la compétence de ses responsables, il ne me semble pas que cet Inventaire soit un outil très efficace, en réalité, pour la recherche, dans la confusion qui les dessert tous deux, des intérêts politiques d'une gestion du patrimoine et des intérêts scientifiques du chercheur. Il me paraît plus conforter, de façon redondante, les intérêts et les manières de faire bien installés qu'il n'est capable de répondre d'une nouvelle façon à de nouvelles questions. L'ampleur de la tâche, l'organisation à la fois lourde et grêle, son articulation imprécise avec l'Université, par exemple, font que son action est souvent en retard sur l'actualité scientifique, tant sur la méthode (cf. p. 187) que sur ses points d'application. L'archéologie industrielle n'est pas encore pour toutes les délégations régionales un sujet évident à recenser que, déjà, nous proposons d'autres objectifs nouveaux, auxquels l'Inventaire ne pourrait pas davantage s'adapter rapidement et efficacement.

Il faut reconnaître que cette situation est quasiment insurmontable dans un cadre trop institutionnel. Aussi, en face de ce jeu administratif, je crois qu'il serait plus opportun, plus fécond et plus souple de repromouvoir, par exemple, l'ancien réseau des sociétés savantes locales, non comme la réunion de professionnels de la recherche (professeurs, enseignants, archivistes, conservateurs, étudiants, etc), ainsi que cela tend à se pratiquer dans le cadre du Congrès National des Sociétés Savantes, mais comme incitation, pour les «curieux» et les «amateurs», à s'intéresser à leur environnement et à participer, à leur façon et à leur niveau, aux étapes de la recherche. Tout le monde y a bien sa place et y trouverait son avantage et son agrément.

La connaissance pourrait s'en trouver mieux car la tâche, ne serait-ce que le repérage, est immense et doit se partager. Les informations n'en seront pas moins fiables et ne dispenseront pas moins le savant de l'autopsie que celles que fournit l'Inventaire, lesquelles sont d'autant plus dangereuses qu'il est prestigieux : outre qu'il y manque les examens pertinents et congruents, sériels et associatifs qui nous intéressent, il peut, par contre, s'y trouver assez d'erreurs, d'ailleurs explicables et compréhensibles, pour ne pouvoir dispenser personne de retravailler la documentation sur place — comme nous avons pu en faire l'expérience à la lecture de la publication sur les lieux mêmes, dans le canton de Belle-Isle-en-mer dont je suis natif !

L'histoire récente de l'archéologie en France me semble, à cet égard, plus prometteuse. Les inventaires des sites archéologiques, par exemple, ne descendent pas d'une administration qui a tout à faire, mais ils sont la synthèse des multiples actions archéologiques, chantiers de fouille, sauvetages d'urgence, interventions patrimoniales, associations diverses, etc., qui quadrillent le territoire. Ils ne sont pas

élaborés à des fins quasi intemporelles, sinon éternelles : ils sont orientés par la problématique scientifique, par la planification professionnelle, par la politique régionale, etc., ce qui leur donne un rôle et un intérêt considérables.

Il me paraît qu'il faudrait agir de même pour le «non-fouillable», en suscitant les curiosités, en développant les coopérations, non en créant artificiellement un organisme qui ne repose sur rien et ne tient que «par le haut», dans un petit monde, sans répondre et sans pouvoir répondre à la demande.